LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, vendredi 22 avril 1966 / saints Soter et Caïus, papes et martyrs / 82e année, No 93 / 6 cahiers / 64 pages / La météo : plus frais, ensoleillé / Min. 40 / Max. 50

Jean Marchand prend la défense de la commission Laurendeau-Dunton • En page 13

Montréal s'attaque résolument au problème de la pollution de l'air

par Florian Bernard

La guerre à la pollution de l'air est lancée non seulement à l'échelle de Montréal, mais dans toutes les villes qui entourent la métropole. Il s'agit effectivement d'un fléau qui n'a pas de frontières et il est impossible d'essayer de purifier l'air de Montréal si l'on évite de se pencher également sur le problème des villes environnantes et si les municipalités ne coopèrent pas avec la métropole.

C'est en résumé la déclaration faite hier par le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, en présentant un projet de loi dont l'approbation finale est prévue pour ce soir, à la séance du conseil municipal qui est le prolongement de celle d'hier.

Une attaque résolue

Montréal s'attaque donc d'une façon résolue au problème de la purification de l'air. Une somme d'environ $200,000 sera dépensée pour des instruments scientifiques tout à fait modernes et l'embauchage d'ingénieurs, chimistes et techniciens.

Au début, un personnel de 55 personnes est requis. Un laboratoire mobile et des stations d'échantillonnage seront ajoutés aux conditions déjà existantes. Des analyseurs automatiques de l'air seront installés et un spectrophotomètre de plus de $25,000 a été commandé. Etant donné que les véhicules moteurs, camions, autobus, etc. comptent pour environ 50 p. 100 de la pollution de l'air, une législation spéciale sera recommandée pour diminuer la menace des gaz d'échappement.

Incinérateurs et poussière

Les incinérateurs domestiques qui, dans bien des cas, sont en mauvais état et forcent la population à respirer un véritable poison seront soumis à un contrôle très sévère. Montréal a l'intention de protéger la santé de la population avant que la situation, déjà déplorable, s'aggrave.

Les appareils de chauffage défectueux, les manufactures qui polluent l'air, les entreprises de démolition ou de construction qui emplissent l'air de poussière ou de fumée seront soumis par le service de santé à un contrôle de plus en plus sévère. Déjà une requête a été déposée en Cour municipale par le service de santé en vue de mettre le cadenas aux portes d'une manufacture qui pollue l'air et qui a fait l'objet de nombreuses plaintes de la part des citoyens.

Collaboration du public

Le public est invité, pour sa

Voir MONTREAL en p. 2

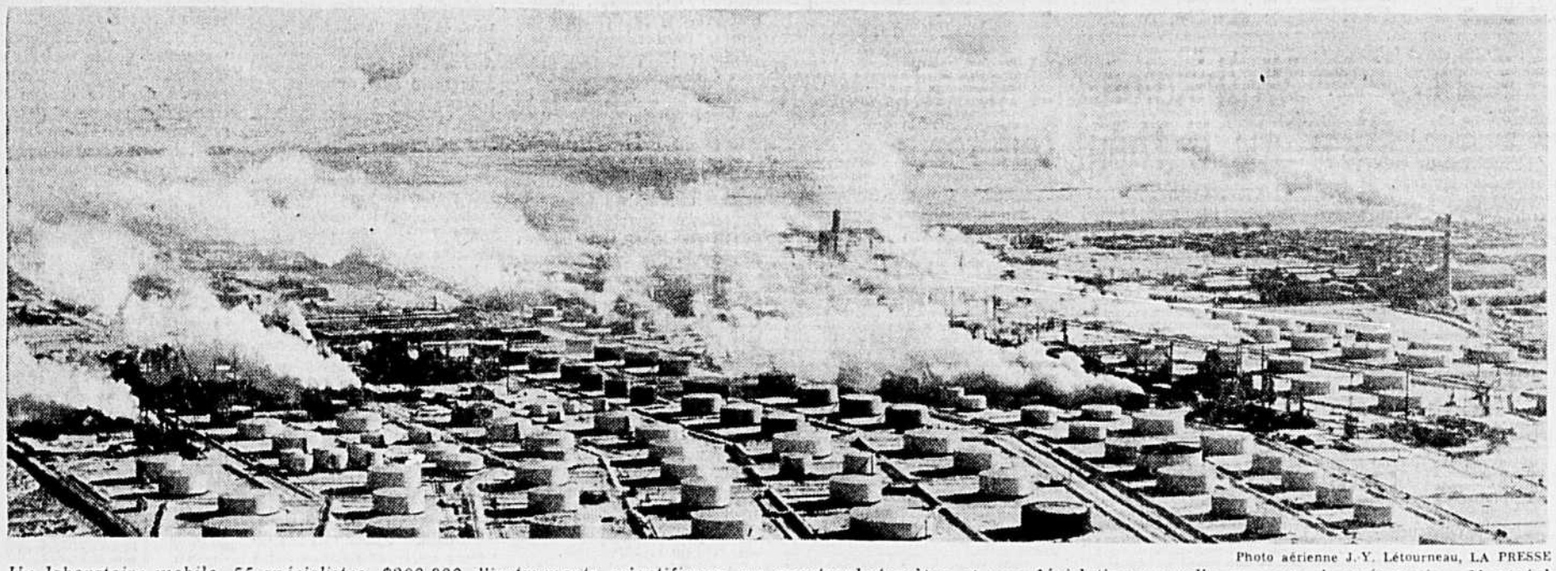

Photo aérienne J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Un laboratoire mobile, 55 spécialistes, $200,000 d'instruments scientifiques, un spectrophotomètre et une législation nouvelle en cours de préparation. Montréal s'attaque résolument à un problème d'importance : la pollution de l'air. Premier objectif : diminuer la menace constante que représentent les gaz des véhicules moteurs. L'industrie lourde s'arroge facilement la deuxième place. Cette photo aérienne donne une excellente idée de l'importance du défi que veut relever l'administration municipale.

Les étudiants marchent sur Québec

Répondant à l'appel de la Fédération des normaliens du Québec et de la Fédération des étudiants de l'enseignement spécialisé, des centaines d'étudiants, victimes de la grève des professeurs du SPEQ qui est entrée dans sa 11e journée ce matin, marchent aujourd'hui sur Québec.

Les organisateurs prévoient que quelque 3,000 étudiants manifesteront cet après-midi devant le parlement provincial. A Montréal, un contingent de quelque 500 étudiants en congé forcé sont montés, peu avant onze heures ce matin, dans 11 autobus nolisés par les deux fédérations étudiantes.

Ils doivent rejoindre à Québec, sur les Plaines d'Abraham, un contingent de 300 manifestants venu de Trois-Rivières et un autre contingent venu de Sherbrooke. Près de 2,000 étudiants de Québec, y compris des centaines de collégiens désireux d'exprimer leur solidarité, attendent leurs collègues sur les plaines.

Vers deux heures et demi, les étudiants se formeront en cortège et se dirigeront devant le Parlement.

Hier soir, trois leaders étudiants ont envoyé un télégramme aux ministres René Lévesque et Carrier Fortin pour solliciter un entretien. La rencontre, si elle a lieu, se tiendrait en même temps que la manifestation publique.

Les dirigeants en question sont MM. André Beaudet et Michel Delorme, présidents respectifs de la FNQ et de la FEESQ, les deux fédérations directement touchées par l'arrêt de travail des professeurs, ainsi que M. Robert Nelson, président de l'Union générale des étudiants du Québec, qui appuie les revendications de ses fédérations affiliées.

Les étudiants, comme on sait, attribuent la responsabilité du conflit au gouvernement.

En organisant une marche sur le Parlement, ils espèrent accélérer le règlement de la grève.

Près de 30,000 étudiants sont privés de cours depuis onze jours, à quelques semaines des examens, à la suite de l'arrêt de travail des professeurs dans les écoles gouvernementales.

Les centrales étudiantes auraient aimé organiser une manifestation plus importante, mais le coût élevé du transport par autobus nolisés les a forcées à limiter leurs effectifs.

Lesage ouvre sa campagne dimanche soir à Sherbrooke

Photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Un premier ministre optimiste

M. Lesage était rayonnant et de fort bonne humeur hier. Il ne s'est départi de son sourire que lorsqu'un journaliste l'a interrogé au sujet de deux députés libéraux accusés de trafic d'influence. A la droite du premier ministre, M. Carrier Fortin, ministre du Travail.

par André Béliveau

Le premier ministre Jean Lesage ouvrira officiellement sa campagne électorale le dimanche, 1er mai, à 8 h. 15 du soir, lors d'un grand rassemblement populaire qui aura lieu au manège militaire de Sherbrooke.

Il la poursuivra ensuite sans interruption pendant cinq semaines complètes jusqu'au 5 juin, date des élections.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le premier ministre lui-même lors d'un important caucus à huis-clos qui réunissait dans un hôtel de Montréal les principaux organisateurs libéraux et presque tous les ministres, députés et candidats du parti libéral.

Au fait, M. Lesage n'a pas encore été formellement choisi candidat de son parti dans son comté. Les partisans libéraux de cette circonscription se prononceront là-dessus le mercredi 27 avril, lors d'une assemblée de nomination qui sera tenue à l'école Saint-Michel, à Sillery, en banlieue de Québec. "Je préparerai pour cette occasion deux discours, a déclaré hier M. Lesage sur le ton de la blague : un discours d'acceptation et de remerciement, et un discours de ralliement au candidat qui sera choisi à ma place, au cas où je serais battu . . .".

Mais le chef du gouvernement québécois ne doute nullement qu'il sera choisi. Pour le moment, il ne se connait aucun rival à la candidature libérale dans son comté, et il serait certes bien étonnant qu'un quelconque militant de son parti ose lui contester cette candidature.

Bonne humeur et optimisme

M. Lesage est tout aussi optimiste quant à l'issue de la campagne. Hier soir, il était de fort bonne humeur et semblait en pleine forme. Il a échangé de nombreuses plaisanteries avec les députés et les journalistes, prétendant même à un certain moment — en riant, bien sûr — que les bateaux de pêche de M. Gérard-D. Lévesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, "prennent plus d'eau que de poissons". Au cours de la conversation que nous avons eue avec lui, il ne s'est départi de son sourire qu'en deux occasions : lorsqu'il fut question des députés libéraux Laroche et Bernier (accusés de trafic d'influence), et quand on lui a demandé s'il croyait que le climat créé par les grèves ou les menaces de grève des fonctionnaires, du SPEQ ou des policiers provinciaux pourrait nuire aux chances de victoire des libéraux.

Voir CAMPAGNE en p. 2

Laroche et Bernier ne seront pas candidats — Lesage

(A. B.) — M. Jean Lesage a formellement déclaré hier soir que MM. Marcellin Laroche et Jacques Bernier ne seront pas candidats du parti libéral lors des prochaines élections provinciales.

MM. Laroche et Bernier, respectivement députés libéraux de Portneuf et de Matane, attendent présentement leur procès sous des accusations de trafic d'influence.

"C'est le chef du parti qui désigne ceux qui peuvent être candidats de son parti, a déclaré M. Lesage, et j'ai décidé qui ni M. Laroche, ni M. Bernier ne porteront les couleurs du parti libéral dans la campagne qui s'ouvre . . . sauf si, naturellement, ils obtiennent un procès expéditif et s'ils sont acquittés."

Le premier ministre a fourni ces quelques explications hier soir à deux journalistes montréalais à l'occasion du caucus que tenaient dans un hôtel de la métropole les dirigeants, les ministres, les députés et les candidats du parti libéral.

M. Lesage a fait remarquer que MM. Bernier et Laroche n'avaient pas été invités à assister à ce colloque.

Il a d'autre part confirmé

Voir CANDIDATS en p. 2

Aux membres du SPEQ, 15 jours de paye pour 4 journées de travail

QUEBEC (C.T.) — Les membres du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, qui sont en grève depuis le 11 avril dernier, ont reçu ou recevront aujourd'hui comme de coutume leur paye pour les derniers quinze jours de travail, soit du 6 au 20 avril.

Il semble que ce geste ait étonné les professeurs qui s'attendaient à ne recevoir que le montant pour 4 jours d'enseignement, travaillés avant la grève. Les chèques sont arrivés hier dans toutes les écoles de Québec et ses environs. Comme aucun professeur ne s'y trouvait, on a envoyé des messagers spéciaux pour recueillir cette manne. Les professeurs de l'Ecole Normale de Québec ont déjà reçu leur chèque. Les autres professeurs de Québec le recevront par la poste aujourd'hui. Quant aux professeurs de Montréal, on ignore pour le moment ce qu'il adviendra.

Logiquement, il s'agit bien d'une manne, puisque les professeurs s'étant mis en grève, n'ont pas droit à leur salaire. D'ailleurs le gouvernement considère le geste du SPEQ comme illégal et refuse de négocier pour cette raison.

Bien plus, ce matin même deux professeurs de la région de Québec comparaissent en cour supérieure, parce qu'ils refusent de se soumettre à l'injonction intérimaire ordonnée par cette même cour.

D'autre part, la journée d'hier a été tout à fait calme. Aujourd'hui cependant, une réunion devait avoir lieu dès 9 heures. Puis les professeurs de la région devaient se rendre à la Cour supérieure, pour assister à la comparution de leurs confrères.

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Les photos primées par le Québec pour l'Expo

* * *

Les mères et les écoles régionales

Dimanche à 2 heures du matin, il sera 3 heures . . .

QUEBEC. (DNC) — Les Québécois qui aiment à se prélasser au lit le dimanche matin devront réduire leurs moments de détente d'une heure à partir de dimanche prochain le 24 avril.

C'est en effet à compter de dimanche, à deux heures du matin, qu'entrera en vigueur la nouvelle législation provinciale sur l'heure avancée.

Cette nouvelle législation abroge une loi dont l'origine remonte à 1920 et décrète sous forme de loi les règlements jusqu'alors en vigueur.

Toutes les horloges du Québec devront donc être avancées dimanche. Elles se trouveront ainsi en retard de quatre heures sur le temps moyen de Greenwich.

Le changement qui demeurera en vigueur jusqu'au dimanche 30 octobre s'appliquera à toutes les régions de la province situées à l'ouest du méridien du 68e degré de longitude ouest, à l'exception du comté municipal de Témiscouata et de la ville de Cabano.

Ce méridien pourrait être une ligne imaginaire passant un peu à l'est de Gagnon sur la côte nord du St-Laurent ainsi qu'à l'est de Baie-Comeau, Mont-Joli et à l'ouest d'Amqui. Dans cette région qui groupe la majeure partie de la popu-

Voir DIMANCHE en p. 2

L'affaire Dupuis

Une erreur administrative qui risque de tourner en erreur judiciaire

— Paul Martineau

par Claude Gendron
envoyé spécial de LA PRESSE

SHERBROOKE. — "Si un homme devait être condamné pour des manoeuvres politiques qui n'ont rien à voir avec le procès ou sur celles d'un maître-chanteur qui cherche à obtenir les faveurs du gouvernement, plus aucun homme honnête et de bonne renommée ne devrait chercher à occuper des fonctions publiques."

Me Paul Martineau, procureur de la défense, a laissé cette réflexion au jury en fin d'après-midi hier, alors qu'il terminait un plaidoyer de quatre heures et demie réclamant l'acquittement de l'ancien député et ministre du cabinet Pearson, M. Yvon Dupuis, qui est accusé d'avoir conspiré pour trafiquer son influence dans l'histoire de l'hippodrome de Saint-Luc, près de Saint-Jean.

Me Martineau a demandé au jury de ne pas transformer en "erreur judiciaire" ce qu'il a appelé une "erreur administrative". Il expliqua que dans toute cette affaire, un gouvernement avait fait une erreur administrative en déclenchant une enquête policière et en provoquant la tenue d'un procès sur la foi d'un document dont le contenu s'est révélé faux et des racontars d'un homme qui n'a pas cessé de conter des mensonges.

L'avocat a appuyé son asser-

Voir ERREUR en p. 2

Une affaire d'un système, d'une génération, d'une politique maudite

— Jean Bienvenue

(C.G.) — Pour le représentant du ministère public, Me Jean Bienvenue, l'affaire Dupuis c'est celle "d'un système, d'une génération, d'une politique maudite", dénoncée par un co-conspirateur, le chiropraticien Roch Deslauriers, qui en avait assez des promesses et n'a pas hésité à se déshabiller sur la place publique pour faire sa dénonciation.

Me Bienvenue a entrepris son réquisitoire au début de la soirée d'hier. Il a parlé pendant deux heures et demie et doit poursuivre son argumentation devant les jurés aujourd'hui.

Le procureur a commencé par dire que la Couronne aurait pu restreindre sa preuve à l'appel téléphonique du 6 mai 1961 pour prouver la conspiration dont l'ancien ministre Dupuis est accusé.

Dans cet appel, M. Dupuis demanda, de façon urgente, $10,000 au promoteur de l'hippodrome de Saint-Luc sous la promesse d'exercer son influence pour obtenir le permis d'exploitation nécessaire. Cela aurait suffi à prouver que l'acte de conspiration était déjà commis, que le crime était déjà consommé.

Me Bienvenue a expliqué aux jurés que le crime existait par l'accord des volontés et que même si Deslauriers n'avait pas pu trouver les $10,000 que Dupuis réclamait avec insistance ce soir-là, la conspiration aurait quand même eut lieu.

Mais il ajoute que la Couronne a prouvé également que Dupuis a effectivement touché l'argent et qu'on ne saurait considérer ce qu'il a appelé

Voir SYSTEME en p. 2

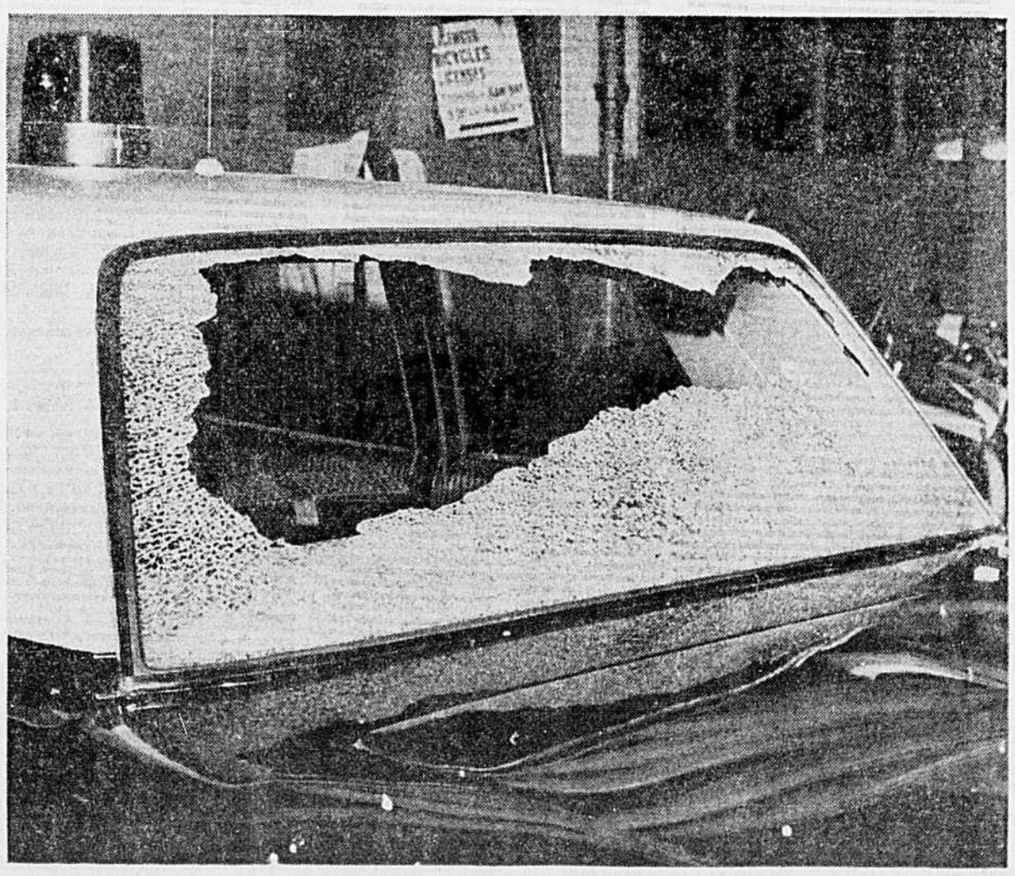

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

La lunette arrière de cette auto-patrouille de la police de Saint-Laurent a volé en éclats au cours d'une fusillade qui a précédé l'arrestation de trois hommes qui venaient de commettre un hold-up dans une banque. (Nos informations en page 3.)

SOMMAIRE

Annonces classées / 46 à 53
Bandes dessinées / 14
Courrier "Que faire ?" / 36
Décès, naissances, etc. / 55
Des mots et des phrases / 10
Editorial / 4
Finance / 20 à 22
Horoscope / 44
Loisirs et récréation / 14, 15
Mots croisés / 39
Nouvelles internationales / 45
Nouvelles nationales / 13
Radio et télévision / 16
Spectacles et concerts / 18, 19
Sports / 25 à 31
Tribunaux / 7
Vie féminine / 34 à 36
Vie mondaine / 35
Votre médecin / 56

La FTQ veut un statut spécial au sein du CTC pour vaincre la CSN

WINNIPEG (PC) — Les syndicats du Québec devraient obtenir un statut spécial à l'intérieur du Congrès du travail du Canada pour être en mesure de combattre la Confédération des syndicats nationaux.

C'est ce qu'a soutenu M. Jean Gérin-Lajoie, directeur québécois des Métallurgistes unis d'Amérique et vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec. M. Gérin-Lajoie soumettait son rapport à une conférence d'orientation de son syndicat, à Winnipeg.

M. Gérin-Lajoie a déclaré que l'actuelle constitution du Congrès du travail du Canada avait son utilité lors des luttes fratricides entre la FAT et le COI. "Cette constitution est maintenant trop rigide. Au Québec, en particulier, la constitution du CTC a pour effet principal de faire grossir les effectifs de la CSN."

M. Gérin-Lajoie regrette que la constitution du CTC ait été violée par son syndicat dans une usine de Trois-Rivières, où les Métallos ont délogé le syndicat des Mouleurs, également affilié au CTC.

"Nous avions à choisir entre la constitution actuelle du CTC et l'essor du syndicalisme international au Québec."

Le syndicaliste a ajouté: "Ceux qui tiennent davantage à défendre une constitution démodée qu'à représenter adéquatement les travailleurs du Québec seraient mieux de le dire publiquement et clairement, et de se retirer du Québec. Nous pouvons faire le travail à leur place. Nous, les Métallos, nous sommes bien équipés pour servir les travailleurs québécois et nous pouvons leur offrir la meilleure représentation syndicale qui soit."

M. Gérin-Lajoie a informé les délégués de son syndicat, que la semaine prochaine, à Winnipeg également, lors de la tenue des assises biennales du CTC, des amendements seront proposés à la constitution du CTC.

M. Gérin-Lajoie a ajouté: "Je crois sincèrement que les amendements à la constitution du CTC seront de nature à offrir plus de justice aux petits syndicats. Dans le passé, en effet, des syndicats plus petits que le nôtre ont été forcés de laisser aller les travailleurs à la CSN à cause de la rigidité de la constitution du CTC. Une constitution plus souple est donc aussi nécessaire pour eux que pour nous".

Les Métallos encourent une peine d'exclusion des rangs du CTC, si l'on s'en tient strictement à l'interprétation de la constitution. On croit cependant que les délégués du congrès du CTC accepteront d'améliorer la constitution et d'éviter ainsi que les Métallos aillent se joindre à d'autres expulsés: le Syndicat international des gens de mer et la Fraternité internationale des camionneurs.

ERREUR

SUITE DE LA PAGE 1

tion sur le fameux document Gobeil préparé par le principal témoin à charge, le chiropraticien Roch Deslauriers, et signé par l'ancien cultivateur Raoul Gobeil, qui a perdu $25,000 dans cette affaire.

Le document disait que M. Gobeil avait vu M. Deslauriers remettre l'argent à M. Dupuis. Par la suite, M. Deslauriers reconnut lui-même que cela n'était pas vrai.

Il aurait été si facile de tout vérifier

"Il aurait été si facile de tout vérifier avant de porter des accusations et d'échafauder une preuve qui s'est écroulée d'elle-même au procès", a dit Me Martineau.

"On n'a pas le droit de se servir d'un torchon de papier pareil pour accuser un homme, qu'il soit le plus petit ou le plus grand des citoyens. Cet inévitable document revient toujours au coeur du procès. Il aurait été si facile de vérifier . . .

"Au contraire, toute la machinerie du gouvernement s'est mise en branle pour tenter de chercher des preuves, même quand le premier ministre a envoyé quelqu'un auprès de M. Gobeil pour vérifier le document qui fut à la base d'une fantastique erreur administrative de la part d'hommes d'expérience trop préoccupés par toutes sortes de problèmes.

"Il ne faut pas qu'une erreur administrative deviennent une erreur judiciaire", note Me Martineau.

L'avocat a parlé longuement de M. Deslauriers et de son témoignage "cousu de fil blanc". Après avoir rappelé qu'il avait réussi à emprunter $76,000 pour son projet d'hippodrome, et qu'il avait utilisé cet argent pour des voyages et ses fins personnelles, Me Martineau a ajouté sur un ton indigné: "C'est cet homme que vous serez obligé de croire pour condamner M. Dupuis . . ."

Pourquoi M. Deslauriers n'a-t-il pas mentionné les $10,000 dans son bilan de faillite ? C'est tout simplement parce qu'il ne les a pas donnés à M. Dupuis.

Me Martineau conclut qu'on ne pouvait pas ajouter foi au témoignage d'un homme qui inventa une histoire de toutes pièces pour ses fins personnelles et qui changea sa version cinq ou six fois et à qui la police fédérale elle-même avait demandé: "Voulez-vous nous monter un bateau ?"

Un homme respectable, jeune, brillant

Il se pencha alors sur les autres témoignages. Il souligna que M. Dupuis, un homme respectable, jeune, brillant et rendu à un rang très élevé, malgré son jeune âge, ne présenta qu'une seule version des faits et qu'on n'avait pu rien y changer parce que c'était la vérité, alors que Deslauriers a eu "plusieurs vérités plus ou moins vraies et qu'on se demande encore s'il ne découvrirait pas une autre vérité plus vraie, après le procès".

Du témoignage de M. Eric Kierans, ministre de la Santé, Me Martineau soutient que le ministre, qui après tout est un homme comme les autres, n'avait fait que des déductions sur une expression mal comprise: "not for me", et sur un "certain sourire".

"Jamais dans l'histoire juridique de nos pays civilisés on n'a condamné un homme sur un "certain sourire", dit Me Martineau en élevant la voix...

Je soumets que M. Kierans a été imprudent quand il a accepté, sans vérifier, une déclaration qui s'est révélée fausse. Son témoignage, comme celui des autres témoins, établit comment l'histoire de M. Deslauriers était cousu de fil blanc".

Il note qu'on ne trouve aucune corroboration du prétendu crime dans le témoignage de l'ancien ministre fédéral de la Justice, M. Guy Favreau, pas plus que dans ceux des autres témoins qui n'ont fait que rapporter les propos issus de l'imagination de M. Deslauriers.

"A ces gens, Deslauriers disait que Dupuis lui avait demandé de l'argent, selon ses prétentions. Cela ne prouve pas que M. Dupuis cherchait de l'argent et cela ne prouve rien quand on parle de complicité".

Et même, l'avocat souligne que le témoignage de M. Lanoue, un ami de M. Deslauriers, a contredit celui-ci en disant que Deslauriers cherchait de l'argent déjà avant le 6 mai 1961, jour où M. Deslauriers prétend que M. Dupuis lui demanda $10,000.

CAMPAGNE

SUITE DE LA PAGE 1

"Pas de commentaires", a-t-il laissé tomber à la mention du conflit entre la Sûreté provincial et ses policiers. "Je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus."

Le premier ministre a ajouté ensuite que les malaises auxquels nous avions fait allusion ne sauraient constituer un handicap pour les libéraux. "Vous jugerez d'après ma majorité dans mon comté. Il y a beaucoup de fonctionnaires et de professeurs de l'Etat dans mon comté. Vous jugerez d'après ma majorité . . ."

Une journée bien remplie

Au caucus d'hier soir, il a été strictement question de stratégie électorale, de la loi électorale et des méthodes de nomination pour les députés sortants, selon le chef libéral. M. Lesage y a lui-même prononcé un discours de près de deux heures. La plupart des ministres assistaient à cette réunion. M. René Lévesque a fait son apparition vers 11 h. 30, et les ministres Claire Kirkland-Casgrain, Alphonse Couturier et René Saint-Pierre, retenus soit par la maladie, soit pa rdes examens médicaux pré-électoraux, brillaient par leur absence.

Ce grand rassemblement de "l'intelligentsia libérale" se poursuivra aujourd'hui à Montréal, alors que ministres, députés, nouveaux candidats et organisateurs connaîtront une journée très chargée.

Dès 9 h. ce matin, le bureau et la commission politique de la Fédération libérale du Québec devaient tenir une réunion conjointe afin de mettre la dernière main à l'élaboration du programme électoral du parti.

Cette première réunion doit être suivie à 1 h. cet après-midi d'une assemblée du conseil général et du caucus, assemblée au cours de laquelle on étudiera ce programme.

Enfin, à 4 h. cet après-midi, M. Lesage donnera une conférence de presse au cours de laquelle il publiera le programme électoral de son parti. Toute l'équipe libérale entourera alors le premier ministre. Ce dernier a déclaré hier soir que de 350 à 400 personnes assisteront à cette cérémonie.

On divulguera également aujourd'hui ou demain les détails de la tournée électorale du chef libéral.

CANDIDATS

SUITE DE LA PAGE 1

que M. Georges-Emile Lapalme, député d'Outremont et ancien procureur général et ministre des Affaires culturelles, ne participerait pas lui non plus à la campagne électorale et ne se porterait pas candidat. On sait que M. Lapalme a déjà annoncé à plusieurs son intention de quitter la vie publique.

Le premier ministre a dit ignorer qui, au nom du parti libéral, briguerait le siège de M. Lapalme. "Je ne sais même pas qui est en lice", a-t-il affirmé. Un monsieur d'un certain âge, qui se trouvait à proximité, s'est alors avancé en disant: "Moi, je serai en lice, M. Lesage !" Le chef libéral a d'abord paru étonné puis, levant les bras en souriant: "Vous voyez comme c'est démocratique chez nous . . . Je n'étais même pas au courant !"

Le monsieur d'un certain âge n'avait manifestement pas été invité au caucus. Il avait fait le pied de grue devant la porte de la salle où se tenait la réunion, et c'est dans le corridor de l'hôtel qu'il a lancé sa surprenante révélation. Aucun des témoins de cette scène ne semblait le connaître. Les journalistes ont tenté de le rattraper par la suite, mais sans succès.

DIMANCHE

SUITE DE LA PAGE 1

lation du Québec, le temps normal entre en vigueur le dernier dimanche d'octobre et le dernier dimanche d'avril est l'heure normalienne de l'est en retard de cinq heures sur le temps moyen de Greenwich.

Dans les régions situées à l'est de ce méridien ainsi que dans le comté municipal de Témiscouata et la ville de Cabano on ne changera pas l'heure, le temps réglementaire étant l'heure normale de l'Atlantique, en retard de quatre heures sur le temps universel de Greenwich.

Le ministère des Affaires municipales rappelle que la nouvelle législation supprime la possibilité de modifications tant par règlements du lieutenant-gouverneur en conseil qu'à la demande des conseils municipaux.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 40
Maximum demain : 50

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa et Laurentides:** ensoleillé et plus frais; vents de l'ouest de 15 milles dans la matinée. Minimum et maximum à Montréal 40 et 50; Ottawa 35 et 50; Ste-Agathe 35 et 45.

Régions des Cantons de l'Est, Mauricie, Québec et Lac-Saint-Jean: ensoleillé et plus frais; vents de l'ouest de 15 milles tombant dans l'après-midi. Minimum et maximum à Sherbrooke 40 et 55; Québec 45 et 50; La Tuque 35 et 45; Chicoutimi 30 et 45.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspésie et Sept-Iles: généralement nuageux avec périodes ensoleillées dans l'après-midi; beaucoup plus frais; vents du sud de 15 milles tournant dans la matinée au nord-ouest, accompagnés de raffiles. Minimum et maximum à Baie-Comeau 35 et 45; Rivière-du-Loup et Mont-Joli 40 et 50; Gaspé 45 et 50; Sept-Iles 40 et 45.

CHEMINEE "SECURITE" INC.

Achetez directement du manufacturier votre cheminée

Préfabriquée

POUR BUNGALOW, DUPLEX, ETC.

Prix spéciaux pour CHALET

2205, Ave CHARLAND MONTREAL

Tél. 381-2387

SUCCURSALE

2099 BOUL. CURE-LABELLE. CHOMEDEY — 681-2553

SYSTEME

SUITE DE LA PAGE 1

"l'alibi Solly Silver" pour camoufler les motifs du crime.

Le courage d'un conspirateur

Le représentant du ministère a ajouté qu'il était rare qu'on puisse prouver la conspiration qui est un crime du cerveau et de l'esprit, mais il a souligné que, dans le cas présent, on trouvait une preuve directe dans les documents et les agissements des conspirateurs eux-mêmes.

"Il est rare, dit-il, qu'un conspirateur ait le courage de venir sur la place publique se déshabiller, pour ainsi dire, devant le tribunal, et publier la conspiration... Nous possédons ici, dans nos dossiers, la preuve directe la plus forte : la déclaration verbale de celui avec qui l'accusé a conspiré."

Et Me Bienvenue ajoute :

"Observez, messieurs les jurés, que Deslauriers n'a pas dénoncé Dupuis. Il a dénoncé ceux qui ont exigé un dépôt de lui.

"Il a dénoncé un système, une génération, une politique maudite, qu'elle soit bleue ou rouge, peu importe."

L'avocat explique ensuite les changements de version et les inexactitudes de M. Deslauriers sur les dates (d'abord le 29 juin 1961, ensuite le 9 mai et finalement les 8 et 9 mai).

Ceux qui ne se trompent jamais !

"Méfiez-vous de ceux qui ne se trompent jamais".

"Deslauriers a eu le courage d'avouer sa participation aux lettres forgées et à l'accord téléphonique. Il a recueilli des injures qui sont la rançon de ceux qui possèdent ce courage."

Et, rappelant que la minute de vérité avait sonnée, que c'était l'heure de la reddition des comptes, l'avocat entreprend de raconter chronologiquement ce qu'il a appelé "l'histoire pénible d'un poisson — Deslauriers a bien reconnu l'avoir été — l'histoire d'un poisson coupable d'avoir fait confiance à un ami pendant quatre ans."

Le procureur propose aux jurés la théorie de la "ligne droite, la plus simple, le cheminement qui saute aux yeux", à l'opposé des explications de la défense qu'il prétend sinueuses et compliquées. Il souligne que les documents ne sont pas capables de mentir, sauf les faux qui sont le miroir de ceux qui les ont écrits.

Me Bienvenue poursuit que Dupuis, avant de soutirer de l'argent à Deslauriers, devait afficher son intérêt pour l'affaire du permis et démontrer qu'il intervenait effectivement auprès du ministre du Revenu d'alors, M. Paul Earl, de qui relevait l'accord du permis d'hyppodrome.

Début du crime : le 3 mai

C'est la lettre du 3 mai 1961, dans laquelle M. Dupuis sollicite le permis auprès de M. Earl. Mais, le 3 mai également, la compagnie de M. Dupuis financièrement mal en point, est aux prises avec des échéances bancaires. Dupuis doit trouver rapidement $9,000 et il réussit à retarder de quelques jours, l'échéance des traites de Science Atlas Univers, comme l'indiquent les appels téléphoniques.

"C'est à ce moment-là que le crime commence à se commettre. C'est le premier acte de la conspiration de l'accusé", dit le procureur du ministère public en désignant la lettre au ministre Earl.

Cherchant à démolir l'alibi Solly Silver, Me Bienvenue se demande pourquoi la défense n'a pas fait entendre cet homme qui, seul, pouvait le mieux juger de l'utilisation de ses propres deniers.

Il rappelle que Dupuis est allé chercher cet alibi quatre semaines avant le procès, lors d'une visite chez M. Silver.

La ruse pour obtenir $10,000 du "poisson Deslauriers" consistait donc à écrire au ministre Earl le 3 mai, selon le procureur. Et Dupuis prétendait devoir graisser trois hauts fonctionnaires, ceux-là même qui avaient convaincu le premier ministre Jean Lesage de s'opposer à l'émission d'un nouveau permis d'hyppodrome dans la province.

Dupuis fait rapport de ses démarches auprès de M. Earl dans une lettre datée du 5 mai, lettre que M. Deslauriers reçoit le lendemain, 6 mai, le jour de l'appel téléphonique faditique.

Et Me Bienvenue de dire qu'il était alors préférable pour Dupuis de téléphoner seulement plutôt que de risquer de se faire voir avec Deslauriers en le convoquant chez lui. "On ne voit pas le visage porteur de mensonges au téléphone", dit-il. Le crime de conspiration était consommé. Et la Couronne pourrait s'arrêter ici.

Le poisson était-il cuit ?

Mais, l'avocat poursuit en racontant les aventures de Deslauriers qui entreprit de chercher l'argent en disant que c'était à la demande de Dupuis.

"Deslauriers a été naïf, certes, mais Dupuis n'avait-il pas raison de trouver le poisson cuit ?" se demande le procureur de la poursuite.

D'autre part, s'il avait demandé un dépôt; pourquoi le ministre Earl aurait-il été aussi pressé d'en faire une question d'heures ? Dupuis, lui, était menacé de poursuites. Il était flambé, fauché. Il avait besoin d'argent. Il avait même versé toute son indemnité parlementaire à la banque pour payer ses créanciers. Les documents eux-mêmes témoignent qu'il était dans la dèche, selon l'avocat.

Me Bienvenue se demande si Dupuis aurait accordé un délai à Deslauriers, si celui-ci le lui avait demandé.

Sur ce, comme il se faisait très tard, le juge ajourna le réquisitoire du ministère public à ce matin.

Le vol des $383,000 en lingots d'or : un 4e inculpé est relâché sous cautionnement

WINNIPEG, Man. (PC) — John McKay Berry, 26 ans, de Winnipeg, un des cinq accusés du vol de $383,000 en lingots d'or commis le 1er mars à l'aéroport international de Winnipeg, a été relâché mercredi sous un cautionnement de $45,000.

Trois autres inculpés, l'avocat Harry Dennis Backlin, 36 ans, Richard Wallace Grenkow, 25 ans, et Paul Frederic Grenkow, 23 ans, frère du précédent, tous de Winnipeg, ont déjà obtenu antérieurement de reprendre un large provisoire en attendant l'instruction de leur enquête préliminaire fixée au 2 mai, et seul un dernier inculpé, un nommé William Kenneth Leishman, demeure en détention.

Backlin, les frères Grenkow et Leishman sont inculpés de complot pour commettre le vol, tandis que Richard Grenkow est en outre accusé de s'être effectivement emparé du butin avec John McKay Berry. Backlin, enfin, doit aussi répondre à une accusation de possession illégale de "marchandises" (recel).

On se rappelle que le vol, un des plus retentissants commis au Canada, a été perpétré par deux individus qui, revêtus de l'uniforme des employés de l'aéroport, ont produit les documents nécessaires pour "prendre livraison" du fabuleux chargement de lingots d'or arrivé un peu plus tôt par avion à Winnipeg, en provenance de l'Ontario. Pour emporter leur butin, les voleurs avaient "prévu" une camionnette appartenant à Air-Canada.

Des douze lingots, 11 ont été retrouvés par la police quelque huit jours plus tard. Dix des lourdes barres d'or avaient été cachées dans un banc de neige voisin de la maison d'Harry Backlin, la 11e fut découverte dans un immeuble commercial du centre de Winnipeg. Quant au dernier lingot, il manque toujours à l'appel des détectives . . . et du gouvernement qui le destinait à l'Hôtel des Monnaies, à Ottawa.

Washington et Moscou veulent que U Thant soit réélu

NATIONS-UNIES. (PA) — Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont fait savoir à U Thant qu'ils lui accordent leur appui pour un second mandat comme secrétaire général des Nations unies, apprend-on de sources autorisées.

Cet appui de deux grandes puissances permet de considérer comme à peu près certaine la réélection d'U Thant, pourvu que celui-ci consente à demeurer à son poste après l'expiration de son mandat actuel de cinq ans, le 3 novembre prochain.

M. Thant a promis de donner une réponse définitive à ce sujet aux membres de l'ONU en juin prochain. Entre-temps, il a exprimé le désir que le Conseil de sécurité lui trouve un remplaçant. Le secrétaire général est choisi par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil de sécurité. Selon certaines indications, U Thant aurait également l'appui de la Grande-Bretagne, de la Chine nationaliste et de la France, les trois autres membres détenant le droit de véto au Conseil de sécurité. La prochaine Assemblée générale s'ouvre le 20 septembre.

U Thant, un Birman, aurait confié à des amis qu'il aimerait être libéré de cette fonction parce qu'il désire rentrer dans son pays dont il est absent depuis dix ans, qu'il voudrait passer plus de temps auprès de sa famille et que les Nations unies continuent à se débattre avec un lourd déficit du financement de ses opérations de paix.

Les mêmes sources ont précisé que l'ambassadeur soviétique Nikolai T. Fedorenko et l'ambassadeur américain Arthur J. Goldberg ont dit à U Thant que leurs gouvernements voulaient qu'il demeure à son poste. Dans les milieux officiels américains, on a confirmé que le gouvernement des Etats-Unis avait dit à U Thant qu'il aimerait le voir réélu.

Deux autres Etats africains à l'Expo

Les noms de deux autres Etats africains se sont ajoutés hier à la liste des pays qui participeront à l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Ce sont l'Ouganda et la République malgache, ce qui porte à 16 le nombre d'Etats africains qui seront présents à la place d'Afrique. L'Expo 67 a érigé ce complexe pour permettre aux Etats africains en voie de développement de participer à l'Exposition universelle.

La principale cause des accidents : les conducteurs

"Ce sont les chauffeurs qui, par l'excès de vitesse et l'usage des boissons alcooliques, sont la cause de 95 p. 100 des accidents de la route. Les défectuosités des voitures et celles de la route n'y sont que pour 5 p. 100".

"De ce fait, a déclaré M. Camille Archambault, directeur des relations extérieures à l'Association du camionnage du Québec, les chauffeurs sont les plus grands tueurs de l'histoire moderne, et ils ne sont surpassés que par le cancer et les maladies cardiaques".

M. Archambault, qui parlait devant le club Kiwanis-Maisonneuve, hier midi, a repris le terme de "criminel", à la suite du cardinal Léger, pour fustiger les chauffeurs et les piétons qui ne respectent aucun règlement. Selon lui, les pires violateurs des règles de sécurité sont les jeunes qui "pourraient être les meilleurs conducteurs", mais que leurs parents et éducateurs n'ont pas renseignés sur les raisons motivant la politesse et le sens des responsabilités au volant.

Le conférencier a cité les chiffres pour 1965: "Dans le Québec seulement, 1,541 personnes ont été tuées, dont 324 enfants, et 39,109 autres ont subi des blessures corporelles, dont 7,280 enfants. Au point de vue économique, un gaspillage de $400 millions ont été payés en dommages par les compagnies d'assurance".

MONTREAL

SUITE DE LA PAGE 1

part, à collaborer en ne laissant pas fonctionner inutilement les autos et camions en stationnement et en ne démarrant pas trop brusquement. Le Code de l'Air a prévu des sanctions pour les conducteurs de voitures en mauvais état qui dégagent des nuages de fumée, d'huile et de gaz incommodant les automobilistes et rendant l'air irrespirable. Espérons qu'on tiendra compte de ces recommandations pour les autobus de la CTM !

La G.-B. est priée d'employer la force contre le régime Ian Smith

NATIONS-UNIES. (AFP, UPI, Reuter) — Le comité de décolonisation de l'ONU prie la Grande-Bretagne "de prendre toutes mesures efficaces, y compris l'emploi de la force, en vue de mettre fin au régime de la minorité raciste en Rhodésie du Sud" et recommande au Conseil de sécurité d'envisager d'urgence les sanctions internationales prévues au chapitre sept de la charte pour donner effet à ses décisions concernant la Rhodésie du Sud.

La résolution a été adoptée hier par 19 voix, avec cinq abstentions : Grande-Bretagne, Etats-Unis, Australie, Danemark et Italie. Elle condamne, en particulier, l'Afrique du Sud et le Portugal pour leur "appui et assistance au régime de la minorité raciste en Rhodésie du Sud".

Délai accordé à Londres

Par ailleurs, le "comité des sanctions" du Commonwealth, chargé de surveiller l'application des mesures prises à l'encontre de la Rhodésie, a décidé d'accorder à la Grande-Bretagne le délai nécessaire pour continuer les négociations diplomatiques dans lesquelles elle est engagée, apprend-on de source autorisée.

Le comité, qui est présidé par le haut-commissaire canadien Lionel Chevrier, estime que les prochaines semaines auront une importance capitale pour l'affaire rhodésienne. Il se réunira de nouveau dans deux semaines, ou plus tôt si les événements l'exigent.

M. Harold Wilson a déclaré hier aux Communes que toute solution au problème rhodésien doit être fondée sur le retour de la colonie à la légalité. Il a rappelé qu'une telle solution devrait également être fondée sur les principes précédemment énoncés par la Grande-Bretagne et comportant notamment le transfert graduel du pouvoir aux représentants de la majorité de la population.

Le premier ministre a fait savoir, d'autre part, que M. Ian Smith n'avait donné aucune indication sur ses intentions de reprendre le dialogue avec la Grande-Bretagne. M. Wilson a souligné que la Grande-Bretagne ne pouvait guère tolérer que l'embargo sur le pétrole destiné à la Rhodésie soit impunément violé. Le recours au Conseil de sécurité a-t-il ajouté, a permis d'éviter une action internationale pouvant être dangereuse et maintenu le problème sous le contrôle de la Grande-Bretagne.

Prolongation de l'état d'urgence

Le Parlement rhodésien a voté hier une prorogation pour trois mois de l'état d'urgence instauré en Rhodésie le 5 novembre dernier, juste avant la proclamation unilatérale d'indépendance.

Après avoir affirmé que l'ordre régnait en Rhodésie même, à l'exception de cas mineurs et isolés, le ministre de la Loi et de l'ordre qui a proposé cette mesure a justifié sa requête en alléguant notamment la présence de terroristes et de matériel offensif en Zambie et de "combattants de la liberté" du parti interdit des nationalistes en Tanzanie où, a-t-il précisé, ils sont entraînés par des instructeurs algériens prêts à se rendre en Zambie et, de là, en Rhodésie.

La menace de loin la plus sérieuse qui pèse sur le gouvernement rhodésien, a poursuivi le ministre Lardner-Burke, est représentée par les nouvelles mesures que pourrait prendre Londres à la suite de ses sanctions économiques.

L'agence portugaise "ANI" annonce, dans une dépêche datée de Beira, que le pétrolier pirate "Ioanna-V" doit quitter le port de Beira (Mozambique) le 6 mai prochain. A cette date, la marée sera assez haute pour permettre au pétrolier de franchir le banc de sable à l'entrée de la baie avec tout son chargement.

La bière Dow fabriquée à Québec est conforme aux standards canadiens

par François Trépanier

QUEBEC — L'origine de la maladie mystérieuse qui a atteint 44 gros buveurs de bière de la région de Québec semble de moins en moins attribuable à la bière Dow, mais celle-ci n'a pas encore été définitivement écartée comme facteur possible.

C'est ce qui ressort d'un communiqué qui a été publié, hier matin, dans la capitale provinciale, par le comité d'enquête chargé de déterminer l'origine de cette maladie.

Dans son communiqué, le comité formé il y a trois semaines par le ministre de la Santé, M. Eric Kierans, précise que toutes les analyses effectuées en vue de rechercher la présence d'éléments chimiques, de toxines, de pesticides et d'insecticides n'ont révélé aucun indice qui permette d'établir une relation de cause à effet entre la consommation de la bière et les 18 décès qu'a causés la maladie.

Le comité ajoute que les diverses analyses faites sur les échantillons de bière n'ont révélé aucune présence de composants anormaux et que les résultats des études qui ont été faites sur l'état des lieux à la brasserie Dow ont été satisfaisants et ont permis d'établir que **les modes de fabrication de cette bière sont conformes aux standards canadiens.**

Le comité, composé de huit spécialistes, signale, par ailleurs, qu'au moins une des 18 personnes décédées ne consommait pas de la bière Dow, mais une marque de bière fabriquée par une autre compagnie.

"Ceci, dit-il, démontre à la satisfaction du comité que la bière Dow n'est pas seule en cause comme facteur possible du syndrome, et que d'autres éléments, encore inconnus, peuvent en être à l'origine."

Le comité fait remarquer, par contre, que la maladie n'a été constatée que chez les gros buveurs de bière et que des coupes histologiques et des renseignements clinico-pathologiques, envoyés dans les principaux centres du Québec, ont permis de déterminer qu'elle ne se présente pas ailleurs que dans l'agglomération québecoise.

Il signale enfin que les enquêtes de laboratoire, effectuées par le directorat des Aliments et Drogues du gouvernement fédéral, n'ont pas permis jusqu'à maintenant d'identifier une substance quelconque, dans les échantillons, qui puisse être associée au syndrome.

Le comité se réunira à nouveau la semaine prochaine. D'ici là, l'enquête épidémiologique se poursuivra.

Rue fermée à la circulation

Le tronçon "Jean-Talon-Bates" de l'avenue Wilderton sera fermé à toute circulation de 6 h. demain matin jusqu'à 6 h. du soir, dimanche.

Il en sera ainsi à cause de travaux de réparation effectués au passage à niveau du Pacifique Canadien, à l'avenue Wilderton.

Les automobilistes seront alors contraints d'utiliser soit le viaduc du chemin de la Côte-des-Neiges ou le passage à niveau de l'avenue Rockland, souligne M. Jean Lacoste, directeur du Service municipal de la circulation.

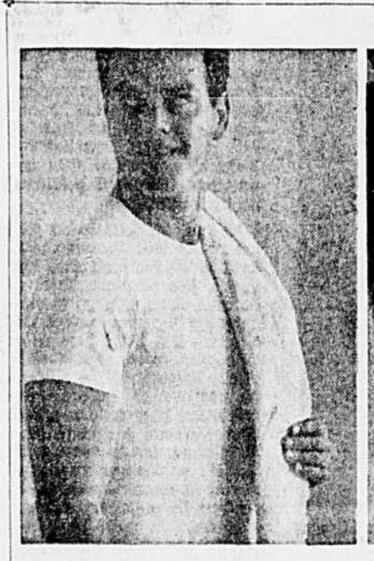

Le premier T-Shirt . . .

A la douceur du fin coton peigné, nous avons ajouté la souplesse délicate du nylon extensible. Résultat: confort unique, finesse presque incroyable, et des mois d'usage grâce à la durabilité du nylon. Vous trouverez tous cez avantages dans notre nouveau maillot en Flexon de bonne coupe . . . un luxueux maillot qui vaut dix fois les quelques sous de plus qu'il coûte.

fait de Flexon!

Harvey Woods

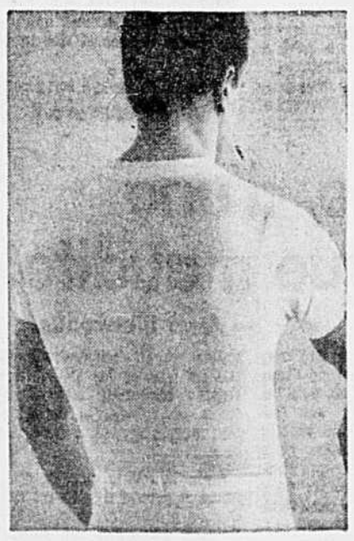

Les camisoles et caleçons en Flexon, mis sur le marché l'an passé, et constituant le plus important perfectionnement depuis des années dans le domaine des sous-vêtements pour hommes, ont été accueillis avec enthousiasme! Si vous ne les avez pas encore essayés, procurez-vous-en lorsque vous achèterez vos maillots en Flexon!

Ce vêtement vous parvient aseptisé et reste aseptisé pour toute sa durée normale.

Fabriqué au Canada par York Knitting Mills, Limited avec Nylon Extensible Du Pont

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 22 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 93

(Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE)

Une balle a traversé le pare-brise...

Droit au front... mais le front, par une "heureuse manie", n'était pas dans la ligne de tir. "J'ai l'habitude de conduire le corps rapproché de la portière", explique l'agent Paul Lavallée. Le policier avait la tête près de la vitre latérale lorsqu'une première balle tirée par les bandits traversa le pare-brise. Une balle de calibre .357 percutée à la poudre de magnum, explosif d'une force inusitée. Le résultat: éclatée dans l'auto, la balle a fait volatiliser la vitre arrière de l'auto-patrouille, près de laquelle se tient le sergent Guy Bigeault, qui accompagnait l'agent Lavallée.

"Nous luttons contre un continent pour les Jeux olympiques de 72!"

— le maire Drapeau

par Marcel Desjardins

envoyé spécial de LA PRESSE à Rome

ROME. — De retour de Paris où il est allé rencontrer le général De Gaulle, car c'était bien pour aller voir le président de la France qu'il avait quitté précipitamment Rome, mardi matin, le maire Jean Drapeau a repris sa lutte pour tenter d'obtenir les Jeux Olympiques d'été de 1972.

Madrid reste dans l'esprit du maire l'adversaire le plus à redouter, car il y a nettement désir des Européens de voir les Jeux d'été revenir sur leur continent. "Nous luttons contre un continent", de remarquer M. Drapeau.

"Quel genre d'adversaire deviendra Munich si Madrid se retire? Voilà ce que personne ne saurait dire. Aujourd'hui l'ambassade canadienne a organisé une réception en l'honneur du comité olympique canadien.

"J'ai eu une très agréable entrevue avec le Général. Puis, il m'a invité à déjeuner. C'est probablement le plus grand homme politique actuellement au monde, et cependant, vous vous sentez très à l'aise en sa présence, car il vous accueille de façon tellement sympathique", de nous dire M. Drapeau alors qu'il visitait le kiosque de Montréal au siège social du Comité olympique d'Italie, hier après-midi.

"J'ai rencontré six membres du comité international depuis ce matin", a-t-il ajouté en nous faisant part qu'aujourd'hui il visitera le roi de la Grèce qui vient à Rome comme membre du comité olympique de son pays. Il verra de même le représentant de la Turquie et celui du Liban.

Alors qu'il visitait l'exhibit de la ville de Montréal, les délégués allemands dont le kiosque est en face de celui de la métropole lui ont dit: "Mais c'est extraordinaire comme vous avez des installations chez vous." Eux projettent de construire maints amphithéâtres alors que Montréal les a déjà.

A son retour à l'hôtel, le maire a inscrit dans son carnet de notes ses prédictions sur le résultat probable du vote du Comité olympique canadien sur les sites des Jeux d'été et d'hiver de 1972. Il a déclaré qu'il n'allait le faire voir à personne avant la décision officielle.

Le vice-président Gerry Snider, du comité exécutif de Montréal, l'a de même inscrit sur un feuillet qu'il a déposé dans une enveloppe qu'il a aussitôt cachetée. Les deux demeurent confiants, mais on sent que la tension nerveuse monte. Madrid continue de maintenir la situation très confuse. On persiste à croire qu'elle retirera sa candidature. Car ses représentants n'étaient pas encore arrivés hier soir. Son kiosque n'avait pas été monté.

Autres informations en pages 26 et 29

Drapeau craint Madrid, mais Munich...

(M.D.) — "Mais c'est un complexe olympique que vous projetez. Pourquoi ne pas demander alors les Jeux Olympiques?" Toutes les figures se tournèrent vers celui qui venait de lancer ces deux phrases. La surprise était écrite sur la figure de tous. Mais quelques moments plus tard, l'idée souriait à tous et l'enthousiasme s'emparait du groupe. C'est le chef de la section des sports de la ville de Munich qui expliquait comment avait débuté ce projet de la ville allemande de se porter candidate aux jeux d'été de 1972.

L'après-guerre a vu les sports se développer de façon formidable à Munich, explique-t-il. C'est l'usage en Europe pour les gens d'appartenir à des clubs sportifs, ce genre de clubs où l'on apprend à pratiquer les diverses disciplines. Or, la paix revenue, les clubs commencèrent à recevoir une multitude de demandes d'admission de la part de jeunes gens. Il se créa 22 groupements où presque tous les sports pouvaient être pratiqués, où l'on pouvait même trouver des terrains d'athlétisme. Les centres sportifs dans les divers districts poussèrent comme des champignons. Le sport atteignit les masses.

Un stade de 90,000 places

Devant cette participation des masses au sport, on songea à créer un large centre sportif à 3.8 kilomètres du centre de la ville qui comprendrait un immense stade de 90,000 places, un gymnase de 12,000 sièges, un autre de 8,000, un vélodrome de 10,000, une piscine ainsi qu'un centre pour la presse sportive. C'est alors qu'il était question de cet emplacement sportif que cette exclamation: pourquoi ne pas demander les Jeux Olympiques? fut lancée. Il appert que la plupart de ces projets seront mis à exécution, que le comité international olympique accorde ou non les jeux de 1972. On parle maintenant d'installer une tour pour la T.V. ce qui permettrait de téléviser les événements aux trois quarts du monde par le truchement de l'Oiseau Matinal.

"Nous avons aussi trois grands stades de 40,000 places et environ 200 terrains de soccer. Nous estimons que nous pourrions mettre à la disposition des équipes étrangères, si nous obtenions les jeux, de 40 à 50 sites d'entraînement", nous a appris cet Allemand.

A Munich, on a organisé un programme sportif pour ceux qui, tout en désirant pratiquer les sports, ne veulent pas faire partie d'un club. Trente instructeurs ont été mis à leur disposition.

Voir DRAPEAU en page 6

Trois frères capturés dans une fusillade à St-Laurent

par André DUPRE

Trois frères roulant carrosse ... volé et n'ayant probablement jamais entendu parler des ... trois soeurs de La Rochelle ont vécu hier à St-Laurent leurs derniers instants de "grande vie"... Et pour un certain temps selon toute vraisemblance; ou plutôt, pour un temps... certain! espèrent les policiers de cette ville: ils les ont surpris juste comme ils passaient la porte d'une banque qu'ils venaient de dévaliser et, d'autre part, ils les soupçonnent d'être les auteurs de quatre autres vols à main armée réussis depuis le début de l'année à St-Laurent.

De plus, les agents se demandent si ce ne sont pas ces trois frères qui ont échappé à leur poursuite, mardi, à la suite d'un autre vol fait à la pointe du revolver dans une banque de Val-Royal; les trois suspects pris en chasse ce jour-là leur ressemblaient étrangement. Les agents Gilles Courchesne et Avila Racine, qui avaient failli alors les arrêter, ne seraient pas surpris si, au terme de l'interrogatoire des trois frères, cette possibilité devenait un fait.

Le méfait armé d'hier a été ponctué d'un spectaculaire échange de balles entre au moins sept revolvers; sans compter que, pour répliquer au jet meurtrier d'une mitraillette "criminelle", il y avait une main policière efficace, également crispée derrière le fuseau d'un fusil-mitrailleur pouvant cracher une dizaine de balles en quelques secondes.

Au point culminant de la fusillade, c'est le policier tenant cette mitraillette, le sergent Guy Bigeault, qui a empêché les bandits de monter en auto (volée évidemment) et de s'enfuir pour aller "fêter ça".

Au retour du "front", ce sergent rayonnait d'une fierté un peu étrange et solennelle. Sans doute un souvenir, vieux mais durement ineffaçable, s'était-il abruptement ranimé dans son esprit. Oui. En tant que policier de St-Laurent, le sergent Bigeault devait se rappeler une fusillade semblable presque en tous points à celle que lui et son collègue venaient de vivre, les rafales tirées le 14 décembre 1962, à la même heure, par trois récidivistes du vol à main armée. Parmi ceux-ci figurait Georges "Père Noël" Marcotte, âgé de 34 ans, un habitué des tribunaux depuis l'âge de 16 ans. Mais ce jour-là, devait songer Bigeault, les agents Denis Braban et Claude Marineau n'avaient pas regagné le poste pour y rédiger leur rapport. Parce que, abattus et sauvagement achevés à bout portant par les bandits, ils sont morts côte à côte en descendant de leur voiture de patrouille pour faire face au crime et ceux qui en vivent. Un drame du service, un drame qui fit sept orphelins mais un grâcié: le principal tueur.

Dans le poste de police, tous les policiers, encore visiblement nerveux, sont réunis autour du sergent-détective Douglas Stone, qui enquête sur plusieurs vols à main armée récents.

Chacun d'eux aurait beaucoup à dire, après avoir affronté la mort, mais tous se bornent aux faits les plus récents, survenus hier matin à la suite de l'alerte sonnée vers

Voir FUSILLADE en p. 6

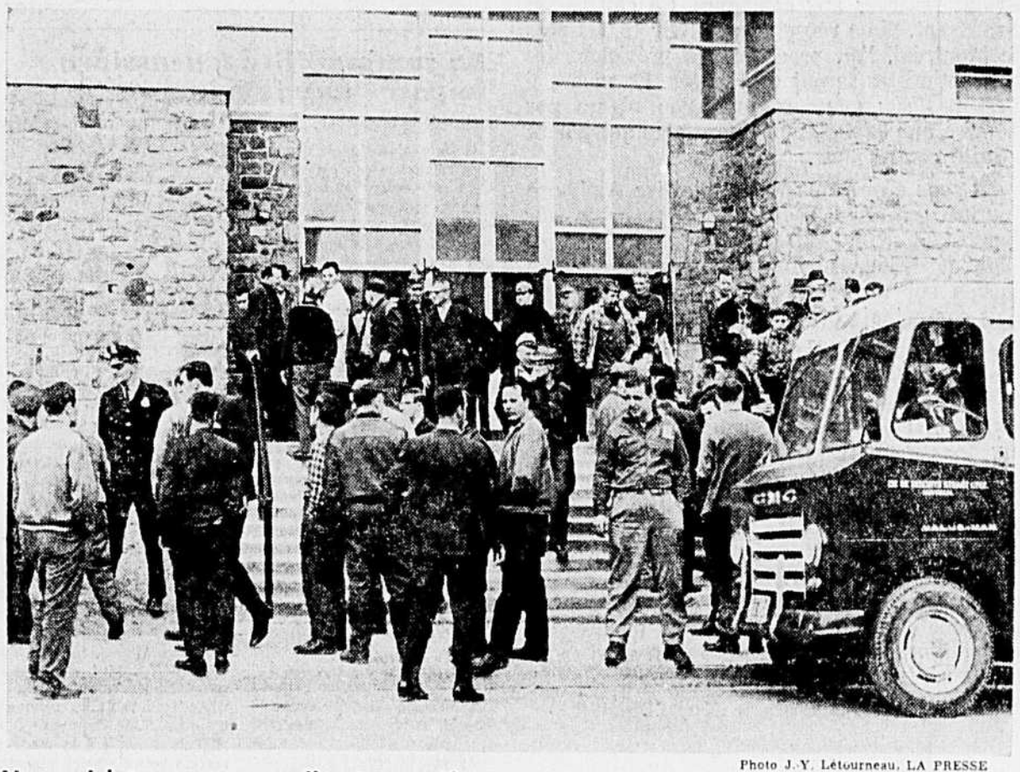

Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

L'accord intervenu mercredi est accepté

Plusieurs centaines de débardeurs, membres du local 375 de l'Association internationale des bardeurs (FTQ) s'étaient massés hier après-midi, à l'aréna Villeray, où ils ont décidé d'accepter l'accord intervenu mercredi et de rentrer ce matin au travail.

Retour au travail des débardeurs

par Pierre OLIVIER

L'arrêt de travail des 3,500 débardeurs qui avait considérablement ralenti l'activité dans le port de Montréal au cours des derniers jours semble bel et bien terminé.

En effet, au cours d'une assemblée générale, tenue hier après-midi à l'aréna Villeray, les débardeurs, membres de la succursale 375 de l'Association internationale des débardeurs (FTQ), ont décidé de rentrer au travail ce matin.

Déclenché spontanément mardi après-midi lorsque des policiers du port ont distribué des contraventions à des automobiles stationnées dans un espace interdit sur le quai no 49, cet arrêt de travail a duré trois jours.

Il n'en a pas moins causé certains problèmes aux autorités du port. Un porte-parole a en effet déclaré hier que 76 navires étaient immobilisés. Quatorze d'entre eux étaient ancrés à Lanoraie, à une vingtaine de milles de Montréal, et attendaient que les quais soient libérés.

Certains navires, dont l'Empress of Canada, ont même dû quitter le port sans avoir déchargé leur cargaison.

Quant à l'assemblée d'hier après-midi, elle a duré environ une heure et s'est déroulée dans le calme... du moins autant qu'ont pu en juger les journalistes qui n'ont pu pénétrer dans la salle.

Même si plusieurs mettaient sa valeur en doute, les débardeurs ont alors accepté, du moins pour l'instant, l'accord intervenu mercredi soir entre les dirigeants de leur syndicat et ceux du Conseil des ports nationaux.

Négocié en présence d'un conciliateur du ministère fédéral du Travail, M. Charles-Edouard Poirier, cet accord comporte trois points:

1) **annulation de toutes les contraventions données mardi;**

2) **droit de stationner sur le quai no 49;**

3) **formation d'un comité spécial pour étudier tout le problème du stationnement dans le port.**

On avait cru que la signature de cette entente entraînerait le retour au travail des débardeurs. Après s'être présentés hier matin, ceux-ci ont aussitôt décidé de retourner aux barrières.

Le président de la succursale, M. Paul Asselin, a expliqué leur geste en disant qu'on n'avait pas eu suffisamment de temps pour leur expliquer la teneur exacte de cette entente... d'où l'assemblée d'hier après-midi.

Un point semble avoir plus ou moins satisfait les débardeurs. Il s'agit de la formation d'un comité spécial dont ils devront attendre les conclusions.

Un d'entre eux a même déclaré à LA PRESSE à la sortie de l'assemblée vers 3 h. hier après-midi: "L'idée, nous autres, c'est qu'il faut retourner demain matin. Sans ça, ils vont nous mettre une injonction... On va retourner, puis on va voir. S'ils font pas ce qu'on demande..."

Et ce que les débardeurs demandent c'est très clair: ne plus avoir à marcher un demi-mille pour aller chercher leur automobile alors que les employés de bureau, eux, les ont à la porte.

Deux adolescents de 15 et 16 ans accusés d'un double meurtre à la suite d'un incendie criminel

par Léopold LIZOTTE

Deux adolescents de 15 et 16 ans, qui auraient allumé quatre incendies dans la même soirée du mois d'août dernier pour le simple plaisir "d'avoir de l'action" dans leur quartier, ont comparu devant le juge Emile Trottier, hier après-midi, sous une double accusation de meurtre non qualifié.

Les deux prévenus, Joseph Karasin, du 11,240 Joseph Casavant, et Allan Kirzner, du 3485 Ellendale, avaient été appréhendés au début de la semaine à la suite d'une longue enquête conduite par les capitaines Jean-Paul Whissel et Louis Gervais, de la Commission des incendies de Montréal.

Mardi, les deux prévenus avaient été présentés comme témoins importants devant un jury du coroner, puis avaient été subséquemment traduits en Cour de bien-être social.

Ce tribunal devait toutefois déférer les deux jeunes gens à la Correctionnelle, hier, à la fois en raison de la gravité des accusations portées contre eux et des circonstances entourant cette tragédie.

Les deux adolescents auraient allumé quatre incendies

Selon l'enquête menée par les capitaines Whissel et Gervais, en collaboration avec le Fire Underwriters Investigation Bureau, les deux adolescents auraient, en effet, multiplié les incendies, dans le quartier Côte-des-Neiges, l'été dernier, et ils en auraient allumé exactement quatre, entre 9h.47 et 12h.06, le soir où les deux victimes devaient perdre la vie dans une conciergerie située au 6100 avenue Wilderton.

Ces victimes avaient été Mme Adèle Fernando, 39 ans, et son fils Marco, âgé de 19 ans.

Leurs corps calcinés avaient été retrouvés dans leurs chambres à coucher respectives.

Quant à M. Fernando, père, il avait sauté du troisième étage, pour échapper aux flammes, et il s'était grièvement blessé dans sa chute.

Une trentaine de personnes se trouvaient dans l'immeuble, lorsque les flammes avaient éclaté, peu après minuit, et plusieurs avaient dû fuir en vêtements de nuit.

Quelques autres avaient été légèrement blessés en sautant également des étages supérieurs.

Selon les enquêteurs de la Commission des incendies, les jeunes prévenus auraient provoqué l'incendie en mettant le feu à un amoncellement de journaux au sous sol.

Le foyer d'incendie se trouvant toutefois au pied d'un escalier conduisant aux trois étages supérieurs, la propagation des flammes s'était faite de façon presque foudroyante et c'est pourquoi les victimes n'avaient pas eu le temps de fuir.

Motions rejetées

Devant la cour, les avocats des jeunes gens ont présenté plusieurs motions qui devaient toutes être rejetées les unes après les autres.

Aucun cautionnement, par exemple, n'a été accordé aux prévenus en attendant leur enquête, qui s'instruira le 29 avril.

Pour Karasin, Me Myer Gross a pour sa part réclamé qu'il soit détenu à Shawbridge, au lieu d'être gardé à Bordeaux, et ce, parce qu'il était déjà détenu à cet endroit avant l'enquête du coroner.

Me Richard Shadley, le procureur de la Couronne, s'est vivement opposé à cette demande, en soutenant qu'il serait particulièrement injuste que cet accusé reçoive un traitement de faveur, alors que, précisément, il était déjà incarcéré pour un autre délit, quand son compagnon n'avait encore rien à son dossier.

Le juge Trottier fit alors remarquer que la loi ne lui donnait aucune juridiction sur l'endroit de détention des prévenus, et que seul le shérif avait le droit de décider de la question.

Me Gross revint alors à la charge pour demander que les noms et les adresses des accusés ne soient pas publiés par les journaux, à cause de leur âge.

Des adultes aux yeux de la loi

Mais le tribunal lui fit remarquer que lorsque les deux jeunes gens avaient été déférés à la Correctionnelle par la Cour de bien-être social de la rue St-Denis, ils avaient perdu leur statut de jeunes délinquants, pour devenir des adultes aux yeux de la loi.

"Et l'on doit les traiter comme tels", d'ajouter le juge Trottier, qui soutint, pour sa part, qu'il n'était aucunement favorable à la prolifération des huis clos que l'on a connus récemment.

"La justice doit être rendue publiquement, comme le code lui-même le spécifie, et je n'émettrai pas d'ordres dans ce sens."

Finalement, Me Gross et Me Harvey Yarosky, qui représentait l'accusé, obtinrent que les parents puissent rencontrer leurs fils immédiatement, en cour.

Air Canada achète $1 million de billets pour l'Expo

Air Canada a donné son accord à l'achat d'un lot de billets d'entrée à l'Exposition '67 au montant global de $1,000,000.

Cette acquisition comprendrait plus de 600,000 billets individuels respectivement valables pour une seule journée, une semaine, ou même la durée entière de l'Expo, a précisé le communiqué.

Le président d'Air Canada, M. G.R. McGregor, a déclaré que l'Expo '67 "est une grande entreprise canadienne" et que Air Canada faisait "de son mieux pour en rendre la visite possible au plus grand nombre de gens".

Les billets seraient distribués et mis en vente avant la fin du mois dans les bureaux d'Air Canada et dans les agences de voyage.

Québec accepte de rembourser quatre millions à Montréal

par Florian BERNARD

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a annoncé aux membres du conseil municipal, hier soir, que le gouvernement du Québec a accepté en principe de rembourser à la ville un montant de $4 millions dépensé au service du Bien-être social. M. Saulnier a ajouté qu'à la suite d'une entrevue qu'il a eue avec le premier ministre, M. Jean Lesage, ce dernier l'avait autorisé à annoncer que l'arrêté ministériel qui assure ce remboursement sera corrigé dès la prochaine réunion du conseil des ministres, mercredi prochain, et s'appliquera à l'exercice financier 1965-1966. M. Saulnier a déclaré qu'il faut, dans les circonstances, souligner l'esprit de compréhension du gouvernement du Québec à l'égard du rôle primordial que joue la ville de Montréal dans l'économie du Québec.

Ce remboursement, d'expliquer M. Saulnier, arrive au bon moment, puisque les revenus prévus de la taxe de vente sont beaucoup moindres que les prévisions. On croyait, en effet, que la taxe de vente rapporterait à la ville $33 millions alors qu'en réalité cette somme sera diminuée d'au moins $2 millions. Cette insuf-

Voir $4 MILLIONS en p. 6

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

GATEAU A LA CREME VIENNA

43¢

Rég. 49¢

En vente à la boulangerie RBI RICHSTONE de votre voisinage.

Richstone RBI BAKERIES Inc.

Pour vos assemblées de cie, de club, d'association, *procurez-vous un*

Maillet d'assemblée avec bloc

MANCHE de 8" MARTEAU de 2" diamètre

En chêne naturel, — ensemble rég. $7.75 SPECIAL $5.95

En noyer, ensemble rég. $9.00 SPECIAL $6.95

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

750 Beaubien 272-9501
8559 St-Laurent 381-6761
800 E. Mt-Royal 524-3081
851 Décarie St-Laurent 748-7961

Les PANIERS "BON VOYAGE" DIONNE sont exclusifs

Artichauts français — Aubergines — Piments verts — Patates sucrées — Rhubarbe — Asperges — Laitue Boston — Laitue frisée — Poireaux — Cresson — Baume — Ciboulette — Persil — Endives — Escarole — Chicorée — Choux de Bruxelles — etc.

RAVIOLI et LASAGNE MAGNANI

HOMARDS BOUILLIS

CUISSES DE GRENOUILLES

CREVETTES DEVEINEES

A. DIONNE FILS & Cie

1221 ouest, rue SAINTE-CATHERINE — Tél. 849-2341

Coin rue Drummond — Montréal

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, VENDREDI 22 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 93

Camping dans le vent

QU'ON puisse dénombrer chez nous 120,000 familles aimant le camping prouve au moins une chose : il y a encore des femmes et des hommes assez débrouillards pour ne pas attendre tout de l'Etat. Car, si le camping avait attendu les encouragements des pouvoirs publics pour planter dans la verdure ses tentes joyeuses, il ne serait encore dans notre province qu'une curiosité exotique. On reviendra là-dessus.

La poussée du camping correspond à une sorte de réflexe vital. Il est remarquable que ce soit dans le cercle familial que l'alerte ait été le mieux saisie et que le mouvement ait reçu son élan initial de chefs de famille ayant, au sens propre et au sens figuré, les pieds sur terre.

L'air des villes est pollué. L'eau entourant les agglomérations n'est pas saine. L'asphalte a anéanti les fleurs. La cité a évacué la nature. Si bien que dans les grandes villes il existe maintenant de véritables stations d'oxygène, où le passant est invité à aller se ranimer, comme dans un hôpital. L'hygiène des bien-portants ressemble de plus en plus à celle de l'hôpital, parce que les citadins, motorisés, douillettés, pâles, dolents et modernisés dans toutes les démarches de leur existence perdent tout courage physique.

Le camping, grâce largement à un usage plus raisonnable de l'automobile, réintroduit la nature dans le cycle de la vie urbaine. Il est économique, l'équipement indispensable ne coûtant que $150. (Mais on peut dépenser jusqu'à $6,000 en s'équipant d'une roulotte au lieu d'une tente). Il permet de faire connaissance avec les lieux, les régions. Le campeur ne parcourt pas sa province à la vitesse du son. Il s'instruit des réalités de son pays.

On peut se demander si cette manière de prendre de courtes ou longues vacances ne préfigure pas une réforme qui remettrait, en fait, aux Québecois la jouissance des beautés naturelles de la province. Le camping peut devenir l'instrument d'une véritable appropriation par chaque famille de la nature et du paysage québecois. Donnez au camping les moyens de se développer et vous stimulerez, avec la connaissance du pays, l'attachement à la patrie.

Nous sommes hélas ! bien loin du compte en matière d'aménagement. Objectera-t-on que le Canada n'offre pas un climat favorable à la vie au grand air ? La Norvège, au climat à peine plus clément, est couverte d'emplacements de camping. Au Canada même, on estime déjà à 8 millions (chiffre du **Financial Post**) le nombre d'amateurs. Quiconque a visité l'Ontario et les Etats-Unis a pu noter l'abondance des relais et le caractère attrayant de terrains pourvus de tables, de toilettes, d'eau potable, de tout ce qu'il faut pour faire du feu. Rien d'étonnant à ce que beaucoup de fervents prennent la route des "Etats", au détriment des intérêts de "la belle province".

Si notre territoire était pourvu de bonnes installations, les campeurs viendraient de l'étranger. Dans l'état d'impréparation qui est le nôtre, nous risquons de décevoir beaucoup de visiteurs de l'Expo qui se proposent d'explorer non seulement Montréal mais la campagne. A l'exposition de Seattle, 32,000 emplacements étaient réservés aux campeurs. Ce chiffre fut insuffisant. Si on réussit à en offrir 15,000 près de Montréal, l'an prochain, les prévisions les plus optimistes seront confirmées. Et encore il n'est pas sûr que l'improvisation n'aura pas favorisé une exploitation regrettable qui jouera ensuite contre nous.

Osons croire que M. le ministre Alphonse Couturier, à qui il revient d'inaugurer ce soir l'important salon "Camping et Famille" (Centre Paul-Sauvé, jusqu'au 1er mai) ne se fait aucune illusion sur un retard que des juges sévères mais compétents évaluent à plusieurs années.

Bien entendu, le ministère du Tourisme, c'est aussi la chasse et la pêche, et il serait insensé de limiter les sports de grand air au camping. Il n'est pas demandé au ministre et aux fonctionnaires du Tourisme de montrer l'intrépidité de nos grands ancêtres parcourant à pied et en canot l'Amérique du Nord, mais de favoriser les goûts les plus sains de la population par des mesures ajustées à l'importance de la vie au grand air. Le camping a déjà ses spécialistes, ses amateurs, ses fervents et une multitude de sympathisants. Il faut maintenant une politique de soutien à son action aussi saine que peu dispendieuse.

Guy CORMIER

Cette fois, il faudra répondre

PREOCCUPES que nous sommes tous par les difficultés du jour — les grèves à go go, par exemple — il peut apparaître normal qu'un problème-clé, celui de l'île de Montréal, soit sinon oublié en tout cas tenu en veilleuse. Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte vient de le remettre dans la lumière de l'actualité en affirmant que le jour n'est plus loin où Québec agira avec fermeté en donnant suite à bon nombre des recommandations du célèbre rapport Blier.

Le jour... c'est évidemment après les élections : soit à la rentrée de septembre. S'il a voulu réveiller les farouches adversaires d'une vaste opération d'intégration (le mot annexion est tabou mais "regroupement" est fort à la mode) le ministre n'a pas raté la cible. Tous les candidats de tous les comtés compris dans l'île seront donc tenus de prendre position : impossible désormais, d'escamoter le problème. Les maires des 29 municipalités rendront visite à M. le futur député auquel il est conseillé de lire tout de suite le rapport Blier afin d'avoir au moins l'air renseigné. La Commission Blier, au fait, est toujours au travail, ses études se poursuivent et ses membres n'oeuvrent pas pour... le panier !

Lancer un sujet aussi controversé en plein débat électoral, c'est jouer avec le feu. M. Laporte ne manque pas de courage. D'aucuns jugeront son geste audacieux mais les gens objectifs et qui scrutent le problème depuis plus d'un quart de siècle se demandent, en effet, si le moment n'est pas venu d'y voir clair une fois pour toutes.

La tribune électorale n'est pas à votre avis, l'endroit idéal pour aborder un sujet aussi épineux. Mais connaissez-vous une meilleure formule ? L'avenir de "sa" ville concerne le citoyen au premier titre. N'est-il pas normal et rigoureusement démocratique que le citadin-contribuable exige de son futur représentant à Québec qu'il dise carrément où il se situe ! Il est pour le statu quo; il est pour le regroupement ou il s'y opposera. Mais qu'il le dise !

Que la prise de position soit embarrassante ou non, les candidats devront donner des réponses et ne pourront plus s'en remettre au cabinet quant à la décision à prendre. L'élu du peuple est avant tout un législateur. Le traitement qui lui est consenti ne récompense pas ses discours mais les décisions qu'il a l'obligation de prendre pour le bien commun.

Les contribuables du Grand Montréal viennent d'être alertés par M. Laporte: une occasion leur est fournie de mitrailler (de questions) les candidats. A ces derniers de préparer leurs réponses. Franches et claires.

Roger CHAMPOUX

La comptabilité tracassière imposée aux fabriques

Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelque temps des articles remarquables ont été publiés par divers journaux sur les trop fameux "reçus de charité" remis par les curés, vicaires ou même marguilliers aux paroissiens qui en font la demande.

Il semble cependant qu'on aurait pu insister davantage sur ce point précis mais combien nécessaire : changer cette loi au plus tôt.

Cette loi a été faite par des hommes; elle n'est pas parole d'Evangile; elle peut donc être amendée par des hommes constituant le gouvernement de l'Etat, tant fédéral que provincial.

De plus, vouloir forcer les fabriques des paroisses à prendre des mesures compliquées, tracassières pour elles-mêmes et vexatoires pour les bienfaiteurs, c'est abusif, antidémocratique.

Une circulaire datée du 1er décembre 1965, signée par un fonctionnaire du gouvernement fédéral, enjoint aux fabriques des paroisses d'avoir à s'organiser pour pouvoir justifier, par une tenue de livres "ad hoc", le montant de chaque reçu émis par elles pour les charités reçues. En voici le texte principal : "Ces organisations doivent tenir des écritures suffisantes permettant aux inspecteurs de vérifier l'authenticité des reçus et la nature du don. Le but de cette lettre est de réitérer la nécessité, pour les organisations de charité qui comptent que leurs reçus seront acceptés aux fins de l'impôt sur le revenu, d'émettre ces reçus strictement d'accord avec les écritures tenues, de façon à permettre une vérification facile."

Remarquez-vous ces mots : "doivent"... "inspecteurs"... "nécessité" . . . "vérification", etc., etc. On dirait vraiment que ces messieurs d'Ottawa prennent nos curés et nos marguilliers pour des fonctionnaires de l'Etat.

Et M. Sharp, ministre des Finances, vient d'accentuer plus violemment ces exigences.

Voyez-vous cette armée d'inspecteurs du gouvernement d'Ottawa, et sans doute aussi de Québec, envahir les presbytères où sont légalement placés les bureaux des "fabriques", fouiller dans les livres pour "vérifier" si tel monsieur, telle dame ou telle demoiselle qui a présenté un "reçu de charité" a réellement donné le montant indiqué sur ce "reçu" ? Quand on sait fort bien (on semble l'oublier) que, dans les paroisses populeuses surtout, c'est par milliers que sont remis ces "reçus" pendant les mois de janvier, février, mars et avril de chaque année; qu'il est pratiquement impossible de vérifier les dons placés dans la "tasse" aux quêtes des dimanches et fêtes, placés aussi dans les "brûleurs" de lampions ainsi que dans les "troncs" qui se trouvent dans la plupart des églises, et d'inscrire chaque fois les noms du ou des donateurs. Le sacristain devra-t-il se tenir continuellement dans l'église pour surveiller ceux qui placent ainsi une aumône quelconque, s'enquérir des noms des donateurs et les inscrire sur un feuillet quelconque ? Voyez-vous cela ? Et les "aumônes du Carême" qui sont des dons anonymes ? Tout de même ! Le ridicule serait-il à la mode en certain coin de notre planète ?

On s'est résigné, en certaines paroisses, à faire déposer, dans des enveloppes numérotées et portant adresse et nom du donateur, le montant offert chaque dimanche et fête. Mais il ne peut être question des nombreuses aumônes faites en d'autres occasions pour les diverses oeuvres paroissiales: S.-V.-de-Paul, par exemple, alors qu'on quête à la porte de nos églises et qu'il est impossible de noter le nom des donateurs et le montant donné. En tout cas, vous imaginez-vous installé dans un bureau chaque lundi pour ouvrir 2 à 3 mille enveloppes, noter les noms et les montants, etc. ? Système fastidieux, tracassier, compliqué, aux erreurs possibles et aux récriminations non moins possibles.

De plus, n'est-ce pas une flagrante indélicatesse envers les nombreux donateurs qui veulent garder l'anonymat (c'est leur DROIT) et même envers ceux qui, momentanément, sont en difficulté financière, sans oublier les vrais pauvres qui se verront, là aussi, obligés d'afficher leur pauvreté ?

En ces années où l'on voudrait voir la Bible devenir le livre de chevet de tous les croyants, pourquoi semble-t-on ignorer ce passage de l'Evangile selon saint Mathieu (ch. 6, v. 3) : "Quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que fait ta droite; ainsi ton aumône se fera dans le secret et ton Père qui voit dans le secret te le rendra" ? On pourra recourir, comme c'est la mode aujourd'hui, aux "subtiles distinctions" pour n'en point tenir compte; mais ce seront de vaines distinctions . . .

Avec beaucoup d'autres, j'ai toujours eu en horreur cette "comptabilité" de la charité. Et je suis sûr que beaucoup, parmi les bienfaiteurs de nos églises et de nos oeuvres de charité, se refusent à cette "tenue des livres" de mauvais aloi.

Le remède à cette plaie de la "comptabilité" de la charité ? Que l'on amende cette loi faite par des hommes et pour des hommes ! Qu'on applique à cette loi les mots à la mode aujourd'hui "désuète", "dépassée", "surannée". Qu'on fasse, comme en certains pays (peut-être chez nos voisins, les Etats-Unis) où l'Etat tient compte de ces "dons de charité", mais où l'on n'exige pas de "reçus de charité" non plus que cette "comptabilité" faite par . . . les autres. On déduit tout simplement 5% ou 6% à la base sous le poste "dons de charité". La loi est ainsi faite en ces états et tout le monde s'en porte mieux. Donc : pas de tracasseries, pas de vérificateurs dans les bureaux des presbytères, pas de fonctionnaires de trop : on les emploie ailleurs à meilleures besognes.

Mais pour arriver à ce changement qui s'impose, que les marguilliers de chaque paroisse (ils sont maintenant six) rédigent, signent et envoient une requête aux officiels de l'Etat fédéral et provincial, spécialement au Conseil des ministres. Messieurs (ou mesdames), les marguilliers sont les représentants du peuple puisqu'ils ont été élus démocratiquement. Et puisque, selon les policitiers, la démocratie est le "gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple", ces élus du peuple seront bien accueillis.

Allons ! Messieurs les marguilliers, vous avez la parole ou la plume; débarrassez enfin vos prêtres, vos "fabriques" et vous-mêmes, de cette harassante et périlleuse corvée. Vous ferez ainsi une véritable **oeuvre de charité.**

Emilius Lacroix,
Québec

Le droit fondamental à l'éducation de nos enfants

Monsieur le Rédacteur,

Elu récemment à la succession du juge Paul Champagne comme président de l'Association des parents d'élèves du collège Sainte-Marie, je tiens à souligner la qualité de l'article publié sur les institutions indépendantes, sous cette rubrique, récemment, sous la signature de Mme Lyse Goyette.

Nous devons établir clairement que les associations de parents d'élèves de nos collèges classiques existent, non pour protéger des situations acquises, mais bien en vue d'assurer l'exercice concret du droit fondamental et imprescriptible à l'éducation de nos enfants et de tous les enfants du monde, soit l'accès aux institutions de haut savoir suivant leurs aptitudes intellectuelles, sans autre considération.

Nous désirons de plus conserver les valeurs essentielles au milieu de tous ces changements; cet esprit anime tous les vrais parents qui demeurent toujours les premiers responsables de la formation de leurs enfants et de l'orientation de leur éducation. Les éducateurs ne détiennent et n'ont jamais détenu qu'une responsabilité déléguée.

Sous prétexte de s'incliner devant le dieu "Technique", il n'est pas question de basculer, pour des raisons pratiques uniquement, un système d'éducation qui a fait ses preuves depuis cinq cents ans dans tous les pays du monde occidental.

Nous devons continuer à prévoir un cours de formation qui englobe l'homme entier et non simplement un cours d'information, très pratique peut-être pour la fabrication de robots, mais absolument inadéquat pour la formation d'un homme digne de ce nom.

Si nous demeurons tous animés du même souci de vérité, nous arriverons forcément aux mêmes conclusions et l'avenir de nos enfants primera celui des institutions, sans pour cela "balancer" les valeurs essentielles que nos éducateurs ont su sauvegarder jusqu'à présent.

Nous oublions trop souvent que les institutions existent pour les hommes, et non les hommes pour les institutions. Renverser l'ordre naturel signifie fatalement une source de désordres violents à l'échelle de l'Histoire du Monde.

Yvon Picard,
président de l'Association des parents d'élèves du collège Sainte-Marie, Montréal

VOUS AVEZ LA PAROLE

Ceux qui suggèrent de rejeter la loi et de recommencer à zéro

Monsieur le Rédacteur,

Malgré leur attente du meilleur, nombre de téléspectateurs à l'écoute de l'émission "Signes du temps", à CBF, trois dimanches consécutifs récemment, n'en ont eu que déception, désarroi, désaccord.

"Signes du temps" n'a-t-il qu'ambiguïté et sophisme à offrir dans l'étude des difficultés actuelles de foi et de l'école confessionnelle ? . . . On le croirait.

Sont-ils gens à "sens unique" ?

Vous avez des doutes sur la foi ? Rejetez la foi ! Recommencez à zéro ! "Démolissez votre maison pour réparer votre toit !"

L'organisation scolaire des groupes de confessionnalités différentes s'avère difficile ? Ecole multiconfessionnelle ! "Melting pot !" Pas d'autre issue !

Une meilleure solution pour résoudre ces doutes sur "la foi de son enfance" ? Eclairer ce ou ces doutes par une étude sérieuse et tenace, tout en fortifiant et en maintenant énergiquement la pratique de sa foi "de tous les âges" ; don gratuit de Dieu, la foi ne change pas. La connaissance que l'on en a, la pratique que l'on en fait, cela peut et doit changer à la mesure de sa maturité. Oui, bien sûr ! Pas la foi !

L'oecuménisme de Jean XXIII, de Vatican II s'adresse aux seuls adultes à la foi inébranlable ! Non aux adolescents en pleine effervescence de maturation : leur foi n'est rien moins que stable !

La question scolaire ? . . . Respect absolu de ses droits stricts assuré à chacun : école confessionnelle pour les uns, école neutre pour les autres.

Plusieurs handicaps pour ces derniers : petit nombre (heureusement !), dispersion à travers la province, financement, professeurs à trouver. Entendu. Seulement, pourquoi ne pas les soumettre au même système que les autres ? Ecoles régionales, autobus scolaires, voyages obligatoires de 10, 15, 20 et 30 milles, matin et soir, imposés à des élèves de 11, 12, 13 ans; gratuité; tout professeur, même croyant, peut, sans danger pour sa foi, en faire abstraction dans son enseignement, et rendre justice à ses élèves par l'instruction qu'il leur donne.

Solution définitive et absolue : système multiconfessionnel; école confessionnelle; école neutre !

Chacun sera maître en sa maison ! La foi des jeunes courra moins de dangers ! Les neutres jouiront tranquillement de leur neutralité ! Le plus grand bien et la paix seront assurés à tous !

Que l'atmosphère "télévisée" soit enfin assainie de ce microbe délétère : rejet de la foi, école multiconfessionnelle !

Elisabeth Moreau
pour un groupe d'éducatrices inquiètes

Le directeur ou le ministre ?

LES anti-Wagner jubilent. Après une demi-trêve de quelques mois, ils ont vu dans le congédiement d'un jeune agent par le directeur de la Police provinciale une occasion en or de reprendre leur campagne haineuse contre le ministre de la Justice du Québec. Il a eu cette fois le tort incommensurable de se mêler d'abord de ses affaires puis d'entériner selon la loi la décision du chef Robert, dont il a dit qu'elle est sans appel.

Qu'il ait donné raison au directeur de la PP, dont la longue carrière et la réputation doivent quand même peser plus lourd que celle de son jeune subalterne qui voulait brûler les étapes, voilà une erreur impardonnable à leurs yeux. C'est d'ailleurs l'erreur dont se rendent coupables, de nos jours, ceux qui estiment que la discipline est nécessaire dans toute entreprise et à plus forte raison au sein d'un corps de police.

Me Robert Burns, avocat de l'Association des policiers provinciaux du Québec, dont M. Vachon était le président, utilise la méthode traditionnelle qui consiste à jeter de l'huile sur le feu puis à se dire incapable de l'éteindre, en affirmant sans sourciller que la façon de procéder de M. Wagner "lui rappelle les tribunaux d'exception du régime nazi en Allemagne".

Même si la nouvelle association déjà nommée est un syndicat professionnel qui ne tombe pas sous leur juridiction, M. Rancourt (FTQ) et M. Pepin (CSN) se sont entendus (pour une fois) pour dénoncer M. Wagner, tout en soignant en même temps leur publicité. "M. Claude Wagner, note le président de la CSN, semble croire qu'il peut, comme à l'époque où Duplessis était procureur général, renvoyer un policier dont le comportement ne lui plait pas et n'avoir aucune explication à donner à qui que ce soit". Ni l'un ni l'autre cependant n'ont même prononcé le nom de M. J.-Adrien Robert qui, si nous savons lire, est bien l'auteur du congédiement du policier Vachon.

Est-ce à dire que l'on considère M. Robert comme un homme de paille qui ne compte pour rien dans l'administration de la police provinciale, dont il est le directeur ? S'il est exact qu'il a lui-même destitué l'agent Vachon et puisque ce dernier a porté toute l'affaire sur la place publique, il apparait aujourd'hui nécessaire, pour éviter que cet incendie verbal ne dégénère en conflagration, et pour conserver son prestige acquis, que M. Robert fasse une déclaration, ne serait-ce que pour réfuter celles de Me Burns, à savoir que "les motifs de suspension ne tiendraient devant aucun tribunal d'arbitrage" et que "la permutation et la suspension (il faudrait ajouter maintenant le congédiement) de l'agent Vachon furent motivés sans aucun doute par ses activités syndicales.

Que le directeur de la PP demeure silencieux et que le ministre de la Justice encaisse tous les horions, il n'en faudra pas davantage pour laisser croire à la population que l'affaire n'est pas claire, même si le ministre, après avoir rendu hommage aux membres de la Sûreté provinciale, a dit mercredi qu'une accréditation pourrait être accordée un jour à l'Association des Policiers et que le gouvernement consentirait alors à négocier avec elle une convention collective de travail.

Renaude LAPOINTE

Graves dangers des grèves

Le lecteur trouve chaque jour en abondance des informations donnant sur les grèves le point de vue des syndicats. Dérogeant à un laconisme dont beaucoup de patrons paraissent s'être fait une loi, M. Jean Brunelle, directeur général de l'Association professionnelle des industriels, s'exprime en termes généraux mais suffisamment précis sur une question d'une brûlante actualité.

Les syndicats ouvriers considèrent la grève comme un instrument essentiel à la revendication. Quand on suggère, en certains milieux, que la loi bannisse le recours à la grève, les chefs syndicaux protestent énergiquement en affirmant que les syndicats se trouveraient ainsi privés de tout pouvoir effectif de répression à l'endroit de l'employeur qui refuserait de négocier de bonne foi.

Cette position syndicale est sans doute défendable, à la condition toutefois que la grève demeure une mesure de dernier recours et qu'on l'utilise uniquement q[illegible] les ressources normales de la négociation sont épuisées.

Or, on a vu se développer chez les syndicalistes, depuis quelques années, une attitude de plus en plus désinvolte à l'endroit de la grève. En plus d'une circonstance, on s'est réclamé de certaines situations pour effectuer un arrêt de travail illégal ou pour tenir des "journées d'étude". Que des grèves aient été justifiées, cela semble évident. Mais il est également clair que dans certains cas l'arrêt de travail n'a pour but que de confirmer des actes impulsifs ou des prises de positions inutilement agressives et de forcer l'employeur à concéder des avantages qu'il aurait refusé d'accorder en négociation.

Il arrive qu'après s'être livrée à une grève illégale, la partie syndicale exige, comme condition à la reprise des négociations, que l'employeur renonce à tout recours juridique contre le syndicat ou les individus en cause. Comme peu d'entreprises peuvent se payer le luxe d'un arrêt de travail prolongé, l'employeur se voit alors contraint de passer l'éponge sur des agissements délictueux et de négocier, bon gré, mal gré, avec un syndicat dont la bonne foi est douteuse.

Le mépris de la loi manifesté par certains groupes syndicaux se situe dans un contexte psychologique marqué par un esprit de revendication de plus en plus agressif. Dans le secteur privé, comme dans le secteur public, les problèmes économiques et humains deviennent malheureusement prétextes à une épreuve de force. Parfois, de simples motifs de griefs prennent ainsi des proportions énormes.

Ces tendances peuvent compromettre sérieusement la prospérité de la province, et l'évolution de nos institutions. La manière forte, en relations patronales-ouvrières, n'a jamais conduit qu'à des désastres : l'histoire européenne d'entre les deux guerres est pleine d'enseignements à ce sujet.

Les investissements publics, déjà élevés, sont appelés à croître davantage. Le rapport de la commission Bélanger prévoit une hausse de l'impôt des sociétés et de l'impôt des individus. Parviendrons-nous à financer à la fois les dépenses publiques essentielles et l'expansion économique sur laquelle repose, en fin de compte, le véritable progrès de la population ?

Les besoins du Québec sont sérieux, aussi bien au chapitre des services publics que de la productivité. Dans les deux domaines, nous avons des rétablissements sérieux à opérer. Pour y parvenir, nous devrons faire preuve de maturité et de solidarité. Une vague de revendications excessives, des relations de travail orageuses, l'abus de la grève et des gestes illégaux ne peuvent avoir pour conséquences que de freiner l'élan acquis, de provoquer soit l'inflation, soit une réduction de la productivité. Ces dangers sont très graves; ils exigent l'intervention éclairée des responsables syndicaux et patronaux et la réflexion de tous les citoyens.

L'Etat ne saurait intervenir, dans le secteur public en particulier, sans tenir compte des aspects économiques, des conflits de travail et des répercussions désastreuses que des concessions hâtives entraineraient à brève échéance pour toute la population.

Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 849-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

FUSILLADE

SUITE DE LA PAGE 3

10 h. 50 à la succursale de la Banque Canadienne Nationale située au 5225 Chemin de la Côte-de-Liesse.

Le sergent Stone explique en premier lieu qu'hier les policiers exerçaient une surveillance spéciale aux approches des banques, puisque cette période-ci de la semaine y fait toujours "rouler" beaucoup d'argent.

Mains levées . . . mais à quelle école !

Ce sont le sergent Bigeault et l'agent Paul Lavallée qui ont donné l'alerte aux gunmen. Passant à proximité de la banque à une allure réduite, ils ont aussitôt vu, à l'intérieur, des mains haut levées . . . Puis un cri d'homme : "la police !"

Par la suite, il y eu un vent de folie sauvage et plus de 40 balles de tous les calibres ont déchiré l'air vicié jusque-là par une poudre au magnum : allumeur particulièrement violent pour revolver Colt .357 ! L'une de ces armes était entre les mains des . . . bandits. Selon le sergent Stone, cette arme fabriquée aux USA peut être passée en contrebande mais la plupart de ceux qui se servent de ces "jouets" les ont achetés chez nos voisins.

Tout de suite après le cri, les trois frères sont sortis en coup de vent, laissant choir tout l'argent volé à quelques pas de la banque. Et, tandis que de quelques tiroirs de caisse s'échappaient, à ras du sol, des billets tout neufs, les bandits "faisaient face à la musique" : celui qui tenait le Colt au "magnum" visa en plein dans le pare-brise de l'auto-patrouille qu'occupaient le sergent Bigeault et l'agent Lavallée. Faisant un trou béant dans la vitre avant, la balle éclata à l'intérieur et fit littéralement volatiliser la vittre arrière.

Sans cette "manie"...

Au poste, souriant de la "manie" qui lui a peut-être sauvé la vie, l'agent Lavallée — qui était au volant — explique qu'il a l'habitude de conduire le corps appuyé contre la portière et la tête tout près de la vitre latérale. Visa ou non, le bandit logea sa balle de telle sorte que, s'il s'était tenu au volant comme tout le monde, l'agent Lavallée eût peut-être reçu le projectile "en plein front !"

C'est à la suite de ce coup de feu "d'avertissement" que le sergent Bigeault, stimulé par cet attentat, bondit de son siège, se contorsionnant pour saisir la mitraillette, sur le siège arrière, et finalement se jeter ni plus ni moins dehors où, penché afin d'éviter les balles qui lui sifflaient au-dessus de la tête, il a à son tour fait la vie dure aux... durs !

Le temps d'une rafale bien sentie et les bandits détalaient, abandonnant l'auto qu'ils avaient volée peu de temps avant de commettre leur forfait.

L'un d'eux s'est trouvé tout de suite éloigné de ses frères. Il a fui seul jusqu'à ce que, hors d'haleine et tremblant, il se rendit aux agents Jean-Paul Cloutier et Léo Bergeron, qui l'avaient retracé à l'arrière du 25 rue Tait, à quelque distance du lieu fatidique. Ce frère était apparemment le plus jeune des trois : 22 ans à peu près. Seul, il n'a pas pensé un instant à résister et c'est sans prononcer une parole qu'il s'est laissé menotter et guider vers le poste.

"On est après étudier..."

Pour ce qui est des deux autres lascars, les policiers les ont troublés à au moins un mille de la banque alors qu'ils étaient sagement installés derrière des bureaux de conférences, dans l'immeuble CAE, boulevard Laurentien.

Les agents Gilles Courchesne et Pierre Meunier n'en revenant pas de voir des étudiants si ...absorbés, qui ne semblaient absolument pas deviner leur présence, ils ont demandé à ces écoliers bizarres où étaient leurs intérêts, au-dessus de textes polycopiés et de livres traitant d'électronique : "On est après étudier pour passer un examen", leur fut-il répondu, sur un ton très sérieux.

Les examens, ils ont eu lieu au poste de police. Il faudra attendre quelques jours encore avant d'enconnaitre les résultats, croit le sergent-détective Stone. Car, si le vol d'hier s'est terminé derrière les barreaux, il y en a quatre autres antérieurs au sujet desquels les trois frères auraient peut-être quelques confidences à faire...

Pour cette raison, l'enquête préliminaire n'aura lieu que la semaine prochaine.

$4 MILLIONS

SUITE DE LA PAGE 3

fisance de revenu au budget de Montréal a des implications assez sérieuses. Or le remboursement de $4 millions par le gouvernement du Québec vient combler la lacune.

Rappelons que les divers arrangements conclus avec le gouvernement de M. Lesage s'expriment dans un total de près de $16 millions qui se décomposent comme suit dans le budget : $6 millions au régime de la taxe de vente, $4 millions à titre de remboursement pour le Bien-être social, $4 millions et demi provenant de la part des municipalités dans les déboursés pour le transport public et $1 millions et demi pour la Place des Arts.

DRAPEAU

SUITE DE LA PAGE 3

250,000 personnes pratiquent les sports de cette façon.

Munich : 130,000 athlètes

Munich compte en plus 130,000 athlètes enregistrés dans les clubs. Un tiers des membres des familles fait du ski ou de l'alpinisme. La femme allemande pratique beaucoup le sport. Chose susceptible de surprendre : 63% de celles qui s'adonnent à celui-ci sont âgées de plus de trente ans. "Ne me demandez pas la raison. Je l'ignore", dit-il. Mais dans l'ensemble des 250,000 personnes qui font du sport pour le plaisir de la chose, 65% sont des hommes.

Quelle est sa réaction devant la retraite de Madrid ? "Je considère toujours officiellement Madrid sur les rangs. Mais si la rumeur s'avère fondée, je regretterai le fait. Les Jeux Olympiques sont toujours un événement sportif et on doit déplorer quand quelqu'un qui les a voulus est obligé pour une raison ou une autre de se retirer. Ce ne peut être qu'une source de regrets."

Il est impossible de prédire le résultat du vote, ajoute-t-il. "Trop de facteurs entrent en ligne de compte. Si nous restons trois sur les rangs, tous trois ont des chances de l'emporter".

Un homme se noie dans la rivière des Envies

Des recherches se sont poursuivies durant toute la journée d'hier en vue de retrouver le corps de M. William Goulet, âgé de 58 ans, de St-Stanislas, qui s'est noyé, vers 6 h., mercredi soir, dans la rivière des Envies, à St-Stanislas, comté de Champlain.

Les ouvriers de la QIT sont prêts à reprendre le travail

par Florian Bernard

Les 800 ouvriers de la Quebec Iron and Titanium de Sorel sont prêts à retourner au travail, selon les termes du présent contrat, pourvu que les négociations se poursuivent en vue de la signature d'une nouvelle convention collective. La nouvelle, qui a été annoncée hier soir par le président du syndicat de la QIT, M. Maurice Laugevin, fait suite au lock-out déclenché par la compagnie mardi soir. Les travailleurs qui se sont réunis en assemblée générale n'ont pas pris de vote de grève, bien qu'ils aient refusé dans l'ensemble les offres de la partie patronale. Entretemps, la compagnie a fermé les portes de l'usine où une centaine de membres de l'agence Philip's montent la garde.

Les clauses en suspens

Le vice-président de la CSN M. Ted Payne a énuméré, hier, les principales clauses qui n'ont pas encore été réglées malgré l'intervention du conciliateur. Il y a notamment la sécurité syndicale, la formule Rand modifiée, les contrats forfaitaires, les avis de mise à pied, les heures d'attente, les vêtements de sécurité, l'automatisation, les congés annuels, les fêtes payées, la procédure de griefs, l'assurance-groupe, les absences en cas de deuil, les primes de quart, les primes du dimanche, le fonds de pension, les permutations et de nombreuses autres. Il y a surtout la question des salaires. Le syndicat demande $2.13 de l'heure pour la première année et $2.28 pour la seconde. Le taux horaire actuel est de $1.88. La compagnie offre présentement une hausse générale d'environ 10 cents de l'heure, soit $1.98 rétroactif au 18 mars 1965. Le syndicat soutient que cette hausse n'est pas raisonnable puisque les employés de la Dosco Steel reçoivent actuellement $2.28. Le syndicat ajoute que les salaires actuellement versés à la Quebec Iron and Titanium sont les plus bas de la région par rapport au genre d'industries locales.

Les dirigeants de la compagnie ont laissé entendre que ce lock-out avait été motivé par un ralentissement de la production causé par le refus de certains employés d'effectuer des heures supplémentaires. Le syndicat déclare pour sa part que les employés ne sont pas forcés de faire du temps supplémentaire. M. Langevin croit que la compagnie a simplement voulu, par ce lock-out, exercer une sorte de représaille contre les syndiqués. Il a ajouté que la compagnie n'en est pas à son premier lock-out puisque l'usine a déjà été fermée dans les mêmes circonstances en 1958. Le lock-out avait alors duré six mois. Il ajoute que la Quebec Iron and Titanium est une filiale de la Kennecott Copper (USA) et de la New Jersey Zinc.

Le conseiller technique du syndicat M. Roland Pépin (CSN) croit, de son côté, que la compagnie est prête à perdre "quelques millions" dans un lock-out qui pourrait briser le syndicat. Le groupe "Kennecott-USA", propriétaire de la Quebec Iron and Titanium, exploite une quarantaine de mines dans le monde et selon le syndicat, on serait disposé à fermer la compagnie de Sorel pendant un certain temps en vue de briser l'union. M. Pepin ajoute que les employés de la compagnie à Havre Saint-Pierre négocient présentement leur contrat collectif et que la Quebec Iron n'ouvrirait pas aussi longtemps que ce dernier contrat ne serait pas signé. Car, explique-t-il, il est évident que les syndiqués de Havre Saint-Pierre voudront obtenir ce que les confrères de Sorel auront obtenu.

M. Martin dit que le Canada ne devrait pas entretenir des troupes indéfiniment en Europe

OTTAWA. (PC) — Le gouvernement canadien va envisager le rapatriement de tous les dépendants des militaires canadiens en Europe, et des assignations de militaires conformément à une rotation s'établissant à tous les deux mois, a annoncé hier le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin.

Par ailleurs, le ministre a exprimé l'espoir de pouvoir accepter bientôt une invitation du ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Andrei Gromyko, lequel a souhaité une pareille visite de M. Martin en URSS.

Il y a 12,000 soldats et aviateurs canadiens en Allemagne et en France. Les familles de ces gens-là représentent deux fois ce nombre. M. Martin a fait sa déclaration à la Commission des Affaires extérieures aux Communes à la suite d'une question que lui a posée M. Gordon Churchill, ex-ministre de la Défense, dans le cabinet Diefenbaker.

M. Churchill avait fait observer que le Canada pourrait réaliser des économies si les familles des militaires stationnés en Europe pouvaient être rapatriées, et si l'on entretenait plutôt, sur une base de rotation, du personnel militaire en Europe qu'on pourrait remplacer tous les deux mois.

"Ceci sera envisagé", a retorqué M. Martin, ajoutant qu'il ne savait pas quels seraient les résultats d'un pareil système. En tout cas, a-t-il dit, le Canada ne fera rien, "à ce moment-ci", qui puisse contribuer, de quelque façon, à laisser entendre que l'Amérique du Nord se désintéresse des problèmes de défense en Europe.

Toutefois, M. Martin a dit que le Canada ne devrait pas indéfiniment maintenir des forces armées en Europe.

On devrait encourager les nations européennes à assumer plus de responsabilité dans leur propre défense.

M. Martin a ajouté que le Canada examinerait quelles réductions et quelles économies pouvaient être réalisées "sans altérer l'efficacité de l'OTAN ou notre contribution à l'alliance".

Plus tôt, M. Martin avait dit qu'il n'existait pas de clause de fermeture dans l'accord bilatéral entre le Canada et la France concernant les deux bases canadiennes en territoire français, soit celle de Metz et celle de Marville.

Toutefois, a-t-il précisé, le Canada ne cherchera pas querelle à la France au sujet de la décision unilatérale de Paris demandant au Canada de quitter les deux bases d'ici le 1er avril 1967.

Renouvellement de cinq permis refusé

Le comité exécutif a refusé hier de renouveler cinq permis municipaux.

En agissant ainsi, le comité a donné suite à des recommandations formulées par le directeur du Service de la police, M. Jean-Paul Gilbert.

Voici les permis que le comité a refusé de renouveler :

1 — "Mr. Rib", 782, rue de la Montagne (Mlle Gisèle Guy), permis de restaurant ;

2 — Caruso Physical Culture Studio, 4030 ouest, rue Notre-Dame (app. 7), (M. Jimmy Caruso) ; permis de "studio de culture physique" ;

3 — "Arlequin aux Deux Masques Inc.", 75 est, rue Ste-Catherine (M. Oscar Bourgon) ; permis de restaurant, de parquet de danse et de vente d'alcool pour consommation sur les lieux.

Vol postal

Dans une boite à relais du ministère des Postes, installée à l'angle des rues Dyonnet et St-Donat, des rôdeurs ont volé un sac d'enveloppes contenant des chèques d'allocation familiale d'une valeur totale de $1,000.

Vols dans des camions

Des articles divers d'une valeur de $5,500, dont $4,000 de homard en conserve, ont été volés par des individus qui se sont emparés des camions qui les transportaient.

Le premier véhicule, appartenant à Turgeon Transport Ltée, 223, rue Broadway, à Montréal-Est, a été volé à l'arrière du no 5435, rue Iberville; le second, volé chez Lortie Transport, au 2308, rue St-Patrick, a été retrouvé vide à Pointe-aux-Trembles.

Brochures pour les automobilistes

QUEBEC. (G.D.) — Le ministère de la Voirie lancera dans quelques jours, au profit des automobiles, une nouvelle brochure contenant les derniers-nés des signaux routiers symboliques.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre Bernard Pinard, lors du congrès de l'Association des constructeurs de routes qui se tient présentement à Québec.

M. Pinard a rappelé que depuis quelques années, le ministère de la Voirie avait fait un effort considérable afin d'uniformiser la signalisation routière à travers la province, tant sur le réseau provincial que sur le réseau urbain.

"Nous utilisons de plus en plus la signalisation symbolique, a dit M. Pinard, de manière à éliminer graduellement les longs messages écrits qui risquaient de distraire trop longtemps l'automobiliste et constituaient des risques sérieux d'accidents.

Aujourd'hui...pour demain

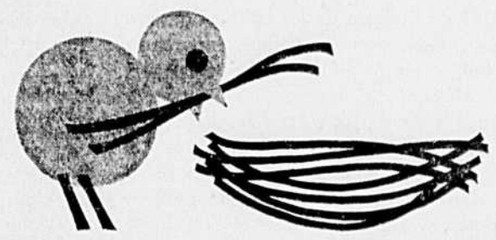

ACHETONS DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Les Obligations d'Épargne du Québec seront en vente au pair jusqu'au 16 mai 1966. N'attendez pas à demain. Achetez les vôtres aujourd'hui.

Cette semaine dans

La Patrie

L'HEBDO DES CANADIENS FRANÇAIS

Montréal, semaine du 24 avril 1966 — 87e année / numéro 16 / Canada 15¢ / Etats-Unis 20¢

CLAUDE BRUCHÉSI:

"Un jour je serai premier ministre"

Une interview de Louis-Martin Tard

page 8

La ville qui tue / l'enquête de CONRAD LANGLOIS pages 4 et 5

Laurier LaPierre n'a jamais aimé la prudence ! page 3

Robert McNamara, boycotté à Montréal ? pages 6 et 7

Toe Blake, le Casey Stengel du hockey page 65

Notre supplément spécial de camping, pages 66 à 71

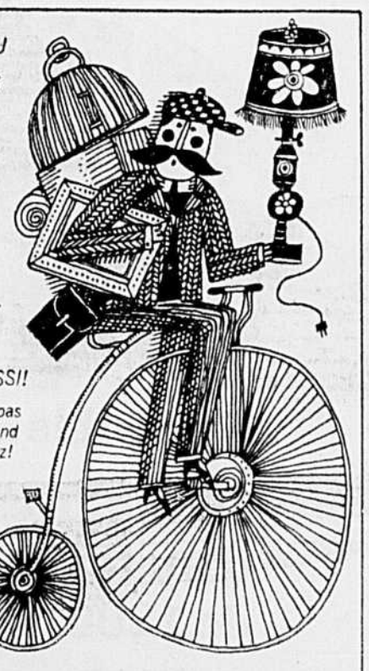

. . . C'EST D'APPELER LE BUREAU D'AFFAIRES DE LA COMPAGNIE BELL, DÈS QUE VOUS CONNAISSEZ VOTRE NOUVELLE ADRESSE! VOTRE TÉLÉPHONE SERA AINSI REMIS EN SERVICE RAPIDEMENT—CHOSE PRÉCIEUSE QUAND ON VIENT DE DÉMÉNAGER. ALORS PRÉVENEZ-NOUS, FAITES VITE . . . ET NOUS FERONS VITE NOUS AUSSI!

P.S. N'oubliez pas d'emporter vos annuaires quand vous déménagerez!

VOUS DÉMÉNAGEZ?

Bell Canada

Le réseau de vols d'automobiles : l'enquête préliminaire de Gordon Russell se poursuit à Valleyfield

VALLEYFIELD (J.-D. G.) — Un total de 37 témoins ont défilé jusqu'ici devant le juge Gérard Laganière, à Valleyfield, au cours de l'enquête préliminaire de William Gordon Russell, qui était appréhendé, le 4 avril, à son garage "Gordon Automobile" du rang Ste-Marguerite, à Ste-Philomène, dans le comté de Châteauguay, en compagnie de 12 autres suspects, dans un raid de la Sûreté provinciale en vue de démanteler un réseau de voleurs d'automobiles. Russell est accusé de conspiration avec Gaétan Boutin et Ferdinand Bédard, de Ste-Philomène, et Rock Vallières, de Cowansville, pour des vols d'automobiles évalués à environ $600,000, à compter du mois de janvier 1964 jusqu'au moment de l'arrestation. Il est aussi accusé de recels et méfaits.

L'enquête préliminaire a débuté le 14 et 15 avril et se poursuit actuellement sans interruption depuis mercredi.

La Couronne est représentée par Me Louis-Philippe Lauzon et Me Jean-Guy Boilard, Me Dollard Dansereau représente Gaétan Boutin tandis que Me François Dorval défend Ferdinand Bédard. Les deux se sont vu refuser tout cautionnement. Seul Rock Vallières, client de Me Jacques Larin, a été libéré moyennant un cautionnement de $5,000 sur immeuble.

Une soixantaine de pièces à conviction ont aussi été produites. Elles sont pour la plupart constituées de photographies de pièces détachées provenant des automobiles volées.

Les témoins entendus jusqu'ici sont des agents de la PP qui ont participé au raid, Gordon Automobile et les propriétaires des véhicules volés, dont voici les noms :

MM. Lionel Poupart, Henri Normandin, Herbert Averith, Jean Gagnon, Raymond Pronovost, Cléophas Thibodeau, Walter Gentleman, Ulysse Loiselle, Tatsue Sakauye, Frank Klupper, Henri Trutteau et Mme Gabriel Baillargeon, tous de Montréal, M. François Vaillancourt, de Mont-Rolland, MM. René Bruneau et Jacques Veronneau ,de ville Laval, M. Paul Meunier, de ville d'Anjou, M. William J. Wolven, de Dorval, M. Dan Murphy, de ville Saint-Laurent, M. Guy Girard, de Magog, M. Gérard Lupien de ville Jacques-Cartier, M. Charles Neider Haiser, de Fabreville, et M. Réjean Michaud, de Pont-Viau.

L'enquête se poursuivra au cours des prochains jours et l'on prévoit que les preuves établies dans le cas de Russell seront déposées dans les causes des autres accusés Boutin, sur qui pèsent les mêmes accusations.

Un policier de Saint-Eustache est condamné à un mois

SAINT-JEROME. (C.B.) — Un policier municipal de Saint-Eustache se voit condamné par le juge Gérard Laganière à passer un mois en prison. En Cour des sessions de la paix à Saint-Jérôme, l'agent avait été trouvé coupable de voies de fait simples sur un industriel de sa localité.

Agé de 32 ans et domicilié au 14, rue Saint-Paul, Jean-Guy Aubin avait à répondre de l'incident, survenu le 28 juillet près de la sablière de Saint-Eustache. A ce moment, il cumulait les fonctions de policier et de camionneur. Il eut des démêlés avec M. Jean-Guy Mathers, propriétaire de la sablière.

D'après l'industriel, une trentaine de camionneurs avaient refusé de prendre livraison de sable, de bloquer la carrière et ainsi empêcher l'accès à d'autres livreurs. La présence de MM. Aubin et Mathers sur les lieux aurait tourné à la bagarre. M. Mathers s'en serait tiré avec des vêtements déchirés, ses verres brisés et quelques contusions au visage.

D'autres camionneurs ont exprimé une version différente. Ils ont prétendu que la sablière n'avait pas été bloquée. Aucun d'eux n'a corroboré les allégations de M. Mathers, dans le cas des mauvais traitements. Aux questions de l'avocat Gérard Deniger, ils ont blâmé M. Mathers de se mettre en colère et de lancer son automobile sur les grévistes, au point de coincer entre sa voiture et un lourd camion M. Claude Saint-Pierre, un camionneur domicilié à Saint-Placide. C'est au moment d'immobiliser l'automobile et de tenter d'en retirer la clef d'ignition, qu'on aurait infligé à l'industriel le sort, relaté aux policiers.

En même temps qu'Aubin, Saint-Pierre et Jean-Louis Désormeaux, un camionneur âgé de 26 ans et demeurant à Saint-Eustache, se sont précipités sur la voiture de M. Mathers. Dans ces conditions, d'après le juge Laganière, il est impossible que l'industriel n'ait reçu de mauvais traitements. En conséquence, le tribunal condamna Aubin à la prison et accorda le bénéfice du doute aux deux autres accusés.

$1 million pour améliorer les rues

(F. B.) — Les membres du conseil municipal ont de nouveau approuvé, hier soir, de nombreux crédits pour la réfection des rues, le pavage, les trottoirs et les égouts, donnant suite, ainsi, au projet d'ensemble en vue de l'Exposition universelle de 1967. Des travaux de réfection auront lieu, effectivement, dans tous les quartiers de la ville.

Les crédits votés hier soir se décomposent comme suit : $21,000 pour les égouts, $161,500 pour les trottoirs et $818,700 pour de nouveaux pavages. La plupart de ces travaux commenceront dans les jours qui vont suivre.

Un incendie détruit le domaine de Claire-Vallée de Françoise Gaudet-Smet

SAINT-SYLVERE. — La propriété d'une collaboratrice quotidienne de LA PRESSE, Mme Françoise Gaudet-Smet, de St-Sylvère, comté de Nicolet, a été complètement détruite par un incendie qui a fait rage hier après-midi.

Mme Gaudet-Smet, dont la chronique "Que faire ?" est populaire auprès des lectrices des pages féminines de LA PRESSE, jouit aussi d'une notoriété pour ses articles sur l'artisanat et la vie agricole.

Sa résidence du domaine de Claire-Vallée et deux dépendances ont été réduites en cendres par un incendie dons l'origine est encore inconnue, mais qui n'a pas fait de blessés.

Les bâtiments sinistrés contenaient nombre de précieux meubles anciens et leur disparition ajoute à l'importance considérable des dégâts.

Dévoilement d'un projet d'autoroute qui relierait Montréal à St-Jean, N.-B.

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) — Le tracé d'un projet de route reliant le Nouveau-Brunswick avec Montréal, Toronto et les villes américaines importantes a été dévoilé hier lors d'une réunion de la Chambre de Commerce.

Les membres de la Chambre n'ont pas caché leur enthousiasme pour le projet qui recevait l'appui de M. John H. Reed, gouverneur de l'état du Maine.

M. John Disher, président du Comité routier de la Chambre de Commerce de Saint-Jean, a révélé que la route projetée commencerait à Amsterdam, dans l'état de New-York et se terminerait à Calais, dans l'état du Maine.

Il a révélé de plus qu'on projetait trois embranchements importants à cette route. L'un de ces embranchements irait de Farmington Falls, Maine, jusqu'à Sherbrooke d'où une autoroute rejoint Montréal.

La principale route partirait d'Amsterdam, contournerait les Montagnes Blanches du Vermont et traverserait complètement cet état jusqu'au New Hampshire où elle rejoindrait l'autoroute du Maine à Showhegan.

M. Disher a déclaré que son comité était entré en communication avec les Chambres de commerce du comté de Charlotte et de la ville de Calais. La Chambre de commerce de Calais est entrée en communication avec le gouvernement de l'état du Maine, a-t-il poursuivi.

Autres projets

Ce projet est l'un des quatre projets routiers qui seront discutés lors du congrès des Chambres de commerce des provinces maritimes qui se tiendra à Sydney, Nouvelle-Ecosse, du 12 au 14 juin.

Les autres projets sont :

- Une route corridor qui irait directement de Fredericton à Sherbrooke, en passant par le nord de l'état du Maine.
- Une route d'Edmundston à la ville de Québec en passant par le nord du Maine.
- Une voie navigable allant de la vallée d'Annapolis jusqu'au Maine.

M. Disher a admis que les projets routiers allant de l'est à l'ouest étaient ceux qui offraient le plus de possibilités aux Maritimes.

Frank Hanley écrit à LBJ

(F.B.) — Le conseiller municipal Frank Hanley a fait parvenir hier au président des Etats-Unis, M. Lyndon B. Johnson, une lettre dans laquelle il proteste contre la décision de Washington d'imposer dans un avenir plus ou moins rapproché une taxe spéciale aux Américains qui visiteraient des pays étrangers.

M. Hanley soutient qu'une telle politique nuirait grandement à l'Exposition universelle de 1967 et contribuerait sûrement à créer un climat gênant entre les Canadiens et les Américains.

M. Hanley ajoute que cette taxe ne devrait pas être imposée aux Américains qui voudront visiter le Canada, étant donné les liens étroits qui existent entre les deux pays et leur rapprochement géographique.

Coussinez chacun de vos pas!

Coussinez vos chaussures pour un plus grand confort

Des orteils au talon, vos pieds reposent sur des milliers de minuscules cellules en mousse de latex, ce qui coussine chacun de vos pas. Procurez-vous les semelles Air-Pillo Dr. Scholl. Elles allègent la pression sur les nerfs des pieds et soulagent les callosités douloureuses. La marche devient moins pénible. Elles isolent contre la chaleur ou le froid. Lavables. Toutes pointures, pour hommes et dames. En vente partout.

P.S. Portez des semelles intérieures AIR-PILLO dans vos chaussures trop grandes, usées ou déformées; elles vous iront mieux et vous marcherez mieux!

SEMELLES INTERIEURES AIR-PILLO Dr Scholl

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

VOTRE SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

désire annoncer le déménagement de son bureau de

729 RUE ST-ANTOINE

Faisant face au progrès et afin de mieux vous servir, ce bureau occupe maintenant de nouveaux locaux situés au:

1179 rue BLEURY

Tous les services sont à l'entière disposition des employeurs et des postulants depuis

8.15 A.M. – LE 21 AVRIL 1966

NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE : **879-4740**

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE..

DES OFFRES

Ministère de la Voirie

Propriété Dame Marguerite Ouime :

Vente d'un cottage situé au 8, rue des Vétérans, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété de M. J. Tardif :

Vente d'un cottage et d'une remise, situés au 18, rue des Vétérans, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété de M. Antoine Lessard:

Vente d'un bungalow, situé au 15, rue des Vétérans, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à démolir cette bâtisse avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété de M. Maurice Pommier :

Vente d'une maison avec bâtisses, situées au 198, Boulevard Marie-Victorin, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété Armand L'Heureux :

Vente d'une maison située au numéro 67 Louis-Robert, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété Dame Adolphe Dansereau :

Vente d'une maison (cottage) située au numéro 4, rue des Vétérans, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété Mlles Jeanne & Simone Trochu.

Vente d'une maison (cottage) et d'un garage situés au numéro 32, rue Bachand, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété Pierre-Paul Usereau :

Vente d'une maison (cottage) et un garage situés au numéro 28, rue Bachand, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété Dame Jean-F. Pilon :

Vente d'une maison de 1½ étage et d'un hangar situés au numéro 35 rue Cicot, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.) le 3 mai 1966.

Propriété de M. Gaston Denis:

Vente d'un bungalow et d'un garage situés au numéro 28 rue Cicot, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.) le 3 mai 1966.

Propriété de M. Adrien Lafond (D.L.V.) :

Vente d'une maison et d'un garage situés au numéro 12 rue des Vétérans, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.) le 3 mai 1966.

Propriété Paul Danis :

Vente d'un bungalow situé au numéro 63 Louis-Robert, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété de M. Paul-A. Boucher:

Vente d'une maison avec bâtisses situées au numéro 41 rue Bachand, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.) le 3 mai 1966.

Propriété de MM. Max & Klaus Hempel :

Vente d'un bungalow avec bâtisses (hangar et abri à automobile), situés au 57 Louis-Robert, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.), le 3 mai 1966.

Propriété Raymond Parenteau :

Vente d'un bungalow situé au numéro 40 Jacques-Bourdon, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.) le 3 mai 1966.

Propriété de M. K.-M. Girard :

Vente d'un cottage avec hangar, situés au 182, Boulevard Marie-Victorin, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.) le 3 mai 1966.

Propriété de M. Geo.-E. Prévost:

Vente d'une maison et d'un garage situés à 33 rue Bachand, Boucherville, comté de Chambly.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 24 mai 1966.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin (h.a.e.) le 3 mai 1966.

Pour enveloppe spéciale de soumission et renseignements, s'adresser :

Bureau de la Voirie
574, rue Notre-Dame
St-Lambert
CHAMBLY

Projet 6215-66

Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 45, dans la municipalité de Taschereau et Authier, comté d'Abitibi-Ouest. Longueur de 7.73 milles. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $6,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.) mercredi le 11 mai 1966.

Projet 7203-66

Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 15, dans les cantons de Ragueneau et Raffeix, comté de Saguenay. Longueur de 2.75 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Matane, Rimouski, Saguenay et Duplessis.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $6,500.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.) mercredi le 11 mai 1966.

Projet 9239-66

Revêtement en béton bitumineux de l'ancienne route no 3 et des chemins du Fleuve Ouest et Pont Masson Nord et Sud, dans le village de Melocheville et la paroisse de Saint-Timothée, comté de Beauharnois. Longueur de 5.478 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Vaudreuil et Soulanges.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $2,600.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.) mercredi le 11 mai 1966.

Pour ces projets les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le sous-ministre,
Roger J. LaBreque

Ministère des Richesses naturelles

Exécution de travaux dans le village minier de Joutel, situé à environ 80 milles au nord de la ville d'Amos, district électoral d'Abitibi-Est.

Les travaux se décrivent sommairement comme suit :

1—Réseau d'aqueduc ;

2—Réseau d'égouts sanitaires ;

3—Réseau d'égouts pluviaux ;

4—Nivellement et gravelage des rues ;

5—Construction de trottoirs ou bordures.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans la zone de l'OUEST de la province comprenant le territoire situé au NORD du comté de Laviolette, et à l'OUEST des comtés de St-Maurice, Trois-Rivières, Verchères, Rouville et Missisquoi, à l'exception des comtés de l'Ile de Montréal.

Un versement de $200.00 à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront présenté une soumission et auront retourné lesdits documents en bon état dans les 30 jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $40,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.) mercredi, le 11 mai 1966.

Le soumissionnaire choisi devra fournir, avant de commencer l'exécution de son contrat, une caution d'exécution et une caution concernant la main-d'oeuvre, les matériaux et les services relevant de la responsabilité de l'entrepreneur, chacune pour 50 p. 100 du prix du contrat.

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère des Richesses naturelles, à l'attention de M. Guy Paradis, Bureau 314-C, 1620 Boulevard de l'Entente, Québec 6.

Le sous-ministre,
P.-E. Auger.

Emplois dans la Fonction publique

Bureau d'études en aménagement régional

Conseil d'Orientation Economique du Québec

Chef de bureau d'études en aménagement régional.

Traitement initial jusqu'à $12,000.

Fonctions :

Etre responsable de l'orientation, de l'exécution et du contrôle du travail des chargés d'études selon les textes du mandat attribué au bureau. Analyser les plans régionaux ; préparer les recommandations appropriées ; superviser au point de vue technique les équipes de l'extérieur chargés d'élaborer des plans commandités par un organisme gouvernemental : préparer toutes les analyses et études nécessaires à l'élaboration d'une politique de développement régional.

Qualités requises :

Degré universitaire, de préférence doctorat dans l'une des sciences suivantes : sociologie, économie, urbanisme, géographie ; bonne connaissance des disciplines liées à l'aménagement du territoire ; un certain nombre d'années d'expérience dans l'aménagement régional ; qualités personnelles appropriées. (Concours 66-1132).

Un chargé d'études économiques.

Traitement initial jusqu'à $9,800.

Qualités requises :

Degré universitaire, de préférence doctorat en sciences économiques ; quelques années d'expérience dans l'aménagement régional ; qualités personnelles appropriées. (Concours 66-1133).

Un chargé d'études biophysiques.

Traitement initial jusqu'à $9,800.

Qualités requises :

Degré universitaire, de préférence doctorat en sciences naturelles ; quelques années d'expérience dans l'aménagement régional ; qualités personnelles appropriées. (Concours 66-1134).

Un chargé d'études sociales.

Traitement initial jusqu'à $9,600.

Qualités requises :

Degré universitaire, de préférence doctorat en sciences sociales, sociologie ou psychologie ; quelques années d'expérience dans l'aménagement régional ; qualités personnelles appropriées. (Concours 66-1135).

Les candidats doivent s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission de la fonction publique du Québec, 710 Place d'Youville, suite 700, Québec ou 1454 rue de la Montagne, Montréal. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 7 mai 1966. Bien indiquer le numéro du concours.

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation

Génie rural

Hydraulique agricole

Projet no 6120—IB-24-667

Exécution de travaux de drainage dans la "Petite Rivière Montréal", dans les municipalités des paroisses de Saint-Cyprien et St-Patrice-de-Sherrington, comté de Napierville.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans la région no 18 (Richelieu), soit les districts électoraux d'Iberville, Napierville-Laprairie et Saint-Jean.

Projet no 11235-25-667

Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Barbe" situé dans les municipalités de la paroisse de Saint-Eustache et de la cité des Deux-Montagnes, comté de Deux-Montagnes.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans la région no 11 (Laurentides-Nord), soit les districts électoraux de Deux-Montagnes, Labelle, Terrebonne, Argenteuil et Ile-Jésus.

Projet no 14218-26-667

Exécution de travaux de drainage dans la "Rivière St-Charles et branches", comprenant les travaux de construction de stations de pompage et de bassins de sédimentation, dans les municipalités des paroisses de Sainte-Anne-de-Varennes et de Saint-François-Xavier-de-Verchères, comté de Verchères.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans la région no 16 (Montérégienne), soit les districts électoraux de Chambly, Rouville et Verchères.

Pour chaque projet, les documents nécessaires sont obtenus du chef de la Division de l'hydraulique agricole, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, chambre 413, Edifice D, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Un versement de $10, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission.

Garanties : chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou cautionnement de soumission équivalant à 10 p. 100 du montant total de la soumission.

Clôture des soumissions : 2 h. 30, de l'après-midi (h.a.e.), chambre D-617, Hôtel du Gouvernement, Québec,

LE JEUDI, 5 MAI 1966.

Roméo Lalande,
sous-ministre associé
de l'Agriculture et
de la Colonisation.

DU PERSONNEL

Qualités requises :

Degré universitaire, de préférence doctorat en sciences économiques ; quelques années d'expérience dans l'aménagement régional ; qualités personnelles appropriées. (Concours 66-1133).

Un chargé d'études biophysiques.

Traitement initial jusqu'à $9,800.

Qualités requises :

Degré universitaire, de préférence doctorat en sciences naturelles ; quelques années d'expérience dans l'aménagement régional ; qualités personnelles appropriées. (Concours 66-1134).

Un chargé d'études sociales.

Traitement initial jusqu'à $9,600.

Qualités requises :

Degré universitaire, de préférence doctorat en sciences sociales, sociologie ou psychologie ; quelques années d'expérience dans l'aménagement régional ; qualités personnelles appropriées. (Concours 66-1135).

Les candidats doivent s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission de la fonction publique du Québec, 710 Place d'Youville, suite 700, Québec ou 1454 rue de la Montagne, Montréal. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 7 mai 1966. Bien indiquer le numéro du concours.

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation

Génie rural

Hydraulique agricole

Projet no 6120—IB-24-667

Exécution de travaux de drainage dans la "Petite Rivière Montréal", dans les municipalités des paroisses de Saint-Cyprien et St-Patrice-de-Sherrington, comté de Napierville.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans la région no 18 (Richelieu), soit les districts électoraux d'Iberville, Napierville-Laprairie et Saint-Jean.

Projet no 11235-25-667

Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Barbe" situé dans les municipalités de la paroisse de Saint-Eustache et de la cité des Deux-Montagnes, comté de Deux-Montagnes.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans la région no 11 (Laurentides-Nord), soit les districts électoraux de Deux-Montagnes, Labelle, Terrebonne, Argenteuil et Ile-Jésus.

Projet no 14218-26-667

Exécution de travaux de drainage dans la "Rivière St-Charles et branches", comprenant les travaux de construction de stations de pompage et de bassins de sédimentation, dans les municipalités des paroisses de Sainte-Anne-de-Varennes et de Saint-François-Xavier-de-Verchères, comté de Verchères.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans la région no 16 (Montérégienne), soit les districts électoraux de Chambly, Rouville et Verchères.

Pour chaque projet, les documents nécessaires sont obtenus du chef de la Division de l'hydraulique agricole, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, chambre 413, Edifice D, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Un versement de $10, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission.

Garanties : chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou cautionnement de soumission équivalant à 10 p. 100 du montant total de la soumission.

Clôture des soumissions : 2 h. 30, de l'après-midi (h.a.e.), chambre D-617, Hôtel du Gouvernement, Québec,

LE JEUDI, 5 MAI 1966.

Roméo Lalande,
sous-ministre associé
de l'Agriculture et
de la Colonisation.

Service de l'Utilisation des Terres

Division de la Mise en valeur

Projet no 711-11-66789

Exécution des travaux de déboisement sur une superficie approximative de 1179 acres, située sur les lots projetés 55-56, 60 à 62 rang V, 55 à 61 rang IV et 55 à 61 rang III du canton d'Aiguebelle comté d'Abitibi-Ouest et l'aménagement de ces lots en bleuetière.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans la Province de Québec, dans la région no 13, c'est-à-dire la région du Nord-Ouest Québécois, soit les districts électoraux d'Abitibi - Est, Abitibi - Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue.

Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Garanties : chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances ou cautionnement de soumission équivalent à 10% du montant total de la soumission.

Clôture des soumissions : 2 h. 30 p.m. (h.a.e.), chambre D-617, Hôtel du Gouvernement, Québec LE VENDREDI, 6 MAI 1966.

Pour ce projet, les documents nécessaires sont obtenus du chef du service de l'Utilisation des terres, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, chambre D-6, Hôtel du Gouvernement, Québec.

ROMEO LALANDE,
sous-ministre associé de l'Agriculture et de la Colonisation.

Service général des Achats

Projet no 874

1 tour à fer 16", 17" et 18".
Ministère de l'Education,
Ecole de Métiers,
Montréal.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M. 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 875

Machinerie pour travailler le métal en feuille (ferblanterie).
Ministère de l'Education,
Ecole de Métiers,
Montréal.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M., 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 876

Equipement pour soudure à l'arc et accessoires.
Ministère de l'Education,
Ecole de Métiers,
Drummondville.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M., 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 877

Chaises de sténo.
Ministère des Travaux Publics,
Section ameublement,
Québec.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M. 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 878

Chaises (chêne) différents modèles.
Ministère des Travaux Publics,
Section ameublement,
Québec.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M., 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 879

Classeurs verticaux en acier.
Ministère des Travaux Publics,
Section ameublement,
Québec.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M., 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 880

Mobilier de bureau (chêne) différents modèles.
Ministère des Travaux Publics,
Section ameublement,
Québec.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M. 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 881

1 commande électrique pour une super calandre.
Ministère de l'Education,
Trois-Rivières, P.Q.
Clôture des soumissions : 4.00 P.M., 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 882

Carburants.
Ministère Agriculture et Colonisation,
Québec, P.Q.

Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants qui opèrent leur commerce dans le Québec Métropolitain.
Clôture des soumissions : 4.00 P.M., 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 883

2 roulottes 18 pieds.
Ministère Tourisme, Chasse et Pêche,
Hull et Québec.
Clôture des soumissions : 11.00 A.M., 3 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 884

6 motocyclettes avec échanges.
Ministère de la Justice,
Québec, Qué.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M., 3 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 835

Dents et boulons d'acier pour godets de pelles mécaniques.
Ministère Agriculture et Colonisation,
Québec, Qué.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M., 3 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 886

6 épandeurs à sable et sel.
Ministère de la Voirie,
Chicoutimi, Métabetchouan.
Clôture des soumissions : 4.00 P.M., 3 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 887

1 tracteur-chargeur (4 x 4) 1½ V.C.
Ministère de la Voirie,
Joliette, Qué.

Clôture des soumissions : 4.00 P.M., 3 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 888

Tuyaux en acier ondulé et accessoires.
Ministère de la Voirie,
Joliette, Qué.
Clôture des soumissions : 4.00 P.M., 3 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 889

1 camion 29,000 lbs P.B.V., avec benne et verin.
Ministère de la Voirie,
Chicoutimi, Qué. — Division 7-2.

Sont admis à soumissionner les distributeurs autorisés et détenteurs d'une franchise officielle d'un manufacturier de camions et ayant leur place d'affaires dans la division administrative ci-haut mentionnée du ministère de la Voirie.

Clôture des soumissions : 4.00 P.M., 5 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 890

500,000 P.M.P. Pruche de l'Est.
Ministère des Travaux Publics,
Buckingham, Cté Papineau, Qué.
Clôture des soumissions : 11.00 A.M., 6 mai 1966. Temps réglementaire.

Projet no 891

Machines à calculer.
Différents ministères,
Québec.

Sont admis à soumissionner les distributeurs de machines à calculer ayant leur place d'affaires dans le Québec métropolitain.

Clôture des soumissions : 11.00 A.M., 4 mai 1966. Temps réglementaire.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au Service Général des Achats, Bureau des Appels d'Offres, 871 Chemin St-Louis, Québec.

A compter du 25 avril 1966, ce bureau sera situé au : 585, boul. Charest Est, Québec.

Le Directeur,
GEORGES BUSSIERES.

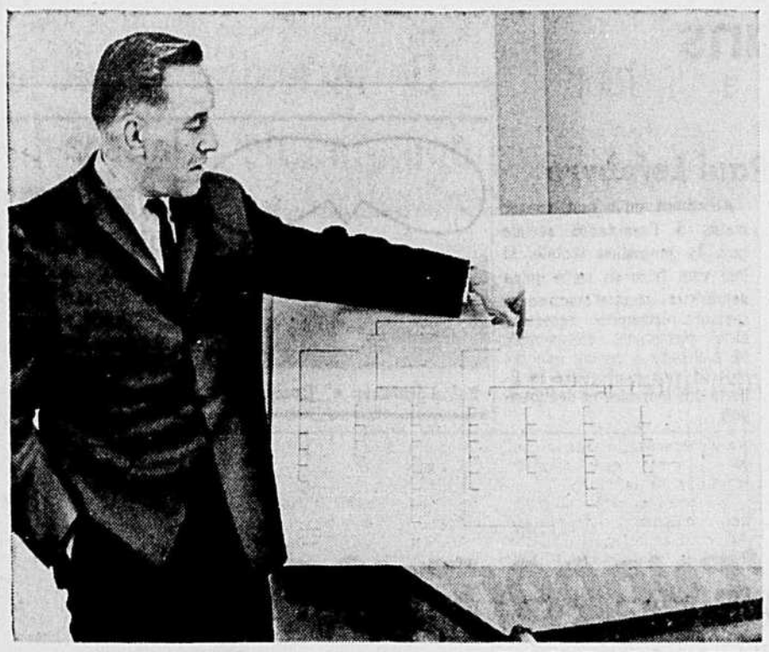

(Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE)

Le nouvel organigramme

Le directeur du Service de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, donne ici des précisions sur le nouvel organigramme des nombreux effectifs sous son autorité. Cette nouvelle répartition des services policiers municipaux est un nouveau pas d'importance dans l'incessant combat contre l'illégalité.

M. Gilbert donne des précisions sur la réorganisation du service de la police

par Lucien CHAMPEAU

Le directeur du Service de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, a fourni de nombreuses précisions, au cours d'une conférence de presse, sur le nouvel organigramme soumis avant-hier au conseil municipal qui l'a sanctionné hier.

"Notre nouvelle distribution des fonctions et du personnel ne rompt en rien avec le passé immédiat, a-t-il déclaré. Elle fixe plutôt d'une façon plus fouillée la réadaptation de notre service à la décentralisation amorcée depuis plusieurs années.

"Considérons qu'une seule de nos quatre divisions couvre une population supérieure à celle de la grande majorité des villes du Québec. Songeons également que chacune d'elles compte plus de policiers que chacune de ces villes."

TV et bibliothèque

L'organigramme assurera un flot constant de renseignements entre le quartier général et les quatre coins de la ville. Il utilisera à cette fin des visites complètes d'inspection portant sur le personnel, les fichiers, l'équipement et les immeubles.

Il complétera ce cycle par l'installation d'un réseau à circuit fermé de télévision (éventuellement en couleurs) afin d'assurer la continuation des tests de confrontation des criminels et les cours de perfectionnement des policiers.

M. Gilbert parle d'un service de bibliothèque grâce auquel les policiers pourront bientôt emprunter sans se déplacer quelques-uns des très nombreux livres que contiennent les rayons de leur centrale :

"Incidemment, je crois que, du point de vue strictement policier, notre documentation livresque dépasse déjà celles des universités McGill et Montréal."

Il parle de mécanographie grâce à laquelle un billet de contravention pourra bientôt être suivi à partir du moment de son émission jusqu'au moment où l'intimé paye son amende.

Enfin, il relie l'organigramme à une série de promotions sanctionnées par le conseil municipal :

"L'effectif de la Sûreté atteint un niveau inégalé jusqu'à ce jour. De 339, il passe à 366, auxquels il faut rajouter les 23 membres de l'escouade de sécurité sociale rattachée dorénavant à la Sûreté.

Les promotions

"Le capitaine-détective Roland Jodoin devient le nouveau chef de l'Escouade de sécurité sociale intégrée à la Sûreté; il est remplacé au Bureau des enquêtes criminelles par l'inspecteur-détective Adrien Cardinal, jusqu'ici attaché à la division Centre.

L'inspecteur-détective Amédée Comète passe de la division ouest à la division est; le nouvel inspecteur Maurice Vadeboncoeur, du poste no 18, passe à la division centre.

Le capitaine-détective Roland Duceppe prend charge de la patrouille de nuit et le capitaine-détective Henri Maldeis s'en va au poste no 10.

Le capitaine-détective Félix Jean est assigné à la division nord et le capitaine André Lauzon au poste no 10.

Le nouveau capitaine-détective René Mongeau passe de son poste de chef de l'Escouade des disparitions à celui de chef de l'identité judiciaire et le lieutenant-détective Léo Plouffe sera dorénavant rattaché à ce service tout en conservant son laboratoire.

Enfin, le capitaine-détective Jean-Paul Régimbald demeure au Bureau des enquêtes criminelles.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez
Peoples Credit JEWELLERS LTD.
1015 ouest, Ste-Catherine - VI. 9-7071

Voyages organisés dans l'Ouest canadien
(sans escorte)

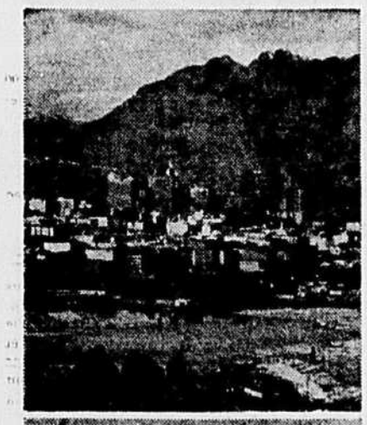

Les voyages organisés Maple Leaf vous feront passer des vacances inoubliables

Voyage «A» — 12 jours — De Montréal à Edmonton, Calgary, Banff, le Lac Louise, La Mer de glace Columbia, Jasper — $415.00 par personne (2 par chambre).

Voyage «B» — 12 jours — De Montréal à Vancouver et Jasper — $359.00 par personne (2 par chambre). Les voyages organisés Maple Leaf du CN dans l'Ouest canadien vous révéleront un pays magnifique. Vous verrez les pins majestueux de Colombie, les pics enneigés des Rocheuses, le Lac Louise, Jasper, la célèbre Mer de glace Columbia et bien d'autres merveilles. Le versement initial n'est que de 10% et vous avez jusqu'à 36 mois pour payer le reste. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez l'agent de voyages accrédité par le CN, ou procurez-vous la brochure en postant le coupon ci-dessous.

VOYAGES ORGANISÉS MAPLE LEAF
Bureau des ventes du CN (C.P. 8100)
935 ouest, rue Lagauchetière
Montréal 3, P.Q.

Veuillez m'expédier les renseignements et la brochure qui se rapportent aux voyages organisés Maple Leaf.

NOM_____

ADRESSE_____

MP-32

VILLE_____ PROVINCE_____

CN

Épargnez avant la **Vente 55ième Anniversaire Woodhouse**

Magasinez ce soir jusqu'à 9 heures

LA VENTE BAT SON PLEIN ! Sur un matelas "Serta" vous êtes assurés d'un sommeil réparateur, vivifiant. Reconstituez vos forces comme jamais auparavant. Choisissez le matelas "Serta" convenant le mieux à votre budget !

Contient 527 ressorts spiraux !

MATELAS "REST-O-PEDIC" D'UN CONFORT SANS EGAL

- Coutil en rayonne damassée de haute qualité. Dessus piqué. Rembourrage de mousse.
- Poignées cordelées facilitant le maniement. Bordure préfabriquée résistant à la déformation.
- Trous aérifères maintenant une fraîcheur constante durant toute la vie du matelas.
- Disponible dans les grandeurs normales. Vous pouvez obtenir un sommier-boîte assorti au même bas prix que le matelas.

En spécial à **59.95** MATELAS OU SOMMIER-BOITE

Contient 405 ressorts spiraux !

MATELAS "COMFORT QUILT" SYNONYME DE HAUTE QUALITE

- Les 405 ressorts spiraux sont fabriqués de fil rebondissant en acier épais.
- Coutil en rayonne damassée de qualité incontestable. Dessus piqué vous assurant solidité et confort.
- Multiples couches de moelleux feutre blanc assurant au corps une détente idéale.
- S'obtient dans toutes les largeurs normales. Sommier-boîte assorti disponible au même bas prix que le matelas.

En spécial à **49.95** MATELAS OU SOMMIER-BOITE

Contient 252 ressorts spiraux !

UNE AUBAINE FORMIDABLE ! MATELAS "POSTURE COMFORT"

- Dessus piqué en volute ajoutant à la solidité et à la durabilité.
- Coutil de rayonne damassée de première qualité. Rembourrage de feutre blanc et isolation de sisal éliminant la sensation des ressorts.
- Bordure préfabriquée indéformable. Trous aérifères maintenant une fraîcheur constante.
- Sommier-boîte assorti disponible au même bas prix que le matelas. Pattes en bois dur comprises. Toute les largeurs normales.

En spécial à **39.95** MATELAS OU SOMMIER-BOITE

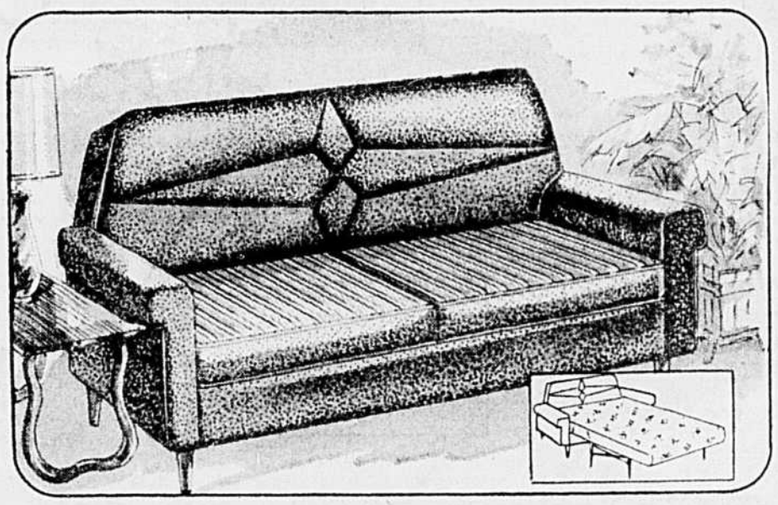

Si facile à acheter ! Si plaisant à posséder !

CAUSEUSE ET LIT-CHESTERFIELD COMBINES

Sièges à coussins, réversibles, rembourrés de mousse. Dossier moulé de mousse. Matelas rembourré de mousse s'ouvrant aisément pour former un lit confortable à une place. Cadre en bois dur séché au four. Recouvert de bouclé durable avec rayures sur un côté du coussin. Belle sélection de teintes décoratives.

En spécial à **179.95**

Seulement $2 PAR SEMAINE

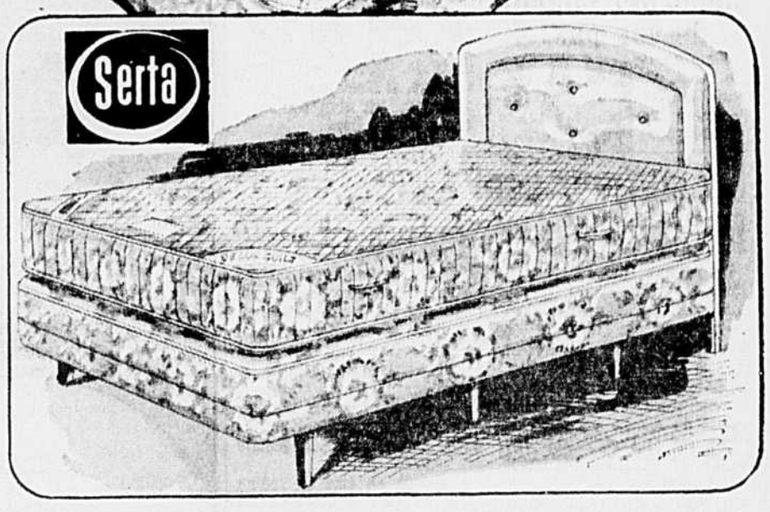

Le matelas contient 252 ressorts spiraux !

ENS. DE LIT CONTINENTAL "SUPERIOR", 3 mcx

Dessus et dessous du matelas piqués au micro. Bordure préfabriquée résistant à la déformation. Isolation de sisal et plusieurs couches de feutre blanc compressé. Sommier-boîte assorti. Six pattes en bois dur comprises. Tête de lit rembourrée et recouverte de vinyle lavable dans une sélection de teintes.

En spécial à **89.95**

Seulement $4 PAR MOIS

AUCUN COMPTANT REQUIS, 36 MOIS POUR PAYER (Taxe de vente payable au moment de l'achat) Nous finançons notre crédit, ce qui nous permet de vous accorder une considération spéciale advenant les contretemps.

Venez voir notre sélection variée et complète de sofas-lits par Kroehler, Simmons et autres marques de renommée nationale !

Woodhouse

. . . l'endroit où vous trouverez la qualité dans une grande sélection de valeurs en articles d'ameublement !

915 est, rue STE-CATHERINE
TÉL. 845-9261 — 6 ÉTAGES
EN FACE DE LA PHARMACIE MONTRÉAL — STATIONNEMENT MUNICIPAL À L'ARRIÈRE

CHOMEDEY
1180 Boul. LABELLE
Tél. 688-9750-1
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin, accès par le Boul. Jarry.

AUTRES SUCCURSALES

3913 rue WELLINGTON	43, rue GREEN	2322 est, rue BELANGER	3956 est, rue ONTARIO
(Verdun)	(St-Lambert)	(près Iberville)	(près Boul. Pie IX)
Tel. 765-2343	Tél. 671-7270-9	Tel. 725-2471-2	Tél. 527-9251-2

CHUT !

Les Mercury '66 sont les moteurs hors bord les plus silencieux qui soient

Allez-y à pleins gaz et écoutez le murmure le plus discret de tous les moteurs hors bord — celui des nouveaux Mercury '66. Vous pouvez vous asseoir à côté du moteur et causer d'une voix normale ! Et cette année, **tous** les nouveaux Mercury sont silencieux — depuis le puissant nouveau 110 h.p. six en ligne jusqu'au petit 3.9. L'exclusif système Mercury pour la réduction des bruits comprend une armature en aluminium qui isole les bruits et la vibration du moteur; des bouchons de caoutchouc néoprène qui arrêtent les bruits qui tentent de traverser les joints de commandes internes et les ouvertures de conduites de carburant. C'est par leur construction même que les moteurs Mercury sont silencieux, grâce à des caractéristiques telles que les chambres d'explosion Power-Dome, l'échappement Jet-Prop, la suspension Dyna-Float, soupapes internes élastiques et axes de pistons étagés. Voyez ces moteurs silencieux — les Mercury '66 — chez votre concessionnaire Mercury. 3.9, 6, 9.8, 20, 35, 50, 65, 95 et 110 h.p.

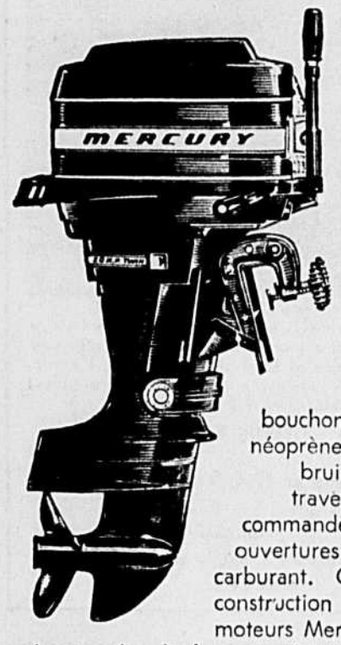

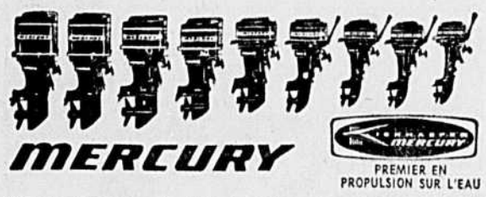

MERCURY

PREMIER EN PROPULSION SUR L'EAU

Kiekhafer Corporation, Fond du Lac, Wisconsin, et Kiekhafer Mercury of Canada, Ltd., filiale de Brunswick Corporation.

Seul distributeur pour le Québec et les Maritimes

MANNING MARINE
1500, rue Mazurette, Nouvelle Adresse, Montréal
384-3110

JEAN BEAUDOIN YACHT CLUB
25-94e, avenue
Pointe-aux-Trembles
645-4521

LAPOINTE MARINE
1036 boul. Taschereau
Ville Jacques-Cartier
674-4047

MARTEL MARINE
1050 rue Liège
387-3142

PEPIN SPORTS
1305, rue Notre-Dame
Lachine — 637-3902

PIGEON MARINE
11921, rue Bellevois
DA. 2-1610

Le choix des villes sera le grand événement de la réunion à Rome du Comité olympique international

PARIS (AFP) — La décision la plus spectaculaire du prochain congrès du comité olympique international, qui va s'ouvrir à Rome le 24 avril, sera la désignation des villes chargées d'organiser les jeux olympiques d'été et d'hiver, en 1972. Dans l'état actuel des choses, et sous certaines réserves, les favoris paraissent devoir être, pour les Jeux d'été : Madrid - Barcelone (si leur candidature est maintenue) et Banff (Calgary, Canada) ou peut-être Sapporo (Japon) pour les Jeux d'hiver.

Pour les Jeux d'été, sont candidats : Madrid - Barcelone (Espagne) ; Munich (Allemagne occidentale) ; Détroit (Etats-Unis) et Montréal (Canada). Et, pour les Jeux d'hiver, Lahti (Finlande), Salt Lake City (Etats-Unis), Sapporo (Japon) et Banff - Calgary (Canada).

Les votes auront lieu le 26 avril, mais les deux désignations seront séparées : le congrès votera d'abord pour l'attribution des Jeux d'été, puis pour l'attribution des Jeux d'hiver. Ainsi, il est à penser que l'attribution des Jeux d'été jouera un rôle dans celle des Jeux d'hiver.

En ce qui concerne les Jeux d'été, on estime, dans les milieux olympiques informés, qu'une majorité se dessinera au congrès pour les attribuer à une ville européenne. En effet, il était primitivement de tradition, et l'on sait combien les instances olympiques internationales sont attachées aux traditions, d'attribuer alternativement les Jeux à une ville européenne et à une ville non-européenne. Le développement de l'olympisme aidant, il a été ensuite admis d'attribuer une fois sur trois seulement les Jeux à une ville d'Europe.

Selon la tradition une ville d'Europe

Or, les Jeux de 1964 ont eu lieu à Tokyo, ceux de 1968 se dérouleront à Mexico : il serait donc normal et dans la tradition olympique que les Jeux de 1972 reviennent à la ville d'Europe. Celle-ci présente deux candidats : Munich et Madrid-Barcelone. En ce qui concerne Munich, les Soviétiques ont fait savoir qu'en particulier pour les questions de visas et aussi en raison de la division des deux Allemagne, ils ne sauraient voter pour cette ville. Comme on croit savoir que les représentants de l'URSS au C.I.C. restent favorables à la désignation d'une ville européenne pour organiser les Jeux de 1972, on peut donc en déduire que leur vote se porterait sur Madrid. Les Espagnols sont d'autre part assurés également du vote favorable des 14 mandats des pays latino-américains, et aussi de ceux d'autres pays d'Europe occidentale.

Madrid - Barcelone serait donc favori de cette compétition pré-olympique, mais il est survenu un fait nouveau : on laisse entendre en Espagne "qu'étant donné les difficultés rencontrées, les installations et aménagements ne seraient pas terminés pour 1972", et que Madrid retirerait donc sa candidature pour l'organisation des Jeux, la reportant à une date ultérieure. D'autre part, il convient de noter que, pour certain délégués, pourrait jouer contre la candidature espagnole le fait que, si celle-ci l'emportait, les Jeux se dérouleraient simultanément à Madrid et à Barcelone, cette dernière ville étant réservée aux disciplines nautiques.

Banff et Sapporo, deux grandes rivales

Or, il est dans la tradition olympique que les jeux soient attribués à une seule ville. Néanmoins, beaucoup font remarquer à cet égard qu'en 1972 les moyens de transports seront tels que cet argument "d'unité de lieu" n'a plus la même valeur que lors de la création des Jeux Olympiques, en 1896.

Si Madrid - Barcelone retiraient leur candidature, le problème des Jeux d'été serait à reconsidérer dans son entier, et, Munich, pour diverses raisons, faisant l'objet d'un certain nombre d'objections, Montréal pourrait avoir ses chances.

En ce qui concerne les Jeux d'hiver, Salt Lake City apparaît une candidature de pure forme, étant donnée que les Etats-Unis ont organisé les Jeux d'hiver en 1960, à Sqaw Valley. Lahti souffrira du fait que les Jeux de 1968 seront organisés à Grenoble, donc en Europe. Restent donc comme candidats valables : Banff (Canada) et Sapporo (Japon), qui avaient été, lors de la réunion du comité olympique à Innsbruck, en 1964, les deux plus sérieux rivaux de Grenoble.

Le président de la Fédération Internationale de ski, M. Marc Hodler, qui est également membre du C.I.O., et qui vient de visiter les installations de Sapporo, a déclaré qu'à son sens la ville japonaise et Banff avaient chacune 50% de chances d'être désignées pour organiser les Jeux d'hiver 1972. Mais il ne faut pas oublier que, en juin dernier, la Fédération Internationale de ski avait décidé officieusement de recommander le choix de Banff. La ville canadienne était restée, à Innsbruck, la dernière concurrente de Grenoble. De plus, le fait que les Jeux d'été ont été organisés en 1964 à Tokyo ne joue évidemment pas en faveur de Sapporo.

Les Jeux concédés à deux continents

Donc, on peut penser que, si une ville européenne se voit attribuer les jeux d'été, Banff aura les plus grandes chances de se voir attribuer les jeux d'hiver, en dépit du fait que certains pays estiment que la station canadienne est située à une trop haute altitude (même problème qu'à Mexico) pour les épreuves de patinage de vitesse et de ski de fond, alors que Sapporo est au niveau de la mer.

Par contre, si, en raison notamment du désistement de Madrid-Barcelone, les jeux d'été étaient attribués à Montréal, le C.I.O. hésiterait fortement à accorder à une autre ville canadienne, et la même année, les jeux d'hiver, Sapporo serait alors presque certainement désignée.

A noter, d'autre part, qu'au cours de leurs travaux, dont l'ordre du jour n'est pas connu, les membres du Comité olympique international étudieront vraisemblablement des suggestions émanant de différents pays et tendant à organiser, en même temps que les Jeux d'hiver, des compétitions olympiques réservées jusqu'à présent aux Jeux d'été : ceux qui se déroulent en salle, tels que la boxe, la lutte, etc.... Si une décision en ce sens était adoptée pour 1972, ce qui est d'ailleurs douteux, cela jouerait en faveur de la candidature de Sapporo, qui présente, dans ce domaine, des installations très complètes. Quoi qu'il en soit, la station japonaise, si elle n'obtient pas les Jeux de 1972, est quasiment assurée de se voir, dans quatre ans, décerner ceux de 1976.

Le C.I.O., dont le comité exécutif se réunira à partir du 21 avril, examinera d'autre part, au cours de cette très importante réunion, des projets de réforme de ses statuts.

LE NAUTISME

Sous leur bâche, les embarcations attendent la prochaine mise à l'eau

par GUY PINARD

Le hockey tire à sa fin. Le baseball s'est déjà implanté chez nos voisins du sud. Les terrains de golf de la province ouvrent leurs verts à tous les fervents de ce sport. Les parieurs affluent en grand nombre au parc Richelieu afin de parier leur "p'tit deux" sur le négligé des parieurs, qui n'arrive évidemment jamais ou presque, le premier au fil d'arrivée.

Mais le mois d'avril, c'est également le mois des préparatifs pour les marins d'eau douce. D'ici deux semaines, leurs embarcations se dandineront sur les vagues des lacs et rivières de Montréal, amarrées au quai où elles attendent ceux qui les occuperont durant de longues heures pour s'y amuser, s'y prélasser, y dormir, y taquiner le poisson, ou pour y défendre les couleurs de leur club nautique.

D'ici là, les hors-bords, les voiliers, les yachts de croisière sortiront de leur cachette, sous les immenses bâches qui les recouvrent.

Un nettoyage en règle, une solide couche de peinture, vérification des voiles ou du moteur selon le genre d'embarcation, et tout sera prêt pour de longues semaines de plaisir sur l'eau.

Voilà pourquoi le nautisme renaît aujourd'hui dans les pages sportives de LA PRESSE.

Cette rubrique, en autant que l'espace le permettra, paraîtra une fois la semaine. Elle sera de caractère très variable. Elle servira par exemple à analyser les compétitions à venir, parler de nos meilleurs pilotes dans les différentes épreuves sportives, traiter de différents sujets techniques, etc. En d'autres mots, elle n'aura pas de cadre défini, si ce n'est le nautisme dans le sens le plus large du mot.

Evidemment, il faudra obtenir la collaboration des clubs nautiques. Ces derniers, pour des raisons difficiles à expliquer gardent un silence inquiétant à l'endroit des quotidiens de langue française.

La liste des compétitions, il faudra l'espérer, et prendre la même attitude à l'endroit des résultats. Peut-être que les dirigeants des clubs nautiques, en mettant leurs embarcations à l'eau, prendront également la résolution de mieux vous renseigner...

Du côté technique, vos questions ne resteront pas sans réponse. Loin de nous l'idée d'y répondre. Nous laisserons ce soin à Paul Baby, un aimable collaborateur du club Royal St. Lawrence, où il a son pied-à-terre, les rares journées où il n'est pas à bord de son embarcation. A vous donc de le tenir occupé !

Nous ne saurions terminer cette première rubrique sans mentionner la première compétition de la saison. Ce sont les avironneurs qui auront l'honneur de briser la glace, s'il en reste, évidemment.

En effet, dimanche le premier mai, les Sportifs de Terrebonne donneront le signal du départ de leur deuxième course annuelle de canoë (ne vous étonnez pas, le mot est accepté par le Larousse !)

Le départ aura lieu à 2 h., à Rosemère, et les avironneurs prendront environ une heure et demie pour franchir la distance de 11 milles qui les séparera de l'exécrable "vieux" pont de Terrebonne, sur la rivière des Mille-Iles.

Le peloton de départ comprendra 14 équipes de deux avironneurs. Les embarcations de ces derniers devront avoir une longueur maximum de 16 pieds, et ne pas avoir plus de 32 pouces de largeur. Quant aux avirons, ils devront mesurer huit pouces ou moins de largeur. Pas de ségrégation dans le cas du bois, du plastique, de la fibre de verre, etc. !

En somme, ne serait-ce que pour vous retremper (sans jeu de mots) dans l'atmosphère, l'événement méritera d'être vu. Et qui sait ? Peut-être serez-vous témoins de chutes spectaculaires à l'eau, du genre de celles qui vous attendent cet été...

Périard au Seigniory

MONTEBELLO — Raymond Périard, âgé de 33 ans, vient d'être nommé au poste de professionnel de golf du Seigniory Club, ici.

Périard succède à Jimmie Patton, qui prend sa retraite comme pro du club, mais qui demeurera au Seigniory à titre de gérant des tournois.

Ancien cadet du Seigniory Club, Périard a déjà une vaste expérience. Depuis 1954, il a agi comme assistant-instructeur professionnel au club Mont Bruno, au Pinegrove et au Rosedale, de Toronto. Depuis neuf ans, il a agi comme assistant-instructeur, durant l'hiver, au club Lyford Gay, à Nassau, Bahamas.

Nouveau poste
Ci-haut Raymond Périard, le nouveau professionnel du Seigniory Club, succédant à Jimmie Patton qui prend sa retraite. Ce dernier agira toutefois comme gérant des tournois.

Jimmy Patton était le professionnel du club Seigniory depuis l'été de 1936. Il avait été professionnel du club St-Léonard, près de Montréal, au cours des dix années antérieures. Durant 15 ans également il a été secrétaire-trésorier honoraire de l'Association canadienne des golfeurs professionnels et deux fois champion senior de la CPGA.

Durant tout ce laps de temps, Patton a enseigné le golf avec beaucoup de succès, aidant et encourageant particulièrement les jeunes.

Suspension d'un an à un boxeur hongrois

BUDAPEST. (AFP) — Le boxeur hongrois Gyula Torok, champion olympique des poids mouches à Rome, a été suspendu pour un an de toute activité sportive.

Une semaine pré-olympique ayant l'ampleur des Jeux

MEXICO (AFP) — Si les inscriptions continuent au rythme actuel, la "deuxième semaine préolympique" qui doit avoir lieu à Mexico au mois d'octobre risque de devenir une véritable olympiade. En effet, le Comité olympique mexicain a annoncé aujourd'hui qu'une vingtaine de pays se sont déjà inscrits ... et qu'on s'attend à ce que beaucoup d'autres, désireux eux aussi de mesurer par eux-mêmes les effets de l'altitude, en fassent autant.

Les pays inscrits jusqu'à présent sont les suivants : Allemagnes orientale et occidentale, Bolivie, Bulgarie, Cuba, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Japon, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, URSS et Yougoslavie.

On sait que les sports prévus sont l'athlétisme, le cyclisme, la natation, la gymnastique, l'escrime, la boxe, le canotage, le basket-ball et le volley-ball.

Loin de décourager les candidats au voyage, au moment où la campagne étrangère contre les "Jeux de Mexico" semble monter de ton, le comité mexicain vient d'annoncer qu'il présentera d'autres disciplines, pourvu qu'elles fassent partie du programme olympique. Le nombre des pays inscrits dans chaque discipline importe peu, disent les organisateurs mexicains, s'il n'y a qu'un seul pays pour un certain sport, nous lui fournirons des adversaires mexicains.

POURQUOI louer une voiture à $5.00 par jour ?
quand vous pouvez devenir propriétaire d'une voiture
DATSUN modèle 1966 pour aussi peu que **$2.25** par jour
Appelez dès aujourd'hui
Nissan Datsun Auto Inc.
8101, boul. PARKWAY — 352-7330
(Angle boul. Métropolitain, Ville d'Anjou)

RHUMS NAVY RUM WHITE CAP PALM BREEZE **Lamb**
Lamb's Rum Company Limited — Montreal

Soyez *dans le vent!* Adoptez vous aussi la bière lager

MOLSON CANADIAN

UNE PETITE CANADIENNE, ÇA C'EST BON!

LE CONCOURS DE LA CLEF CHANCEUSE,
lancé par American Motors
vient de faire un autre gagnant chez
Model Auto Sales:

Monsieur Roger Delorme qui, sur cette photo, se voit attribuer comme prix, un superbe réfrigérateur Kelvinator.

Dans l'ordre habituel, on reconnaît ici : messieurs **Ludger Cyr,** dépositaire Kelvinator; **Yvon L'Oiseau,** représentant de la compagnie Kelvinator; **Elie Galarneau,** président; l'heureux gagnant ainsi que monsieur **Guy Galarneau,** vice-président de la firme MODEL AUTO SALES.

la vie féminine

Pour un très grand mariage, la robe blanche sur fourreau rose pâle. Le dessin de la broderie se retrouve en bordure de la traîne où l'on a coincé deux noeuds. Ligne pure, classique avec deux pinces de chaque côté pour gonfler légèrement la jupe. Le décolleté est seyant. Deux modèles présentés hier au défilé de la mariée chez Dupuis Frères.

Ensemble pour un mariage intime. Le manteau est très pratique et très populaire. La robe en crêpe célesta peut servir après les noces, ce n'est pas la robe d'un seul jour ce qui est fort appréciable quand on a un budget avec lequel il faut compter. Le chapeau-perruque en organza sort de l'ordinaire et est bien dans la note du grand jour en blanc.

Congrès de fondation de la Fédération des femmes du Québec

Les associations féminines où les femmes, membres d'associations mixtes, pourront s'inscrire sur place au congrès de fondation de la Fédération des femmes du Québec, demain matin, le 23 avril, à l'hôtel Mont-Royal. Celles qui ne font partie d'aucun groupement peuvent également s'inscrire, à titre individuel, à ces assises.

Rappelons que le conférencier d'honneur sera M. René Lévesque, ministre de la Famille et du Bien-Etre et que d'importantes questions seront soulevées au congrès qui se poursuivra dans la matinée de dimanche à l'hôtel Windsor. Le coût d'inscription n'est que de $4.

Voici une liste partielle des associations qui ont accepté d'envoyer des déléguées au congrès. A noter qu'il ne s'agit pas d'associations qui se sont engagées à faire partie de la Fédération :

Le Cercle des femmes journalistes, les Femmes diplômées d'université, la Confédération des syndicats nationaux, l'Association générale des étudiants de l'Université de Sherbrooke, la Fédération des travailleurs du Québec, la Jeunesse indépendante catholique, Les Cercles d'économie domestique, l'Ecole des Loisirs La Familiale, la section féminine de la Société St-Jean Baptiste, l'Union internationale des employées professionnelles, la Chambre de commerce de Montréal, la YWCA, les Jeunes Associés du musée des Beaux-Arts, la Voix des femmes, le Nouveau Parti démocratique, l'Ordre des Dames Hélène Champlain, l'Association des diplômées en sciences familiales, les Dames de Ste-Anne d'East Angus et de Sherbrooke, etc . . .

On s'attend à la présence de déléguées de plusieurs parties de la province notamment de Québec, de Hull, du Bas du Fleuve, de Sherbrooke, etc. Pour renseignements, signaler : 271-1252 ou 486-1235.

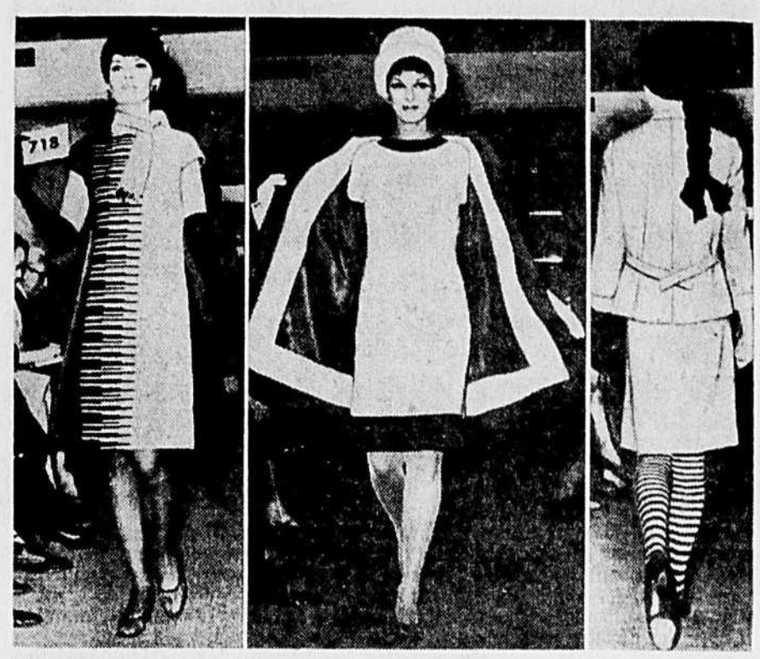

Nouveautés newyorkaises : jupes courtes et rayures

Les rayures, les bas en filet, les jupes au-dessus du genou, les capuchons ou calottes prolongées d'une tresse fait avec des bas, et les couleurs de toutes sortes, aussi contrastantes que possible, prédominent dans la collection d'Adele Simpson, dont on aperçoit quelques exemples étincelants. On sait que ce couturier est le préféré de Mme Lady Bird Johnson.

Toile, shantung, organza et peau de soie, matières pour un mariage de belle saison

(par M.B.) — Très joli défilé de la mariée hier après-midi chez Dupuis Frères; défilé qui donne des idées pour toutes les catégories de mariage, du plus intime convenant à un budget restreint jusqu'au plus grand avec longue traîne et beaucoup d'invités. Sans oublier celui qui se classe entre les deux, le mi-cérémonie qui permet quand même de faire belle figure sans trop grever le budget.

Selon la classe, on aura recours à la toile ou au shantung de soie, à la peau-de-soie. Les toiles sont toutes ravissantes cadrant bien avec l'été.

Quelques évidences: les mères, toujours en court, portaient souvent des ensembles de même ton. Les différences consistaient dans le style : où l'une portait l'ensemble robe et manteau, l'autre portait le deux-pièces, robe et veste ou le trois-pièces, veste, jupe et blouse de guipure.

Ou bien, le tissu, uni pour l'une était imprimé pour l'autre. Autre détail: le manteau, très populaire même pour la mariée en long et porté sans manches parfois. Puis, une abondance de manches kabuki, manches pagode, entonnoir, pour la mariée et les demoiselles d'honneur et conçues par la grâce des ruchers, de pétales d'organza. Et encore, des chapeaux-perruques en chiffon ou en organza quand ils n'étaient pas des toques fleuries.

Si nous entrons dans les détails nous citerons comme exemple d'un mariage intime celui où la mère de la mariée portait un tailleur de toile marine, la mère du marié, une robe et un manteau moutarde. La mariée portait un manteau blanc court, une robe de crêpe célesta à la taille Empire. Pour le voyage, le choix s'était porté sur un ensemble de jersey lourd, bleu.

Pour un mariage mi-cérémonie, la mère de la mariée portait un ensemble robe et veste de soie shantung beige rebrodé et la mère du marié, une robe bleu pâle. Ailleurs, toutes deux portaient du beige, la robe de l'une étant en crêpe, celle de l'autre en tricot. La mariée avait un manteau en dentelle de coton très seyant de couleur turquoise. Pour le voyage, on avait opté pour la robe de jersey lourd rose rouge et le manteau de même ton.

Un autre tableau faisait voir tout en rose : la mère en chiffon rose sur fourreau de taffetas, l'autre mère en brocart de coton rose et beige et les demoiselles d'honneur également en organza rose. Mais comme c'était un grand mariage la mariée s'en tenait au blanc classique. On ne pouvait manquer d'admirer le capuchon-cape descendant sur les épaules très bas à la façon moyenâgeuse. Le bleu glacier et le gris perle peuvent inspirer les mères de futures mariées.

Le mariage en vert Nil était également du défilé. Ceci pour les mères alors que les demoiselles d'honneur s'en tenaient au blanc mais leur toilette à fleur de terre s'éclairait d'un ceinturon de chiffon turquoise fulgurant.

La garde-robe de voyage de la mariée, marquée de sens pratique, s'était inspirée de l'harmonie totale; le manteau de voyage pouvait tout aussi bien s'accommoder de la robe de voyage que de celle, un peu plus habillée, pour porter en fin d'après-midi ou le soir pour la danse. Les couleurs se répondaient dans un dialogue fort chantant. Du jaune, de l'orange, des verts doux.

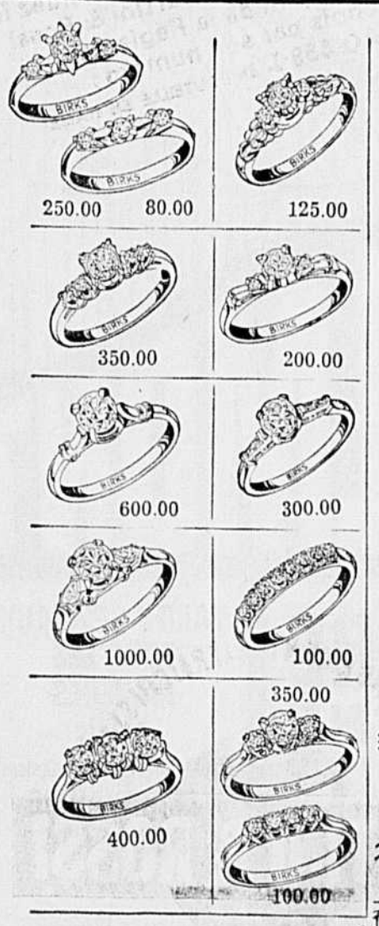

BIRKS

Les diamants Birks
La meilleure valeur au Canada

La haute valeur des diamants Birks résulte du fait que nous achetons directement des diamantaires des centres mondiaux.

Les bagues de fiançailles Birks sont de fabrication et de modèles exclusifs; elles sont créées dans nos propres ateliers.

La couleur, la taille et la pureté des diamants Birks sont inspectées scientifiquement.

Le poids est un facteur de moindre importance; nous le considérons seulement lorsque la qualité du diamant a été prouvée.

CONDITIONS FACILES DE PAIEMENT
Dix pour cent comptant, le solde et un léger supplément pour les frais de service sont payables en dix mois.

Un étui en argent sterling vous est offert avec les compliments de la maison Birks

BIRKS JOAILLIERS

Membre enregistré de l'"American Gem Society"

CARRÉ PHILLIPS • DORVAL • ROCKLAND • FAIRVIEW • PLACE VERSAILLES

nouveau
Soutien-gorge
Living "Playtex"

légèrement coussiné de fibres délicatement douces et fraîches qui vous apportent cette ligne souple et naturelle tant recherchée !

Dos et côtés en élastique "Stretch-Ever"... garde son élasticité après des mois. L'entre-croisé élastique vous permettant de vous étirer librement. Bonnets en dentelle de nylon entièrement doublés. BLANC — bonnets 32 à 36 (C).

Tel qu'annoncé à la TV

Lingerie pour dames

Seulement 5.95

TIMBRES PINKY avec tous vos achats

CORBEIL
SUR LA PLAZA

Le "WESTERN LOOK" par

PLAY RANCH BY Playline WESTERN STYLE

A) Ensemble extensible en denim surnommé "Ponderosa". Pantalon matelot lacé à la taille. Chemise à col fermé avec lacet de cuir. Marine.
4 à 6x : pantalon $4.98 chemise $5.98
7 à 12 : pantalon $5.98 chemise $6.98
10 à 14x : pantalon $6.98 — Chemise $7.98

B) Jamaica lacé à la taille. Marine. 7 à 12 $4.98
10 à 14 $5.98

C) Autre ensemble de denim extensible. Pantalon fuseau ou matelot. Blouson à col d'officier et boutons dorés. Couleurs : marine et bordeaux.
7 à 12 : pantalon $6.98 — blouson $4.98
10 à 14x : pantalon $7.98 — Blouson $5.98

• *Plan de mise de côté* • *Facile d'ouvrir un compte* • *Plan budgétaire*
• *Corbeil fait aussi la livraison*

6500 ST-HUBERT — TEL. 279-4581

GAGNEZ UN VOYAGE AU MEXIQUE
POUR 2 PERSONNES VIA AERONAVES DE MEXICO
Hôtel, excursions et visites de la ville offerts gratuitement pour une semaine par TRAVELAIDE BUREAU LTEE.
Chaque achat vous donne droit de participer à ce concours
Le nom de la personne gagnante sera dévoilé le 21 mai à 5 heures 30 p.m.

CAHIER No 5 / PAGES 45 - 56 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 22 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 93

AUTOUR DU MONDE

Nouvelle grève de journaux à New York

NEW YORK. (PA, UPI) — New York semble s'acheminer vers sa troisième grève des journaux en moins de quatre ans. Les derniers pourparlers entre les éditeurs et les typographes n'ont pu régler le conflit avec la nouvelle société d'édition World Journal Tribune Inc., produit de la fusion de trois journaux newyorkais. Il semble maintenant certain que cette compagnie ne pourra commencer lundi la publication de ses nouveaux journaux.

Selon le plan prévu par la nouvelle compagnie, le quotidien "Herald Tribune" gardait sa publication matinale, les quotidiens du soir "Journal American" et "World Telegram and Sun" étaient fusionnés en un seul, le "World Journal", et on prévoyait la publication d'un hebdomadaire dominical, le "World Journal Tribune."

On s'attend à ce que cette fusion, la plus considérable dans l'histoire du journal à New York, déplace environ 2,000 des 5,700 employés des journaux déjà existants. Le conflit entre la direction et les unions ouvrières porte sur les congédiements et sur le montant de l'indemnité de séparation.

France : 2,115 activistes sont amnistiés

PARIS. (Reuter et AFP) — L'Assemblée nationale française a adopté la nuit dernière un projet du gouvernement accordant l'amnistie politique à ceux qui ont participé durant le conflit algérien à l'activité des mouvements subversifs "Algérie française". Cette amnistie touche 3,200 prisonniers politiques, réserve faite de 85 d'entre eux, soit les chefs de ces mouvements, notamment les ex-généraux Challe, Jouhaud, Salan et Zeller.

L'amnistie a été acquise par un vote de 252 voix à 0, sur 485 députés votants. Se sont abstenus les indépendants giscardiens membres de la majorité et même 15 députés gaullistes. Les 41 députés communistes ont voté en bloc, assurant ainsi au projet la majorité requise. C'était la deuxième fois en 48 heures que les députés communistes mêlaient leurs suffrages à ceux de la majorité gaulliste.

Washington n'achètera pas de bombes à Bonn

WASHINGTON, (PA) — Le secrétariat à la Défense des Etats-Unis a fait savoir qu'il n'a plus l'intention d'acheter 500,000 bombes de fabrication américaine vendues ou cédées à l'Allemagne de l'Ouest. Ces bombes proviennent d'anciens surplus américains.

M. Arthur Sylvester, secrétaire adjoint à la Défense, a déclaré hier que le gouvernement américain avait changé d'avis à propos de cette transaction. "Nous n'avons plus besoin de ces bombes", a-t-il dit.

La mise au point de M. Sylvester survient quelques heures après que l'agence de presse "Associated Press" eut diffusé l'information selon laquelle ces bombes étaient destinées à rétablir le stock américain d'armes qui est dégarni. Elles auraient été utilisées au Vietnam.

Embouteillages monstres à Paris

PARIS. (Reuter) — Une grève de 48 heures des employés de chemins de fer a provoqué des embouteillages monstres dans la capitale française hier, ainsi que dans les banlieues.

Sur les routes conduisant vers la capitale, la police signalait plus de 1,000 voitures à l'heure, en plus de la circulation ordinaire. Dans les principales artères de la Ville-lumière la circulation était paralysée.

Environ 2,000 des 29,000 mécaniciens du pays sont demeurés au travail, mais les services interurbains étaient réduits de 50 pour cent.

L'armée avait disposé des camions à des endroits stratégiques pour véhiculer les banlieusards vers la ville.

Cet arrêt de travail des cheminots fait partie de l'agitation qui se manifeste dans le monde ouvrier déterminé à obtenir des hausses de salaire. Mercredi, Paris a été privé d'électricité et de gaz.

Le premier ministre Georges Pompidou aurait dit au cabinet français mercredi que le gouvernement n'a aucune intention d'accorder ces requêtes inadmissibles et injustifiées.

Le président Johnson intervient

WASHINGTON. (AFP, PA) — La grève des mécaniciens de bord de cinq sociétés d'aviation américaines, qui aurait pu débuter demain à minuit une minute, a été ajournée d'au moins 60 jours, le président Johnson ayant signé hier après-midi un ordre exécutif qui crée une commission chargée d'enquêter sur le litige.

Ce litige a éclaté entre les sociétés d'aviation, Eastern Airlines, National Airlines, Northwest Airlines, Trans-World Airlines et United Airlines, et le syndicat international des machinistes, auquel adhèrent les mécaniciens.

Le différend porte sur les salaires et divers avantages sociaux. M. Johnson a chargé le sénateur Wayne Morse, démocrate d'Oregon, de diriger la commission d'enquête.

La crise rhodésienne pourrait affaiblir le Commonwealth et l'ONU

LONDRES. (PC) — M. Arnold Smith, le diplomate canadien qui est à la tête du secrétariat du Commonwealth, a déclaré aujourd'hui que l'échec des tentatives pour résoudre d'une manière équitable la crise rhodésienne pourrait affaiblir le Commonwealth et les Nations unies et saper la confiance des pays africains à l'égard de l'Occident, y compris le Canada et les Etats-Unis.

Un tel échec augmenterait les dangers d'une éventuelle guerre raciale en Afrique centrale et méridionale, a affirmé le diplomate canadien au cours d'une interview, où il a exposé ses vues sur une question qui est devenue un facteur important dans les relations internationales entre l'homme de race blanche et celui de race noire.

Originaire de Toronto, M. Arnold Smith a visité l'Afrique à deux reprises et compte se rendre en Asie l'automne prochain.

Le diplomate canadien estime qu'un effort très résolu a été entrepris en vue de mettre fin au régime rebelle rhodésien.

"L'édifice du Commonwealth aurait pu s'écrouler, a-t-il dit, si l'on n'avait pas décidé d'affronter la question rhodésienne d'une manière résolue. Je ne pense pas qu'il s'agisse tellement de savoir si la crise sera résolue, mais de quelle façon elle le sera. Il faudra choisir entre une solution rapide qui entrainera le moins de désorganisation à l'intérieur et à l'extérieur de la Rhodésie et une solution lente impliquant une grave menace aux relations raciales partout et en Afrique en particulier.

Selon M. Arnold Smith, le régime de la minorité blanche en Rhodésie cherche à perpétuer un système qui possède toutes les caractéristiques des sociétés totalitaires. Les buts du régime de Salisbury ne sont pas tellement éloignés de ceux des institutions plus anciennes de l'esclave, a affirmé M. Arnold Smith.

Téléphoto PA

Escapade terrifiante

"Je veux rentrer à la maison", a dit en pleurant David Harvey, âgé de 12 ans, au téléphone à son père, domicilié à Fayetteville en Caroline du nord, au terme de l'escapade qu'il avait entreprise avec un compagnon, William Waddell, 13 ans, et qui les a conduits à 1,000 milles de leur foyer, soit à Milwaukee au Wisconsin. Les deux garçonnets sont demeurés 13 jours emprisonnés dans un wagon de marchandises verrouillé de l'extérieur.

Deux garçonnets emprisonnés pendant 13 jours dans un wagon de marchandises

MILWAUKEE, Wisconsin — (UPI) — Deux garçonnets de la Caroline du nord, piqués par la mouche des voyages, ont été trouvés hier, affamés et amaigris, mais en bonne santé, à l'intérieur d'un wagon de marchandises dans lequel ils étaient emprisonnés depuis deux semaines.

David Harvey, 12 ans, et William Waddel, 13 ans, ont dit qu'ils ont survécu à leur escapade en buvant des fonds de bouteilles de bière, et pour se distraire bâtissaient des forts avec les cartons de bouteilles, mais qu'ils ont eu "la peur de leur vie".

Les deux garçonnets, avides d'aventures, s'ennuyaient dans leur patelin à Fayetteville, en Caroline du nord. Ils ont décidé de s'enfuir en emportant un sac de couchage et cinq bouteilles d'eau gazeuse.

L'aventure qui devait devenir un cauchemar s'est terminée quand un aiguilleur de la Braserie Schlitz a entendu leurs cris dans la cour de triage de la brasserie. "Dieu soit loué. Merci monsieur d'avoir ouvert la porte", a dit un des deux garçonnet à l'aiguilleur.

Conduits en vitesse à l'hôpital du comté de Milwaukee, les deux garçonnets maigres et sales, ont cependant été trouvés en bon état. Ils pouvaient marcher, mais Billy avait une légère blessure au menton.

Appel téléphonique aux parents

Billy et David pleuraient de joie quand ils ont parlé à leurs parents au téléphone. "Je veux rentrer à la maison", a dit Billy. "Billy et moi ne devons pas jouer ensemble", a dit David aux journalistes. "Nous nous étions disputés". Le père de Billy qui est militaire, le sous-officier breveté William R. Waddel, pouvait à peine exprimer sa joie. "Les deux premiers jours de leur absence, a-t-il dit, j'étais prêt à les enduire de goudron et de plumes, pour les punir. Mais à y penser, je ne songeais qu'à les revoir", a-t-il ajouté.

La mère de David a dit qu'elle a prié avec une ferveur toute particulière depuis la disparition des deux enfants, et que ses prières ont été exaucées.

La fuite

David a expliqué leur escapade. "Nous avions décidé de fuir." C'est là qu'ils ont pris leurs bicyclettes le Vendredi Saint et se sont rendus à la cour de triage. Un wagon de marchandises était en stationnement sur une voie d'évitement. Le préposé leur a dit tout simplement que ce wagon devait être conduit à Milwaukee. "Le préposé est parti, et nous sommes montés à bord du wagon", a dit David. Peu après, quelqu'un est venu fermer la porte. "Je me suis dit, Milwaukee, nous voici", a ajouté David.

Cependant, le wagon était verrouillé de l'extérieur et ils furent emprisonnés pendant 13 jours.

"Le wagon était presque rempli de caisses de bière", a dit Billy. "Nous avons bâti des forts avec les caisses dans lesquelles nous dormions parfois. Nous avons aussi dormi dans notre sac de couchage. Nous parlions de nos familles, et notre inquiétude grandissait."

"La nuit, il faisait froid, et nous avons essayé d'allumer un feu avec les cartons de bière, mais l'épaisse fumée nous a forcés à l'éteindre.

"Jamais je ne m'approcherai d'un train à moins d'être avec ma famille", a dit Billy.

OTAN : Paris va donner sa réponse sur le délai demandé par les USA

PARIS. (AFP) — M. Maurice Couve de Murville doit recevoir dans le cours de la journée M. Charles Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, à qui il remettra vraisemblablement la réponse française à la note américaine du 12 avril relative à l'OTAN, dans laquelle Washington estimait que le délai de 2 ans lui paraissait souhaitable pour fermer les bases américaines en France.

Le gouvernement français considère que le moment est venu d'engager des négociations, notamment sur le retrait des bases américaines, et il souhaiterait que ces négociations commencent rapidement à Paris entre les experts qualifiés.

On indique que le gouvernement français demeurerait disposé à ne pas considérer comme impératif le délai d'un an fixé pour le transfert des bases, en ce sens que s'il restait encore, après ce délai, des échelons attardés, des séquelles de la présence américaine en France, il n'y verrait pas d'inconvénients majeurs.

Par ailleurs, le ministre des Armées, M. Messmer, a déclaré hier que les décisions françaises au sujet de l'OTAN "n'entament en rien, ni notre propre potentiel de défense ni, collectivement, celui des membres de l'Alliance atlantique."

Le ministre des Armées, qui faisait un exposé devant la commission de la Défense nationale sur les récentes décisions concernant l'OTAN, a également traité des installations américaines et canadiennes en France. Il a tout d'abord distingué les implantations des forces américaines et canadiennes des implantations de l'OTAN. Les premières représentent un effectif de 25,000 hommes environ et requièrent les services de 17,500 civils. Il est à noter, a-t-il précisé, que le statut des bases américaines en Europe résulte d'accords bilatéraux, qui ne sont pas identiques pour les différents pays de l'Europe occidentale. C'est ainsi que les bases américaines en France sont sous commandement américain alors qu'en Grande-Bretagne elles sont sous commandement national.

Au procès des "amants diaboliques", un témoignage unique dans les annales du crime en G.-B.

CHESTER, Ang. (AFP) — David Smith, 18 ans, a rendu hier devant les Assises de Chester, un témoignage unique dans les annales du crime. Dans un lourd silence, rompu seulement par les questions brèves de l'accusation et par ses réponses, faites d'une voix encore presque enfantine, il a décrit un crime accompli lentement, savouré, commenté sous ses yeux : l'assassinat à coup de hache dans le petit vivoir bourgeois de Myra Hindley, entre le sofa et le téléviseur, par Ian Brady, le dernier des trois meurtres dont sont inculpés les monstrueux amants des landes.

"J'ai d'abord cru que c'était une grande poupée de chiffon que Ian secouait. Puis je me suis aperçu que c'était un garçon. Il s'est mis à gémir, et Ian a levé la hache et l'a abattue sur la tête. Il a recommencé, encore et encore. Le garçon a cessé de gémir, mais il faisait un drôle de bruit, comme lorsqu'on se rince la bouche après s'être lavé les dents. Ian était calme ; calme et froid. J'ai vu des bouchers montrer autant d'émotion quand ils découpent une carcasse de mouton. Après, Myra lui a dit : "Tu aurais dû voir la tête qu'il faisait quand tu l'as frappé entre les yeux."

D'une voix atone, Smith poursuit : "Evans n'en finissait pas d'agoniser, et Ian dut l'étrangler avec un fil électrique pour en finir. Ensuite, Myra m'a dit : "Je vais nous faire une bonne tasse de thé."

Nettoyage macabre

Smith raconte ensuite le nettoyage macabre qui a suivi. Les souvenirs d'autres meurtres évoqués par les deux amants, Myra dégustant son thé, les pieds sur les chenets, et Ian souriant dans un fauteuil, la voix cassée de grand-mère qui, de sa chambre au premier étage, demande ce qui s'est passé. "Ce n'est rien, crie Myra, c'est le magnétophone qui m'est tombé sur le pied."

Puis il relate son retour, affolé, auprès de sa femme, ses confidences, et leur décision commune d'aller tout raconter dès l'aube au commissariat, où il se rend armé d'un couteau et d'un tournevis "pour me défendre si Brady m'attaquait en route".

Les policiers qui l'ont accueilli, et qui sont ensuite allés interroger Myra et Ian, confirment brièvement ses dires. Aujourd'hui, la défense tentera d'ouvrir des fissures dans ce témoignage accablant.

La nuit dernière, les défenseurs de Ian Brady et de Myra Hindley, maîtres Godfrey Heilpern et Emlyn Hooson, ont été sous la garde de la police, de même que la mère de Me Heilpern. Des lettres les accablant d'injures et de menaces pour avoir assumé la défense des "diaboliques" leur ont en effet été adressées, et Mme Rachel Heilpern, la belle-soeur du principal défenseur, a été assassinée mystérieusement il y a trois jours.

Le Vietcong attaque l'aérodrome de Pleiku et endommage 23 avions

SAIGON (AFP, PA, UPI) — Poursuivant leurs attaques contre les aérodromes au Vietnam, les Vietcong ont bombardé au mortier de 82 mm, cette nuit, le nouveau terrain d'aviation de Pleiku, endommageant 23 appareils et faisant plusieurs blessés parmi le personnel américain et vietnamien.

Au cours d'une attaque qui a duré environ 15 minutes, les Vietcong ont tiré quelque 18 obus de mortier. Le commandement américain a précisé que les dégâts causés aux avions et aux hélicoptères sont "légers". Le terrain attaqué est situé à moins de deux milles de la ville des Hauts plateaux, soit à environ 240 milles au nord-ouest de Saigon. Il est utilisé par les aviations américaine et vietnamienne. Un deuxième terrain d'aviation se trouve près de Pleiku : c'est le camp Holloway, qui est une base réservée aux Américains.

Par ailleurs, l'aviation américaine a écrasé un objectif Vietcong, presque aux portes de Saigon. Le raid a fait suite à une attaque surprise menée hier soir par les "marines" et les troupes sud-vietnamiennes et au cours de laquelle environ 200 soldats ennemis ont été tués.

Hier, le Vietcong s'en prenait à la base américaine de An Khe (qui sert de quartier général à une division de la première cavalerie de l'air) et détruisait deux bombardiers au sol.

Opérations aériennes

Les bombardements de positions stratégiques au Nord-Vietnam se sont poursuivis aujourd'hui. Des ponts, des routes et des voies ferrées ont été attaqués.

De son côté, l'aéronavale s'est attaquée aux objectifs du sud du pays, notamment autour de Vinh, de Dong Hoi et dans les montagnes autour du col de Mu Gia (tronçon de la piste de Ho Chi-minh) que le Vietcong avait déjà réussi à rendre praticable après les lourds bombardements des B-52 la semaine dernière.

Un avion "Intruder A-6" a été abattu par la DCA, et ses deux membres d'équipage sont portés disparus. C'est le dixième avion américain abattu au Nord-Vietnam en six jours, et le 217ème avion d'assaut abattu depuis le début de l'offensive aérienne.

Les super-forteresses B-52 sont revenues de Guam aujourd'hui farguer leur tonnage de bombes au-dessus de la région côtière, juste au sud de la frontière nord-vietnamienne où des communistes venus du Nord ont établi leur cantonnement.

Enfin, les fusiliers marins américains ont réussi à attirer un bataillon vietcong dans une embuscade près de la ville de Quang Ngai. Appuyés par un détachement de parachutistes, les Américains ont bouché à l'ennemi toutes les issues, et l'on croit que les pertes ennemies s'élèvent à plus 500 morts. On a saisi sur place plus d'une centaine d'armes, dont 14 pièces d'artillerie (articles rares chez les guérilleros), 97 fusils et mitraillettes et des réserves de munitions.

Pertes ennemies et des USA

Le général Earle G. Wheeler, président de la Commission de l'état-major interarmes a déclaré hier à l'université de l'Ohio, que plus de 13,000 combattants communistes ont été tués au Vietnam au cours des premiers mois de 1966.

Le général a ajouté que le bilan total de l'année 1966 s'annonçait très supérieur à celui de 1965, alors que les troupes du Vietcong et du Nord-Vietnam avaient perdu 35,000 hommes.

A l'opposé, 3,047 soldats américains, au total, ont été tués depuis le premier janvier 1961, et le chiffre des pertes américaines pourrait atteindre les 6,000 d'ici la fin de 1966 si les combats continuent à être aussi meurtriers qu'ils le sont depuis le début de l'année, précise le dernier rapport des forces américaines au Vietnam.

Emeutes à Dalat

La troupe est venue renforcer la police de Dalat où la loi martiale a été imposée, après de sanglantes émeutes qui ont eu lieu hier. Selon des rapports parvenus à Saigon, trois manifestants et un policier auraient été tués : les manifestants, par des armes à feu; le policier, à coups de pierres.

Une quarantaine de meneurs sont cernés dans une pagode, et une trentaine d'autres, dans un bâtiment public. On croit savoir que les émeutiers sont des anti-gouvernementaux qui refusent de se soumettre aux consignes bouddhistes.

Retour au McCarthyisme ?

Le sénateur démocrate Fulbright (de l'Arkansas) a mis en garde un auditoire de l'université Johns Hopkins, hier soir, contre la résurgence possible d'"une nouvelle ère de McCarthyisme".

Même si l'atmosphère dans laquelle s'exprime actuellement les discussions au sujet du Vietnam reste relativement saine, il faut prendre garde à ce qu'elle ne se gâte, a dit le sénateur, qui explique que le fait que d'aucuns veuillent marquer leur désaccord ou leur accord au sujet de la guerre au Vietnam atteste d'une réelle force et d'une réelle maturité.

De son côté, le sénateur démocrate Mansfield a exprimé l'espoir que son invitation faite aux pays asiatiques de promouvoir une négociation au Vietnam apporte un nouvel élément aux chances de paix.

Enfin, on apprend que M. Harold Holt, premier ministre d'Australie, est arrivé au Sud-Vietnam aujourd'hui. Il a été accueilli par trois personnalités de la junte militaire, dont Cao Ky, et il fera un séjour de trois jours à Saigon. Il vient réitérer aux Etats-Unis l'appui de l'Australie dans la poursuite de la guerre au Vietnam.

Sécurité renforcée en Irlande

DUBLIN. (AFP) — Les dirigeants irlandais ont décidé de renforcer les consignes de sécurité sur toute l'étendue du pays, à la suite des nombreux attentats commis ces jours-ci, et de la série de menaces de mort lancées contre les chefs de la police et de l'administration.

Tous les points névralgiques : bureaux de postes, centraux téléphoniques, noeuds ferroviaires, qui pourraient servir de cibles aux terroristes de l'IRA, l'Armée républicaine irlandaise (organisation nationaliste clandestine), sont gardés par la troupe ou la police.

Dans le dernier attentat commis mercredi soir, un "cocktail Molotov" lancé dans le gymnase d'une caserne de Dublin a grièvement blessé un jeune homme.

Moscou: Pékin fait obstacle à nos efforts au Vietnam

BUDAPEST. (UPI) — Le maréchal Rodion Malinovsky, ministre soviétique de la Défense, a accusé hier la Chine d'avoir fait obstacle aux efforts de son pays en vue d'apporter une aide militaire plus efficace aux combattants du camp communiste au Vietnam.

Ces propos du chef des forces armées soviétiques confirment ainsi les informations selon lesquelles la Chine empêche l'acheminement de l'aide de l'Union soviétique au Vietnam.

Le maréchal Malinovsky a formulé ces accusations au cours d'un discours devant des officiers supérieurs hongrois réunis à Komaron, en Hongrie. L'agence de presse officielle hongroise MTI a diffusé le discours du maréchal soviétique.

Au début de son discours, le ministre de la Défense de l'Union soviétique a déclaré que l'"agression" américaine au Vietnam était vouée à l'échec. Il a par la suite porté ses accusations contre la Chine.

"L'aide accordée au peuple du Vietnam pourrait être encore plus efficace, si les dirigeants de la Chine ne faisaient pas obstacle à nos efforts", a-t-il dit. "Comme l'Union soviétique n'a pas de frontière commune avec le Nord-Vietnam, toute notre aide destinée à nos frères vietnamiens ne peut leur parvenir qu'à travers la Chine", a poursuivi le maréchal. En dépit de nos difficultés, nous aiderons les Vietnamiens dans leur lutte contre l'agression tant qu'ils auront besoin d'aide, a affirmé le ministre soviétique de la Défense.

Commentant enfin la récente intensification des raids américains contre le Nord-Vietnam, le maréchal soviétique a déclaré que les patriotes vietnamiens ne céderont pas devant les raids "pirates" ou à une forme quelconque de destruction insensée.

Toujours inconscient, l'homme au coeur artificiel aurait une lésion au cerveau

HOUSTON, Texas. (UPI, PA, AFP) — Le malade à qui on a greffé hier un coeur artificiel partiel demeure inconscient et les médecins craignent qu'il n'ait subi une lésion au cerveau.

Dans un bulletin publié à 7 h. ce matin, les médecins soulignent le fait que Marcel L. DeRudder, un mineur de charbon de l'Illinois, âgé de 65 ans, est toujours inconscient et ils sont portés à croire à une lésion au cerveau.

Le Dr Michael Debakey, le fameux chirurgien qui a réussi hier cette première chirurgicale, et ses assistants ont passé la nuit au chevet du malade.

"Le coeur artificiel continue de fonctionner normalement, dit le bulletin. La pression sanguine demeure stable. Le pouls bat dans des limites normales et les radiographies prises il y a moins d'une heure montrent que la poitrine est claire."

Le coeur artificiel, battant 85 fois à la minute, a assumé la plus grande partie du travail que devrait autrement faire le coeur malade. Les médecins espèrent que le coeur artificiel, s'il réussit à garder DeRudder en vie, permettra au coeur malade de guérir par la formation de nouveau tissu.

DeRudder souffrait de déficience mitrale et de rhumatisme cardiaque. L'opération révolutionnaire a été tentée afin de lui conserver la vie et de faire reposer son coeur.

Celui-ci, dont le coeur peinait de plus en plus n'aurait pu survivre si on n'avait pas permis à son organisme fatigué de se reposer. L'opération, qui consiste à placer dans la poitrine du malade près de son coeur, un coeur artificiel de plastique gros comme un pamplemousse et pesant une livre relié aux artères du patient et actionné par une machine pneumatique placée à son chevet, a duré six heures.

10 h. 14 : Début de l'opération. La poitrine de M. Derudder est ouverte. Le coeur artificiel, creux en forme de dôme surmonté d'un diaphragme flexible, est placé entre les côtes. Deux tubes de plastique en emergent, l'un est inséré dans l'oreillette gauche du coeur du malade pour recevoir le sang frais venant des poumons, l'autre est relié à l'aorte. (Normalement le sang se trouvant dans l'oreillette passe par une valve dans le ventricule d'où il est pulsé dans l'aorte dans les cas d'insuffisance mitraile. Cette valve s'ouvre difficilement ou même pas du tout. Les deux tubes du coeur artificiel permettent de faciliter le passage du sang de l'oreillette au ventricule).

Tout va bien

11 h. 18 : Le coeur artificiel est branché à la machine pneumatique. Il commence à battre et à pomper environ 40 pour cent du sang du ventricule gauche, le coeur du malade pompant le reste. Tout va bien, la tension artérielle de M. Derudder est normale.

11 h. 30 : La tension du malade commence à baisser dangereusement, les battements de son coeur s'espacent. Les médecins luttent désespérément pour lui sauver la vie en lui massant le coeur à la main tout en continuant à utiliser le coeur artificiel ainsi qu'une machine facilitant les fonctions respiratoires et circulatoires servant pour les opérations à coeur ouvert.

Midi : La tension remonte et se stabilise près de la normale, le rythme cardiaque s'améliore. L'état du malade est jugé satisfaisant. Il le restera jusqu'à la fin de l'opération qui a duré près de six heures.

400,000 vies sauvées

Cette opération, qui permet au coeur de se reposer pourrait si elle était pratiquée à grande échelle sauver plus de 400,000 personnes chaque année, a déclaré le Dr Debakey qui a ajouté que M. Derudder était irrémédiablement condamné si l'opération n'avait pas eu lieu et qu'il aurait eu peu de chances de survivre si celle-ci avait été effectuée sans l'aide de cette pompe artificielle.

Le chirurgien espère être bientôt en mesure de réduire l'encombrement de l'équipement nécessaire au fonctionnement de son coeur artificiel et de pouvoir adapter sur le dos du malade un appareil pneumatique miniaturisé fonctionnant sur pile, permettant ainsi au patient d'avoir son autonomie de mouvements. Il espère également pouvoir un jour remplacer complètement une partie ou même l'ensemble du coeur en plaçant dans la poitrine du malade de façon permanente un coeur artificiel automatique pouvant battre de façon autonome pendant des années.

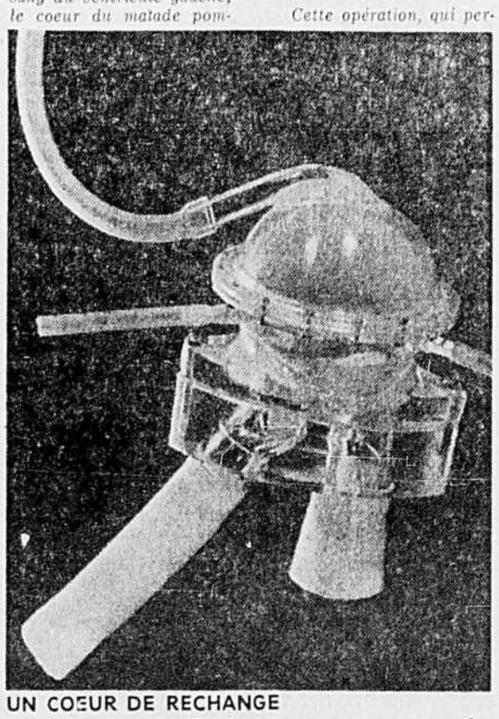

UN COEUR DE RECHANGE

Voici le coeur artificiel, gros comme un pamplemousse, que le Dr Michael Debakey, l'un des plus éminents chirurgiens des Etats-Unis, a greffé sur un sexagénaire de Houston dont le coeur fatigué menaçait de flancher. L'opération a duré six heures et l'état du patient est jugé satisfaisant.

Une greffe semblable avait été tentée à New York en février

NEW YORK. (AFP) — L'hôpital Maimonides de Brooklyn, à New York, a révélé hier après-midi qu'une équipe de chirurgiens dirigée par le Dr Adrian Kantrowitz avait déjà procédé, le 4 février dernier, à une greffe du coeur semblable à celle faite hier par le Dr Michael Debakey, à Houston.

Le patient, âgé de 34 ans, était mort 24 heures après l'opération à la suite de complications n'ayant aucun rapport avec le coeur artificiel qui avait été installé dans sa poitrine.

Le coeur en question mesurait 10 cm par 4 cm environ et assurait les fonctions du ventricule gauche.

Le décès a été provoqué par une déficience du foie qui était aussi gravement atteint que le coeur.

Jean-Jacques Gagnon est accusé du meurtre d'Aldéric Bilodeau

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Jean-Jacques Gagnon a été formellement accusé, hier matin, de meurtre qualifié devant le juge Albert Dumontier, de la Cour des sessions de la paix.

Gagnon est accusé d'avoir projeté d'assassiner Aldéric Bilodeau, le 18 septembre dernier, à St-Etienne, près de Lévis, et d'avoir effectivement abattu l'hôtelier de Sainte-Marie-de-Beauce.

Le juge Dumontier a fixé l'enquête préliminaire de Gagnon à vendredi prochain, le 29 avril. Le ministère public était représenté par Me Roch Lefrançois.

L'accusé est défendu par Me Noël Dorion.

Gagnon est le deuxième du groupe à être formellement accusé de meurtre qualifié à la suite de la mort de Bilodeau, dont le cadavre a été retrouvé dans les bois de Saint-Gilles de Lotbinière, en octobre dernier. André Lamothe attend actuellement son enquête préliminaire en rapport avec cette affaire.

Fernand Quirion et Oliva Boulé ont pour leur part été tenus criminellement responsables de la mort de Bilodeau par un jury du coroner le 19 octobre dernier.

Gagnon, un comptable de 33 ans qui habite au 5711 est, rue Sherbrooke, à Montréal, est entré de plein-pied dans l'affaire Darabaner le 28 septembre dernier lorsqu'il a comparu devant le juge Paul Roy, de la Cour des sessions de la paix, sous l'accusation d'avoir participé à l'incendie d'origine criminelle de la maison de Mme Cora-B. Cyr, à St-Lambert de Lévis, le 10 septembre 1961.

Le 13 octobre, Gagnon admettait devant le juge Achille Pettigrew qu'il avait participé à l'incendie de cinq constructions, dont l'hôtel d'Albéric Bilodeau.

Dans la nuit du 18 au 19 octobre, au cours de quatre enquêtes tenues sous la présidence du Dr Paul-Wintle Desruisseaux, coroner du district de Québec, un jury trouvait Gagnon criminellement responsable de la mort d'Albéric Bilodeau et Henri-Paul Chandonnet.

Il a été notamment révélé, au cours de l'enquête du coroner, que Bilodeau a été supprimé parce qu'il était devenu personnage dangereux en raison de ses déclarations à la police touchant l'incendie d'origine criminelle de son hôtel à St-Joseph-de-Beauce.

Le 25 novembre, le juge Achille Pettigrew condamnait Gagnon à cinq ans de pénitencier pour les cinq incendies criminels, dont le jeune comptable s'était reconnu coupable le 13 octobre.

Jean-Jacques Gagnon a également été accusé d'avoir participé à une fraude contre la Banque Canadienne Nationale, boul. Charest, le 17 décembre 1963 ($4,620).

Fin de la grève de Montreal Locomotive Works

La grève des 600 employés de la Montreal Locomotive Works, qui durait depuis le 28 mars, a pris fin hier par la signature d'une nouvelle convention collective de travail leur accordant des augmentations de salaire allant de 28 à 48 cents l'heure en trois ans.

Ce contrat, signé par la compagnie et la succursale 4589 des Métallurgistes unis d'Amérique, portera, dans trois ans, le salaire minimum à $2.28 l'heure et le salaire horaire maximum à $3.09.

Les employés toucheront aussi un montant rétroactif au 26 octobre 1965, correspondant à une moyenne de $100 par ouvrier.

Le règlement résultant de cette première grève dans l'histoire de la Montreal Locomotive Works comporte aussi des améliorations au chapitre des vacances, du régime d'assurance et de retraite.

Les syndiqués ont aussi obtenu l'établissement de la formule Rand qui assure la perception de la cotisation syndicale obligatoire.

Le règlement est survenu à la suite de l'intervention du conciliateur-chef du ministère du Travail et de son adjoint.

Réfrigérateurs
POELES ELECTRIQUES
A partir de $49.00
ARA REFRIGERATION
TEL.: 849-6807
3812 ST-LAURENT

REMBOURREURS
expérimentés et très compétents pour travaux de rembourrage sur commande
$3 L'HEURE
Discrétion absolue assurée
Ecrire, mentionnant expérience à
Case 8618, LA PRESSE

TERRAINS
à
ST-BRUNO
• COMMERCIAL
• DUPLEX
• BUNGALOW
Situés au centre de la ville
677-2848
DU. 7-7495

Faits divers

"Vol" d'une auto de la police de Laval

Il semble que ce soit un plaisantin inoffensif, mais à l'humour d'un goût discutable, qui ait emprunté brièvement une voiture de la Sûreté, vers 10 h. hier soir, à Laval.

L'auto des policiers, dépourvue de toute indication spéciale, vu qu'elle était réservée aux déplacements anonymes des détectives, a disparu devant le Centre commercial Duvernay, dans le quartier Duvernay, à Laval.

Les agents de Laval, croyant qu'un voleur avait été intéressé par les puissants émetteurs-récepteurs de radio montés dans l'automobile, ont rapidement établi un étroit réseau de surveillance sur les routes . . . mais la voiture a été retrouvée intacte trois heures plus tard, soit vers 1 h. 20 la nuit dernière.

Son conducteur éprémère l'avait abandonnée à deux coins de rue de la scène de son "forfait".

Père tué sur la moto de son fils

Un homme de 45 ans a été tué et son fils de 19 ans a été grièvement blessé lorsque la moto sur laquelle ils voyageaient est entrée en collision avec une automobile, hier, à Ville St-Pierre, dans la banlieue de Montréal.

M. Roger de Bellefeuille, domicilié au 610, 3e Avenue, à Lachine, a été tué sur le coup. Son fils, Robert, qui conduisait la moto, est présentement dans un état critique à l'hôpital.

Vol d'un sac à main

Comme Mlle Lylian Shapiro, 5203, rue Durocher, passait, mercredi soir, en face d'une ruelle près de l'intersection des rues Fairmount et Durocher, un voleur lui a sauté dessus, l'a projetée sur la chaussée et lui a arraché son sac à main contenant $500 en argent et en chèques. La victime a été secourue peu après par des passants et conduite à l'hôpital Royal Victoria pour y être pansée.

Cambriolages

Trente-huit téléviseurs, dont 23 portatifs, ainsi qu'une forte quantité de grille-pain et d'horloges électriques, d'une valeur totale de $9,175, ont été volés aux ameublements Jean-Guy Hogue, 185 ouest, rue Louvain.

Des inconnus ont fait main basse sur des victuailles et des cigarettes au marché Bélanger, 5793, 11e, Avenue, Rosemont, après avoir brisé la glace de la porte avant pour s'introduire sur place.

Achat de cinq balais automoteurs

(F. B.) — En vue de poursuivre son programme de nettoyage des rues à l'approche de l'Exposition universelle de 1967, le Service de la voie publique de Montréal a été autorisé hier par les membres du conseil municipal à acheter cinq balais automoteurs, dès cette année, au prix de $15,000 chacun.

Le conseil a donc voté un crédit de $75,000 à cette fin.

Le directeur de la police d'Outremont prendra sa retraite au mois de mai

Le directeur du Service de la police d'Outremont, M. Joseph R. Griffith, qui célébrait hier son 60e anniversaire de naissance, a annoncé qu'il prendrait sa retraite à la fin du mois, plus précisément le 1er mai prochain.

Le directeur Griffith, l'un des plus anciens membres des corps policiers du Québec, quittera son poste après 42 ans de service.

Il était entré à la Sûreté municipale d'Outremont au mois de juillet 1924.

La ville retiendra ses services à titre de conseiller attaché au Service de la police jusqu'au mois d'octobre.

La démission du directeur Griffith a été approuvée par le conseil municipal. Son successeur éventuel, l'assistant-directeur Gérard Marion, entrera en fonction le mois prochain.

Né à la Pointe-St-Charles, le directeur démissionnaire a dirigé le Service de police d'Outremont pendant 24 ans. De 1955 à 1962, il a eu la responsabilité des Services de la police et des incendies, celui des incendies étant devenu autonome par la suite et confié au directeur Dollard Goulet.

Six ans après son entrée à la Sûreté municipale, l'agent Griffith a été transféré au bureau d'investigation et promu sergent-détective en 1931, puis capitaine-détective cinq ans plus tard. En 1939, il devenait chef de police suppléant.

Le directeur démissionnaire est un ancien président de l'Association canadienne des chefs de police et est le doyen des membres actifs de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec. Il est aussi membre de l'Association internationale des chefs de police et un ex-président de l'ancienne Association métropolitaine des chefs de police.

Le directeur Griffith est aussi un gradué du Collège de la RCMP, à Regina, Saskatchewan, et il a complété un cours en photographie et en empreintes digitales sous la direction de M. Eugène Laflamme, un ancien membre du Service de la police de Montréal.

En annonçant son prochain départ, hier, le directeur Griffith a eu un mot d'éloge à l'endroit des trois maires sous lesquels il a servi, soit feu Joseph Beaubien, le sénateur Romuald Bourque et M. Bernard Couvrette, l'actuel maire d'Outremont. Il a également rendu hommage à la collaboration des conseillers municipaux.

Le directeur Griffith a déclaré que le métier de policier comportait des risques, mais aussi des compensations en ce sens que "l'emploi sourit à celui qui veut voir triompher la justice".

Avant de devenir un policier, Joseph Griffith (des centaines de citoyens d'Outremont le connaissent mieux sous le diminutif de "Joe") était placier dans des cinémas du centre de Montréal et il complétait en même temps des cours du soir pour perfectionner son instruction.

La ville rembourse une amende de stationnement !

(F. B.) — Le 28 avril 1965, M. Jack Lachman, 4752 rue de Courtrai était pris en flagrant délit . . . car, comme des milliers d'automobiliste il avait garé sa voiture dans un endroit interdit. Il payait donc la somme de $5 à la Cour municipale, prix du billet de stationnement illégal, pensant bien que l'histoire n'irait pas plus loin.

A la suite d'une erreur de comptabilité une sommation lui était adressée quelques semaines plus tard et à l'audition de cette cause, vu son absence, il était condamné par défaut à 8 jours ou à des frais s'élevant à $18.25. Pour éviter d'être emprisonné, M. Lachman payait donc à la ville une somme additionnelle de $18.25. Il est évident que le remboursement de ce paiement devait être exigé . . .

En vertu de l'article 1162 de la charte de Montréal, il appartient au conseil municipal de remettre, en entier ou en partie, une amende ou les frais.

Voilà donc pourquoi l'affaire a rebondi, hier soir, devant le conseil municipal. Les avocats de la ville étaient d'opinion qu'il y a lieu de rembourser M. Lachman. Les membres du conseil municipal ont également partagé cette opinion et M. Lachman recevra donc un chèque au montant de $18.25 avec les excuses de la ville de Montréal.

La police capture Chevrier

Laurent Chevrier que la PP avait placé sur sa liste des dix hommes les plus recherchés de la province, a été capturé, mercredi, à Vancouver par la police de cette ville.

La PP a précisé que la capture faisait suite à une lettre circulaire distribuée à tous les corps policiers du pays, document sur lequel apparaissait la photo et le signalement de Chevrier.

Ce dernier sera interrogé au sujet de certains incendies présumément d'origine criminelle.

"Chevrier, a précisé l'inspecteur Hervé Patenaude, avait déjà été traduit devant les cours pour ces accusations, mais aurait disparu après avoir obtenu sa liberté provisoire moyennant caution."

Chevrier a été ramené, mercredi, de Vancouver par avion sous la garde d'un agent provincial.

MM. Jacques Bernier et Aimé Desautels à Hambourg

HAMBOURG, (AFP) — MM. Jacques Bernier, chargé de mission du gouvernement du Québec pour les questions d'urbanisme, et Aimé Desautels, directeur de l'Office de planification de Montréal, sont arrivés, hier, à Hambourg. Ils s'informeront pendant deux jours des questions comme des réalisations relatives à la construction auprès des autorités compétentes de la ville-Etat.

Examen mental pour un jeune cambrioleur

Un jeune résidant de Lachine, Raymond Béliveau, 22 ans, qui s'était reconnu coupable, la semaine dernière, d'une série de cambriolages dans une douzaine de municipalités de l'ouest de Montréal, sera soumis à un examen mental, d'ici le 8 juin prochain.

Le juge Emile Trottier a pris cette décision à la suite de représentations du procureur de la Couronne Me Philippe Gélinas, à l'effet que le prévenu, qui avait volé pour quelque $10,000 d'articles divers, au cours de ses dépradations, semblait souffrir de kleptomanie.

La semaine dernière, le prévenu avait provoqué tout un incident, en cour, en "exigeant" que ce soit en fait la Couronne qui "prenne sa part" devant le tribunal.

Israël à Montréal

Un Festival Israël, du 23 au 26 avril, marquera le 18ième anniversaire de l'indépendance de l'Etat d'Israël. Le consul général d'Israël à Montréal, le colonel Dov Sinaï, présidera l'exposition des produits en provenance de ce pays et les conférences qui auront lieu au Y.M.-Y.W.H.A., 550, av. Westbury.

Ville de Montréal

AVANCE DE L'HEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément à la loi 14-15 Elizabeth II, Bill 2, sanctionnée le 15 mars 1966, l'avance de l'heure dans la Ville de Montréal doit s'effectuer le DIMANCHE 24 avril 1966, à DEUX HEURES (soit dans la nuit entre le samedi et le dimanche).

Les citoyens sont en conséquence priés d'avancer leurs horloges d'une heure aux date et heure ci-dessus mentionnées.

Le greffier de la Ville,
VINCENT CHENE.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 22 avril 1966.

VILLE DE BELOEIL
DEMANDE DE SOUMISSION

Le soussigné recevra sous pli cacheté des soumissions pour le projet suivant jusqu'à lundi le 9 mai 1966, à 8.00 p.m.:

REF. 231-9 — (Contrat No 4)

Structure et superstructure du réservoir d'aqueduc 20,000 gallons et chambres à vannes au lac Hertel et chambres à vannes dans le chemin de la Montagne.

Les soumissionnaires pourront se procurer les plans, cahiers des charges et formules de soumission, moyennant une somme de $15.00.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié tiré sur une banque à charte au montant de 10% de la soumission payable à la Ville de Beloeil.

La Ville de Beloeil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

PAUL-RAYMOND CHOQUETTE,
Secrétaire-Trésorier,
Hôtel de Ville,
Ville de Beloeil.

L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE
A TOUS LES MEMBRES DE LA CORPORATION

Une assemblée générale spéciale des membres de la Corporation de l'Hôpital Sainte-Justine sera tenue à Montréal, au siège principal de l'Hôpital, 3175 chemin Sainte-Catherine, le vendredi 29 avril 1966, à trois heures de l'après-midi, pour l'approbation d'un amendement aux règlements de la Corporation portant de 10 à 15 le nombre des membres du Conseil d'administration.

L'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de l'Hôpital Sainte-Justine aura lieu à l'Hôpital, 3175 chemin Sainte-Catherine, Montréal, le vendredi 29 avril 1966, à quatre heures de l'après-midi, pour l'élection des membres du Conseil d'administration, la réception des rapports et états financiers annuels.

La secrétaire,
Marcelle H. LACOSTE.
(Madame Roger Lacoste).

Ville de Montréal
SERVICE DES ACHATS ET MAGASINS
SOUMISSIONS
UNIFORMES POUR POMPIERS

On recevra, à l'Hôtel de ville, des soumissions cachetées adressées au Comité Exécutif et transmises par courrier recommandé, pour la fourniture de:

Uniformes pour pompiers

pourvu que ces soumissions soient mises à la poste au plus tard le 9 mai 1966 pour être ouvertes le 11 mai 1966 à MIDI, au Bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville.

Un dépôt présenté sous forme de chèque fait à l'ordre de la Ville de Montréal au montant de $1,000.00 devra accompagner cette soumission.

Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 25 avril 1966 par monsieur Jean-L. Renaud, directeur du service des achats et magasins, 700, Boul. Rosemont, Montréal 10.

le Greffier de la Ville,
VINCENT CHENE

Hôtel de ville,
Montréal, le 22 avril 1966.

NOTRE COMMERCE AYANT PRIS de L'AMPLEUR
nous avons besoin de
débosseleurs, mécaniciens, peintres, apprentis, polisseurs, laveurs d'autos, conducteurs de camion de touage.
LES PLUS HAUTS TAUX A L'HEURE ACCORDES AUX HOMMES COMPETENTS
Emploi permanent — Excellentes conditions
S'adresser au gérant du service
DOYLE MOTORS LIMITED
4501 Bannantyne, Verdun

AVIS DE REQUETE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que M. Zbigniew Vincent Paul Moskala, demeurant au 305 rue Harris, Ville St-Laurent, district de Montréal, fait auprès du Secrétaire de la Province la requête du changement de son nom en Vincent Paul Janiga.

St-Laurent, le 19 avril 1966.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS EST DONNE que Raymond Desrochers, vendeur, du 3859, boulevard LaSalle, Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'obtenir l'émission d'un décret changeant le nom de son fils Perry Klenk en celui de Perry Desrochers, de la même adresse.

Daté à Montréal, le 13 avril 1966.
John M. SCHLESINGER, C.R.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ALARIE (Joseph) — A Repentigny, le 21 avril 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Joseph Alarie, ex-policier de Montréal, époux de feu Angéline Millette, demeurant à 779, rue Vaudreuil, Repentigny Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne,
438, rue Notre-Dame,
pour se rendre à la Chapelle Notre-Dame-de-la-Paix, paroisse du Précieux Sang, de Repentigny, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDET (Déry) — A Cité des Deux-Montagnes, le 21 avril 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé Déry Audet, époux de Juliette Papineau, demeurant 1400, rue Normandie. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils
1004, chemin d'Oka,
Cité des Deux-Montagnes
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Agapit où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AYOTTE (Donat) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Donat Ayotte, époux de Antoinette Gaucher, demeurant 1609 Dézéry. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAILEY (Cécile) — A Montréal, le 19 avril 1966, est décédée Mlle Cécile Bailey, demeurant au Foyer Ste-Claire, 80 Laurier Est. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518, rue Rachel Est
pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBEAU (Marcial) — A Montréal, le 20 avril 1966 à l'âge de 73 ans est décédé Marcial Barbeau, époux en 1ères noces de Yvonne Emond, et en 2èmes noces de Marie-Blanche Lajoie. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25 rue Laurier est
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Joseph-Marie) — A La-Salle, le 19 avril 1966, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Joseph-Marie Beaulieu (propriétaire du Café Beaulieu), époux d'Antoinette Brochu, père de Suzanne, Jacques et Ruth. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 10 h. 30, pour se rendre à l'église St-Nazaire, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUPARLANT (Alfred) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé Alfred Beauparlant époux de Dora Beauparlant. Père de Réal, Yvette (Mme A. Ruest), Jeanne-d'Arc (Mme R. Chartrand) et Gilberte, demeurant à 940 Gilford. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
835, av. Laurier est
pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISMENU (Roméo) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Roméo Boismenu, ingénieur professionnel, époux de Rose-Eva Ste-Marie, père de Me René Boismenu, C.R., de St-Jérôme, et de Mme Gilles Bourdon (Gabrielle). Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 11 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Paul) — A Laflèche, le 20 avril 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Paul Brisebois, époux de Cédia Bourdeau, demeurant à Auteuil, autrefois 4869 Bélanger, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
1670, boul. Ste-Rose,
Ville de Laval,
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église Ste-Béatrice d'Auteuil, où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROWN (Antoinette) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Antoinette Dupré, épouse de Georges R. Brown, demeurant 6, Place Calcourt, St-Paul l'Ermite, mère de Pierrette (Mme Gérald Parenteau), Suzanne (Mme Léo Nelson), et André. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
7895 rue Notre-Dame, Est,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Paul l'Ermite où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX (Paul) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Paul Cadieux, époux de Cécile Allard, demeurant 3443, 42e Rue, St-Michel. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
8880, Boul. St-Michel
pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPEAU (Henri) — A Lachute, le 20 avril 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Henri Campeau, époux d'Yvette Cloutier, demeurant 165, rue St-Julien. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Ménard
397, rue Grâce, Lachute
pour se rendre à l'église St-Julien, où le service sera célébré à 2 hrs p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMTOIS (Joseph) — A St-Barthelémi, le 20 avril 1966, à l'âge de 87 ans, est décédé Dr Joseph Comtois, époux de Emma Morand, père de Mme Joseph-Emma Comtois-Chauveau, médecin. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René St-Louis,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Barthélémi où le service sera célébré à 3 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

de LADURANTAYE (Catherine) — A Montréal, le 19 avril 1966, à l'âge de 69 ans, est décédée Catherine Couillard, épouse d'Abel de Laduranteye, demeurant à 7861, De Gaspé. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria
8078, rue Drolet coin Jarry
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent Ferrier, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORAIS (Edouardina) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Donat Dorais, née Edouardina Paquin, demeurant 2087 Aylwin. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée.
3193 est rue Ontario
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

DUBOIS (Hervé) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Hervé Dubois, pensionnaire du C.P.R., époux de Berthe Dubé. Père de Bernard. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 est, rue Fleury
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Rosaire) — A l'Institut de cardiologie de Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé le notaire Rosaire Dussault, de St-Césaire, comté de Rouville. Lui survivent, son épouse née Marguerite Phaneuf et sa fille, le juge Yvette Dussault Mailloux, de la Cour du bien-être social de Montréal, épouse d'André Mailloux. Le notaire pratiquait sa profession à St-Césaire depuis 46 ans. Les funérailles auront lieu le 25 courant à 11 heures. Il est exposé aux salons
J.-B. Poirier de St-Césaire.

GARRETT (Yvonne) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Fred Garrett, née Yvonne Charest, mère de Percy, Mme Lucien Matte (Pauline), Mme R. Hamel (Patricia), Mme J.-L. Lacombe (Palma). Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6320, rue St-Denis,
à 9 h., pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Georgianna) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Mlle Georgianna Grenier, demeurant à la Résidence St-Georges, 1205, rue Labelle, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin & Fils,
317 Victoria, à Valleyfied.
pour se rendre à l'église St-Esprit de Valleyfield où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière local, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUOT (Armand) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Armand Huot, époux de feu Blanche Lachapelle, demeurant 4368, rue Jeanne-d'Arc. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Albert-le-Grand où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Adonias) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Adonias Labelle, époux de Charlotte Beaulieu, demeurant à 1980 Gauthier. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e Ave, Rosemont,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Armand) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Armand Laberge, époux de feu Maria Villeneuve, demeurant rue Bordeaux. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Joseph Japhet) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Joseph Japhet Lachapelle, époux de feu Mélina Valiquette, demeurant 6430, 1ère Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église St-Marc, où le esrvice sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Adolphe) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 68 ans, 4 mois, est décédé Adolphe Laliberté, époux de feu Cécile Mailhot, demeurant à 111 St-Louis, St-Jean. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1385 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Léo-Arthur) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Léo-Arthur Larocque époux de Marie-Ange Hamel, demeurant à 32, Wolseley Sud, père de Paul, Pierre, Jacques et Louise (Mme Jim Ostrom). Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Tout don serait apprécié aux oeuvres de votre choix.

LAROSE (Cécile) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 46 ans 5 mois, est décédée Mme Marcel Larose, née Cécile Viau, demeurant 1713 Mullins. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2530, rue Notre-Dame ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATREILLE (Elida) — A Montréal, le 19 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Omer Latreille, née Elida Leboeuf, demeurant 470 6e rue, Cité Laval, mère de Jeanne, épouse de Me Maurice Laverdure, C.R. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, rue Henri-Bourassa est
à 9 h. 45 pour se rendre au sanctuaire St-Jude (boul. d'Auteuil), où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIOLETTE (Adrienne) — A Lafièche, le 20 avril 1966, à l'âge de 61 ans, est décédée Adrienne Jacques, épouse de Paul Laviolette, demeurant à 1831, Georges. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
3219, Grande-Allée
à 2 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Assomption, où le service sera célébré à 3 hrs p.m., et de là au cimetière Régional St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Rosa) — A Ste-Thérèse, le 21 avril 1966, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Onésime Leblanc, née Rosa Chalifoux, demeurant à 66, boul. Labelle. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cardinal et Cardinal Inc.
39 est, rue Blainville
pour se rendre à l'église Sacré-Coeur de Ste-Thérèse où le service sera célébré à 3 heures p.m. Libera et inhumation à Papineauville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Camilla) — A Chambly, le 20 avril 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme Albert Leclerc, née Camilla Martel, demeurant 435 rue Bague. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
330, rue Martel,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joseph de Chambly où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE — Accidentellement, à Sault-Ste-Marie, le 19 avril 1966, sont décédés Robert Lévesque, avocat de Elliot Lake, et son fils Guy, âgé de 3 ans et demi, époux de Béatrice Bureau, fils de M. et Mme Lucien Lévesque, de Cornwall, Ontario. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant, à 10 heures, à Elliot Lake.

MALO (Hubert) — A Delson, le 20 avril 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Hubert Malo, époux de Gabrielle Lapointe, demeurant à 119 Montée-des-Bouleaux. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant & Fils,
198, rue Principale, Delson,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Delson, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Arsène) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 85 ans, 10 mois, est décédé M. Arsène Martel, époux de Georgianna Fecteau, demeurant à 7905, Sherbrooke est. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois,
8628 rue Hochelaga,
à 7 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Louise de Marillac où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSE (Gabrielle) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 53 ans 6 mois, est décédée Mme Armand Masse, née G

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱✱ 10¢ Montréal, vendredi 22 avril 1966 / saints Soter et Caïus, papes et martyrs / 82e année, No 93 / 6 cahiers / 64 pages / La météo : ensoleillé / Minimum 35 / Maximum 55

Jean Marchand prend la défense de la commission Laurendeau-Dunton • En page 13

Montréal s'attaque résolument au problème de la pollution de l'air

Photo aérienne J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Un laboratoire mobile, 55 spécialistes, $200,000 d'instruments scientifiques, un spectrophotomètre et une législation nouvelle en cours de préparation. Montréal s'attaque résolument à un problème d'importance : la pollution de l'air. Premier objectif : diminuer la menace constante que représentent les gaz des véhicules moteurs. L'industrie lourde s'arroge facilement la deuxième place. Cette photo aérienne donne une excellente idée de l'importance du défi que veut relever l'administration municipale.

par Florian Bernard

La guerre à la pollution de l'air est lancée non seulement à l'échelle de Montréal, mais dans toutes les villes qui entourent la métropole. Il s'agit effectivement d'un fléau qui n'a pas de frontières et il est impossible d'essayer de purifier l'air de Montréal si l'on évite de se pencher également sur le problème des villes environnantes et si les municipalités ne coopèrent pas avec la métropole.

C'est en résumé la déclaration faite hier par le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, en présentant un projet de loi dont l'approbation finale est prévue pour ce soir, à la séance du conseil municipal qui est le prolongement de celle d'hier.

Une attaque résolue

Montréal s'attaque donc d'une façon résolue au problème de la purification de l'air. Une somme d'environ $200,000 sera dépensée pour des instruments scientifiques tout à fait modernes et l'embauchage d'ingénieurs, chimistes et techniciens.

Au début, un personnel de 55 personnes est requis. Un laboratoire mobile et des stations d'échantillonnage seront ajoutés aux conditions déjà existantes. Des analyseurs automatiques de l'air seront installés et un spectrophotomètre de plus de $25,000 a été commandé. Etant donné que les véhicules moteurs, camions, autobus, etc. comptent pour environ 50 p. 100 de la pollution de l'air, une législation spéciale sera recommandée pour diminuer la menace des gaz d'échappement.

Incinérateurs et poussière

Les incinérateurs domestiques qui, dans bien des cas, sont en mauvais état et forcent la population à respirer un véritable poison seront soumis à un contrôle très sévère. Montréal a l'intention de protéger la santé de la population avant que la situation, déjà déplorable, s'aggrave.

Les appareils de chauffage défectueux, les manufactures qui polluent l'air, les entreprises de démolition ou de construction qui emplissent l'air de poussière ou de fumée seront soumis par le service de santé à un contrôle de plus en plus sévère. Déjà une requête a été déposée en Cour municipale par le service de santé en vue de mettre le cadenas aux portes d'une manufacture qui pollue l'air et qui a fait l'objet de nombreuses plaintes de la part des citoyens.

Collaboration du public

Le public est invité, pour sa part, à collaborer en ne laissant pas fonctionner inutilement les autos et camions en statfonnement et en ne démarrant pas trop brusquement. Le Code de l'Air a prévu des sanctions pour les conducteurs de voitures en mauvais état qui dégagent des nuages de fumée, d'huile et de gaz incommodant les automobilistes et rendant l'air irrespirable. Espérons qu'on tiendra compte de ces recommandations pour les autobus de la CTM !

Lesage ouvrira sa campagne le 1er mai à Sherbrooke

Photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Un premier ministre optimiste

M. Lesage était rayonnant et de fort bonne humeur hier. Il ne s'est départi de son sourire que lorsqu'un journaliste l'a interrogé au sujet de deux députés libéraux accusés de trafic d'influence. A la droite du premier ministre, M. Carrier Fortin, ministre du Travail.

par André Béliveau

Le premier ministre Jean Lesage ouvrira officiellement sa campagne électorale le dimanche, 1er mai, à 8 h. 15 du soir, lors d'un grand rassemblement populaire qui aura lieu au manège militaire de Sherbrooke.

Il la poursuivra ensuite sans interruption pendant cinq semaines complètes jusqu'au 5 juin, date des élections.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le premier ministre lui-même lors d'un important caucus à huis-clos qui réunissait dans un hôtel de Montréal les principaux organisateurs libéraux et presque tous les ministres, députés et candidats du parti libéral.

Au fait, M. Lesage n'a pas encore été formellement choisi candidat de son parti dans son comté. Les partisans libéraux de cette circonscription se prononceront là-dessus le mercredi 27 avril, lors d'une assemblée de nomination qui sera tenue à l'école Saint-Michel, à Sillery, en banlieue de Québec. "Je préparerai pour cette occasion deux discours, a déclaré hier M. Lesage sur le ton de la blague : un discours d'acceptation et de remerciement, et un discours de ralliement au candidat qui sera choisi à ma place, au cas où je serais battu . . .".

Mais le chef du gouvernement québécois ne doute nullement qu'il sera choisi. Pour le moment, il ne se connait aucun rival à la candidature libérale dans son comté, et il serait certes bien étonnant qu'un quelconque militant de son parti ose lui contester cette candidature.

Bonne humeur et optimisme

M. Lesage est tout aussi optimiste quant à l'issue de la campagne. Hier soir, il était de fort bonne humeur et semblait en pleine forme. Il a échangé de nombreuses plaisanteries avec les députés et les journalistes, prétendant même à un certain moment — en riant, bien sûr — que les bateaux de pêche de M. Gérard-D. Lévesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, "prennent plus d'eau que de poissons". Au cours de la conversation que nous avons eue avec lui, il ne s'est départi de son sourire qu'en deux occasions : lorsqu'il fut question des députés libéraux Laroche et Bernier (accusés de trafic d'influence), et quand on lui a demandé s'il croyait que le climat créé par les grèves ou les menaces de grève des fonctionnaires, du SPEQ ou des policiers provinciaux pourrait nuire aux chances de victoire des libéraux.

Voir CAMPAGNE en p. 2

Laroche et Bernier ne seront pas candidats — Lesage

(A. B.) — M. Jean Lesage a formellement déclaré hier soir que MM. Marcellin Laroche et Jacques Bernier ne seront pas candidats du parti libéral lors des prochaines élections provinciales.

MM. Laroche et Bernier, respectivement députés libéraux de Portneuf et de Matane, attendent présentement leur procès sous des accusations de trafic d'influence.

"C'est le chef du parti qui désigne ceux qui peuvent être candidats de son parti, a déclaré M. Lesage, et j'ai décidé qui ni M. Laroche, ni M. Bernier ne porteront les couleurs du parti libéral dans la campagne qui s'ouvre . . . sauf si, naturellement, ils obtiennent un procès expéditif et s'ils sont acquittés."

Le premier ministre a fourni ces quelques explications hier soir à deux journalistes montréalais à l'occasion du caucus que tenaient dans un hôtel de la métropole les dirigeants, les ministres, les députés et les candidats du parti libéral.

M. Lesage a fait remarquer que MM. Bernier et Laroche n'avaient pas été invités à assister à ce colloque.

Il a d'autre part confirmé que M. Georges-Emile Lapalme, député d'Outremont et ancien procureur général et ministre des Affaires culturelles, ne participerait pas lui non plus à la campagne électorale et ne

Voir CANDIDATS en p. 2

Dimanche à 2 heures du matin, il sera 3 heures . . .

QUEBEC. (DNC) — Les Québécois qui aiment à se prélasser au lit le dimanche matin devront réduire leurs moments de détente d'une heure à partir de dimanche prochain le 24 avril.

C'est en effet à compter de dimanche, à deux heures du matin, qu'entrera en vigueur la nouvelle législation provinciale sur l'heure avancée.

Cette nouvelle législation abroge une loi dont l'origine remonte à 1920 et décrète sous forme de loi les règlements jusqu'alors en vigueur.

Toutes les horloges du Québec devront donc être avancées dimanche. Elles se trouveront ainsi en retard de quatre heures sur le temps moyen de Greenwich.

Le changement qui demeurera en vigueur jusqu'au dimanche 30 octobre s'appliquera à toutes les régions de la province situées à l'ouest du méridien du 68e degré de longitude ouest, à l'exception du comté municipal de Témiscouata et de la ville de Cabano.

Ce méridien pourrait être une ligne imaginaire passant un peu à l'est de Gagnon sur la côte nord du St-Laurent ainsi qu'à l'est de Baie-Comeau, Mont-Joli et à l'ouest d'Amqui. Dans cette région qui groupe la majeure partie de la popu-

Voir DIMANCHE en p. 2

L'affaire Dupuis

Une erreur administrative qui risque de tourner en erreur judiciaire

— Paul Martineau

par Claude Gendron
envoyé spécial de LA PRESSE

SHERBROOKE. — "Si un homme devait être condamné pour des manoeuvres politiques qui n'ont rien à voir avec le procès ou sur celles d'un maître-chanteur qui cherche à obtenir les faveurs du gouvernement, plus aucun homme honnête et de bonne renommée ne devrait chercher à occuper des fonctions publiques."

Me Paul Martineau, procureur de la défense, a laissé cette réflexion au jury en fin d'après-midi hier, alors qu'il terminait un plaidoyer de quatre heures et demie réclamant l'acquittement de l'ancien député et ministre du cabinet Pearson, M. Yvon Dupuis, qui est accusé d'avoir conspiré pour trafiquer son influence dans l'histoire de l'hippodrome de Saint-Luc, près de Saint-Jean.

Me Martineau a demandé au jury de ne pas transformer en "erreur judiciaire" ce qu'il a appelé une "erreur administrative". Il expliqua que dans toute cette affaire, un gouvernement avait fait une erreur administrative en déclenchant une enquête policière et en provoquant la tenue d'un procès sur la foi d'un document dont le contenu s'est révélé faux et des racontars d'un homme qui n'a pas cessé de conter des mensonges.

L'avocat a appuyé son asser-

Voir ERREUR en p. 2

C'est l'affaire d'un système, d'une génération, d'une politique maudite

— Jean Bienvenue

(C.G.) — Pour le représentant du ministère public, Me Jean Bienvenue, l'affaire Dupuis c'est celle "d'un système, d'une génération, d'une politique maudite", dénoncée par un co-conspirateur, le chiropraticien Roch Deslauriers, qui en avait assez des promesses et n'a pas hésité à se déshabiller sur la place publique pour faire sa dénonciation.

Me Bienvenue a entrepris son réquisitoire au début de la soirée d'hier. Il a parlé pendant deux heures et demie et doit poursuivre son argumentation devant les jurés aujourd'hui.

Le procureur a commencé par dire que la Couronne aurait pu restreindre sa preuve à l'appel téléphonique du 6 mai 1961 pour prouver la conspiration dont l'ancien ministre Dupuis est accusé.

Dans cet appel, M. Dupuis demanda, de façon urgente, $10,000 au promoteur de l'hippodrome de Saint-Luc sous la promesse d'exercer son influence pour obtenir le permis d'exploitation nécessaire. Cela aurait suffi à prouver que l'acte de conspiration était déjà commis, que le crime était déjà consommé.

Me Bienvenue a expliqué aux jurés que le crime existait par l'accord des volontés et que même si Deslauriers n'avait pas pu trouver les $10,000 que Dupuis réclamait avec insistance ce soir-là, la conspiration aurait quand même eut lieu.

Mais il ajoute que la Couronne a prouvé également que Dupuis a effectivement touché l'argent et qu'on ne saurait considérer ce qu'il a appelé

Voir SYSTEME en p. 2

Le pape a été empêché de se rendre en Pologne

CITE DU VATICAN (PC, AFP) — Pour la première fois, le pape Paul VI a révélé publiquement qu'il aurait aimé se rendre en Pologne en pélerinage à l'occasion du couronnement des fêtes du millénaire, le 5 mai prochain, mais il en a été empêché, le gouvernement polonais s'étant opposé à la chose à ce moment-ci.

Le Saint-Père a dit qu'il avait reçu des invitations réitérées de la part du cardinal et de la hiérarchie polonaise et qu'il avait été enclin à accepter. Aussi, le pape se dit-il "très peiné de ne pouvoir accueillir les voeux que vous formez de nous voir faire un pélerinage au sanctuaire vénéré de Czestochowa".

Le pape ne dit pas pourquoi il est dans l'impossibilité "de ne pouvoir accueillir les voeux" des Polonais, mais il est évident que c'est à cause du fait que les relations entre l'église et l'Etat se sont gâtées ces derniers temps.

Il y a quelques mois, les autorités à Varsovie faisaient savoir au pape que sa visite en Pologne serait "inopportune" à cette époque-ci.

Si les choses avaient pu s'arranger, c'eut été la première visite officielle du Souverain Pontife dans un pays communiste, visite qu'il aurait bien aimé faire, dit-on, la considérant comme un geste important dans le sens de la paix et de la coexistence dans le monde.

On croit comprendre que le gouvernement de Varsovie est venu tout près d'autoriser la visite, mais la crise terrible qui a fait rage lors de l'échange de lettres de l'épiscopat polonais avec l'épiscopat allemand est venu tout gâter.

Le régime de Varsovie a accusé alors le cardinal Wyzynski de s'immiscer dans les affaires politiques et lui a interdit tout voyage hors de Pologne.

Dans son message, le pape annonce qu'il se propose de célébrer à Rome le millénaire de la "Pologne fidèle" par des cérémonies grandioses et solennelles. Le Souverain Pontife accorde au peuple polonais sa bénédiction apostolique.

Les étudiants marchent sur Québec

Les comparutions des dirigeants du SPEQ sont ajournées

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Quelque 500 étudiants ont quitté Montréal, peu avant 11 h. ce matin, à bord de 12 autobus, en direction de Québec, pour participer à la manifestation qui se déroulera, cet après-midi, devant le Parlement du Québec. Comme pour toute manifestation qui se respecte, les étudiants sont "armés" pour la circonstance de pancartes où l'humour et l'esprit ne manquent pas.

QUEBEC — Le juge en chef de la Cour supérieure, M. Frédéric Dorion, a ajourné au trois mai l'audition de la requête pour règle nisi présentée contre deux professeurs de l'enseignement spécialisé, André Lamontagne et Jean Rioux.

Le tribunal a décidé cet ajournement lorsque Me André Miville-Deschênes, représentant les intimés, lui eut déclaré qu'il venait de déposer à la Cour d'appel une requête pour en appeler du jugement qu'il avait rndu le 18 avril l'obligeant à comparaître ce matin. Me Deschênes a dit que cette demande à la Cour d'appel est présentable le 28 courant.

Le juge Dorion a également fixé au 3 mai l'audition de la requête pour règle nisi, présentée contre le SPEQ et 11 de ses dirigeants. Le président d utribunal a par ailleurs rejeté la demande de la défense de plaider par écrit.

Plus d'une centaine d'étudiants ont fait le pied de grue dans le corridor de la Cour supérieure, ne pouvant trouver place à l'intérieur de la salle d'audience. Il y eut un début de manifestation enthousiaste au moment de l'appel des noms des professeurs, mais le juge Dorion a immédiatement déclaré qu'il ne tolérerait aucune manifestation.

Répondant à l'appel de la Fédération des normaliens du Québec et de la Fédération des étudiants de l'enseignement spécialisé, des centaines d'étudiants, victimes de la grève des professeurs du SPEQ qui est entrée dans sa 11e journée ce matin, marchent aujourd'hui sur Québec.

Les organisateurs prévoient que quelque 3,000 étudiants manifesteront cet après-midi devant le parlement provincial. A Montréal, un contingent de quelque 500 étudiants en congé forcé sont montés, peu avant onze heures ce matin, dans 12 autobus nolisés par les deux fédérations étudiantes.

Ils doivent rejoindre à Québec, sur les Plaines d'Abraham, un contingent de 300 manifestants venu de Trois-Rivières et un autre contingent venu de Sherbrooke. Près de 2,000 étudiants de Québec, y compris des centaines de collégiens désireux d'exprimer leur solidarité, attendent leurs collègues sur les plaines.

Vers deux heures et trente, les étudiants se formeront en

Voir SPEQ en page 2

Aux membres du SPEQ, 15 jours de paye pour 4 journées de travail

QUEBEC (C.T.) — Les membres du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, qui sont en grève depuis le 11 avril dernier, ont reçu ou recevront aujourd'hui comme de coutume leur paye pour les derniers quinze jours de travail, soit du 6 au 20 avril.

Il semble que ce geste ait étonné les professeurs qui s'attendaient à ne recevoir que le montant pour 4 jours d'enseignement, travaillés avant la grève. Les chèques sont arrivés hier dans toutes les écoles de Québec et ses environs. Comme aucun professeur ne s'y trouvait, on a envoyé des messagers spéciaux pour recueillir cette manne. Les professeurs de l'Ecole Normale de Québec ont déjà reçu leur chèque. Les autres professeurs de Québec le recevront par la poste aujourd'hui. Quant aux professeurs de Montréal, on ignore pour le moment ce qu'il adviendra.

Logiquement, il s'agit bien d'une manne, puisque les professeurs s'étant mis en grève, n'ont pas droit à leur salaire. D'ailleurs le gouvernement considère le geste du SPEQ comme illégal et refuse de négocier pour cette raison.

Bien plus, ce matin même deux professeurs de la région de Québec comparaissent en cour supérieure, parce qu'ils refusent de se soumettre à l'injonction intérimaire ordonnée par cette même cour.

D'autre part, la journée d'hier a été tout à fait calme. Aujourd'hui cependant, une réunion devait avoir lieu dès 9 heures. Puis les professeurs de la région devaient se rendre à la Cour supérieure, pour assister à la comparution de leurs confrères.

Demain, dans le magazine de LA PRESSE

Les photos primées par le Québec pour l'Expo

* * *

Les mères et les écoles régionales

SOMMAIRE

Annonces classées / 37 à 43 et 46 à 53
Bandes dessinées / 14
Courrier "Que faire ?" / 36
Décès, naissances, etc. / 55
Des mots et des phrases / 10
Editorial / 4
Finance / 20 à 22
Horoscope / 44
Loisirs et récréation / 14, 15
Mots croisés / 39
Nouvelles internationales / 45
Nouvelles nationales / 13
Radio et télévision / 16
Spectacles et concerts / 18, 19
Sports / 25 à 31
Tribunaux / 7
Vie féminine / 34 à 36
Vie mondaine / 35
Votre médecin / 56

La FTQ veut un statut spécial au sein du CTC pour vaincre la CSN

WINNIPEG (PC) — Les syndicats du Québec devraient obtenir un statut spécial à l'intérieur du Congrès du travail du Canada pour être en mesure de combattre la Confédération des syndicats nationaux.

C'est ce qu'a soutenu M. Jean Gérin-Lajoie, directeur québécois des Métallurgistes unis d'Amérique et vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec. M. Gérin-Lajoie soumettait son rapport à une conférence d'orientation de son syndicat, à Winnipeg.

M. Gérin-Lajoie a déclaré que l'actuelle constitution du Congrès du travail du Canada avait son utilité lors des luttes fratricides entre la FAT et le COI. "Cette constitution est maintenant trop rigide. Au Québec, en particulier, la constitution du CTC a pour effet principal de faire grossir les effectifs de la CSN."

M. Gérin-Lajoie regrette que la constitution du CTC ait été violée par son syndicat dans une usine de Trois-Rivières, où les Métallos ont délogé le syndicat des Mouleurs, également affilié au CTC.

"Nous avions à choisir entre la constitution actuelle du CTC et l'essor du syndicalisme international au Québec."

Le syndicaliste a ajouté : "Ceux- qui tiennent davantage à défendre une constitution démodée qu'à représenter adéquatement les travailleurs du Québec seraient mieux de le dire publiquement et clairement, et de se retirer du Québec. Nous pouvons faire le travail à leur place. Nous, les Métallos, nous sommes bien équipés pour servir les travailleurs québécois et nous pouvons leur offrir la meilleure représentation syndicale qui soit."

M. Gérin-Lajoie a informé les délégués de son syndicat, que la semaine prochaine, à Winnipeg également, lors de la tenue des assises biennales du CTC, des amendements seront proposés à la constitution du CTC.

M. Gérin-Lajoie a ajouté : "Je crois sincèrement que les amendements à la constitution du CTC seront de nature à offrir plus de justice aux petits syndicats. Dans le passé, en effet, des syndicats plus petits que le nôtre ont été forcés de laisser aller les travailleurs à la CSN à cause de la rigidité de la constitution du CTC. Une constitution plus souple est donc aussi nécessaire pour eux que pour nous".

Les Métallos encourent une peine d'exclusion des rangs du CTC, si l'on s'en tient strictement à l'interprétation de la constitution. On croit cependant que les délégués du congrès du CTC accepteront d'améliorer la constitution et d'éviter ainsi que les Métallos aillent se joindre à d'autres expulsés: le Syndicat international des gens de mer et la Fraternité internationale des camionneurs.

Le vol des $383,000 en lingots d'or : un 4e inculpé est relâché sous cautionnement

WINNIPEG, Man. (PC) — John McKay Berry, 26 ans, de Winnipeg, un des cinq accusés du vol de $383,000 en lingots d'or commis le 1er mars à l'aéroport international de Winnipeg, a été relâché mercredi sous un cautionnement de $45,000.

Trois autres inculpés, l'avocat Harry Dennis Backlin, 36 ans, Richard Wallace Grenkow, 25 ans, et Paul Frederic Grenkow, 23 ans, frère du précédent, tous de Winnipeg, ont déjà obtenu antérieurement de reprendre un large provisoire en attendant l'instruction de leur enquête préliminaire fixée au 2 mai, et seul un dernier inculpé, un nommé William Kenneth Leishman, demeure en détention.

Backlin, les frères Grenkow et Leishman sont inculpés de complot pour commettre le vol, tandis que Richard Grenkow est en outre accusé de s'être effectivement emparé du butin avec John McKay Berry. Backlin, enfin, doit aussi répondre à une accusation de possession illégale de "marchandises" (recel).

On se rappelle que le vol, un des plus retentissants commis au Canada, a été perpétré par deux individus qui, revêtus de l'uniforme des employés de l'aéroport, ont produit les documents nécessaires pour "prendre livraison" du fabuleux chargement de lingots d'or arrivé un peu plus tôt par avion à Winnipeg, en provenance de l'Ontario. Pour emporter leur butin, les voleurs avaient "prévu" une camionnette appartenant à Air-Canada.

Des douze lingots, 11 ont été retrouvés par la police quelque huit jours plus tard. Dix des lourdes barres d'or avaient été cachées dans un banc de neige voisin de la maison d'Harry Backlin, la 11e fut découverte dans un immeuble commercial du centre de Winnipeg. Quant au dernier lingot, il manque toujours à l'appel des détectives . . . et du gouvernement qui le destinait à l'Hôtel des Monnaies, à Ottawa.

La G.-B. est priée d'employer la force contre le régime Ian Smith

NATIONS-UNIES. (AFP, UPI, Reuter) — Le comité de décolonisation de l'ONU prie la Grande-Bretagne "de prendre toutes mesures efficaces, y compris l'emploi de la force, en vue de mettre fin au régime de la minorité raciste en Rhodésie du Sud" et recommande au Conseil de sécurité d'envisager d'urgence les sanctions internationales prévues au chapitre sept de la charte pour donner effet à ses décisions concernant la Rhodésie du Sud.

La résolution a été adoptée hier par 19 voix, avec cinq abstentions : Grande - Bretagne, Etats-Unis, Australie, Danemark et Italie. Elle condamne, en particulier, l'Afrique du Sud et le Portugal pour leur "appui et assistance au régime de la minorité raciste en Rhodésie du Sud".

Délai accordé à Londres

Par ailleurs, le "comité des sanctions" du Commonwealth, chargé de surveiller l'application des mesures prises à l'encontre de la Rhodésie, a décidé d'accorder à la Grande-Bretagne le délai nécessaire pour continuer les négociations diplomatiques dans lesquelles elle est engagée, apprend-on de source autorisée.

Le comité, qui est présidé par le haut-commissaire canadien Lionel Chevrier, estime que les prochaines semaines auront une importance capitale pour l'affaire rhodésienne. Il se réunira de nouveau dans deux semaines, ou plus tôt si les événements l'exigent.

M. Harold Wilson a déclaré hier aux Communes que toute solution au problème rhodésien doit être fondée sur le retour de la colonie à la légalité. Il a rappelé qu'une telle solution devrait également être fondée sur les principes précédemment énoncés par la Grande-Bretagne et comportant notamment le transfert graduel du pouvoir aux représentants de la majorité de la population.

Le premier ministre a fait savoir, d'autre part, que M. Ian Smith n'avait donné aucune indication sur ses intentions de reprendre le dialogue avec la Grande-Bretagne. M. Wilson a souligné que la Grande-Bretagne ne pouvait guère tolérer que l'embargo sur le pétrole destiné à la Rhodésie soit impunément violé. Le recours au Conseil de sécurité a-t-il ajouté, a permis d'éviter une action internationale pouvant être dangereuse et maintenu le problème sous le contrôle de la Grande-Bretagne.

Prolongation de l'état d'urgence

Le Parlement rhodésien a voté hier une prorogation pour trois mois de l'état d'urgence instauré en Rhodésie le 5 novembre dernier, juste avant la proclamation unilatérale d'indépendance.

Après avoir affirmé que l'ordre régnait en Rhodésie même, à l'exception de cas mineurs et isolés, le ministre de la Loi et de l'ordre qui a proposé cette mesure a justifié sa requête en alléguant notamment la présence de terroristes et de matériel offensif en Zambie et de "combattants de la liberté" du parti interdit des nationalistes en Tanzanie où, a-t-il précisé, ils sont entraînés par des instructeurs algériens prêts à se rendre en Zambie et, de là, en Rhodésie.

La menace de loin la plus sérieuse qui pèse sur le gouvernement rhodésien, a poursuivi le ministre Lardner-Burke, est représentée par les nouvelles mesures que pourrait prendre Londres à la suite de ses sanctions économiques.

L'agence portugaise "ANI" annonce, dans une dépêche datée de Beira, que le pétrolier pirate "Ioanna-V" doit quitter le port de Beira (Mozambique) le 6 mai prochain. A cette date, la marée sera assez haute pour permettre au pétrolier de franchir le banc de sable à l'entrée de la baie avec tout son chargement.

La bière Dow fabriquée à Québec est conforme aux standards canadiens

par François Trépanier

QUEBEC — L'origine de la maladie mystérieuse qui a atteint 44 gros buveurs de bière de la région de Québec semble de moins en moins attribuable à la bière Dow, mais celle-ci n'a pas encore été définitivement écartée comme facteur possible.

C'est ce qui ressort d'un communiqué qui a été publié, hier matin, dans la capitale provinciale, par le comité d'enquête chargé de déterminer l'origine de cette maladie.

Dans son communiqué, le comité formé il y a trois semaines par le ministre de la Santé, M. Eric Kierans, précise que toutes les analyses effectuées en vue de rechercher la présence d'éléments chimiques, de toxines, de pesticides et d'insecticides n'ont révélé aucun indice qui permette d'établir une relation de cause à effet entre la consommation de la bière et les 18 décès qu'a causés la maladie.

Le comité ajoute que les diverses analyses faites sur les échantillons de bière n'ont révélé aucune présence de composants anormaux et que les résultats des études qui ont été faites sur l'état des lieux à la brasserie Dow ont été satisfaisants et ont permis d'établir que **les modes de fabrication de cette bière sont conformes aux standards canadiens.**

Le comité, composé de huit spécialistes, signale, par ailleurs, qu'au moins une des 18 personnes décédées ne consommait pas de la bière Dow, mais une marque de bière fabriquée par une autre compagnie.

"Ceci, dit-il, démontre à la satisfaction du comité que la bière Dow n'est pas seule en cause comme facteur possible du syndrome, et que d'autres éléments, encore inconnus, peuvent en être à l'origine."

Le comité fait remarquer, par contre, que la maladie n'a été constatée que chez les gros buveurs de bière et que des coupes histologiques et des renseignements clinico-pathologiques, envoyés dans les principaux centres du Québec, ont permis de déterminer qu'elle ne se présente pas ailleurs que dans l'agglomération québecoise.

Il signale enfin que les enquêtes de laboratoire, effectuées par le directorat des Aliments et Drogues du gouvernement fédéral, n'ont pas permis jusqu'à maintenant d'identifier une substance quelconque, dans les échantillons, qui puisse être associée au syndrome.

Le comité se réunira à nouveau la semaine prochaine. D'ici là, l'enquête épidémiologique se poursuivra.

Rue fermée à la circulation

Le tronçon "Jean-Talon-Bates" de l'avenue Wilderton sera fermé à toute circulation de 6 h. demain matin jusqu'à 6 h. du soir, dimanche.

Il en sera ainsi à cause de travaux de réparation effectués au passage à niveau du Pacifique Canadien, à l'avenue Wilderton.

Les automobilistes seront alors contraints d'utiliser soit le viaduc du chemin de la Côte-des-Neiges ou le passage à niveau de l'avenue Rockland, souligne M. Jean Lacoste, directeur du Service municipal de la circulation.

ERREUR

SUITE DE LA PAGE 1

tion sur le fameux document Gobeil préparé par le principal témoin à charge, le chiropraticien Roch Deslauriers, et signé par l'ancien cultivateur Raoul Gobeil, qui a perdu $25,000 dans cette affaire.

Le document disait que M. Gobeil avait vu M. Deslauriers remettre l'argent à M. Dupuis. Par la suite, M. Deslauriers reconnut lui-même que cela n'était pas vrai.

Il aurait été si facile de tout vérifier

"Il aurait été si facile de tout vérifier avant de porter des accusations et d'échafauder une preuve qui s'est écroulée d'elle-même au procès", a dit Me Martineau.

"On n'a pas le droit de se servir d'un torchon de papier pareil pour accuser un homme, qu'il soit le plus petit ou le plus grand des citoyens. Cet inévitable document revient toujours au coeur du procès. Il aurait été si facile de vérifier . . .

"Au contraire, toute la machinerie du gouvernement s'est mise en branle pour tenter de chercher des preuves, même quand le premier ministre a envoyé quelqu'un auprès de M. Gobeil pour vérifier le document qui fut à la base d'une fantastique erreur administrative de la part d'hommes d'expérience trop préoccupés par toutes sortes de problèmes.

"Il ne faut pas qu'une erreur administrative deviennent une erreur judiciaire", note Me Martineau.

L'avocat a parlé longuement de M. Deslauriers et de son témoignage "cousu de fil blanc". Après avoir rappelé qu'il avait réussi à emprunter $76,000 pour son projet d'hippodrome, et qu'il avait utilisé cet argent pour des voyages et ses fins personnelles, Me Martineau a ajouté sur un ton indigné : "C'est cet homme que vous serez obligé de croire pour condamner M. Dupuis . . ."

Pourquoi M. Deslauriers n'a-t-il pas mentionné les $10,000 dans son bilan de faillite ? C'est tout simplement parce qu'il ne les a pas donnés à M. Dupuis.

Me Martineau conclut qu'on ne pouvait pas ajouter foi au témoignage d'un homme qui inventa une histoire de toutes pièces pour ses fins personnelles et qui cangea sa version cinq ou six fois et à qui la police fédérale elle-même avait demandé : "Voulez-vous nous monter un bateau ?"

Un homme respectable, jeune, brillant

Il se pencha alors sur les autres témoignages. Il souligna que M. Dupuis, un homme respectable, jeune, brillant et rendu à un rang très élevé, malgré son jeune âge, ne présenta qu'une seule version des faits et qu'on n'avait pu rien y changer parce que c'était la vérité, alors que Deslauriers a eu "plusieurs vérités plus ou moins vraies et qu'on se demande encore s'il ne découvrirait pas une autre vérité plus vraie, après le procès".

Du témoignage de M. Eric Kierans, ministre de la Santé, Me Martineau soutient que le ministre, qui après tout est un homme comme les autres, n'avait fait que des déductions sur une expression mal comprise : "not for me", et sur un "certain sourire".

"Jamais dans l'histoire juridique de nos pays civilisés on n'a condamné un homme sur un "certain sourire", dit Me Martineau en élevant la voix...

Je soumets que M. Kierans a été imprudent quand il a accepté, sans vérifier, une déclaration qui s'est révélée fausse. Son témoignage, comme celui des autres témoins, établit comment l'histoire de M. Deslauriers était cousu de fil blanc".

Il note qu'on ne trouve aucune corroboration du prétendu crime dans le témoignage de l'ancien ministre fédéral de la Justice, M. Guy Favreau, pas plus que dans ceux des autres témoins qui n'ont fait que rapporter les propos issus de l'imagination de M. Deslauriers.

"A ces gens, Deslauriers disait que Dupuis lui avait demandé de l'argent, selon ses prétentions. Cela ne prouve pas que M. Dupuis cherchait de l'argent et cela ne prouve rien quand on parle de complicité".

Et même, l'avocat souligne que le témoignage de M. Lanoue, un ami de M. Deslauriers, a contredit celui-ci en disant que Deslauriers cherchait de l'argent déjà avant le 6 mai 1961, jour où M. Deslauriers prétend que M. Dupuis lui demanda $10,000.

CAMPAGNE

SUITE DE LA PAGE 1

"Pas de commentaires", a-t-il laissé tomber à la mention du conflit entre la Sûreté provincial et ses policiers. "Je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus."

Le premier ministre a ajouté ensuite que les malaises auxquels nous avions fait allusion ne sauraient constituer un handicap pour les libéraux. "Vous jugerez d'après ma majorité dans mon comté. Il y a beaucoup de fonctionnaires et de professeurs de l'Etat dans mon comté. Vous jugerez d'après ma majorité . . ."

Une journée bien remplie

Au caucus d'hier soir, il a été strictement question de stratégie électorale, de la loi électorale et des méthodes de nomination pour les députés sortants, selon le chef libéral. M. Lesage y a lui-même prononcé un discours de près de deux heures. La plupart des ministres assistaient à cette réunion. M. René Lévesque a fait son apparition vers 11 h. 30, et les ministres Claire Kirkland - Casgrain, Alphonse Couturier et René Saint-Pierre, retenus soit par la maladie, soit pa rdes examens médicaux pré-électoraux, brillaient par leur absence.

Ce grand rassemblement de "l'intelligentsia libérale" se poursuivra aujourd'hui à Montréal, alors que ministres, députés, nouveaux candidats et organisateurs connaîtront une journée très chargée.

Dès 9 h. ce matin, le bureau et la commission politique de la Fédération libérale du Québec devaient tenir une réunion conjointe afin de mettre la dernière main à l'élaboration du programme électoral du parti.

Cette première réunion doit être suivie à 1 h. cet après-midi d'une assemblée du conseil général et du caucus, assemblée au cours de laquelle on étudiera ce programme.

Enfin, à 4 h. cet après-midi, M. Lesage donnera une conférence de presse au cours de laquelle il publiera le programme électoral de son parti. Toute l'équipe libérale entourera alors le premier ministre. Ce dernier a déclaré hier soir que de 350 à 400 personnes assisteront à cette cérémonie.

On divulguera également aujourd'hui ou demain les détails de la tournée électorale du chef libéral.

CANDIDATS

SUITE DE LA PAGE 1

se porterait pas candidat. On sait que M. Lapalme a déjà annoncé à plusieurs son intention de quitter la vie publique.

Le premier ministre a dit ignorer qui, au nom du parti libéral, briguerait le siège de M. Lapalme. "Je ne sais même pas qui est en lice", a-t-il affirmé. Un monsieur d'un certain âge, qui se trouvait à proximité, s'est alors avancé en disant : "Moi, je serai en lice, M. Lesage !" Le chef libéral a d'abord paru étonné puis, levant les bras en souriant : "Vous voyez comme c'est démocratique chez nous . . . Je n'étais même pas au courant !"

Le monsieur d'un certain âge n'avait manifestement pas été invité au caucus. Il avait fait le pied de grue devant la porte de la salle où se tenait la réunion, et c'est dans le corridor de l'hôtel qu'il a lancé sa surprenante révélation. Aucun des témoins de cette scène ne semblait le connaître. Les journalistes ont tenté de le rattraper par la suite, mais sans succès.

SYSTEME

SUITE DE LA PAGE 1

"l'alibi Solly Silver" pour camoufler les motifs du crime.

Le courage d'un conspirateur

Le représentant du ministère a ajouté qu'il était rare qu'on puisse prouver la conspiration qui est un crime du cerveau et de l'esprit, mais il a souligné que, dans le cas présent, on trouvait une preuve directe dans les documents et les agissements des conspirateurs eux-mêmes.

"Il est rare, dit-il, qu'un conspirateur ait le courage de venir sur la place publique se déshabiller, pour ainsi dire, devant le tribunal, et publier la conspiration... Nous possédons ici, dans nos dossiers, la preuve directe la plus forte : la déclaration verbale de celui avec qui l'accusé a conspiré."

Et Me Bienvenue ajoute :

"Observez, messieurs les jurés, que Deslauriers n'a pas dénoncé Dupuis. Il a dénoncé ceux qui ont exigé un dépôt de lui.

"Il a dénoncé un système, une génération, une politique maudite, qu'elle soit bleue ou rouge, peu importe."

L'avocat explique ensuite les changements de version et les inexactitudes de M. Deslauriers sur les dates (d'abord le 29 juin 1961, ensuite le 9 mai et finalement les 8 et 9 mai).

Ceux qui ne se trompent jamais !

"Méfiez-vous de ceux qui ne se trompent jamais".

"Deslauriers a eu le courage d'avouer sa participation aux lettres forgées et à l'accord téléphonique. Il a recueilli des injures qui sont la rançon de ceux qui possèdent ce courage."

Et, rappelant que la minute de vérité avait sonnée, que c'était l'heure de la reddition des comptes, l'avocat entreprend de raconter chronologiquement ce qu'il a appelé "l'histoire pénible d'un poisson — Deslauriers a bien reconnu l'avoir été — l'histoire d'un poisson coupable d'avoir fait confiance à un ami pendant quatre ans."

Le procureur propose aux jurés la théorie de la "ligne droite, la plus simple, le cheminement qui saute aux yeux", à l'opposé des explications de la défense qu'il prétend sinueuses et compliquées. Il souligne que les documents ne sont pas capables de mentir, sauf les faux qui sont le miroir de ceux qui les ont écrits.

Me Bienvenue poursuit que Dupuis, avant de soutirer de l'argent à Deslauriers, devait afficher son intérêt pour l'affaire du permis et démontrer qu'il intervenait effectivement auprès du ministre du Revenu d'alors, M. Paul Earl, de qui relevait l'accord du permis d'hyppodrome.

Début du crime : le 3 mai

C'est la lettre du 3 mai 1961, dans laquelle M. Dupuis sollicite le permis auprès de M. Earl. Mais, le 3 mai également, la compagnie de M. Dupuis financièrement mal en point, est aux prises avec des échéances bancaires. Dupuis doit trouver rapidement $9,000 et il réussit à retarder de quelques jours, l'échéance des traites de Science Atlas Univers, comme l'indiquent les appels téléphoniques.

"C'est à ce moment-là que le crime commence à se commettre. C'est le premier acte de la conspiration de l'accusé", dit le procureur du ministère public en désignant la lettre au ministre Earl.

Cherchant à démolir l'alibi Solly Silver, Me Bienvenue se demande pourquoi la défense n'a pas fait entendre cet homme qui, seul, pouvait le mieux juger de l'utilisation de ses propres deniers.

Il rappelle que Dupuis est allé chercher cet alibi quatre semaines avant le procès, lors d'une visite chez M. Silver.

La ruse pour obtenir $10,000 du "poisson Deslauriers" consistait donc à écrire au ministre Earl le 3 mai, selon le procureur. Et Dupuis prétendait devoir graisser trois hauts fonctionnaires, ceux-là même qui avaient convaincu le premier ministre Jean Lesage de s'opposer à l'émission d'un nouveau permis d'hyppodrome dans la province.

Dupuis fait rapport de ses démarches auprès de M. Earl dans une lettre datée du 5 mai, lettre que M. Deslauriers reçoit le lendemain, 6 mai, le jour de l'appel téléphonique faditique.

Et Me Bienvenue de dire qu'il était alors préférable pour Dupuis de téléphoner seulement plutôt que de risquer de se faire voir avec Deslauriers en le convoquant chez lui. "On ne voit pas le visage porteur de mensonges au téléphone", dit-il. Le crime de conspiration était consommé. Et la Couronne pourrait s'arrêter ici.

Mais, l'avocat poursuit en racontant les aventures de Deslauriers qui entreprit de chercher l'argent en disant que c'était à la demande de Dupuis.

"Deslauriers a été naïf, certes, mais Dupuis n'avait-il pas raison de trouver le poisson cuit ?" se demande le procureur de la poursuite.

D'autre part, s'il avait demandé un dépôt; pourquoi le ministre Earl aurait-il été aussi pressé d'en faire une question d'heures ? Dupuis, lui, était menacé de poursuites. Il était flambé, fauché. Il avait besoin d'argent. Il avait même versé toute son indemnité parlementaire à la banque pour payer ses créanciers. Les documents eux-mêmes témoignent qu'il était dans la dèche, selon l'avocat.

Me Bienvenue se demande si Dupuis aurait accordé un délai à Deslauriers, si celui-ci le lui avait demandé.

Sur ce, comme il se faisait très tard, le juge ajourna le réquisitoire du ministère public à ce matin.

DIMANCHE

SUITE DE LA PAGE 1

lation du Québec, le temps normal entre en vigueur le dernier dimanche d'octobre et le dernier dimanche d'avril est l'heure normalienne de l'est en retard de cinq heures sur le temps moyen de Greenwich.

Dans les régions situées à l'est de ce méridien ainsi que dans le comté municipal de Témiscouata et la ville de Cabano on ne changera pas l'heure, le temps réglementaire étant l'heure normale de l'Atlantique, en retard de quatre heures sur le temps universel de Greenwich.

Le ministère des Affaires municipales rappelle que la nouvelle législation supprime la possibilité de modifications tant par règlements du lieutenant-gouverneur en conseil qu'à la demande des conseils municipaux.

SPEQ

SUITE DE LA PAGE 1

cortège et se dirigeront devant le Parlement.

Hier soir, trois leaders étudiants ont envoyé un télégramme aux ministres René Lévesque et Carrier Fortin pour solliciter un entretien. La rencontre, si elle a lieu, se tiendrait en même temps que la manifestation publique.

Les dirigeants en question sont MM. André Beaudet et Michel Delorme, présidents respectifs de la FNQ et de la FEESQ, les deux fédérations directement touchées par l'arrêt de travail des professeurs, ainsi que M. Robert Nelson, président de l'Union générale des étudiants du Québec, qui appuie les revendications de ses fédérations affiliées.

Les étudiants, comme on sait, attribuent la responsabilité du conflit au gouvernement.

En organisant une marche sur le Parlement, ils espèrent accélérer le règlement de la grève.

Près de 30,000 étudiants sont privés de cours depuis onze jours, à quelques semaines des examens, à la suite de l'arrêt de travail des professeurs dans les écoles gouvernementales.

Les centrales étudiantes auraient aimé organiser une manifestation plus importante, mais le coût élevé du transport par autobus nolisés les a forcées à limiter leurs effectifs.

Le restaurant des Rédemptoristes, sujet à l'étude à la réunion du conseil de Ste-Anne-de-Beaupré

STE-ANNE-DE-BEAUPRE (PC) — "Les problèmes relatifs aux terrains des pères Rédemptoristes" seront à l'ordre du jour lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal, ce soir, à Sainte-Anne-de-Beaupré. Le litige a trait, selon le maire Placide Mayrand, au "parachutage" d'un petit restaurant sur le terrain que la municipalité a détaxé parce qu'il était voué au culte.

Le maire a déclaré hier qu'il n'avait rien d'un anticlérical mais qu'il aimerait "que la cloison soit plus étanche entre mercantilisme et piété."

Les marchands et les hôteliers de l'endroit prétendent que c'est une concurrence commerciale déloyale. L'Association des marchands de cette municipalité, comptant 73 membres sur une possibilité de 75, ont approuvé une lettre envoyée mercredi au cardinal Roy ainsi qu'au ministre de l'Industrie et du Commerce, dans laquelle on souligne que "pour des religieux, le temps est passé de faire des affaires", la lettre ajoute, que "comme civils, nous prétendons être à notre place dans le commerce."

Par ailleurs, selon le supérieur du monastère, le R. P. I. Marquis, la communauté a accepté de verser des taxes sur des propriétés officiellement non imposables. Il a déclaré que le restaurant appartient pour trois ans à M. René Pichette de Québec. Il a ajouté que le monastère louait quatre ou cinq boutiques à des commerçants mais elles devront être démolies pour agrandir le parc de la basilique.

Deux autres Etats africains à l'Expo

Les noms de deux autres Etats africains se sont ajoutés hier à la liste des pays qui participeront à l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Ce sont l'Ouganda et la République malgache, ce qui porte à 16 le nombre d'Etats africains qui seront présents à la place d'Afrique. L'Expo 67 a érigé ce complexe pour permettre aux Etats africains en voie de développement de participer à l'Exposition universelle.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 35

Maximum demain : 55

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa et Laurentides** : ensoleillé et plus frais; vents de l'ouest de 15 milles dans la matinée. Minimum et maximum à Montréal 40 et 50; Ottawa 35 et 50; Ste-Agathe 35 et 45.

Régions des Cantons de l'Est, Mauricie, Québec et Lac-Saint-Jean : ensoleillé et plus frais; vents de l'ouest de 15 milles tombant dans l'après-midi. Minimum et maximum à Sherbrooke 40 et 55; Québec 45 et 50; La Tuque 35 et 45; Chicoutimi 30 et 45.

La Commission de la pièce canadienne vient d'inscrire deux oeuvres à son répertoire

QUEBEC (DNC) — Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Pierre Laporte a annoncé, hier, que la Commission de la pièce canadienne vient d'inscrire ses deux premières pièces à son répertoire.

Il s'agit de la pièce "Sa Mère", de Claude Levac, et de la pièce "Les Frères du huitième jour", de René Carbonneau.

La commission de la pièce canadienne a été créée par le ministère des affaires culturelles pour aider à l'épanouissement de la dramaturgie de langue française au Québec.

L'inscription d'une pièce à ce répertoire entraine une subvention totale de $6,000 repartie comme suit : $1,500., à l'auteur et $4,500., à la compagnie.

La commission n'accepte que les oeuvres qui n'ont pas été représentées professionnellement.

Un total de 17 pièces ont fait jusqu'ici l'objet d'étude.

Le premier T-Shirt . . .

A la douceur du fin coton peigné, nous avons ajouté la souplesse délicate du nylon extensible. Résultat: confort unique, finesse presque incroyable, et des mois d'usage grâce à la durabilité du nylon. Vous trouverez tous cez avantages dans notre nouveau maillot en Flexon de bonne coupe . . . un luxueux maillot qui vaut dix fois les quelques sous de plus qu'il coûte.

fait de Flexon!

Harvey Woods

Les camisoles et caleçons en Flexon, mis sur le marché l'an passé, et constituant le plus important perfectionnement depuis des années dans le domaine des sous-vêtements pour hommes, ont été accueillis avec enthousiasme! Si vous ne les avez pas encore essayés, procurez-vous-en lorsque vous achèterez vos maillots en Flexon!

Ce vêtement vous parvient aseptisé et reste aseptisé pour toute sa durée normale.

Fabriqué au Canada par York Knitting Mills, Limited avec Nylon Extensible Du Pont

CHEMINEE "SECURITE" INC.

Achetez directement du manufacturier votre cheminée Préfabriquée

POUR BUNGALOW, DUPLEX, ETC.

Prix spéciaux pour CHALET

2205, Ave CHARLAND MONTREAL

Tél. 381-2387

SUCCURSALE

2099 BOUL. CURE-LABELLE, CHOMEDEY — 681-2553

LA PRESSE

MONTREAL, VENDREDI 22 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 93

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

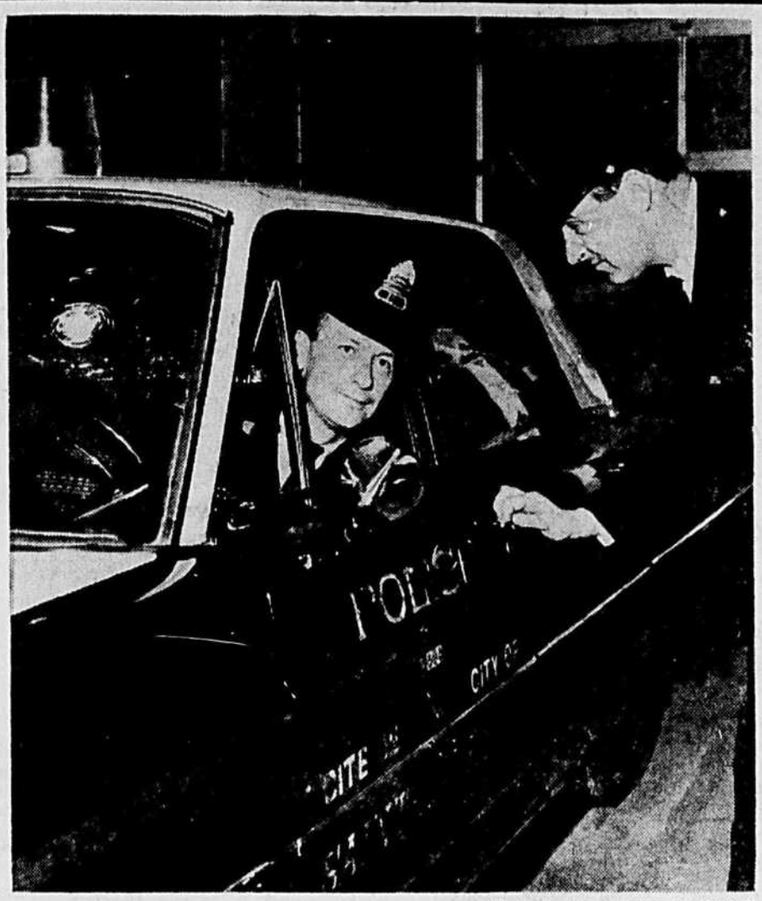

(Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE)

Une balle a traversé le pare-brise...

Droit au front... mais le front, par une "heureuse manie", n'était pas dans la ligne de tir. "J'ai l'habitude de conduire le corps rapproché de la portière", explique l'agent Paul Lavallée. Le policier avait la tête près de la vitre latérale lorsqu'une première balle tirée par les bandits traversa le pare-brise. Une balle de calibre .357 percutée à la poudre de magnum, explosif d'une force inusitée. Le résultat: éclatée dans l'auto, la balle a fait volatiliser la vitre arrière de l'auto-patrouille, près de laquelle se tient le sergent Guy Bigeault, qui accompagnait l'agent Lavallée.

"Nous luttons contre un continent pour les Jeux olympiques de 72!"

— le maire Drapeau

par Marcel Desjardins

envoyé spécial de LA PRESSE à Rome

ROME. — De retour de Paris où il est allé rencontrer le général De Gaulle, car c'était bien pour aller voir le président de la France qu'il avait quitté précipitamment Rome, mardi matin, le maire Jean Drapeau a repris sa lutte pour tenter d'obtenir les Jeux Olympiques d'été de 1972.

Madrid reste dans l'esprit du maire l'adversaire le plus à redouter, car il y a nettement désir des Européens de voir les Jeux d'été revenir sur leur continent. "Nous luttons contre un continent", de remarquer M. Drapeau.

"Quel genre d'adversaire deviendra Munich si Madrid se retire? Voilà ce que personne ne saurait dire. Aujourd'hui l'ambassade canadienne a organisé une réception en l'honneur du comité olympique canadien.

"J'ai eu une très agréable entrevue avec le Général. Puis, il m'a invité à déjeuner. C'est probablement le plus grand homme politique actuellement au monde, et cependant, vous vous sentez très à l'aise en sa présence, car il vous accueille de façon tellement sympathique", de nous dire M. Drapeau alors qu'il visitait le kiosque de Montréal au siège social du Comité olympique d'Italie, hier après-midi.

"J'ai rencontré six membres du comité international depuis ce matin", a-t-il ajouté en nous faisant part qu'aujourd'hui il visitera le roi de la Grèce qui vient à Rome comme membre du comité olympique de son pays. Il verra de même le représentant de la Turquie et celui du Liban.

Alors qu'il visitait l'exhibit de la ville de Montréal, les délégués allemands dont le kiosque est en face de celui de la métropole lui ont dit: "Mais c'est extraordinaire comme vous avez des installations chez vous." Eux projettent de construire maints amphithéâtres alors que Montréal les a déjà.

A son retour à l'hôtel, le maire a inscrit dans son carnet de notes ses prédictions sur le résultat probable du vote du Comité olympique canadien sur les sites des Jeux d'été et d'hiver de 1972. Il a déclaré qu'il n'allait le faire voir à personne avant la décision officielle.

Le vice-président Gerry Snider, du comité exécutif de Montréal, l'a de même inscrit sur un feuillet qu'il a déposé dans une enveloppe qu'il a aussitôt cachetée. Les deux demeurent confiants,

Voir OLYMPIQUES en page 6

Dernière heure

ROME, (AFP) — Madrid reste officiellement candidate à l'organisation des jeux d'été 1972.

Autres informations en pages 26 et 29

Drapeau craint Madrid, mais Munich...

(M.D.) — "Mais c'est un complexe olympique que vous projetez. Pourquoi ne pas demander alors les Jeux Olympiques?" Toutes les figures se tournèrent vers celui qui venait de lancer ces deux phrases. La surprise était écrite sur la figure de tous. Mais quelques moments plus tard, l'idée souriait à tous et l'enthousiasme s'emparait du groupe. C'est le chef de la section des sports de la ville de Munich qui expliquait comment avait débuté ce projet de la ville allemande de se porter candidate aux jeux d'été de 1972.

L'après-guerre a vu les sports se développer de façon formidable à Munich, explique-t-il. C'est l'usage en Europe pour les gens d'appartenir à des clubs sportifs, ce genre de clubs où l'on apprend à pratiquer les diverses disciplines. Or, la paix revenue, les clubs commencèrent à recevoir une multitude de demandes d'admission de la part de jeunes gens. Il se créa 22 groupements où presque tous les sports pouvaient être pratiqués, où l'on pouvait même trouver des terrains d'athlétisme. Les centres sportifs dans les divers districts poussèrent comme des champignons. Le sport atteignit les masses.

Un stade de 90,000 places

Devant cette participation des masses au sport, on songea à créer un large centre sportif à 3.8 kilomètres du centre de la ville qui comprendrait un immense stade de 90,000 places, un gymnase de 12,000 sièges, un autre de 8,000, un vélodrome de 10,000, une piscine ainsi qu'un centre pour la presse sportive. C'est alors qu'il était question de cet emplacement sportif que cette exclamation: pourquoi ne pas demander les Jeux Olympiques? fut lancée. Il appert que la plupart de ces projets seront mis à exécution, que le comité international olympique accorde ou non les jeux de 1972. On parle maintenant d'installer une tour pour la T.V. ce qui permettrait de téléviser les événements aux trois quarts du monde par le truchement de l'Oiseau Matinal.

"Nous avons aussi trois grands stades de 40,000 places et environ 200 terrains de soccer. Nous estimons que nous pourrions mettre à la disposition des équipes étrangères, si nous obtenions les jeux, de 40 à 50 sites d'entraînement", nous a appris cet Allemand.

A Munich, on a organisé un programme sportif pour ceux qui, tout en désirant pratiquer les sports, ne veulent pas faire partie d'un club. Trente instructeurs ont été mis à leur disposition.

Voir DRAPEAU en page 6

Trois frères capturés dans une fusillade à St-Laurent

par André DUPRE

Trois frères roulant carrosse ... volé et n'ayant probablement jamais entendu parler des ... trois soeurs de La Rochelle ont vécu hier à St-Laurent leurs derniers instants de "grande vie"... Et pour un certain temps selon toute vraisemblance; ou plutôt, pour un temps... certain! espèrent les policiers de cette ville: ils les ont surpris juste comme ils passaient la porte d'une banque qu'ils venaient de dévaliser et, d'autre part, ils les soupçonnent d'être les auteurs de quatre autres vols à main armée réussis depuis le début de l'année à St-Laurent.

De plus, les agents se demandent si ce ne sont pas ces trois frères qui ont échappé à leur poursuite, mardi, à la suite d'un autre vol fait à la pointe du revolver dans une banque de Val-Royal; les trois suspects pris en chasse ce jour-là leur ressemblaient étrangement. Les agents Gilles Courchesne et Avila Racine, qui avaient failli alors les arrêter, ne seraient pas surpris si, au terme de l'interrogatoire des trois frères, cette possibilité devenait un fait.

Le méfait armé d'hier a été ponctué d'un spectaculaire échange de balles entre au moins sept revolvers; sans compter que, pour répliquer au jet meurtrier d'une mitraillette "criminelle", il y avait une main policière efficace, également crispée derrière le fuseau d'un fusil-mitrailleur pouvant cracher une dizaine de balles en quelques secondes.

Au point culminant de la fusillade, c'est le policier tenant cette mitraillette, le sergent Guy Bigeault, qui a empêché les bandits de monter en auto (volée évidemment) et de s'enfuir pour aller "fêter ça".

Au retour du "front", ce sergent rayonnait d'une fierté un peu étrange et solennelle. Sans doute un souvenir, vieux mais durement ineffaçable, s'était-il abruptement ranimé dans son esprit. Oui. En tant que policier de St-Laurent, le sergent Bigeault devait se rappeler une fusillade semblable presque en tous points à celle que lui et son collègue venaient de vivre, les rafales tirées le 14 décembre 1962, à la même heure, par trois récidivistes du vol à main armée. Parmi ceux-ci figurait Georges "Père Noël" Marcotte, âgé de 34 ans, un habitué des tribunaux depuis l'âge de 16 ans. Mais ce jour-là, devait songer Bigeault, les agents Denis Braban et Claude Marineau n'avaient pas regagné le poste pour y rédiger leur rapport. Parce que, abattus et sauvagement achevés à bout portant par les bandits, ils sont morts côte à côte en descendant de leur voiture de patrouille pour faire face au crime et ceux qui en vivent. Un drame du service, un drame qui fit sept orphelins mais un grâcié: le principal tueur.

Dans le poste de police, tous

Voir FUSILLADE en p. 6

La police capture quatre hommes à la suite d'un hold-up

Un vol à main armée commis ce matin vers 10 h. 30, à la Caisse d'Youville, au 4908, rue Adam, près de la rue St-Clément, s'est soldé par la capture de quatre suspects et le recouvrement du montant d'argent volé.

Armés de fusils de calibre .12 et de revolvers, quatre individus portant des cagoules ont fait irruption à la caisse d'Youville. Après avoir tiré trois coups de feu ils ont pris la fuite à bord d'une Pontiac 1961 de couleur blanche emportant l'argent de la caisse.

La police a cependant arrêté, quelques minutes plus tard, rue Viau, au sud de la rue Sherbrooke, deux hommes qui avaient en leur possession le butin volé.

L'arrestation de deux autres suspects s'effectua quelque temps plus tard, au 5770, rue Christophe-Colomb.

Deux adolescents de 15 et 16 ans accusés d'un double meurtre à la suite d'un incendie criminel

par Léopold LIZOTTE

Deux adolescents de 15 et 16 ans, qui auraient allumé quatre incendies dans la même soirée du mois d'août dernier pour le simple plaisir "d'avoir de l'action" dans leur quartier, ont comparu devant le juge Emile Trottier, hier après-midi, sous une double accusation de meurtre non qualifié.

Les deux prévenus, Joseph Karasin, du 11,240 Joseph Casavant, et Allan Kirzner, du 3485 Ellendale, avaient été appréhendés au début de la semaine à la suite d'une longue enquête conduite par les capitaines Jean-Paul Whissel et Louis Gervais, de la Commission des incendies de Montréal.

Mardi, les deux prévenus avaient été présentés comme témoins importants devant un jury du coroner, puis avaient été subséquemment traduits en Cour de bien-être social.

Ce tribunal devait toutefois déférer les deux jeunes gens à la Correctionnelle, hier, à la fois en raison de la gravité des accusations portées contre eux et des circonstances entourant cette tragédie.

Les deux adolescents auraient allumé quatre incendies

Selon l'enquête menée par les capitaines Whissel et Gervais, en collaboration avec le Fire Underwriters Investigation Bureau, les deux adolescents auraient, en effet, multiplié les incendies, dans le quartier Côte-des-Neiges, l'été dernier, et ils en auraient allumé exactement quatre, entre 9h.47 et 12h.06, le soir où les deux victimes devaient perdre la vie dans une conciergerie située au 6100 avenue Wilderton.

Ces victimes avaient été Mme Adèle Fernando, 39 ans, et son fils Marco, âgé de 19 ans.

Leurs corps calcinés avaient été retrouvés dans leurs chambres à coucher respectives.

Quant à M. Fernando, père, il avait sauté du troisième étage, pour échapper aux flammes, et il s'était grièvement blessé dans sa chute.

Une trentaine de personnes se trouvaient dans l'immeuble, lorsque les flammes avaient éclaté, peu après minuit, et plusieurs avaient dû fuir en vêtements de nuit.

Quelques autres avaient été légèrement blessés en sautant également des étages supérieurs.

Selon les enquêteurs de la Commission des incendies, les jeunes prévenus auraient provoqué l'incendie en mettant le feu à un amoncellement de journaux au sous sol.

Le foyer d'incendie se trouvant toutefois au pied d'un escalier conduisant aux trois étages supérieurs, la propagation des flammes s'était faite de façon presque foudroyante et c'est pourquoi les victimes n'avaient pas eu le temps de fuir.

Motions rejetées

Devant la cour, les avocats des jeunes gens ont présenté plusieurs motions qui devaient toutes être rejetées les unes après les autres.

Aucun cautionnement, par exemple, n'a été accordé aux prévenus en attendant leur enquête, qui s'instruira le 29 avril.

Pour Karasin, Me Myer Gross a pour sa part réclamé qu'il soit détenu à Shawbridge, au lieu d'être gardé à Bordeaux, et ce, parce qu'il était déjà détenu à cet endroit avant l'enquête du coroner.

Me Richard Shadley, le procureur de la Couronne, s'est vivement opposé à cette demande, en soutenant qu'il serait particulièrement injuste que cet accusé reçoive un traitement de faveur, alors que, précisément, il était déjà incarcéré pour un autre délit, quand son compagnon n'avait encore rien à son dossier.

Voir ADOLESCENTS en p. 6

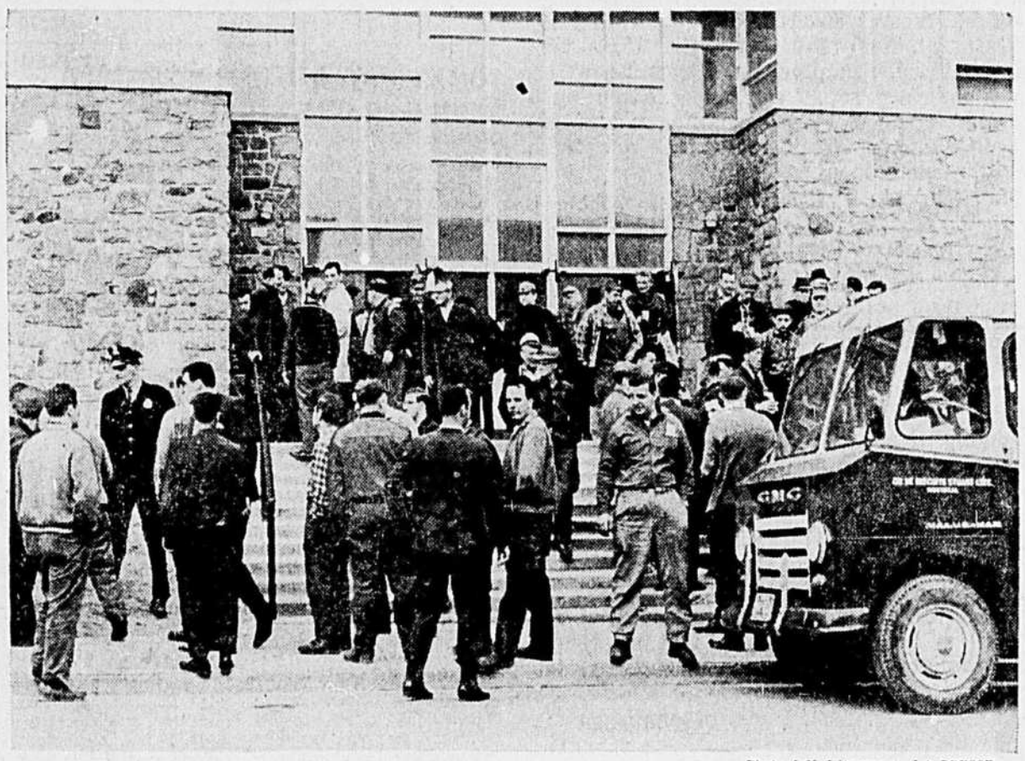

Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

L'accord intervenu mercredi est accepté

Plusieurs centaines de débardeurs, membres du local 375 de l'Association internationale des bardeurs (FTQ) s'étaient massés hier après-midi, à l'aréna Villeray, où ils ont décidé d'accepter l'accord intervenu mercredi et de rentrer ce matin au travail.

Retour au travail des débardeurs

par Pierre OLIVIER

L'arrêt de travail des 3,500 débardeurs qui avait considérablement ralenti l'activité dans le port de Montréal au cours des derniers jours semble bel et bien terminé.

En effet, au cours d'une assemblée générale, tenue hier après-midi à l'aréna Villeray, les débardeurs, membres de la succursale 375 de l'Association internationale des débardeurs (FTQ), ont décidé de rentrer au travail ce matin.

Déclenché spontanément mardi après-midi lorsque des policiers du port ont distribué des contraventions à des automobiles stationnées dans un espace interdit sur le quai no 49, cet arrêt de travail a duré trois jours.

Il n'en a pas moins causé certains problèmes aux autorités du port. Un porte-parole a en effet déclaré hier que 76 navires étaient immobilisés. Quatorze d'entre eux étaient ancrés à Lanoraie, à une vingtaine de milles de Montréal, et attendaient que les quais soient libérés.

Certains navires, dont l'Empress of Canada, ont même dû quitter le port sans avoir déchargé leur cargaison.

Quant à l'assemblée d'hier après-midi, elle a duré environ une heure et s'est déroulée dans le calme... du moins autant qu'ont pu en juger les journalistes qui n'ont pu pénétrer dans la salle.

Même si plusieurs mettaient sa valeur en doute, les débardeurs ont alors accepté, du moins pour l'instant, l'accord intervenu mercredi soir entre les dirigeants de leur syndicat et ceux du Conseil des ports nationaux.

Négocié en présence d'un conciliateur du ministère fédéral du Travail, M. Charles-Edouard Poirier, cet accord comporte trois points:

1) **annulation de toutes les contraventions données mardi;**
2) **droit de stationner sur le quai no 49;**
3) **formation d'un comité spécial pour étudier tout le problème du stationnement dans le port.**

On avait cru que la signature de cette entente entraînerait le retour au travail des débardeurs. Après s'être présentés hier matin, ceux-ci ont aussitôt décidé de retourner aux barrières.

Le président de la succursale, M. Paul Asselin, a expliqué leur geste en disant qu'on n'avait pas eu suffisamment de temps pour leur expliquer la teneur exacte de cette entente... d'où l'assemblée d'hier après-midi.

Un point semble avoir plus ou moins satisfait les débardeurs. Il s'agit de la formation d'un comité spécial dont ils devront attendre les conclusions.

Un d'entre eux a même déclaré à LA PRESSE à la sortie de l'assemblée vers 3 h. hier après-midi: "L'idée, nous autres, c'est qu'il faut retourner demain matin. Sans ça, ils vont nous mettre une injonction... On va retourner, puis on va voir. S'ils font pas ce qu'on demande..."

Et ce que les débardeurs demandent c'est très clair: ne plus avoir à marcher un demi-mille pour aller chercher leur automobile alors que les employés de bureau, eux, les ont à la porte.

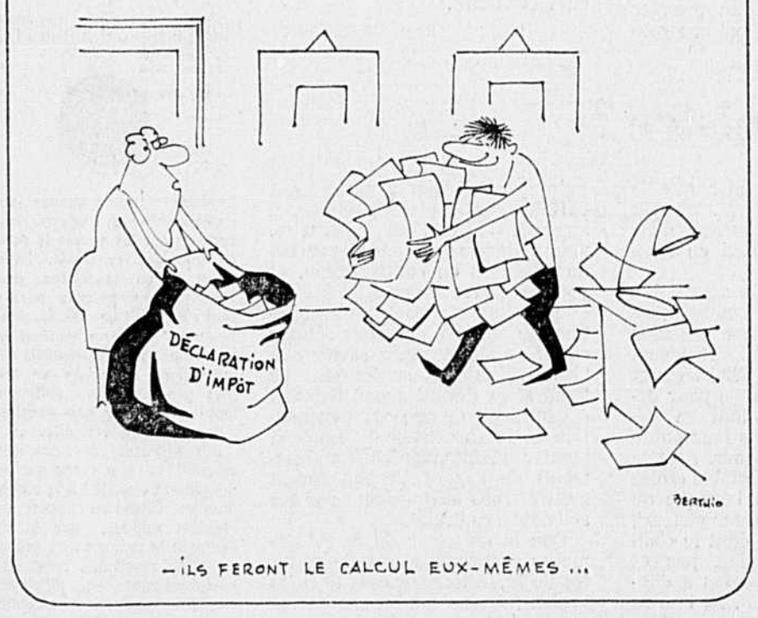

Air Canada achète $1 million de billets pour l'Expo

Air Canada a donné son accord à l'achat d'un lot de billets d'entrée à l'Exposition '67 au montant global de $1,000,000.

Cette acquisition comprendrait plus de 600,000 billets individuels respectivement valables pour une seule journée, une semaine, ou même la durée entière de l'Expo, a précisé le communiqué.

Le président d'Air Canada, M. G.R. McGregor, a déclaré que l'Expo '67 "est une grande entreprise canadienne" et que Air Canada faisait "de son mieux pour en rendre la visite possible au plus grand nombre de gens".

Les billets seraient distribués et mis en vente avant la fin du mois dans les bureaux d'Air Canada et dans les agences de voyage.

Léonard Smart: pénitencier à vie pour un vol de $133,000

par Maurice Morin

Leonard Smart, âgé d'une quarantaine d'années, récidiviste possédant des antécédents judiciaires depuis 1945, a été condamné au pénitencier à vie, aujourd'hui, pour avoir participé, déguisé "en prêtre", au hold-up de $133,000 perpétré, le 17 janvier 1961, dans les locaux de l'Union régionale des caisses populaires à Saint-Hyacinthe.

Le juge Peter-V. Shorteno, des Assises, qui lui a imposé la sentence, a décrété que cette condamnation sera en sus d'une peine de huit ans et demi que la Cour d'appel d'Ontario avait infligée à Smart, le 9 octobre 1963, pour un vol à main armée commis dans une banque de St. Thomas, Ontario, le 27 novembre 1962.

Le tribunal a, de plus, recommandé au ministère de la Justice de porter une accusation de "criminel d'habitude" contre Smart qui s'était défendu... tout seul lors de son long procès devant 12 jurés de langue anglaise.

Me Bruno-J. Pateras, procureur de la Couronne, avait agi pour le ministère public.

Dans la même affaire, on se souviendra que le juge François Caron avait aussi imposé le pénitencier à vie à Armand Larose, et 25 ans de pénitencier à Georges Aird.

Voir SMART en page 6

SPECIAL DE CETTE SEMAINE
GATEAU A LA CREME VIENNA
43¢
Rég. 49¢
En vente à la boulangerie RBI RICHSTONE de votre voisinage.
Richstone RBI BAKERIES Inc.

Pour vos assemblées de cie, de club, d'association, procurez-vous un
Maillet d'assemblée avec bloc
MANCHE de 8" MARTEAU de 2" diamètre
En chêne naturel, — ensemble rég. $7.75 SPECIAL $5.95
En noyer, ensemble rég. $9.00 SPECIAL $6.95
"Votre centre d'achats d'articles de bureau"
LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.
750 Beaubien 273-9501
8539 St-Laurent 381-4261
800 E., Mt-Royal 524-3081
851 Décarie St-Laurent 748-7961

Les PANIERS "BON VOYAGE" DIONNE sont exclusifs
Artichauts français — Aubergines — Piments verts — Patates sucrées — Rhubarbe — Asperges — Laitue Boston — Laitue frisée — Poireaux — Cresson — Baume — Ciboulette — Persil — Endives — Escarole — Chicorée — Choux de Bruxelles — etc.
RAVIOLI et LASAGNE MAGNANI
HOMARDS BOUILLIS
CUISSES DE GRENOUILLES
CREVETTES DEVEINEES
A. DIONNE FILS & CIE
1221 ouest, rue SAINTE-CATHERINE — Tél. 849-2341
Coin rue Drummond — Montréal

FUSILLADE

SUITE DE LA PAGE 1

les policiers, encore visiblement nerveux, sont réunis autour du sergent-détective Douglas Stone, qui enquête sur plusieurs vols à main armée récents.

Chacun d'eux aurait beaucoup à dire, après avoir affronté la mort, mais tous se bornent aux faits les plus récents, survenus hier matin à la suite de l'alerte sonnée vers 10 h. 50 à la succursale de la Banque Canadienne Nationale située au 5225 Chemin de la Côte-de-Liesse.

Le sergent Stone explique en premier lieu qu'hier les policiers exerçaient une surveillance spéciale aux approches des banques, puisque cette période-ci de la semaine y fait toujours "rouler" beaucoup d'argent.

Mains levées . . .
mais à quelle école !

Ce sont le sergent Bigeault et l'agent Paul Lavallée qui ont donné l'alerte aux gunmen. Passant à proximité de la banque à une allure réduite, ils ont aussitôt vu, à l'intérieur, des mains haut levées . . . Puis un cri d'homme : "la police !"

Par la suite, il y eu un vent de folie sauvage et plus de 40 balles de tous les calibres ont déchiré l'air vicié jusque-là par une poudre au magnum : allumeur particulièrement violent pour revolver Colt .357 ! L'une de ces armes était entre les mains des . . . bandits. Selon le sergent Stone, cette arme fabriquée aux USA peut être passée en contrebande mais la plupart de ceux qui se servent de ces "jouets" les ont achetés chez nos voisins.

Tout de suite après le cri, les trois frères sont sortis en coup de vent, laissant choir tout l'argent volé à quelques pas de la banque. Et, tandis que de quelques tiroirs de caisse s'échappaient, à ras du sol, des billets tout neufs, les bandits "faisaient face à la musique" : celui qui tenait le Colt au "magnum" visa en plein dans le pare-brise de l'auto-patrouille qu'occupaient le sergent Bigeault et l'agent Lavallée. Faisant un trou béant dans la vitre avant, la balle éclata à l'intérieur et fit littéralement volatiliser la vittre arrière.

Sans cette "manie"...

Au poste, souriant de la "manie" qui lui a peut-être sauvé la vie, l'agent Lavallée — qui était au volant — explique qu'il a l'habitude de conduire le corps appuyé contre la portière et la tête tout près de la vitre latérale. Visa ou non, le bandit logea sa balle de telle sorte que, s'il s'était tenu au volant comme tout le monde, l'agent Lavallée eût peut-être reçu le projectile "en plein front !"

C'est à la suite de ce coup de feu "d'avertissement" que le sergent Bigeault, stimulé par cet attentat, bondit de son siège, se contorsionnant pour saisir la mitraillette, sur le siège arrière, et finalement se jeter ni plus ni moins dehors où, penché afin d'éviter les balles qui lui sifflaient au-dessus de la tête, il a à son tour fait la vie dure aux... durs !

Le temps d'une rafale bien sentie et les bandits détalaient, abandonnant l'auto qu'ils avaient volée peu de temps avant de commettre leur forfait.

L'un d'eux s'est trouvé tout de suite éloigné de ses frères. Il a fui seul jusqu'à ce que, hors d'haleine et tremblant, il se rendit aux agents Jean-Paul Cloutier et Léo Bergeron, qui l'avaient retracé à l'arrière du 25 rue Tait, à quelque distance du lieu fatidique. Ce frère était apparemment le plus jeune des trois : 22 ans à peu près. Seul, il n'a pas pensé un instant à résister et c'est sans prononcer une parole qu'il s'est laissé menotter et guider vers le poste.

"On est après étudier..."

Pour ce qui est des deux autres lascars, les policiers les ont troublés à au moins un mille de la banque alors qu'ils étaient sagement installés derrière des bureaux de conférences, dans l'immeuble CAE, boulevard Laurentien.

Les agents Gilles Courchesne et Pierre Meunier n'en revenant pas de voir des étudiants si ...absorbés, qui ne semblaient absolument pas deviner leur présence, ils ont demandé à ces écoliers bizarres où étaient leurs intérêts, au-dessus de textes polycopiés et de livres traitant d'électronique : "On est après étudier pour passer un examen", leur fut-il répondu, sur un ton très sérieux.

Les examens, ils ont eu lieu au poste de police. Il faudra attendre quelques jours encore avant d'enconnaître les résultats, croit le sergent-détective Stone. Car, si le vol d'hier s'est terminé derrière les barreaux, il y en a quatre autres antérieurs au sujet desquels les trois frères auraient peut-être quelques confidences à faire...

Pour cette raison, l'enquête préliminaire n'aura lieu que la semaine prochaine.

DRAPEAU

SUITE DE LA PAGE 1

250,000 personnes pratiquent les sports de cette façon.

Munich :
130,000 athlètes

Munich compte en plus 130,000 athlètes enregistrés dans les clubs. Un tiers des membres des familles fait du ski ou de l'alpinisme. La femme allemande pratique beaucoup le sport. Chose susceptible de surprendre : 68% de celles qui s'adonnent à celui-ci sont âgées de plus de trente ans. "Ne me demandez pas la raison. Je l'ignore", dit-il. Mais dans l'ensemble des 250,000 personnes qui font du sport pour le plaisir de la chose, 65% sont des hommes.

Quelle est sa réaction devant la retraite de Madrid ? "Je considère toujours officiellement Madrid sur les rangs. Mais si la rumeur s'avère fondée, je regretterai le fait. Les Jeux Olympiques sont toujours un événement sportif et on doit déplorer quand quelqu'un qui les a voulus est obligé pour une raison ou une autre de se retirer. Ce ne peut être qu'une source de regrets."

Il est impossible de prédire le résultat du vote, ajoute-t-il. "Trop de facteurs entrent en ligne de compte. Si nous restons trois sur les rangs, tous trois ont des chances de l'emporter".

SMART

SUITE DE LA PAGE 3

Smart, Larose et Aird faisaient partie du gang de Keith (Rocky) Pearson, ce roi de la pègre, qui a été assassiné dans son bureau de ville Jacques-Cartier en juin 1961.

Le coup de Saint-Hyacinthe avait été tramé dans le bureau de Pearson.

Un homme se noie dans la rivière des Envies

Des recherches se sont poursuivies durant toute la journée d'hier en vue de retrouver le corps de M. William Goulet, âgé de 58 ans, de St-Stanislas, qui s'est noyé, vers 6 h., mercredi soir, dans la rivière des Envies, à St-Stanislas, comté de Champlain.

Les ouvriers de la QIT sont prêts à reprendre le travail

par Florian Bernard

Les 800 ouvriers de la Quebec Iron and Titanium de Sorel sont prêts à retourner au travail, selon les termes du présent contrat, pourvu que les négociations se poursuivent en vue de la signature d'une nouvelle convention collective. La nouvelle, qui a été annoncée hier soir par le président du syndicat de la QIT, M. Maurice Laugevin, fait suite au lock-out déclenché par la compagnie mardi soir. Les travailleurs qui se sont réunis en assemblée générale n'ont pas pris de vote de grève, bien qu'ils aient refusé dans l'ensemble les offres de la partie patronale. Entretemps, la compagnie a fermé les portes de l'usine où une centaine de membres de l'agence Philip's montent la garde.

Les clauses en suspens

Le vice-président de la CSN M. Ted Payne a énuméré, hier, les principales clauses qui n'ont pas encore été réglées malgré l'intervention du conciliateur. Il y a notamment la sécurité syndicale, la formule Rand modifiée, les contrats forfaitaires, les avis de mise à pied, les heures d'attente, les vêtements de sécurité, l'automatisation, les congés annuels, les fêtes payées, la procédure de griefs, l'assurance-groupe, les absences en cas de deuil, les primes de quart, les primes du dimanche, le fonds de pension, les permutations et de nombreuses autres. Il y a surtout la question des salaires. Le syndicat demande $2.13 de l'heure pour la première année et $2.28 pour la seconde. Le taux horaire actuel est de $1.83. La compagnie offre présentement une hausse générale d'environ 10 cents de l'heure, soit $1.98 rétroactif au 18 mars 1965. Le syndicat soutient que cette hausse n'est pas raisonnable puisque les employés de la Dosco Steel reçoivent actuellement $2.28. Le syndicat ajoute que les salaires actuellement versés à la Quebec Iron and Titanium sont les plus bas de la région par rapport au genre d'industries locales.

Les dirigeants de la compagnie ont laissé entendre que ce lock-out avait été motivé par un ralentissement de la production causé par le refus de certains employés d'effectuer des heures supplémentaires. Le syndicat déclare pour sa part que les employés ne sont pas forcés de faire du temps supplémentaire. M. Langevin croit que la compagnie a simplement voulu, par ce lock-out, exercer une sorte de représaille contre les syndiqués. Il a ajouté que la compagnie n'en est pas à son premier lock-out puisque l'usine a déjà été fermée dans les mêmes circonstances en 1958. Le lock-out avait alors duré six mois. Il ajoute que la Quebec Iron and Titanium est une filiale de la Kennecott Copper (USA) et de la New Jersey Zinc.

Le conseiller technique du syndicat M. Roland Pépin (CSN) croit, de son côté, que la compagnie est prête à perdre "quelques millions" dans un lock-out qui pourrait briser le syndicat. Le groupe "Kennecott-USA", propriétaire de la Quebec Iron and Titanium, exploite une quarantaine de mines dans le monde et selon le syndicat, on serait disposé à fermer la compagnie de Sorel pendant un certain temps en vue de briser l'union. M. Pepin ajoute que les employés de la compagnie à Havre Saint-Pierre négocient présentement leur contrat collectif et que la Quebec Iron n'ouvrirait pas aussi longtemps que ce dernier contrat ne serait pas signé. Car, explique-t-il, il est évident que les syndiqués de Havre Saint-Pierre voudront obtenir ce que les confrères de Sorel auront obtenu.

ADOLESCENTS

SUITE DE LA PAGE 1

Le juge Trottier fit alors remarquer que la loi ne lui donnait aucune juridiction sur l'endroit de détention des prévenus, et que seul le shérif avait le droit de décider de la question.

Me Gross revint alors à la charge pour demander que les noms et les adresses des accusés ne soient pas publiés par les journaux, à cause de leur âge.

Des adultes
aux yeux de la loi

Mais le tribunal lui fit remar-

Finalement, Me Gross et Me Harvey Yarosky, qui représentait l'accusé, obtinrent que les parents puissent rencontrer leurs fils immédiatement, en cour.

quer que lorsque les deux jeunes gens avaient été déférés à la Correctionnelle par la Cour de bien-être social de la rue St-Denis, ils avaient perdu leur statut de jeunes délinquants, pour devenir des adultes aux yeux de la loi.

"Et l'on doit les traiter comme tels", d'ajouter le juge Trottier, qui soutint, pour sa part, qu'il n'était aucunement favorable à la prolifération des huis clos que l'on a connus récemment.

"La justice doit être rendue publiquement, comme le code lui-même le spécifie, et je n'émettrai pas d'ordres dans ce sens."

Renouvellement de cinq permis refusé

Le comité exécutif a refusé hier de renouveler cinq permis municipaux.

En agissant ainsi, le comité a donné suite à des recommandations formulées par le directeur du Service de la police, M. Jean-Paul Gilbert.

Voici les permis que le comité a refusé de renouveler :

1 — "Mr. Rib", 782, rue de la Montagne (Mlle Gisèle Guy), permis de restaurant ;

2 — Caruso Physical Culture Studio, 4030 ouest, rue Notre-Dame (app. 7), (M. Jimmy Caruso) ; permis de "studio de culture physique" ;

3 — "Arlequin aux Deux Masques Inc.", 75 est, rue Ste-Catherine (M. Oscar Bourgon) ; permis de restaurant, de parquet de danse et de vente d'alcool pour consommation sur les lieux.

Québec accepte de rembourser quatre millions à Montréal

par Florian BERNARD

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a annoncé aux membres du conseil municipal, hier soir, que le gouvernement du Québec a accepté en principe de rembourser à la ville un montant de $4 millions dépensé au service du Bien-être social. M. Saulnier a ajouté qu'à la suite d'une entrevue qu'il a eue avec le premier ministre, M. Jean Lesage, ce dernier l'avait autorisé à annoncer que l'arrêté ministériel qui assure ce remboursement sera corrigé dès la prochaine réunion du conseil des ministres, mercredi prochain, et s'appliquera à l'exercice financier 1965-1966. M. Saulnier a déclaré qu'il faut, dans les circonstances, souligner l'esprit de compréhension du gouvernement du Québec à l'égard du rôle primordial que joue la ville de Montréal dans l'économie du Québec.

Ce remboursement, d'expliquer M. Saulnier, arrive au bon moment, puisque les revenus prévus de la taxe de vente sont beaucoup moindres que les prévisions. On croyait, en effet, que la taxe de vente rapporterait à la ville $33 millions alors qu'en réalité cette somme sera diminuée d'au moins $2 millions. Cette insuffisance de revenu au budget de Montréal a des implications assez sérieuses. Or le remboursement de $4 millions par le gouvernement du Québec vient combler la lacune.

Rappelons que les divers arrangements conclus avec le gouvernement de M. Lesage s'expriment dans un total de près de $16 millions qui se décomposent comme suit dans le budget : $6 millions au régime de la taxe de vente, $4 millions à titre de remboursement pour le Bien-être social, $4 millions et demi provenant de la part des municipalités dans les déboursés pour le transport public et $1 millions et demi pour la Place des Arts.

OLYMPIQUES

SUITE DE LA PAGE 1

mais on sent que la tension nerveuse monte. Madrid continue de maintenir la situation très confuse. On persiste à croire qu'elle retirera sa candidature. Car ses représentants n'étaient pas encore arrivés hier soir. Son kiosque n'avait pas été monté.

L'Austria Air Lines effectuera à partir du 1er avril, deux vols hebdomadaires entre Vienne et Salonique.

Vols dans des camions

Des articles divers d'une valeur de $5,500, dont $4,000 de homard en conserve, ont été volés par des individus qui se sont emparés des camions qui les transportaient.

Le premier véhicule, appartenant à Turgeon Transport Ltée, 223, rue Broadway, à Montréal-Est, a été volé à l'arrière du no 5435, rue Iberville; le second, volé chez Lortie Transport, au 2308, rue St-Patrick, a été retrouvé vide à Pointe-aux-Trembles.

Aujourd'hui...pour demain

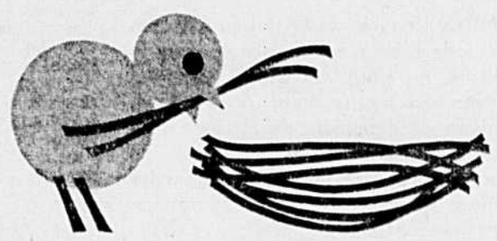

ACHETONS DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Les Obligations d'Épargne du Québec seront en vente au pair jusqu'au 16 mai 1966. N'attendez pas à demain. Achetez les vôtres aujourd'hui.

Cette semaine dans

La Patrie

L'HEBDO DES CANADIENS FRANÇAIS

Montréal, semaine du 24 avril 1966 — 87e année / numéro 16 / Canada 15¢ / Etats-Unis 20¢

CLAUDE BRUCHÉSI:
"Un jour je serai premier ministre"

Une interview de Louis-Martin Tard
page 8

La ville qui tue / l'enquête de CONRAD LANGLOIS pages 4 et 5

Laurier LaPierre n'a jamais aimé la prudence ! page 3

Robert McNamara, boycotté à Montréal ? pages 6 et 7

Toe Blake, le Casey Stengel du hockey page 65

Notre supplément spécial de camping, pages 66 à 71

. . . C'EST D'APPELER LE BUREAU D'AFFAIRES DE LA COMPAGNIE BELL, DÈS QUE VOUS CONNAISSEZ VOTRE NOUVELLE ADRESSE! VOTRE TÉLÉPHONE SERA AINSI REMIS EN SERVICE RAPIDEMENT—CHOSE PRÉCIEUSE QUAND ON VIENT DE DÉMÉNAGER. ALORS PRÉVENEZ-NOUS, FAITES VITE . . . ET NOUS FERONS VITE NOUS AUSSI!

P.S. N'oubliez pas d'emporter vos annuaires quand vous déménagerez!

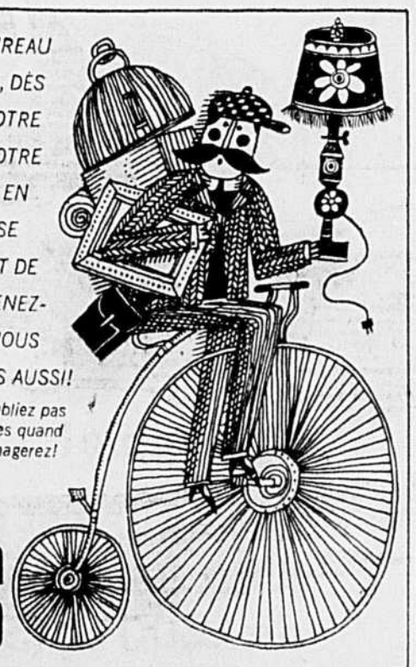

VOUS DÉMÉNAGEZ?

Bell Canada

"Les Danseurs du Rouet"

Le grand public et les amateurs de folklore sont invités au spectacle annuel de chants et danses folkloriques que la troupe des "Danseurs du Rouet" présentera demain soir, à 8 h. 30, au gymnase du centre récréatif Notre-Dame-de-Grâce, 5311, Côte St-Antoine, angle Décarie. Le programme comportera cinq suites de danses: du Canada, de Macédoine, Bulgarie, Hongrie et Israël, en costumes nationaux. Ces danses seront entrecoupées de chants interprétés par un groupe de chansonniers folkloriques. Pour renseignements: 482-2460.

Loisirs et Récréation

Boîtes à chansons

Au théâtre de la boite **"le Patriote"**, 1474 est, rue Ste-Catherine, la troupe du "Mouvement contemporain" interprétera ce soir, à 8 h. 30, une pièce d'Arabal : "Le grand cérémonial". Demain soir, à la même boite, on accueillera Clairette, ainsi que le chansonnier sud-vietnamien Tuan, qui donneront leur tour de chant à 9 h. et à 11 h. Pour renseignements : 522-0626.

Ce soir, à 8 h. 30 et 10 h. 30, **" le Wigwam "** de Longueuil, angle Ste-Marie et St-Laurent, présentera les Cailloux. Pour renseignements : 674-4911, local 70.

A **Beloeil**, c'est Claude Léveillé qui sera en vedette à

Ricet-Barrier

l'école St-Mathieu. Il y présentera son spectacle à 8 h. 30 et l'on y applaudira aussi une jeune interprète de talent : Nicole Perrier, et le pianiste André Gagnon.

Pour demain

Un programme spécial sera offert demain soir, à 8 h. 30, à la boite **"Aux 4 Vents"** des Loisirs St-Vital, 3644, rue Martial, à Montréal-Nord. Il est organisé en collaboration avec l'Amitié Mondiale Interjeunesse (AMI). Il y aura le tour de chant de Danièle Dominique, ainsi que la projection d'un grand film en couleurs sur l'expérience d'un groupe de Français au Canada, selon la formule AMI, soit moitié tourisme et moitié travail. Jeunes gens et jeunes filles y sont cordialement invités.

A **"la Gargote"**, 1700 est, boul. Henri-Bourassa, l'invité sera Jean-Pierre Ferland qui donnera son spectacle à 8 h. 30 et 10 h. 30. Pour renseignements : 381-9921.

A Duvernay, Guy Boucher sera en vedette, dès 8 h. 30, à la boite **"le Grenier"** sise au sous-sol de l'église N.-D.-des-Ecores, 765, rue Roland-Forget, près Rosemère. Pour renseignements : Pierre Marchand (669-6616).

A Chomedey, la boite **"Aux Molecules"**, 3741, boul. Lévesque, fera l'ouverture, à 8 h., de sa discothèque "Fric-Frac à gogo".

A Varennes, il y aura également discothèque, dès 8 h., à la boite **"Au Vieux Rendez-vous"**, 55, rue Youville.

A Marieville, la boite **"Chez Frédéric"**, angle Dupont et Jeannotte, mettra à l'affiche, à 8 h. 30, le chansonnier Serge Mondor.

A Granby, **"l'Escale"** présentera le troubadour québécois Félix Leclerc, à son local habituel, 5, rue Principale, à 9 h.

D'autre part, on annonce que Félix Leclerc sera en vedette, le 30 avril, à la boite **"la Coccinelle"**, 6415, 25e avenue, à Rosemont, tandis que Claude Léveillée donnera un récital, le 1er mai, à l'auditorium du séminaire de St-Jean.

On apprend aussi que **demain soir**, la boite **"Au Chalutier"**, sise au 1405, rue Laurier, à Jacques-Cartier, mettra à l'affiche Claude Dubois ; son tour de chant sera offert à 8 h. 30 et 10 h. 30. Pour renseignements : 674-1253.

En outre, **ce soir**, à 8 h., un grand spectacle sera présenté à la popéthèque **"Chez Popop"** du Centre St-Viateur, 225, rue Bloomfield, à Outremont. Comme artistes, on y accueillera le fantaisiste français Ricet-Barrier, le mime canadien Claude St-Denis et le chansonnier de talent Claude Dubois. Au même endroit, demain soir, à 8 h., il y aura danse avec "les Tombstones" et "les Sinners".

Spectacle à "la Marée"

La boite à chansons **"la Marée"**, du centre récréatif Mousseau, 3055, rue Mousseau, dans l'est de Montréal, a inscrit à son spectacle de ce soir, à 9 h. 30, les jeunes chansonniers Fernand Fournier et Lise Daoust.

En outre, au même centre, ce sera grande kermesse, demain. De 10 h. du matin à midi, on y accueillera les 6 à 11 ans ; de 2 h. à 4 h., les 12 à 15 ans ; de 7 h. à 8 h. 30, les 16 ans et plus. Pour ces derniers, il y aura danse à compter de 8 h. 30.

Soirée d'adultes à Mgr-Pigeon

Une autre soirée pour adultes est organisée au Centre Mgr-Pigeon, 5550, rue Angers, angle Galt, à Côte St-Paul ; elle aura lieu dimanche, 24 avril, à 8 h. En plus des danses canadiennes et populaires, animées par Gaston Michaud et son ensemble, il y aura différents jeux et des prix ; le café y sera servi. Pour renseignements : 769-2741.

D'autre part, on annonce que des cours de judo pour adultes débuteront sous peu à ce centre de loisirs ; ils auront lieu le mercredi soir, à 8 h. Pour inscription, s'adresser au centre ou à M. André Pilon (767-9172).

On signale également que l'exposition annuelle et le bazar récemment tenus au Centre Mgr-Pigeon ont été couronnés d'un beau succès. Au-delà de 600 personnes ont visité l'expo et assisté avec intérêt aux différentes démonstrations.

Expositions à l'école Hébert

Une grande semaine culturelle se déroulera du 25 au 30 avril, à l'école secondaire Louis-Hébert, 6361, 6e avenue, à Rosemont. Elle comportera d'abord une double exposition: de littérature de jeunesse et de travaux d'histoire réalisés par les élèves. Le public pourra visiter cette expo, à compter de lundi, 25 avril, jusqu'au 30, de 9 h. du matin à 10 h. du soir (entrée libre).

En outre le samedi 30 avril, à 8 h. 30, les finissants et les benjamins de l'école présenteront une soirée artistique consacrée à Lafontaine, Molière et Verlaine. Le grand public y est également invité.

Exposition à Vaudreuil

VAUDREUIL, (J. D. G.) — Une exposition de dessins et de peintures, signés par un groupe de peintres amateurs du "Lake of Two Mountains Sketching Group", sera présentée au public, demain et dimanche, au Musée historique de Vaudreuil. Les visites se feront de 1 h. de l'après-midi à 10 h. du soir.

La soirée des Haïtiens est contremandée

L'Association des Haïtiens du Canada annonce que par suite de la grève des employés du Centre social de l'Université de Montréal, la soirée dansante prévue pour demain n'aura pas lieu.

La Fédération de Québec

D'importantes compétitions gymniques auront lieu dimanche, 24 avril, au Centre Mgr-Marcoux, à Québec. Elles sont organisées pour la première fois par l'Association jeunesse gymnastique, avec l'étroite collaboration de la Fédération des loisirs de la région de Québec. Cette association groupe quelque 11 clubs et au-delà de 500 gymnastes. Plus de 150 jeunes sont déjà inscrits au tournoi de la fin de semaine.

D'autre part, on annonce que le service des sports de la Fédération des Loisirs assume la responsabilité de la ligue de natation Québec-District. Dans ces cadres, sont réunies les équipes de l'Université Laval, du séminaire de Québec, du collège St-Jean-Eudes, de l'Académie de Québec, du seminaire St-Alphonse de Ste-Anne-de-Beaupré, l'école Cardinal-Roy et le centre des Loisirs St-Sacrement. Déjà, quatre rencontres ont eu lieu à l'Académie et à St-Jean-Eudes.

On apprend aussi que la Fédération a remis ces jours derniers, au conseil municipal de Charlesbourg qui lui avait commandé ce travail, le rapport d'une enquête menée depuis un an sur la situation des loisirs dans cette municipalité. Il s'agit de la 3e enquête du genre menée par la Fédération dans le diocèse de Québec. La première s'est faite en 1963 à Loretteville et la seconde, en 1965, à Giffard.

Le personnel

Un spécialiste en récréation vient d'entrer au service de la Fédération des Loisirs de Québec. Il s'agit de **M. Maurice Larocque,** maître es-sciences en récréation de l'Université d'Indiana.

Par ailleurs, deux membres de son personnel actuel quitteront la Fédération au début de l'été. Ce sont M. Raymond Bornais, responsable du service des sports, et M. Michel Poulin, du service d'étude et de recherche, qui vont tous deux poursuivre des études en récréation à l'Université de l'Illinois. A noter que nos spécialistes sont obligés d'aller à l'étranger pour se perfectionner, parce que nos universités du Québec ne possèdent pas encore de cours pour former des professionnels en loisirs !

De son côté, la Fédération de Québec collabore activement aux stages de formation du personnel des loisirs. Ainsi, du 19 au 21 mai, se tiendra au lac St-Jean un stage pour moniteurs et monitrices de camps de vacances. Du 24 au 30 juin, à Duchesnay, ce sera le stage des moniteurs et monitrices des terrains de jeux. Au même endroit, il y aura un double stage pour les animateurs de soirées récréatives, organisé par la Fédération des Loisirs-Danse du Québec : du 6 au 12 août pour les candidats de 2e année et du 13 au 19 août pour ceux de 1ière année. Ces stages sont mis sur pied avec l'aide du ministère de l'Education.

Au Centre culturel

La grande semaine "Coup d'oeil '66" se continue au Centre culturel et sportif, 2275 est, boul. Saint-Joseph. **Ce soir**, à 8 h. 30, le public pourra y assister à des démonstrations de danses, jeux, etc., sur patins à roulettes, sous la direction de l'instructeur Gilbert Groleau.

Dimanche, à 2 h., ce seront les démonstrations aquatiques: nage synchronisée, plongeons, courses, etc. A 3 h. 30, la troupe Acajou présentera un spectacle d'art dramatique, avec trois pièces de caractère différent: "Rosalie aime la T.S.F." (comédie bouffe), "La bonne école" (comédie sentimentale) et "Ris donc Paillasse" (drame). Le public y est invité; l'entrée sera libre.

Dimanche soir, la soirée sera consacrée aux membres du Centre culturel et sportif; on y fera la remise des trophées et récompenses, et il y aura danse pour clôturer cette semaine d'activités. Pour renseignements: 527-2121.

En bref...

A **Lac-Mégantic,** la ligue de balle-molle des "Old Timers" comptera cinq équipes, cet été encore. Ce sont les clubs "Légion Canadienne", Chevaliers de Colomb", "Seven-Up", "Gas Propane" et "Megantic Auto Parts".

Gala sportif à Ste-Rose

Un gala d'activités sportives intérieures se tiendra demain, au gymnase de l'école Villemaire, à Ste-Rose (Ville de Laval). Il clôturera le programme récréatif organisé à cet endroit en ces derniers mois.

Différentes démonstrations y seront présentées durant toute la journée : chant, musique, gymnastique sur appareils, judo, badminton, ballon-volant, ballon-panier, hockey intérieur, escrime, tennis, etc. Le public y est cordialement invité. Pour

Jeunesses actives au "Domaine à gogo"

C'est demain soir, à 8 h. 30, que les Jeunesses Actives feront la préouverture du "Domaine à gogo" aménagé au Domaine Idéal, à Auteuil (Ville de Laval). Il y aura danse avec "les Chanceliers" et "les Bel-Cantos".

Dimanche, au même endroit, les Jeunesses Actives présenteront un spectacle, de 2 h. de l'après-midi à 10 h. du soir, avec "les Chanceliers" et "les 409", ainsi que trois autres orchestres. A noter que des départs par autobus se feront du Palais du Commerce: samedi, à 8 h. du soir, et dimanche, à 1 h. 30. Pour renseignements : 866-9161.

renseignements : M. Robert Léonard (625-6995).

En outre, on annonce que des tournois de ballon-volant auront lieu sous peu dans les différents secteurs du district Ste-Rose, à Ville de Laval. Ces compétitions seront ouvertes aux garçons et filles de toutes les catégories.

Il y aura également des rencontres de tennis sur table pour les catégories : bantam (14 ans et moins), juvénile (15 à 17 ans) et senior (18 ans et plus), dans Ste-Rose, Fabreville et Laval-Ouest.

Les intéressés sont priés de s'inscrire au plus tôt, en s'adressant à : M. Raynald Vezeau, à la Récréation municipale de Laval (669-1741 ou 625-6995), M. Lionel Vaillancourt, à Laval-Ouest (627-3239), M. Robert Léonard, à Ste-Rose (669-5094), ou M. Dave Irons, à Fabreville (625-4240).

ANNONCE

VOTRE DENTIER
vous gêne-t-il?

Ne souffrez pas la gêne de sentir votre dentier bouger, votre même se détacher complètement chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler ou rire. Saupoudrez votre dentier d'une petite quantité de FASTEETH. Cette poudre agréable vous garantira un maximum de sécurité et de confort en tenant votre dentier fermement en place. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Formule **alcaline** (non acide). FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

GAGNEZ un VOYAGE à AMSTERDAM pour 2 personnes à bord d'un jet des Lignes aériennes CANADIEN PACIFIQUE faites l'essai de

LA SPECTACULAIRE Rambler '66

Une transaction bien faite est toujours signée Mousseffe

Moussette AUTOMOBILE LTÉE
4747, JEAN-TALON EST — 729-5287

SAMEDI 23 AVRIL c'est JOUR D'ANNIVERSAIRE chez MODEL AUTO SALES Inc.

Venez profiter des spéciaux extraordinaires offerts à l'occasion du 10ième anniversaire

Une visite vous donnera le droit de gagner une télévision

MODEL AUTO SALES
6995
St-Laurent
272-5761

Pourquoi attendre 1967, 68, 69?

OFFREZ-VOUS DÈS MAINTENANT LA QUALITÉ GÉNÉRALE AMERICAN MOTORS

Quelle importance peut avoir un cendrier? American Motors estime que c'est très important, car l'attention aux moindres détails fait partie de notre ligne de conduite. Nos cendriers sont montés sur coussinets, ce qui fait qu'ils glissent le plus facilement du monde. L'attention que nous portons à un cendrier n'est rien comparée à celle que nous accordons aux parties plus importantes de votre voiture. Voilà pourquoi American Motors jouit d'une réputation enviable quant à la qualité. Notre attention aux détails est symbolisée par une carte signée qui se trouve dans la boîte à gants de chaque voiture American Motors. La signature est celle du dernier inspecteur qui ait vérifié votre voiture à l'usine. C'est un gage de *qualité générale*—la qualité que vous donne American Motors *dès aujourd'hui!*

American Motors croit à la qualité dans la construction — une qualité qui s'étend à chaque pouce carré de la voiture. Constatez-le par vous-même:

Construction monocoque. Le châssis et la carrosserie de toutes les voitures American Motors forment un tout soudé ensemble. Résultat: une voiture d'une solidité et d'une sécurité remarquables, exempte de grincements.

Freins à double sécurité. Nos voitures possèdent *deux* systèmes de freinage. Si l'un fait défaut, l'autre continue de fonctionner. (Depuis 1962 nous offrons, en exclusivité, les freins à double sécurité sur tous nos modèles, sans frais supplémentaires. Certains fabricants viennent d'annoncer qu'ils ont l'intention de faire la même chose . . . mais seulement en 1967.)

Le meilleur traitement antirouille du monde. Toutes nos voitures prennent un "bain". Elles sont plongées jusqu'au toit dans six différents bains d'antirouille. Elles sont ensuite plongées dans un bain d'apprêt, puis elles reçoivent une autre couche d'apprêt par vaporisation. Enfin, nous cuisons sur la voiture trois couches d'émail Lustre-Gard, résistant au sel et à la corrosion. Il en résulte un fini superbe et une protection durable contre les ravages de la rouille.

Les moteurs standard les plus puissants de leur catégorie. Des six cylindres nerveux, à sept paliers. De puissants V8. Choisissez.

Le plus vaste choix de sièges qui soit. Luxueux sièges inclinables. Sièges baquet. Appuis-tête et appuis-bras. Des ressorts en spirale dans *tous* les sièges de *tous* les modèles. (Il n'y a qu'une seule voiture nord-américaine qui offre de tels sièges . . . et c'est une voiture de luxe.)

Isolant de plafond en fibre de verre et doubles bourrelets autour des portières. Une grande amélioration par rapport aux plafonds de tissu et aux simples bourrelets. La voiture se trouve insonorisée et protégée contre les courants d'air.

Attention aux détails. Quelques exemples seulement: panneaux de protection intérieure en plastique sur les portières; tablette en métal sous la fenêtre arrière; cendriers montés sur coussinets. Ce ne sont que des détails, mais ils ajoutent à la *qualité générale.*

Caractéristiques luxueuses. Quel choix! Toutes les servo-commandes que vous désirez; changement de vitesse au plancher; tapis épais à poil rasé; voiles de roue à rayons métalliques; panneaux de noyer à l'intérieur; tissu pied-de-poule; nouveaux motifs du vinyle. Les nouveaux modèles Ambassador DPL, Rambler Rogue et Rambler Rebel sont particulièrement luxueux.

Qualité des voitures neuves. Nous croyons que ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction . . . pas ce qu'on y ajoute. Nous prenons le temps de construire ce qu'il y a de mieux, dès le début. C'est ce que nous avons toujours fait; c'est ce que nous continuerons de faire.

Qualité des voitures d'occasion. Les caractéristiques avantageuses des voitures American Motors en font des voitures d'occasion recherchées.

AMERICAN MOTORS (CANADA) LTD.

MARS 66: VENTES RECORD DÉPASSANT CELLES DE FÉVRIER DE 69%

MODEL AUTO SALES INC., 6995, boul. St-Laurent — 272-5761
MONTREAL WEST AUTOMOBILE LTD. 11, ave Westminster sud — 489-5391
CHALET MOTORS LTD. 2110, boul. Décarie — 481-0161 (juste au sud de Sherbrooke)
ARBOUR AUTOMOBILES LTEE 10,300, boulevard Pie-IX — 323-4330
MOUSSETTE AUTOMOBILE LTEE 4747, rue Jean-Talon est — 729-5987 ST-LEONARD-DE-PORT-MAURICE
VIAU RAMBLER LTD. 1072, boul. des Laurentides — 387-9514 et 669-2691 — PONT-VIAU
ANDRE LAPIERRE AUTOMOBILE LTEE 855, rue Notre-Dame, R.R. No 2, REPENTIGNY 581-5780 — 581-5781 — 581-5782
MAURICE HEROUX AUTOMOBILE LIMITEE 3995, ave Bannantyne — 766-4122 VERDUN
A. L. ROBERT AUTO 2303, de La Salle — 254-4517
A MA BAIE AUTOMOBILE INC. 9490, boul. Lalande — 684-4400 PIERREFONDS
LEROUX AUTOMOBILE INC. 16, Rabastalière — 653-2500 — 653-2464 ST-BRUNO
LAKESHORE MOTORS LTD. 660, Lakeshore Drive — 631-9891 DORVAL
LAVAL AUTO INC. 4600, 60e Rue — 627-2748 LAVAL-OUEST
ST-LAMBERT AUTOMOBILE LTD. 860, boul. Taschereau — 676-7901 (voisin de Towers) — GREENFIELD PARK

Si vous avez besoin d'argent maintenant, pourquoi attendre? Un prêt économique Laurentide vous attend déjà!

Contre un versement mensuel de	VOUS POUVEZ OBTENIR réglable en 12 versements	réglable en 18 versements	réglable en 24 versements	réglable en 30 versements	réglable en 36 versements
$ 55	591.67	858.74	1,111.37	1,355.73	1,529.28
$ 65	702.97	1,021.65	1,327.63	1,567.97	1,807.34
$ 75	814.65	1,186.60	1,507.75	1,809.19	2,085.39
$ 80	870.53	1,269.71	1,608.26	1,929.81	2,224.41
$ 90	982.56	1,437.10	1,809.30	2,171.03	2,502.46
$105	1,151.68	1,650.24	2,110.85	2,532.87	2,919.54
Prêts jusqu'à $5,000 remboursables en 5 ans.					

Laurentide consent des prêts à un taux très abordable, que ce soit pour le grand ménage du printemps ou de l'été, les améliorations de toutes sortes, les vacances, les appareils électro-ménagers, etc. Pourquoi ne pas en profiter vous-même? Tout ce que vous avez à faire est de téléphoner.

LAURENTIDE
MONTREAL — 24 succursales dans la région métropolitaine — Consultez les pages jaunes de votre annuaire téléphonique.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
400	Abitibi	11⅝	11⅝	11⅝
—	Algoma	64¾	64¾	—
—	Alliance	23⅝	23⅝	—
265	Alumin	44	44	44
—	Alum 4¼ P	47½	47¼	—
—	Alcan 1 Pr	21	21	—
—	Alcan 2 Pr	42	42	—
—	Anglo CP	9½	9½	—
—	Anglo CP P	22¾	22¾	—
—	AngT 4½ P	38	38	—
—	AngT 290 P	50	50	—
—	Argus	12¼	12¼	—
—	Arg 2.50 Pr	45½	45½	—
100	ArgC Pr	12¼	12¼	12¼
100	Asbestos	22¼	22¼	22¼
—	Atl Sug	29½	29½	—
—	Bq CN	65	65	—
—	Bq d'Epargn	15¼	15¼	—
75	Bq Imp-C	66	66	66
100	Bq Mont	61	61	61
—	Bq N-E	70	70	—
—	Bq PC	46½	46½	—
50	Bq Roy	76	76	76
—	Bq Tor-D	63	63	—
—	Bathurst P	26⅛	26⅛	—
100	Bath Wts	12	12	12
—	Bath P wA	55¼	55¼	—
150	Bell Phone	55⅛	55⅛	55⅛
—	BowMer Pr	50	50	—
—	Bowater	8¾	8¾	—
—	Brazil	11	10⅝	—
550	BA OIL	33¾	33¼	33½
100	BC Forest	20¼	20⅛	20⅛
—	BC Phone	74½	74¼	—
150	Brinco	5⅜	5⅜	5⅜
—	Bruck B	11½	11½	—
—	CAE	10¼	10	—
—	Cal Pow	28	27⅞	—
—	Can Cem	43½	43½	—
—	Can Cem P	23½	23½	—
—	CD Sugar	24	24	—
100	Can Iron	24	24	24
—	Can I P	91¼	91¼	—
—	C S L	37	37	—
1205	C Brew	7⅛	7⅛	7⅛
—	C S L P	6⅜	6⅜	—
—	C Brew	37	37	—
—	C Brew B	45½	45½	—
—	C Br A A	19⅜	18¾	—
—	CBAL A w	690	690	—
—	CBAL B w	615	595	—
—	C Chem w	740	740	—
—	C Con B	25	25	—
—	C Fo A P	17	17	—
—	C I L	18¾	18½	—
—	CIL Pr	80	80	—
—	CI Pow	26	25½	—
—	CI P 5.2%	19	19	—
—	C Marconi	7⅞	7⅞	—
175	CPR	59¼	59¼	59¼
—	CPR 4% P	8¾	8¾	—
—	C Pfina	12¾	12¾	—
—	CPP Sec	18	18	—
—	C Refract	17¼	17½	—
—	C Vickers	18½	18½	—
—	Central Del	11½	11½	—
—	Chemcell	14¾	14¼	—
—	Chem 1.75 p	33½	33¼	—
—	Chem 1.00p	20	20	—
—	Col Cell	7¾	7¾	—
—	Cons Min	43¾	43¼	—
25	Cons Paper	38½	38½	38½
—	Cons Tex	21½	21½	—
—	Consu Glass	12	12	—
—	Corby (A)	19⅜	19⅜	—
—	Couvrt 'A'	5¾	5¾	—
—	Crain RL	36	36	—
—	Cr Cork	124	124	—
—	Cr Zell (A)	26¼	26¼	—
—	Crush Int	15¾	15¾	—
—	Cygnus (A)	435	435	—
—	Denison	47	46¾	—
300	Dist Seag	36¼	36⅛	36¼
—	D Bridge	25	24¼	—
—	D Corset	10	10	—
—	Do Fasco	26¾	26¾	—
—	D Glass	14⅞	14⅞	—
—	Dosco	12⅞	12½	—
—	D Stores	23¾	23¾	—
100	Domtar	19	19	19
—	Domtar Pr	20¾	20⅝	—
—	D Text	36¾	36½	—
—	Donohue	8¼	8¼	—
—	Du Pont	43	43	—
—	Du Pont P	80	80	—
—	Dupuis A	7¾	7⅝	—
—	Enamel (A)	6¾	6¾	—
—	Falcon	101¾	101¾	—
—	Fam Play	27½	27½	—
—	Fleetwood	33	31½	—
—	Fraser	28½	28¼	—
—	Fr Pete	42⅝	42⅝	—
—	G Dynam	71	71	—
—	GMC	99¼	99¼	—
—	GS Wares P	95	95	—
—	GB Can In	15¼	15¼	—
—	GB C Inv Pr	43½	43½	—
—	GLPaper	27¼	27	—
—	Hawk Sidd	5¼	5	—
—	Hollinger	23¾	23⅝	—
25	Home A	18¾	18½	18¾
—	Home B	19¼	19¼	—
—	Horne Pf	295	295	—
—	H Smith Pr	39¾	39¾	—
—	Hud Bay M	84	84	—
—	HBC	15¼	15¼	—
—	Husky Oil	12¾	12¾	—
—	Husky B Pr	49	49	—
100	Imp Oil	54¾	54¾	54¾
—	Imp Tob	15	14⅞	—
—	Imp Tob	15	14⅞	—
—	I Tob Pr	6	6	—
—	Ind Accep	22	21¾	—
—	Inglis	9½	9	—
—	Int Bronze	23	23	—
50	Int Nickel	105½	105½	105½
—	Int Pap	32½	32	—
—	Int Util	30	30	—
—	Int Util Pr	33¾	33½	—
—	Inter PL	83½	83½	—
—	Inve G "A"	14¾	14¾	—
—	Jamaica PS	13	13	—
—	Labatt	16¾	16½	—
—	Laur Fin	7⅝	7⅝	—
100	Lewis	7¼	7¼	7¼
—	Loblaw (A)	10¼	10¼	—
100	Loblaw (B)	10¾	10⅜	10⅜
1000	Loeb M	13¼	13	13¼
—	MacKinn	21¾	21	—
—	MacLar A	24	24	—
100	MacLar B	25	25	25
225	MB & PR	26¾	26⅝	26⅝
—	Marit Elec	22⅞	22⅞	—
—	Marit Tel	20⅞	20⅞	—
425	Massey F	34⅛	34	34
100	McAllister	8⅝	8⅝	8⅝
—	MPG Inv	5⅛	5	—
—	Miron 6%	10¼	10¼	—
—	MitchR A	13	13	—
—	MitchR B	425	425	—
—	Molson A	31¾	31⅜	—
—	Molson B	33	33	—
200	Mtl Loco	15½	15½	15½
—	Mtl Trust	19	19	—
—	Moore Corp	85	84¼	—
225	MorseR A	19¼	19	19
100	MorseR B	19	19	19
—	Mussens	10	10	—
—	NFLD Ligh	10⅜	10⅜	—
300	Noranda	52½	51½	51½
—	No A C Gas	32	32	—
100	NS LP	12⅞	12⅞	12⅞
125	Ocean Fish	12	11⅞	11⅞
—	Ogilvie	14½	14½	—
—	Ogilvie Pr	31⅞	31⅞	—
—	Pac Pete	14⅜	14⅛	—
—	Penmans P	119¼	119¼	—
—	Phillips C	33	33	—
—	Phillip C w	190	190	—
—	Placer	27¾	27¾	—
—	Pow Corp	12⅝	12⅝	—
—	Pow C 4¾	43	43	—
350	Price	15½	15	15½
—	Price Pr	83¼	83¼	—
—	QN Gas	14	14	—
25	Que Phone	25	25	25
—	Reitman's	12½	12½	—
—	Reiman's A	9	9	—
—	Rio Algom	22	22	—
—	Rockwell	42	42	—
300	Rolland A	12½	12½	12½
—	Rolland B	14¼	14¼	—
—	Ronalds F	11	11	—
—	Rothmans	28½	28½	—
—	Royal T pr	19	19	—
100	St-L Cm (A)	32	32	32
—	Salada F	9¾	9¾	—
—	Scott LaS	16	16	—
100	Shell Can	22¼	22¼	22¼
—	Shell I Pr	27	26¾	—
—	SherW	36	35½	—
—	SherW p	120	120	—
—	Shop Save	15⅜	14⅝	—
—	Simpsons	28¾	28¾	—
—	Soc GF	7½	7½	—
—	Sogemines	12½	12½	—
—	Southam	40	40	—
—	SS Steel	12	12	—
—	Steel Can	25	24¾	—
—	Steinbg (A)	24½	24¼	—
100	Texaco C	39⅛	39½	39½
—	T Fin A	11⅜	11⅜	—
—	Tr-C Corp	8⅝	8⅝	—
200	Tr-C PL	34¼	34¼	34¼
200	Tr Mt PL	17¼	17⅜	17¼
—	Turnbull	5¾	5⅝	—
—	Un Auto A	17⅜	17⅜	—
—	Un Carbide	25½	25½	—
—	Viau	11¾	11⅝	—
—	Waiax	12¾	12¾	—
—	Walk GW	32¾	32½	—
—	Weldwood	10	10	—
1200	WCoast Tr	28¼	28	28⅛
—	Weston A	21¼	21	—
—	Wstn A w	12	11⅝	—
—	Weston B	23½	23½	—
25	Zeller's	25	25	25

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	12	12	—
1100	Alscope	235	230	230
—	Alsof	9	9	—
—	Amg B Bel	24	24	—
—	Ameranium	4	4	—
20500	Arassiz	47½	46	47
500	Anthonian	15	15	15
—	Arno	5	5	—
—	Atlanta	25	25	—
—	Augustus	47	45	—
—	Baker Talc	7	7	—
500	Band-Ore	19	19	19
—	Barvallee	4	4	—
—	Bateman	7	7	—
—	Beauce Pl	4½	4½	—
—	Beld-Cort	13	13	—
—	Beid-C w	305	300	—
—	Black Ha	120	120	—
—	Black Rive	20	20	—
—	Blue Bon	340	340	—
—	Bluewater	22	22	—
2000	Bornite	5	5	5
—	B. Carpets	33	35	—
—	Bruce-Pr	13	13	—
1000	Bruneau	25	23	25
—	Burnt Hill	40	40	—
—	Camp Chib	11½	11½	—
—	CI Inv Tr	31½	31½	—
—	C Intrrban	300	300	—
—	C Magnesite	78	78	—
—	C ScrityA	265	265	—
—	Carbec	17	16	—
—	Cartier-Que	10	10	—
—	Casavant	440	440	—
—	Cassiar	15¾	15¾	—
—	Cassidy's	400	400	—
—	Cessland	675	670	—
—	Chemalloy	120	114	—
—	Chp Copper	7	7	—
3000	Chipman	23	23	23
—	Coastal M	21	21	—
—	Com H.&M.	52	50	—
—	Com O&G	37	33	—
—	C'modore	145	145	—
—	Cmdre w	40	40	—
—	Cominga	15	15	—
—	C Canorama	25	24	—
—	C Manitoba	45	45	—
—	Denault A	6½	6¼	—
19000	Devil's Elbo	31	28	31
—	Dolsan	48	45	—
—	Dom Exp	19	18½	—
7000	Dom Lease	35	33	34
—	D Oilcloth	23½	23½	—
—	Dumagami	50	50	—
—	Dumont	34	33	—
—	Dyna Pet	415	415	—
—	E Koot 7 P	265	265	—
—	East Sull	920	905	—
—	East Vent	26	26	—
—	E Bake	24	24	—
2000	Empire Min	24	24	24
500	Equity Ex	72	72	72
—	Fab Met	20	20	—
—	Fabi	4¾	4¾	—
—	Fano	6½	6½	—
—	Flint Rock	19½	19½	—
—	Fontana	6	6	—
—	For Pow	13½	13½	—
3000	Ft Relian	48	48	48
—	Fox Lake	19	19	—
—	Freedman	8⅜	8⅜	—
—	Frigistors	55	48	—
—	Fundy	4½	4	—
100	Futurity	116	116	116
—	Furlong	495	485	—
—	Furlong P	7¼	7¼	—
—	Furlong W	130	130	—
—	Garney	78	75	—
—	Ghislau	19	19	—
—	Gilchrist	420	420	—
100	G Autotron	12	12	12
—	Glen Lake	130	130	—
—	Grt W M	165	165	—
—	Greenberg	5⅛	5⅛	—
—	Grissol	225	225	—
—	Gui-Por U	25	25	—
—	Imbrex	400	400	—
—	Inland Ch	10	10	—
—	Inspiratn	200	200	—
—	Int Atlas	100	95	—
—	Int Ceram	7	7	—
—	In. Norvalie	26½	26	—
—	Intp Dredg	13½	13	—
—	James Bay	26	25	—
200	Jubilee	230	230	230
—	Keltic Mng	24	24	—
1000	K Desmond	79	79	79
—	Kenting Av	6	6	—
—	Kiena	60	60	—
4310	Kodiac Pet	290	285	285
—	Kontiki	10	7	—
—	L Accept A	6¾	6¾	—
—	Ladubro	72	72	—
—	L Dufault	12	12	—
—	Lambt (A)	18	18	—
—	LamontgnA	15	15	—
—	Lingside	5	4½	—
—	Lithium	7	7	—
—	Lowney	24½	24½	—
—	Louanna G	20	19	—
—	Massval	8½	8½	—
1000	Matachewan	48	48	48
—	McKinney	16½	16½	—
100	Melchers	19	19	19
—	Merg Chip	9½	9	—
—	Merrill	135	135	—
—	Mid-Chib	25	25	—
100	Midepsa	395	395	395
—	Miro Min	30	27	—
1000	Mistango	21	21	21
—	Molyb	215	210	—
2000	Monpre	8	8	8
500	Mt Costigan	22	22	22
1600	Mt Pleast	40	38	39
—	MR Dairies	180	170	—
—	MR Rice	14½	14⅜	—
—	NAut Ven	170	150	—
—	Native Min	16	13	—
—	N Formag	5½	5	—
—	N Imperial	155	150	—
—	Newrich	16	16	—
—	NW Amulet	6	6	—
—	Nocana	12	10	—
—	NA Asbestos	8½	8½	—
—	NA Rar M	40	39	—
—	North Ex	115	109	—
—	NW Canalas	12½	12½	—
Opem	Ex	11	11	—
—	Openiska	11	11	—
—	PA Inv	425	425	—
—	Pat Silver	40½	40	—
—	Paudash	7½	7½	—
—	Peace Riv	900	890	—
—	Pmbrooke E	28½	28½	—
3000	Pennbec	22½	21½	22
—	Peso S	135	135	—
300	Phoenix O	410	410	410
—	Pitt Gold	4½	4½	—
—	Potash	17	16½	—
—	Pow C2 Pr	12½	21½	—
—	Que Ascot	9½	9½	—
—	Que Chib	22	22	—
—	Q Cobalt	345	325	—
—	Q Indust M	14	14	—
—	Que PH 50	20	20	—
—	Que PH 51	20	20	—
—	Que PH 55	18½	18½	—
—	Queenston	11	11	—
—	Rancheria	49	49	—
—	Red Crest	5	5	—
—	Rexspar	5	5	—
2000	RA Pete B	190	190	190
2000	Rusty L	19	18	18
—	S-L Colum	240	240	—
—	S-L Dv Lds	80	80	—
—	St Lucie Ex	18½	16	—
—	Sapawe	26	25	—
—	Select Fin	270	265	—
—	Silver Reg	24	24	—
3000	Silver Stan	27½	27½	27½
—	Silver T	28	28	—
—	Sobey's (A)	20	20	—
—	Soca	55	55	—
100	Sogena	14	14	14
—	S Dufault	11	10	—
2200	Spartan Air	54	54	54
—	Spartan w	2	2	—
—	Stairs Ex	39	38	—
—	Std Gold	46	44	—
—	Sullivan	630	625	—
—	Superpack	5	5	—
—	Suriaga	75	75	—
—	Teche	13	12½	—
—	Talisman	51	50	—
—	Tazin	7	6	—
—	Tib Expl	5	5	—
—	Titan	8½	8½	—
—	Tor & LI	320	305	—
—	Trsterre	35	35	—
—	U Asbestos	410	410	—
—	U Corp (B)	12	12	—
—	Un Obalski	27	27	—
—	U Towns El	16½	16½	—
250	Upton Copp	55	55	55
—	Val-Mar	450	400	—
—	V Der Hout	270	265	—
13000	Vanguard	4½	4½	4½
—	Wabasso B	41	41	—
500	Westburne	125	125	125
—	W Cdn Min	70	61	—
—	Westairs	30	29	—
—	Westeel	21½	21½	—
—	West Tin	50	50	—
500	Westville	24	24	24
—	Wisconsin	41½	40	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 21 avril	169.37	146.22	123.49	160.78	120.36
Clôture — 20 avril	169.61	147.28	124.07	161.12	120.16
Sem. dernière	169.27	148.49	124.04	161.10	119.88
Mois dernier	164.65	146.52	123.64	157.51	122.57
Bas — 1966	161.13	146.22	119.38	154.67	119.40
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3 Perpetuels	1965	73	74
4 1er avril	1967	98½	99½
5 1er juillet	1970	97¾	98½
5½ 1er aout	1980	97¼	98¼
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	94¼	95
3¼ 1 juin	1976	82¼	83¼
4¼ 1 sept.	1972	92	93
5½ 1 oct.	1975	98¼	99¼
4 1 sept.	1983	86½	87½
5¼ 1 mai	1990	93½	94½
5½ 1 oct.	1969	99¾	100½
CNR 5½ 15 dec	1971	99½	100½
CNR 5¾ 1 jan.	1985	99½	100½
CNR 4½ 1 avril	1967	98¾	99¾
CNR 4 1 fev.	1981	82¼	83¼
CNR 5 oct.	1987	90¼	91¼

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A M F C	5¼	1987	92	93
BC Elect	3¼	1967	98¼	98¾
BC Elect	5½	1989	93¼	94½
BC Elect	5¾	1977	97½	98½
Man Hyd	5¼	1988	91	92
N. B.	5½	1989	92½	93½
NFLD	5¼	1985	90¼	91¼
N. S.	5¼	1985	91¾	92¾
Ont.	3	1970	90	91
Ont.	5½	1985	95¼	96¼
Ont. Hyd.	2¾	1968	94	95
Ont. Hyd.	5¼	1985	92¼	93¼
Que.	5½	1990	91½	92½
Que.	3	1969	91½	92½
Que	5¼	1982	89¼	90¼
Que. Hyd.	3¼	1974	81¾	82¾
Que. Hyd	5½	1988	91¾	92¾
Que Hy.	5	1995	84½	85½
Saskat.	5½	1985	94½	95¼

MUNICIPALITES

Montreal 5¾ juin	1989	92	93½
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	93½	94¼
Vanc 5¼ 15 juin	1977	97½	93½
Hamilt 5¼ 15	1977	92¼	93¼

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	99½	102
Brazil Tr 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cemt 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	92	94
Loblaw 4¾	1976	160	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	96	—
Simpson's 5	1976	207	—
Simpson's 5½	1979	133	—
TC Pipeline 5	1989	100	103
TC Pipeline 5	1988	130	135
Triad 4¾	1971	90	92
Uted Twn El 6¼	1981	117	—
W Coast 5½ xd	1988	112	—

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	100	102
Algoma 5¼	1978	92	94
Aluminium 4½	1973	90½	91½
BP Tanker 6¼	1985	99½	100½
BA Oil 5½	1977	91	93
Can Cement 3¾	1975	84	86
Cdn Br Alum 5¾	1980	95	96
CIL 5¾	1977	96½	97½
CPR 5	40.20	43.72	183
Cr Foncier 5¾	1985	88	89
Dosco 6	1985	92	94
Dom Stores 5½	1985	93	95
Domtor 5¾	1985	95	96
Eaton Acc 5¾	1985	91	92
Imp Oil 3	1985	94½	95½
I A C 6½	1969	91	93
	1983	99	100
Roy Tr Mtg 6	1975	97½	99
Raynat 6¼	1981	98½	99
Shell Oil 5¾	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	94	96
Traders Fin 5¾	1985	85	87
Woodward's 5¾	1985	95	96
Weston 5½	1983	91	93

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6	1983	96	98
Alta G Tk 5¾	1985	95	97
Bell Tel 5¾	1984	96½	98½
Bell 3¾	1979	79½	81½
Bell 6¼	1978	100½	102½
Bow Pow 3¾	1980	79	81
Braz Tr 4¾	1970	93	95
BC Phone 5¼	1986	96	98
Calgary P 5¾	1982	96	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
West NG 5¾	1982	95	97
Can Gas 5¾	1984	94½	96½
Cons Gas 5	1978	90	92
Gt Lakes 5¾	1977	95½	98½
Lakeland NG 6	1982	93	95
Mart El 5¾	1983	94½	—
NFLD & P 5½	1968	94½	—
N Ont N Gas 5¾	1982	93	96
Northw Ut 5¾	1968	94½	97½
Que Nat Gas 5¾	1985	88	91
Que Nat 6	1988	92½	95½
Que Tel 5¾	1983	92½	95½
TC Pipe 5.85	1987	93	96
Union G 5½	1977	93½	95½

IMMEUBLES

Bront Coach 6	1978	94	—
Eaton R 3½	1968	95	96
Eaton S	1978	89½	91½
Steinbg 6	1984	95½	98½
Loblaw's 5½	1983	92¼	—

dividendes

	Taux		Paiement		Enrg.
Durnaby Paperboard "A"	$0.22½	tr.	2- 5-66	13- 4-66
Cosmos Imperial Mills	$0.17½	tr.	13- 5-66	30- 4-66
Cdi. Hydrocarbons (A 5½% priv.)	$0.27½	tr.	30- 6-66	15- 6-66
Fonds Mut. Corp. de Prêt et Revenu	$0.03¾	tr.	18- 5-66	15- 6-66
Great Lakes Paper (ord)	$0.25	tr.	2- 7-66	3- 6-66
Hamilton Cotton (5% priv)	$1.25	tr.	15- 8-66	5- 8-66
id (ord)	$0.30	tr.	1- 6-66	10- 5-66
Imperial Life Assurance	$1.00	tr.	1- 7-66	9- 6-66
Investors Mutual of Can.	$0.03	—	2- 5-66	29- 4-66
MRA Holdings (A & B)	$0.16	tr.	1- 5-66	13- 4-66
Price Co. (4% priv)	2 p.c.	sa.	1- 7-66	1- 6-66
Rapid Grip & Batten "A"	$0.15	tr.	1- 7-66	14- 6-66
id	$0.15	tr.	1-10-66	14- 9-66
Thomson Paper Box	$0.05	tr.	1- 6-66	19- 5-66

La tendance demeure inégale

MONTREAL — Tendance irrégulière en début de séance ce matin sur les Bourses de Montréal.

Les industrielles sont mixtes, les papeteries et les banques fléchissent un peu et les services publics enrégistrent de petits gains.

Aux industrielles, Asbestos perd ¼ et Canadian Breweries ⅛. Parmi les raffjneries, BA Oil hausse de 1 à 33¾ et Imperial gagne ¼. Parmi les métaux non ferreux, Noranda gagne ½ à 51½ et Inco progresse de ⅛.

Parmi les papeteries et les banques, Abitibi et MacMillan fléchissent de ¼ respectivement et la banque de Commerce perd ½ à 66.

Aux services publics, Brinco et Bell Telephone gagnent ⅛ chacun.

Aux minières et pétrolières, Agassiz gagne 1 cent à 47 cents et Alscope et Devils Elbow fléchissent de 7 cents chacune à 2.30 et 31 cents chacune.

* * *

TORONTO. (PC) — Les pétroles de l'ouest continuent de gagner du terrain ce matin à la Bourse de Toronto où l'activité est modérée.

Banff Oil a gagné ⅜ à 19½, Canadian Industrial Gas and Oil, ¼ à 14 et Central Del Rio, de ⅛ à 12.

Parmi les métaux usuels, Noranda a augmenté de ⅜ à 51⅞ et Northgate, de .10 à $7.25. Campbell Chibougamau a fléchi de ⅜ à 11⅛.

Jaye Exploration aux spéculatives, a augmenté d'un point à 28 cents.

* * *

NEW YORK. — Le marché est actif et irrégulièrement plus faible à l'ouverture ce matin à Wall Street.

A compter de lundi, des restrictions de crédit nettement plus sévères, à l'endroit de certains investisseurs, prendront effet sur les Bourses de New York et Américaine.

Les compagnies aériennes, les aérospatiales et les électroniques sont en baisse.

Et la tendance est généralement plus faible parmi les chemins de fer, les métaux non ferreux et les services publics.

Les appareils électriques, quelques tabacs et quelques autres valeurs réussissent à se maintenir en hausse.

* * *

LONDRES, (AFP) — Ton plus optimiste aujourd'hui au Stock Exchange, la tendance au redressement notée hier après l'annonce du programme législatif du gouvernement s'étant accentuée, si bien qu'aux industrielles notamment, l'indice du "Financial Times" accusait peu avant la clôture une hausse de 3.2 points à 349.0. Parmi les vedettes dans ce compartiment, Vickers a enregistré une plus-value sensible à la suite des bénéfices meilleurs que prévus pour l'année 1965.

* * *

PARIS (AFP) — Petite reprise aujourd'hui pour le premier jour du terme de mai. Les affaires sont plus nombreuses et l'ensemble des valeurs montre une plus grand résistance.

Il semble que cette légère amélioration soit surtout due à des raisons techniques. La période séparant la liquidation de la fin du mois étant en général assez favorable à la bourse.

cote des grains

21 avril 1966

Marché à terme :

WINNIPEG

AVOINE :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	91¾	91¾	90¾	92
Juil.	89¾	89¾	89⅜	90¼
Oct.	87⅜	87⅜	86½	87¼
Dec.	—	—	—	86½

ORGE :

Mai	1.31½	1.31¾	1.30¾	1.32
Juil.	1.31¼	1.31¼	1.30½	1.31¾
Oct.	1.26½	1.26½	1.26	1.27⅜
Dec.	—	—	—	1.26⅜

LIN :

Mai	2.96⅛	2.96⅜	2.95⅜	2.96⅛
Juil.	2.99¼	2.99⅜	2.98⅞	2.99
Oct.	3.04⅛	3.04⅜	3.03⅞	3.04
Dec.	3.02½	3.02½	3.01⅜	3.02

SEIGLE :

Mai	1.30⅜	1.30⅞	1.29½	1.31⅜
Juil.	1.34	1.34	1.32⅛	1.34
Oct.	1.37¼	1.37¼	1.36	1.37⅜
Dec.	1.37	1.37	1.36⅜	1.38

GRAINE DE COLZA :

| |

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR seront favorisés. Leur santé sera vigoureuse et stable, le moral sera actif, optimiste, prêt à accomplir de lourdes tâches avec entrain et patience. les activités professionnelles donneront des résultats très encourageants et seront poussées de façon intense. Beaucoup de satisfactions sur le plan sentimental.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Votre bon sens vous avantagera dans vos activités pratiques. Evitez le surmenage pour maintenir votre équilibre physiologique. Certains de vos compagnons vous occasionneront des tracas. Ne dramatisez cependant pas vos soucis, ils ne sont pas très graves.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Côté coeur, montrez-vous accomodant, vous obtiendrez ainsi de meilleurs résultats que si vous négligez de réprimer votre tendance aux abus d'autorité. Méfiez-vous de votre impulsivité si vous avez à traiter une affaires importante. Ayez quelques égards pour votre entourage.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Ne prenez pas d'initiatives impliquant des risques sans avoir pris soin de réfléchir sérieusement au préalable. Veillez aussi à ne pas mécontenter des personnes peu enclines à l'indulgence. La prudence sera nécessaire à la sauvegarde de vos intérêts. Forte santé.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Tenez-vous sur vos gardes pour ne pas risquer de compliquer vos affaires. Votre esprit pratique sera bien inspiré dans vos activités laborieuses et dans vos entretiens avec des personnes dont la bienveillance peut vous être utile. Faites preuve de bonne volonté avec vos amis.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Vous devrez peut-être modifier certaines de vos prévisions. Adaptez-vous aux circonstances, vous obtiendrez ainsi de meilleurs résultats que si vous négligez les réalités. Montrez-vous conciliant si vous êtes en désaccord avec un de vos compagnons habituels.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Vous parviendrez à régler favorablement une affaire de coeur à condition de réfléchir Abstenez-vous de soulever des discussions désagréables avec vos familiers. Ne négligez pas les questions importantes pour vos intérétts. Méfiez-vous de votre impulsivité.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Vous réglerez avantageusement une affaire qui vous préoccupait. Un entretien sera fructueux. Faites cependant le point de votre situation financière. Certaines complications sentimentales surgiront. Il sera plus sage de patienter que d'agir impulsivement.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

De sages suggestions vous seront faites par l'être aimé au cours d'un entretien; vous auriez tort de n'en pas tenir compte. N'aggravez pas vos contrariétés par une intransigeance déplacée. Votre ténacité vous permettra d'obtenir de bons résultats. Pas de chimères.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBR AU 21 DECEMBRE

Efforcez-vous de vous accorder avec votre entourage. Certains de vos interlocuteurs vous tiendront des propos désagréables. Gardez-votre calme, il vous permettra d'obtenir des résultats qui compenseront vos contrariétés. Fiez-vous à votre raison plutôt qu'à votre imagination.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Soyez vigilant dans vos rapports avec autrui. Restez prudent dans le domaine financier. Abstenez-vous de toute défense dont l'urgence ne s'impose pas. Ne vous occupez que des questions vous concernant directement. Ne prenez pas d'engagements à la légère.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Vous influerez plus aisément sur votre entourage par la persuasion qu'en lui adressant des reproches. Ne faites pas de remarques désobligeantes. Raisonnez avec vous-même au lieu de vous laisser influencer par votre imagination, sinon vous commettrez des maladresses.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Ne faites pas d'achats importants. Ne comptez pas sur les promesses que l'on vous fera. Vous réglerez probablement une affaire dont les suites seront satisfaisantes. Vos réflexions vous inspireront d'excellentes résolutions. Vous serez avantagé par la bienveillance d'un ami.

OUVERT CE SOIR

En ville jusqu'à 9 h. p.m. — Samedi 9 h. a.m. à 5 h. p.m.
A Fairview — Pointe-Claire jusqu'à 10 h. p.m. — Samedi 9 h. 30 à 6 h. p.m.

Simpson
EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

VENTE Printemps SIMPSON

AUCUN VERSEMENT COMPTANT
selon les conditions faciles de paiement Simpson
Taxe payable à l'achat

SPÉCIAUX 9 h A.M.

EN VENTE SAMEDI À 9h. A.M. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK

En vente aussi à Fairview - Pointe-Claire dès 9 h. 30 a.m.
demain samedi
sauf indication contraire

VEUILLEZ NOTER: Nous nous réservons le droit de limiter les quantités pour chaque client

PAS DE COMMANDES POSTALES NI TÉLÉPHONIQUES s.v.p.

POUR DAMES

SOLDE DU MANUFACTURIER! LAINE DOUBLE, quantité limitée. Gris chiné et blanc seulement. Pelote 2 oz, ch. **38¢**
SIMPSON — Laine et ouvrages de fantaisie (752) au quatrième

½ PRIX! SACS A MAIN EN SUEDE POUR DAMES! Modèles tailleur avec rabat, courroie simple, bandoulière dans le groupe. Tous doublés, compartiment intérieur à glissière. Vert, ton or avec cuir Seaton tan. **Rég. 16.98** Ch. **8.49**
SIMPSON — Sacs à main (702) au rez-de-chaussée

½ du prix d'origine!
Maillots de marques connues
Orig. 16.98 à $35 **8.49 à 17.50 Ch.**
Pour dames — Modèles de notre stock régulier. Modèles 2-pièces dans le groupe. Rayures, imprimés, tons unis. Noir, beige, bleu, rouge, rose. Tailles 8 à 16 dans le groupe.
SIMPSON — Vêtements sport (736) au troisième

MOINS QUE ½ PRIX! JOLIES BOUCLES D'OREILLES — Métal ou pierres; modèles tailleur ou fantaisie. **Rég. $1 et $2** pai. **33¢**
SIMPSON — Bijouterie (703) au rez-de-chaussée

½ PRIX! ROBES DROITES EN COTON SATINE MOTIF POIS POUR DAMES — 138 seulement. Garniture de volants. Rose, bleu, blanc. P.M. et G. **Rég. $4** ch. **1.99**
SIMPSON — Lingerie (742) au rez-de-chaussée

RABAIS 50% SUR COUPONS DE TISSUS — Choix d'imprimés, unis, tissus fantaisie. Coton, rayonne, lainage. Largeur 36 à 54 pouces. **Rég. 69¢ à 2.98 ver.** **34¢ à 1.49**
SIMPSON — Tissus (727) au quatrième

½ PRIX! NOEUDS EN CUIR POUR GARNIR SOULIERS — 50 paires seulement. Marine, bleu ou noir. **Rég. 1.98** pai. **99¢**
SIMPSON — Menus articles (710) au rez-de-chaussée

RABAIS 50% ET PLUS! PRODUITS DE BEAUTE ET ARTICLES DE TOILETTE — Savons, fixatifs à cheveux, shampoings, lotions, etc. Marques connues. **Rég. 88¢ à 8.98 ch.** **44¢ à 4.49**
SIMPSON — Articles de toilette (701) au rez-de-chaussée

½ PRIX! SOUTIENS-GORGE LONGS OU COURTS — Tous de marques connues. Dentelle, Lycra*, bretelles extensibles ou réglables dans le groupe. **Rég. 5.50 à $10.** ch. **2.75 à 4.99**
*Marque déposée Du Pont
SIMPSON — Vêtements de base (741) au quatrième

½ PRIX ET MOINS! CHICS CHAPEAUX POUR DAMES — Les plus nouveaux modèles en pailles, fleurs, tissus. Tons pastels ou foncés, groupe. Blanc, noir, A, 32 et 34; B et C, 32 dans le groupe. **Rég. 6.98 à 14.98** **2.99 à 7.49**
SIMPSON — Chapeaux pour dames (730) au rez-de-chaussée

Moins que ½ du prix d'origine!
Imperméables pour dames
Orig. $25 à 29.98 **9.99 Ch.**
- Solde d'un manufacturier connu! Attrayants modèles que vous porterez beau temps, mauvais temps. Jaune, bleu, vert, beige.
- Tailles 6 à 14 dans le groupe.

SIMPSON — Manteaux pour dames (731) au troisième

Moins que ½ prix d'origine!
Solde! Robes pour dames
Orig. 16.98 à $25 **$5 Ch.**
- Très élégants modèles pour l'après-midi et le soir.
- Les plus nouveaux tissus de la saison.
- Nuances en vogues; tailles dames et "Junior" dans le groupe.

SIMPSON — Robes pour dames (734) au troisième

MOINS QUE ½ PRIX! ECHARPES EN CHIFFON POUR DAMES — 120 seulement. Forme carrée, imprimés divers dans le groupe. Tons de rose, bleu, vert, etc. **Rég. $2** Ch. **99¢**
SIMPSON — Colifichets (709) au rez-de-chaussée

LONGS GANTS EN CHEVREAU OU SUEDE IMPORTES D'EUROPE POUR DAMES — 125 paires seulement. Séries incomplètes de couleurs, de pointures. Quelques modèles défraîchis. Noir, blanc, beige; point, 6 à 7½ dans le groupe. **Orig. 13.98 à 18.98.** Pai. **7.99**
SIMPSON — Gants pour dames (708) au rez-de-chaussée

POUR MESSIEURS

CHALOUPE LEGERE "LINEARGLASS", 19 seulement. Longueur 8 pi. Largeur 48 po. Entretien minimum. **Orig. 99.99** Mens. $6 — ch. **69.98**
SIMPSON — Articles sport (756) au cinquième

RABAIS 1.99! PANTALONS FLANELLE DEFROISSABLE POUR HOMMES, style continental. Lavables, inaltérables. Gris seulement. Tailles diverses. **Rég. 6.98.** ch. **4.99**
SIMPSON — Accessoires pour hommes (713) au rez-de-chaussée

RABAIS $20! PROJECTEUR A DIAPOSITIVES "CAROUSEL" DE KODAK, 7 seulement. Modèle 600 avec zoom pour plateau rond à 80 diapositives. **Rég. 115.95** Mens. $7 — ch. **95.95**
SIMPSON — Appareils photographiques (704) au rez-de-chaussée

Rabais 3.96!
Chemise genre "pullover"
Pour hommes
Rég. 8.95 **4.99 Ch.**
Coton fini velours lavable. Col roulé à glissière, manches longues. Poignets et bande de taille coton uni. Bleu, Bourgogne, noir. P.M.G. dans le groupe.
SIMPSON — Accessoires pour hommes (713) au rez-de-chaussée

POUR ENFANTS

ARROSOIR AQUA SKIP. Corde vinyl qui sous la pression d'eau de votre boyau tourne et donne un jet de 20 pi. **Orig. 6.99** Ch. **2.99**
SIMPSON — Jouets (759) au cinquième

VESTE GENRE COUPE-VENT POUR ENFANTS! Seulement 275 disponibles! En tissu vinyl rebelle à l'eau. Fermeture à glissière devant avec capuchon. Choix de rouge ou bleu roi. Ages 3 à 6x ans. **Rég. 1.49 ch.** **69¢**
SIMPSON — Vêtements pour enfants (744) au deuxième

SOLDE! ELEGANTS SOULIERS POUR FILLETTES! Tous de marque renommée. Escarpins à courroie simple et empeigne cuir très souple. Semelles composition pour durabilité. Ton de rouge. Aussi souliers cuir beige, modèle avec soufflet. Pointures 8½ à 12 et 12½ à 4 dans le groupe. **Orig. 6.98** Pai. **3.99**
SIMPSON — Chaussures pour enfants (722) au deuxième

CHANDAILS ORLON POUR GARÇONS! Tous de fabrication canadienne. Modèle avec encolure en "V", manches longues. Lavables. Pour garçons tailles P.M.G. et T.G. ou 6 à 18 ans. **Rég. 6.99** Ch. **1.99**
SIMPSON — Accessoires pour garçons (715) au deuxième

FAMEUX SOULIERS POUR GARÇONS! TOUS A ½ PRIX! Modèles genre mocassin ou genre fourreau dans le groupe. La plupart avec semelle néolite et talon caoutchouc. Noir ou brun. Pointures 3½ à 7 — Largeur B-C-D dans le groupe. **Rég. 12.98** Pai. **6.49**
SIMPSON — Souliers pour hommes (723) au deuxième

FUSEAUX EXTENSIBLES pour fillettes. Seulement 100 disponibles, hâtez-vous. En coton et nylon mixtes, taille genre boxeur et jambes fuselées. Ton de rouge seulement. Ages 3 à 6x ans. **Orig. 2.98 — Ch.** **1.49**
SIMPSON — Vêtements pour enfants (744) au deuxième

Pour garçons à la mode!
Solde! Blazers et vestons sport
Orig. 12.99 à 29.99 **6.49 ch. à 14.99 Ch.**
Tous pure laine. Devant simple à trois boutons, fente centre dos. Aussi vestons et blazers pour garçons costauds dans le groupe. Choix de gris ou fusain. Ages 6 à 18 ans.
SIMPSON — Vêtements pour garçons et jeunes gens (714) au deuxième

POUR LE FOYER

MIROIRS A 2 FACES: S'accrochant dans le cou. Une face grossissante, l'autre normale. Facile à transporter. Diamètre 5 po. **Rég. 99¢ — Ch.** **59¢**
SIMPSON — Parfumerie (701) au rez-de-chaussée

RINCE-BOUCHE "MICRIN": Rince-bouche antiseptique. De "Johnson & Johnson", Gargarisme. Protège des microbes. Flacon de 14 oz. **Rég. 1.10 — Ch.** **59¢**
SIMPSON — Articles de toilette (701) au rez-de-chaussée

HOUSSES EXTENSIBLES POUR CANAPE: 50 seulement! Faites de coton et rayonne extensibles. Lavables. Pas de repassage requis. Vaste choix de couleurs: ton or, vert, turquoise ou brun. Pour canapés "Standard". **Orig. 9.99 — Ch.** **3.99**
SIMPSON — Menus articles (710) au rez-de-chaussée

CHOIX DE DEBARBOUILLETTES OU SERVIETTES DE BAIN: Tissu éponge de coton de première qualité. Serviettes de bain en tissu éponge, de légères imperfections n'affecteront en rien la durabilité de ces serviettes. **Imparfaits de qual. rég. 39¢ à 2.99 ch.** Ch. **19¢ à 99¢**
SIMPSON — Linge de maison (751) au quatrième

TENTURES EN "SENECLASS" OU BOUCLE DE TERYLENE. Fin de stock! A solder! Tentures en "Seneclass" transparent ou bouclé de Térylène transparent. Lavables, peu de repassage requis, séchage rapide. Plis, ourlets sur les côtés et au bas. Blanc seulement. Tous 95 po. de long. 1, 2, 3 largeurs dans le groupe. **Rég. 10.99 à 39.98 pai.** Pai. **6.99 à 26.59** Mens. $5
SIMPSON — Rideaux et tentures (753) au quatrième

COUPONS DE LINOLEUM. 50 seulement! ½ prix! Parfaits pour recouvrir vos planchers! Surface en Vinyl facile à nettoyer. Vaste choix de motifs décoratifs. Dimensions approx. 6 x 12 pi. à 6 x 18 pi. **Rég. 9.52 à 20.28** Ch. **3.98 à 9.98**
SIMPSON — Tapis (750) au quatrième

EN VILLE SEULEMENT

44 seulement! Aubaine à ne pas manquer!
Commodes à 3 tiroirs
Rég. 33.98 **18.99 ch.**
Commodes simples en bois dur de première qualité! Jolies poignées en bois. Finis variés! Venez tôt faire votre choix.
SIMPSON — Meubles (769) au sixième

LAMPES DE BUREAU: Rabais $2! Lampes à col de cygne! Abat-jour décoratif en Vinyl. Base en métal fini laiton. S'étend jusqu'à 15 po. de haut. **Rég. 4.98** Ch. **2.98**
SIMPSON — (754) au quatrième

TENTURES PRETES A POSER: ½ prix! 90 paires seulement! Solde de tentures courtes 63 po. et de tentures pleine longueur 95 po. Choix de Chromespun, "Fiberglas", "Seneclass", bouclé, coton, rayonne dans des tons unis, imprimés ou à rayures. Quantité limitée! — **Rég. 7.99 à 39.99 pai.** Pai. **3.99 à 19.99**
SIMPSON — Rideaux et tentures (753) au quatrième

PLATEAU "T.V.": moins que ½ prix! Table avec plateau en plastique transparent avec motif de cristal. **Rég. 6.50** Ch. **2.98**
SIMPSON — Articles ménagers (755) au cinquième

RADIO 12 TRANSISTORS "INTERNATIONAL": en forme de mallette. Rabais $10 du prix d'origine! 32 seulement! Puissant châssis, 12 transistors incorporé dans un cabinet en cuir. Grand haut-parleur à l'avant. Fonctionne avec 4 piles "Penlite". Complet avec piles. **Orig. 29.99** Ch. **19.99**
SIMPSON — Radios et téléviseurs (770) au cinquième

SOLDE D'ARTICLES DE PAPETERIE. Vaste choix de papier à lettres, couvre-missels, carnets d'adresses, corbeilles à papier en métal. **Rég. 10¢ à 4.98** Ch. **5¢ à $2**
SIMPSON — Papeterie (768) au rez-de-chaussée

Rabais 3.78 à 14.99!
Vente de couvre-lits
Rég. 7.77 à 29.98 Ch. **3.99 à 14.99**
Vaste choix de couvre-lits en coton et autres tissus. Vaste choix de couleurs décoratives et attrayantes. Pour lits jumeaux ou lits doubles.
SIMPSON — Linge de maison (751) au quatrième

ASSORTIMENTS DE BISCUITS "ELKES". Biscuits savoureux tels que: gaufrettes enrobées de chocolat, biscuits "sandwich", sablées, etc... Importés d'Angleterre.

Biscuits "Elkes" 3½ lb	Rég. 3.49 — Ch. **2.49**
Biscuits "Elkes" 2½ lb.	Rég. 2.29 — Ch. **1.69**
Biscuits "Elkes" 1 lb	Spécial — Ch. **89¢**
Biscuits assortis 4 sortes.	Spécial **4 paquets pour $1**
Assortiment "London"	Spécial — Ch. **29¢** le paquet

SIMPSON — Confiserie (705) au rez-de-chaussée

REVEILLE-MATIN DE VOYAGE: A la moitié du prix d'origine! 75 seulement! Forme hexagonale. Etui fini crocodile dans les tons de gris clair, brun, rouge ou tan. **Orig. 10.95 — Ch.** **5.47**
SIMPSON — Montres (703) au rez-de-chaussée

AU SOUS-SOL D'AUBAINES

Aussi à Fairview Pointe-Claire sauf indications contraires

POUR DAMES

GAINE-CULOTTE JAMBES LONGUES POUR DAMES! — De marque "Secret Lady". En puissant filet avec panneau avant. Jarretelles amovibles, glissière latérale. Blanc seulement. Tailles 26 à 34. Imp. de qualité. **Rég. $12 et $13 — Ch.** **7.49**
SIMPSON — Vêtements de base (785) au sous-sol
EN VILLE SEULEMENT

ELEGANTES ROBES DROITES POUR DAMES! Toutes en coton. Robe avec boutonnage avant et 2 poches ou avec col rond et fermeture à glissière derrière. Tailles P. M. et G. Choix d'imprimés variés. **Prix spécial ch.** **2.99**
SIMPSON — Robes pour dames (780) au sous-sol

MOINS QUE ½ PRIX! VESTE TISSU EPONGE ET ENSEMBLE DE JEU POUR DAMES! Veste en tissu éponge blanc, ensemble en coton imprimé ton rouge. Tailles P. et M. **Rég. 10.99** Ens. **4.99**
SIMPSON — Lingerie (784) au sous-sol

CORSELETTE "FOURREAU" POUR DAMES! En puissant filet de rayonne, bonnets en dentelle nylon doublés. Pas d'armature, bretelles réglables aux épaules. Ton de blanc. Bonnets 32 et 34. **Rég. 4.98 — Ch.** **2.99**
SIMPSON — Vêtements de base (785) au sous-sol

SOLDE! COSTUMES PRINTANIERS POUR DAMES! Costume à la mode. Choix de différents modèles en tricot de laine ou en laine bouclée. Tons de blanc, bleu, rose, marine, aqua ou jade. Tailles 6 à 16. **Orig. 19.98 à $25.** Ch. **12.99**
SIMPSON — Costumes et manteaux pour dames (778) au sous-sol

POUR MESSIEURS

A ½ PRIX! ELEGANTS SOULIERS OXFORDS! Pour hommes et jeunes gens! Tous de fabrication canadienne. Empeigne en cuir perforé. Semelles cuir et talons caoutchoutés. Ton de brun seulement. Pointures 7½ à 11 (avec ½). **Rég. 15.99 — Pai.** **7.99**
SIMPSON — Chaussures (787) au sous-sol

BAS ¾ NYLON COTELE POUR HOMMES! Idéal pour porter avec shorts, bermudas. Longueur aux genoux. Choix de coloris unis en marine, beige, gris ou brun. Une seule pointure 10 à 12. **Rég. 99¢ — Pai.** **50¢**
SIMPSON — Accessoires pour hommes (789) au sous-sol

A ½ PRIX! VESTONS VELOURS COTELE! Pour hommes et jeunes gens! Rabais $10! Fabrication canadienne. Nouveau modèle. Tons de beige, brun ou bleu. Tailles 35 à 44 dans le groupe. **Rég. 19.99 — Ch.** **9.99**
SIMPSON — Vêtements pour hommes (790) au sous-sol

POUR ENFANTS

MAILLOT-PULL POUR GARÇONS ET FILLETTES! En coton peigné doublé molleton. Modèle genre pull-over avec capuchon, deux poches en avant. Poignets et bande de taille en tricot. Tons de blanc ou vert. Ages 4, 6 et 6x ans. **Rég. 1.49** Ch. **66¢**
SIMPSON — Vêtements pour enfants (786) au sous-sol

ELEGANTS PALETOTS POUR GARÇONS! Légèrement imparfaits. En coton rebelle à l'eau, tous très confortables. Peuvent être portés durant 3 saisons. Choix de beige, bleu ou noir. Tailles 30 à 36 pour 12 à 18 ans. **Imp. de qual. rég. 13.99 à 19.99** Ch. **8.99**
SIMPSON — Vêtements et accessoires pour garçons (788) au sous-sol

POUR LE FOYER

SERVIETTES DE BAIN! 200 seulement. Tissu éponge absorbant. Idéal pour bains turcs. Sont longues et frangées. Imprimés sur blanc. Dimensions 22 po. x 42 po. **Imp. de qual. rég. 1.57 à 1.98** Ch. **99¢**
SIMPSON — Linge de maison (792) au sous-sol

Quantité limitée! Rabais jusqu'à 50%!
Vente! Quincaillerie et outils
Rég. 59¢ à 39.95 **29¢ à $25**
Seulement 20 disponibles! Sableuses Craftsman. **Rég. 39.95** Ch. **$25**
Seulement 25 disponibles! Ens. 6 pots sur support rotatif. **Rég. 2.99** Ch. **1.40**
Seulement 80 disponibles! Produit contre les taches de rouille. Grand format, **Rég. 3.75, ch. $2** — Petit format, **rég. $1, ch. 60¢**
Seulement 150 disponibles! Tampons pour polisseuse. **Rég. 59¢ à 1.98** Ch. **29¢ à $1**
SIMPSON — Quincaillerie et outils (774) au sous-sol

CHEZ SIMPSON, 95% DES EMPLOYÉS PERMANENTS PARLENT FRANCAIS

HEURES D'AFFAIRES: EN VILLE: 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M.
FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE: 9 H. 30 à 6 H. P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M.

SERVICE TELEPHONIQUE OUVERT dès 8 H. A.M. 842-7221

CAHIER No 5 / PAGES 45 - 56 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 22 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 93

AUTOUR DU MONDE

Nouvelle grève de journaux à New York

NEW YORK, (PA, UPI) — New York semble s'acheminer vers sa troisième grève des journaux en moins de quatre ans. Les derniers pourparlers entre les éditeurs et les typographes n'ont pu régler le conflit avec la nouvelle société d'édition World Journal Tribune Inc., produit de la fusion de trois journaux newyorkais. Il semble maintenant certain que cette compagnie ne pourra commencer lundi la publication de ses nouveaux journaux.

Selon le plan prévu par la nouvelle compagnie, le quotidien "Herald Tribune" gardait sa publication matinale, les quotidiens du soir "Journal American" et "World Telegram and Sun" étaient fusionnés en un seul, le "World Journal", et on prévoyait la publication d'un hebdomadaire dominical, le "World Journal Tribune."

On s'attend à ce que cette fusion, la plus considérable dans l'histoire du journal à New York, déplace environ 2,000 des 5,700 employés des journaux déjà existants. Le conflit entre la direction et les unions ouvrières porte sur les congédiements et sur le montant de l'indemnité de séparation.

France : 2,115 activistes sont amnistiés

PARIS, (Reuter et AFP) — L'Assemblée nationale française a adopté la nuit dernière un projet du gouvernement accordant l'amnistie politique à ceux qui ont participé durant le conflit algérien à l'activité des mouvements subversifs "Algérie française". Cette amnistie touche 3,200 prisonniers politiques, réserve faite de 85 d'entre eux, soit les chefs de ces mouvements, notamment les ex-généraux Challe, Jouhaud, Salan et Zeller.

L'amnistie a été acquise par un vote de 252 voix à 0, sur 485 députés votants. Se sont abstenus les indépendants giscardiens membres de la majorité et même 15 députés gaullistes. Les 41 députés communistes ont voté en bloc, assurant ainsi au projet la majorité requise. C'était la deuxième fois en 48 heures que les députés communistes mêlaient leurs suffrages à ceux de la majorité gaulliste.

Washington n'achètera pas de bombes à Bonn

WASHINGTON, (PA) — Le secrétariat à la Défense des Etats-Unis a fait savoir qu'il n'a plus l'intention d'acheter 500,000 bombes de fabrication américaine vendues ou cédées à l'Allemagne de l'Ouest. Ces bombes proviennent d'anciens surplus américains.

M. Arthur Sylvester, secrétaire adjoint à la Défense, a déclaré hier que le gouvernement américain avait changé d'avis à propos de cette transaction. "Nous n'avons plus besoin de ces bombes", a-t-il dit.

La mise au point de M. Sylvester survient quelques heures après que l'agence de presse "Associated Press" eut diffusé l'information selon laquelle ces bombes étaient destinées à rétablir le stock américain d'armes qui est dégarni. Elles auraient été utilisées au Vietnam.

Le prix Lénine à des savants de l'espace

MOSCOU, (AFP) — "Le prix Lénine" 1966 a été attribué aujourd'hui dans le domaine des sciences et de la technique "à un groupe de savants, de constructeurs et de spécialistes, qui ont participé à la création des vaisseaux spatiaux "Voskhod 1" et "Voskhod 2", ainsi que dans la préparation de la sortie dans le cosmos du premier homme dans le monde (mars 1965)", annonce l'agence Tass.

Un groupe de savants, de constructeurs et des spécialistes, qui a contribué aux lancements réussis de "Luna IX", et de "Luna X", reçoit également le "prix Lénine".

Parmi d'autres lauréats, l'agence Tass cite le mathématicien moscovite Nicolas Efimov, pour ses travaux sur "la dimension triennale d'Euclide" et le théorème de Guilbert.

Toujours dans le domaine des mathématiques, ont obtenu le "prix Lénine" le savant Youri Jouravlev, de Novossibirsk, âgé seulement de 31 ans, le savant Alexandre Nesmeyanov, ancien président de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. jusqu'en 1961, et Nicolas Doubinine.

Le président Johnson intervient

WASHINGTON, (AFP, PA) — La grève des mécaniciens de bord de cinq sociétés d'aviation américaines, qui aurait pu débuter demain à minuit une minute, a été ajournée d'au moins 60 jours, le président Johnson ayant signé hier après-midi un ordre exécutif qui crée une commission chargée d'enquêter sur le litige.

Ce litige a éclaté entre les sociétés d'aviation, Eastern Airlines, National Airlines, Northwest Airlines, Trans-World Airlines et United Airlines, et le syndicat international des machinistes, auquel adhèrent les mécaniciens.

Le différend porte sur les salaires et divers avantages sociaux. M. Johnson a chargé le sénateur Wayne Morse, démocrate d'Oregon, de diriger la commission d'enquête.

La crise rhodésienne pourrait affaiblir le Commonwealth et l'ONU

LONDRES, (PC) — M. Arnold Smith, le diplomate canadien qui est à la tête du secrétariat du Commonwealth, a déclaré aujourd'hui que l'échec des tentatives pour résoudre d'une manière équitable la crise rhodésienne pourrait affaiblir le Commonwealth et les Nations unies et saper la confiance des pays africains à l'égard de l'Occident, y compris le Canada et les Etats-Unis.

Un tel échec augmenterait les dangers d'une éventuelle guerre raciale en Afrique centrale et méridionale, a affirmé le diplomate canadien au cours d'une interview, où il a exposé ses vues sur une question qui est devenue un facteur important dans les relations internationales entre l'homme de race blanche et celui de race noire.

Originaire de Toronto, M. Arnold Smith a visité l'Afrique à deux reprises et compte se rendre en Asie l'automne prochain.

Le diplomate canadien estime qu'un effort très résolu a été entrepris en vue de mettre fin au régime rebelle rhodésien.

"L'édifice du Commonwealth aurait pu s'écrouler, a-t-il dit, si l'on n'avait pas décidé d'affronter la question rhodésienne d'une manière résolue. Je ne pense pas qu'il s'agisse tellement de savoir si la crise sera résolue, mais de quelle façon elle le sera. Il faudra choisir entre une solution rapide qui entraînera le moins de désorganisation à l'intérieur et à l'extérieur de la Rhodésie et une solution lente impliquant une grave menace aux relations raciales partout et en Afrique en particulier.

Selon M. Arnold Smith, le régime de la minorité blanche en Rhodésie cherche à perpétuer un système qui possède toutes les caractéristiques des sociétés totalitaires. Les buts du régime de Salisbury ne sont pas tellement éloignés de ceux des institutions plus anciennes de l'esclave, a affirmé M. Arnold Smith.

Téléphoto PA

Escapade terrifiante

"Je veux rentrer à la maison", a dit en pleurant David Harvey, âgé de 12 ans, au téléphone à son père, domicilié à Fayetteville en Caroline du nord, au terme de l'escapade qu'il avait entreprise avec un compagnon, William Waddell, 13 ans, et qui les a conduits à 1,000 milles de leur foyer, soit à Milwaukee au Wisconsin. Les deux garçonnets sont demeurés 13 jours emprisonnés dans un wagon de marchandises verrouillé de l'extérieur.

Deux garçonnets emprisonnés pendant 13 jours dans un wagon de marchandises

MILWAUKEE, Wisconsin — (UPI) — Deux garçonnets de la Caroline du nord, piqués par la mouche des voyages, ont été trouvés hier, affamés et amaigris, mais en bonne santé, à l'intérieur d'un wagon de marchandises dans lequel ils étaient emprisonnés depuis deux semaines.

David Harvey, 12 ans, et William Waddel, 13 ans, ont dit qu'ils ont survécu à leur escapade en buvant des fonds de bouteilles de bière, et pour se distraire bâtissaient des forts avec les cartons de bouteilles, mais qu'ils ont eu "la peur de leur vie".

Les deux garçonnets, avides d'aventures, s'ennuyaient dans leur patelin à Fayetteville, en Caroline du nord. Ils ont décidé de s'enfuir en emportant un sac de couchage et cinq bouteilles d'eau gazeuse.

L'aventure qui devait devenir un cauchemar s'est terminée quand un aiguilleur de la Braserie Schlitz a entendu leurs cris dans la cour de triage de la brasserie. "Dieu soit loué. Merci monsieur d'avoir ouvert la porte", a dit un des deux garçonnet à l'aiguilleur.

Conduits en vitesse à l'hôpital du comté de Milwaukee, les deux garçonnets maigres et sales, ont cependant été trouvés en bon état. Ils pouvaient marcher, mais Billy avait une légère blessure au menton.

Appel téléphonique aux parents

Billy et David pleuraient de joie quand ils ont parlé à leurs parents au téléphone. "Je veux rentrer à la maison", a dit Billy. "Billy et moi ne devons pas jouer ensemble", a dit David aux journalistes. "Nous nous étions disputés". Le père de Billy qui est militaire, le sous-officier breveté William R. Waddel, pouvait à peine exprimer sa joie. "Les deux premiers jours de leur absence, a-t-il dit, j'étais prêt à les enduire de goudron et de plumes, pour les punir. Mais à y penser, je ne songeais qu'à les revoir", a-t-il ajouté.

La mère de David a dit qu'elle a prié avec une ferveur toute particulière depuis la disparition des deux enfants, et que ses prières ont été exaucées.

La fuite

David a expliqué leur escapade. "Nous avions décidé de fuir." C'est là qu'ils ont pris leurs bicyclettes le Vendredi Saint et se sont rendus à la cour de triage. Un wagon de marchandises était en stationnement sur une voie d'évitement. Le préposé leur a dit tout simplement que ce wagon devait être conduit à Milwaukee. "Le préposé est parti, et nous sommes montés à bord du wagon", a dit David. Peu après, quelqu'un est venu fermer la porte. "Je me suis dit, Milwaukee, nous voici", a ajouté David.

Cependant, le wagon était verrouillé de l'extérieur et ils furent emprisonnés pendant 13 jours.

"Le wagon était presque rempli de caisses de bière", a dit Billy. "Nous avons bâti des forts avec les caisses dans lesquelles nous dormions parfois. Nous avons aussi dormi dans notre sac de couchage. Nous parlions de nos familles, et notre inquiétude grandissait."

"La nuit, il faisait froid, et nous avons essayé d'allumer un feu avec les cartons de bière, mais l'épaisse fumée nous a forcés à l'éteindre.

"Jamais je ne m'approcherai d'un train à moins d'être avec ma famille", a dit Billy.

OTAN : Paris va donner sa réponse sur le délai demandé par les USA

PARIS, (AFP) — M. Maurice Couve de Murville doit recevoir dans le cours de la journée M. Charles Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, à qui il remettra vraisemblablement la réponse française à la note américaine du 12 avril relative à l'OTAN, dans laquelle Washington estimait que le délai de 2 ans lui paraissait souhaitable pour fermer les bases américaines en France.

Le gouvernement français considère que le moment est venu d'engager des négociations, notamment sur le retrait des bases américaines, et il souhaiterait que ces négociations commencent rapidement à Paris entre les experts qualifiés.

On indique que le gouvernement français demeurerait disposé à ne pas considérer comme impératif le délai d'un an fixé pour le transfert des bases, en ce sens que s'il restait encore, après ce délai, des échelons attardés, des séquelles de la présence américaine en France, il n'y verrait pas d'inconvénients majeurs.

Par ailleurs, le ministre des Armées, M. Messmer, a déclaré hier que les décisions françaises au sujet de l'OTAN "n'entament en rien, ni notre propre potentiel de défense ni, collectivement, celui des membres de l'Alliance atlantique."

Le ministre des Armées, qui faisait un exposé devant la commission de la Défense nationale sur les récentes décisions concernant l'OTAN, a également traité des installations américaines et canadiennes en France. Il a tout d'abord distingué les implantations des forces américaines et canadiennes des implantations de l'OTAN. Les premières représentent un effectif de 25,000 hommes environ et requièrent les services de 17,500 civils. Il est à noter, a-t-il précisé, que le statut des bases américaines en Europe résulte d'accords bilatéraux, qui ne sont pas identiques pour les différents pays de l'Europe occidentale. C'est ainsi que les bases américaines en France sont sous commandement américain alors qu'en Grande-Bretagne elles sont sous commandement national.

Le Vietcong attaque l'aérodrome de Pleiku et endommage 23 avions

SAIGON (AFP, PA, UPI) — Poursuivant leurs attaques contre les aérodromes au Vietnam, les Vietcong ont bombardé au mortier de 82 mm, cette nuit, le nouveau terrain d'aviation de Pleiku, endommageant 23 appareils et faisant plusieurs blessés parmi le personnel américain et vietnamien.

Au cours d'une attaque qui a duré environ 15 minutes, les Vietcong ont tiré quelque 18 obus de mortier. Le commandement américain a précisé que les dégâts causés aux avions et aux hélicoptères sont "légers". Le terrain attaqué est situé à moins de deux milles de la ville des Hauts plateaux, soit à environ 240 milles au nord-ouest de Saigon. Il est utilisé par les aviations américaine et vietnamienne. Un deuxième terrain d'aviation se trouve près de Pleiku ; c'est le camp Holloway, qui est une base réservée aux Américains.

Par ailleurs, l'aviation américaine a écrasé un objectif Vietcong, presque aux portes de Saigon. Le raid a fait suite à une attaque surprise menée hier soir par les "marines" et les troupes sud-vietnamiennes et au cours de laquelle environ 200 soldats ennemis ont été tués.

Hier, le Vietcong s'en prenait à la base américaine de An Khe (qui sert de quartier général à une division de la première cavalerie de l'air) et détruisait deux bombardiers au sol.

Opérations aériennes

Les bombardements de positions stratégiques au Nord-Vietnam se sont poursuivis aujourd'hui. Des ponts, des routes et des voies ferrées ont été attaqués.

De son côté, l'aéronavale s'est attaquée aux objectifs du sud du pays, notamment autour de Vinh, de Dong Hoi et dans les montagnes autour du col de Mu Gia (tronçon de la piste de Ho Chi-minh) que le Vietcong avait déjà réussi à rendre praticable après les lourds bombardements des B-52 la semaine dernière.

Un avion "Intruder A-6" a été abattu par la DCA, et ses deux membres d'équipage sont portés disparus. C'est le dixième avion américain abattu au Nord-Vietnam en six jours, et le 217ème avion d'assaut abattu depuis le début de l'offensive aérienne.

Les super-forteresses B-52 sont revenues de Guam aujourd'hui larguer leur tonnage de bombes au-dessus de la région côtière, juste au sud de la frontière nord-vietnamienne où des communistes venus du Nord ont établi leur cantonnement.

Enfin, les fusiliers marins américains ont réussi à attirer un bataillon vietcong dans une embuscade près de la ville de Quang Ngai. Appuyés par un détachement de parachutistes, les Américains ont bouché à l'ennemi toutes les issues, et l'on croit que les pertes ennemies s'élèvent à plus 500 morts. On a saisi sur place plus d'une centaine d'armes, dont 14 pièces d'artillerie (articles rares chez les guérilleros), 97 fusils et mitraillettes et des réserves de munitions.

Pertes ennemies et des USA

Le général Earle G. Wheeler, président de la Commission de l'état-major interarmes a déclaré hier à l'université de l'Ohio, que plus de 13,000 combattants communistes ont été tués au Vietnam au cours des premiers mois de 1966.

Le général a ajouté que le bilan total de l'année 1966 s'annonçait très supérieur à celui de 1965, alors que les troupes du Vietcong et du Nord-Vietnam avaient perdu 35,000 hommes.

A l'opposé, 3,047 soldats américains, au total, ont été tués depuis le premier janvier 1961, et le chiffre des pertes américaines pourrait atteindre les 6,000 d'ici la fin de 1966 si les combats continuent à être aussi meurtriers qu'ils le sont depuis le début de l'année, précise le dernier rapport des forces américaines au Vietnam.

Emeutes à Dalat

La troupe est venue renforcer la police de Dalat où la loi martiale a été imposée après de sanglantes émeutes qui ont eu lieu hier. Selon des rapports parvenus à Saigon, trois manifestants et un policier auraient été tués : les manifestants, par des armes à feu; le policier, à coups de pierres.

Une quarantaine de meneurs sont cernés dans une pagode, et une trentaine d'autres, dans un bâtiment public. On croit savoir que les émeutiers sont des anti-gouvernementaux qui refusent de se soumettre aux consignes bouddhistes.

Retour au McCarthyisme ?

Le sénateur Fulbright a fait une mise en garde aujourd'hui contre le retour d'"une nouvelle ère de McCarthyisme" qui envahirait le débat sur la guerre au Vietnam.

Le sénateur démocrate de l'Arkansas, qui agit comme président de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, note que le débat actuel au sujet du Vietnam se déroule "dans une atmosphère relativement saine", mais il a ajouté : "il n'est pas du tout certain que cette atmosphère saine ne fera pas place à une nouvelle ère de McCarthyisme".

Fulbright considère que les protestations contre la guerre constituent une "rare expérience pour les Américains", et il a dit que ces protestations étaient "une marque de force et de maturité". Il estime qu'elles s'élèvent "parce qu'on considère offensé un certain sens de la décence : parce que, aussi, on est las de l'artifice politique et des positions officielles, ou tout simplement parce que quelque chose menace le grain".

Parlant devant les membres de la faculté politique de l'université Johns Hopkins, le sénateur a poursuivi : "L'expérience du passé nous fournit peu d'espoir de voir la raison prévaloir dans une atmosphère où monte la fièvre belliciste... Plus la guerre du Vietnam se prolonge sans espoir d'une victoire ou d'une paix négociée, plus la fièvre belliciste va monter, les espoirs cédant aux craintes, la tolérance et la liberté de discussion cédant au patriotisme faux et outré."

Annonçant que la Commission qu'il préside va poursuivre ses travaux, le sénateur a dit: "J'ai espérance que l'initiative, de cette commission, non seulement va contribuer à éduquer le public, mais elle va contribuer à restituer au Sénat son rôle légitime de conseiller du président en matière de haute politique étrangère..."

On annonce que le premier ministre d'Australie est arrivé au Vietnam pour une visite de trois jours, visite au cours de laquelle il réitérera l'appui de son pays aux Etats-Unis.

Moscou: Pékin fait obstacle à nos efforts au Vietnam

BUDAPEST, (UPI) — Le maréchal Rodion Malinovsky, ministre soviétique de la Défense, a accusé hier la Chine d'avoir fait obstacle aux efforts de son pays en vue d'apporter une aide militaire plus efficace aux combattants du camp communiste au Vietnam.

Ces propos du chef des forces armées soviétiques confirment ainsi les informations selon lesquelles la Chine empêche l'acheminement de l'aide de l'Union soviétique au Vietnam.

Le maréchal Malinovsky a formulé ces accusations au cours d'un discours devant des officiers supérieurs hongrois réunis à Komaron, en Hongrie. L'agence de presse officielle hongroise MTI a diffusé le discours du maréchal soviétique.

Au début de son discours, le ministre de la Défense de l'Union soviétique a déclaré que l'"agression" américaine au Vietnam était vouée à l'échec. Il a par la suite porté ses accusations contre la Chine.

"L'aide accordée au peuple du Vietnam pourrait être encore plus efficace, si les dirigeants de la Chine ne faisaient pas obstacle à nos efforts", a-t-il dit. "Comme l'Union soviétique n'a pas de frontière commune avec le Nord-Vietnam, toute notre aide destinée à nos frères vietnamiens ne peut leur parvenir qu'à travers la Chine", a poursuivi le maréchal. En dépit de nos difficultés, nous aiderons les Vietnamiens dans leur lutte contre l'agression tant qu'ils auront besoin d'aide, a affirmé le ministre soviétique de la Défense.

Commentant enfin la récente intensification des raids américains contre le Nord-Vietnam, le maréchal soviétique a déclaré que les patriotes vietnamiens ne céderont pas devant les raids "pirates" ou à une forme quelconque de destruction insensée.

Toujours inconscient, l'homme au coeur artificiel aurait une lésion au cerveau

HOUSTON, Texas. (UPI, PA, AFP) — Le malade à qui on a greffé hier un coeur artificiel partiel demeure inconscient et les médecins craignent qu'il n'ait subi une lésion au cerveau.

Dans un bulletin publié à 7 h. ce matin, les médecins soulignent le fait que Marcel L. DeRudder, un mineur de charbon de l'Illinois, âgé de 65 ans, est toujours inconscient et ils sont portés à croire à une lésion au cerveau.

Le Dr Michael Debakey, le fameux chirurgien qui a réussi hier cette première chirurgicale, et ses assistants ont passé la nuit au chevet du malade.

"Le coeur artificiel continue de fonctionner normalement, dit le bulletin. La pression sanguine demeure stable. Le pouls bat dans des limites normales et les radiographies prises il y a moins d'une heure montrent que la poitrine est claire."

Le coeur artificiel, battant 85 fois à la minute, a assumé la plus grande partie du travail que devrait autrement faire le coeur malade. Les médecins espèrent que le coeur artificiel, s'il réussit à garder DeRudder en vie, permettra au coeur malade de guérir par la formation de nouveau tissu.

DeRudder souffrait de déficience mitrale et de rhumatisme cardiaque. L'opération révolutionnaire a été tentée afin de lui conserver la vie et de faire reposer son coeur.

Celui-ci, dont le coeur pesait de plus en plus n'aurait pu survivre si on n'avait pas permis à son organisme fatigué de se reposer. L'opération, qui consiste à placer dans la poitrine du malade près de son coeur, un coeur artificiel de plastique gros comme un pamplemousse et pesant une livre relié aux artères du patient et actionné par une machine pneumatique placée à son chevet, a duré six heures.

10 h. 14 : Début de l'opération. La poitrine de M. Derudder est ouverte. Le coeur artificiel, creux en forme de dôme surmonté d'un diaphragme flexible, est placé entre les côtes. Deux tubes de plastique en émergent, l'un est inséré dans l'oreillette gauche du coeur du malade pour recevoir le sang frais venant des poumons, l'autre est relié à l'aorte. (Normalement le sang se trouvant dans l'oreillette passe par une valve dans le ventricule d'où il est pulsé dans l'aorte dans les cas d'insuffisance mitraile. Cette valve s'ouvre difficilement ou même pas du tout. Les deux tubes du coeur artificiel permettent de faciliter le passage du sang de l'oreillette au ventricule).

11 h. 18 : Le coeur artificiel est branché à la machine pneumatique. Il commence à battre et à pomper environ 40 pour cent du sang du ventricule gauche, le coeur du malade pompant le reste. Tout va bien, la tension artérielle de M. Derudder est normale.

11 h. 30 : La tension du malade commence à baisser dangereusement, les battements de son coeur s'espacent. Les médecins luttent désespérément pour lui sauver la vie en lui massant le coeur à la main tout en continuant à utiliser le coeur artificiel ainsi qu'une machine facilitant les fonctions respiratoires et circulatoires servant pour les opérations à coeur ouvert.

Midi : La tension remonte et se stabilise près de la normale, le rythme cardiaque s'améliore. L'état du malade est jugé satisfaisant. Il le restera jusqu'à la fin de l'opération qui a duré près de six heures.

Cette opération, qui permet au coeur de se reposer pourrait si elle était pratiquée à grande échelle sauver plus de 400,000 personnes chaque année, a déclaré le Dr Debakey qui a ajouté que M. Derudder était irrémédiablement condamné si l'opération n'avait pas eu lieu et qu'il aurait eu peu de chances de survivre si celle-ci avait été effectuée sans l'aide de cette pompe artificielle.

Le chirurgien espère être bientôt en mesure de réduire l'encombrement de l'équipement nécessaire au fonctionnement de son coeur artificiel et de pouvoir adapter sur le dos du malade un appareil pneumatique miniaturisé fonctionnant sur pile, permettant ainsi au patient d'avoir son autonomie de mouvements. Il espère également pouvoir un jour remplacer complètement une partie ou même l'ensemble du coeur en plaçant dans la poitrine du malade de façon permanente un coeur artificiel automatique pouvant battre de façon autonome pendant des années.

UN COEUR DE RECHANGE

Voici le coeur artificiel, gros comme un pamplemousse, que le Dr Michael Debakey, l'un des plus éminents chirurgiens des Etats-Unis, a greffé sur un sexagénaire de Houston dont le coeur fatigué menaçait de flancher. L'opération a duré six heures et l'état du patient est jugé satisfaisant.

Une greffe semblable avait été tentée à New York en février

NEW YORK, (AFP) — L'hôpital Maimonides de Brooklyn, à New York, a révélé hier après-midi qu'une équipe de chirurgiens dirigée par le Dr Adrian Kantrowitz avait déjà procédé, le 4 février dernier, à une greffe du coeur semblable à celle faite hier par le Dr Michael Debakey, à Houston.

Le patient, âgé de 34 ans, était mort 24 heures après l'opération à la suite de complications n'ayant aucun rapport avec le coeur artificiel qui avait été installé dans sa poitrine.

Le coeur en question mesurait 10 cm par 4 cm environ et assurait les fonctions du ventricule gauche.

Le décès a été provoqué par une déficience du foie qui était aussi gravement atteint que le coeur.

Au procès des "amants diaboliques", un témoignage unique dans les annales du crime en G.-B.

CHESTER, Ang. (AFP) — David Smith, 18 ans, a rendu hier devant les Assises de Chester, un témoignage unique dans les annales du crime. Dans un lourd silence, rompu seulement par les questions brèves de l'accusation et par ses réponses, faites d'une voix encore presque enfantine, il a décrit un crime accompli lentement, savouré, commenté sous ses yeux : l'assassinat à coup de hache dans le petit vivoir bourgeois de Myra Hindley, entre le sofa et le téléviseur, par Ian Brady, le dernier des trois meurtres dont sont inculpés les monstrueux amants des landes.

"J'ai d'abord cru que c'était une grande poupée de chiffon que Ian secouait. Puis je me suis aperçu que c'était un garçon. Il s'est mis à gémir, et Ian a levé la hache et l'a abattue sur la tête. Il a recommencé, encore et encore. Le garçon a cessé de gémir, mais il faisait un drôle de bruit, comme lorsqu'on se rince la bouche après s'être lavé les dents. Ian était calme ; calme et froid. J'ai vu des bouchers montrer autant d'émotion quand ils découpent une carcasse de mouton. Après, Myra lui a dit : "Tu aurais dû voir la tête qu'il faisait quand tu l'as frappé entre les yeux."

D'une voix atone, Smith poursuit : "Evans n'en finissait pas d'agoniser, et Ian dut l'étrangler avec un fil électrique pour en finir. Ensuite, Myra m'a dit : "Je vais nous faire une bonne tasse de thé."

Nettoyage macabre

Smith raconte ensuite le nettoyage macabre qui a suivi. Les souvenirs d'autres meurtres évoqués par les deux amants, Myra dégustant son thé, les pieds sur les chenets, et Ian souriant dans un fauteuil, la voix cassée de grand-mère qui, de sa chambre au premier étage, demande ce qui s'est passé. "Ce n'est rien, crie Myra, c'est le magnétophone qui m'est tombé sur le pied."

Puis il relate son retour, affolé, auprès de sa femme, ses confidences, et leur décision commune d'aller tout raconter dès l'aube au commissariat, où il se rend armé d'un couteau et d'un tournevis "pour me défendre si Brady m'attaquait en route".

Les policiers qui l'ont accueilli, et qui sont ensuite allés interroger Myra et Ian, confirment brièvement ses dires. Aujourd'hui, la défense tentera d'ouvrir des fissures dans ce témoignage accablant.

La nuit dernière, les défenseurs de Ian Brady et de Myra Hindley, maîtres Godfrey Heilpern et Emlyn Hooson, ont été sous la garde de la police, de même que la mère de Me Heilpern. Des lettres les accablant d'injures et de menaces pour avoir ass né la défense des "diaboliques" leur ont en effet été adressées, et Mme Rachel Heilpern, la belle-soeur du principal défenseur, a été assassinée mystérieusement il y a trois jours.

Le produit national brut: $51,996,000,000, en 1965

OTTAWA (PC) — A la faveur d'une poussée de dernière heure, le produit national brut a atteint la somme sans précédent de $51,996,000,000 en 1965, soit une hausse record de 9.7 pour cent comparativement à l'année précédente, rapporte le Bureau fédéral de la statistique.

Dans l'exposé budgétaire qu'il a soumis au Parlement il y a près d'un mois, M. Mitchell Sharp, ministre des Finances prévoyait une hausse de 9.5 pour cent. A la même occasion, il a présenté des mesures qui devaient, à son avis, ralentir l'allure de la croissance économique afin de pallier les tendances inflationnistes.

En faisant connaître les chiffres de la production nationale brute pour le quatrième trimestre de 1965, le Bureau fédéral de la statistique précise que la valeur globale des produits finis et des services des différents facteurs de la production au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre s'est maintenue à un taux annuel de $53,860,000,000.

Dans le discours qu'il a prononcé quelques heures avant la publication de ces derniers chiffres par le BFS, M. Sharp a répété que le principe à la base de son budget est qu'il est nécessaire de modérer l'accroissement économique de manière à prolonger la période d'expansion qui entre maintenant dans sa sixième année.

Le Bureau fédéral de la statistique souligne que la hausse des prix est devenue de plus en plus évidente au fur à mesure que l'on approchait de la pleine utilisation des ressources économiques.

Il a ajouté que les dépenses gouvernementales pour la construction d'immeubles et l'achat d'équipement ne sont qu'une des causes de la hausse globale de 11 pour cent enregistrée l'an dernier.

13 subventions pour échanges intellectuels

OTTAWA — Le Conseil des Arts du Canada annonce l'octroi d'une série de subventions destinées à favoriser les échanges intellectuels tant à l'intérieur du Canada qu'entre le Canada et l'étranger. Ces subventions aideront à financer la tenue de rencontres et de conférences au Canada et la participation de Canadiens à des rencontres tenues à l'étranger, et permettront à un certain nombre d'universités canadiennes de faire venir des professeurs de l'extérieur. Voici le détail des subventions :

Conseil canadien de recherche en sciences sociales, $3,000 pour la tenue d'un second colloque annuel d'économistes canadiens intéressés à la croissance économique.

Université de la Saskatchewan, $1,100 pour permettre au professeur Clarence Tracy de convoquer un groupe d'universitaires en vue de la fondation d'une société Johnson dans l'Ouest du Canada et des Etats-Unis. Cette société se consacrera à l'étude de la littérature anglaise de la période 1660-1798.

Association canadienne d'histoire, $4,000 pour faire venir de l'étranger quatre historiens éminents qui s'intéressent à l'Amérique du Nord. Ces historiens présenteront des communications à l'occasion d'une réunion conjointe des associations d'historiens du Canada et des Etats-Unis, réunion qui aura lieu à Toronto en décembre 1967.

Comité canadien de la Société internationale pour l'étude de la philosophie médiévale, $10,000 pour le financement du IVe Congrès international de philosophie médiévale, qui aura lieu en septembre 1967 à l'Université de Montréal.

Université Western Ontario, $1,200 pour la tenue d'un colloque de philosophie qui aura lieu en novembre 1966 sous les auspices du Département de philosophie et qui réunira des philosophes professionnels canadiens et américains.

Institut royal d'architecture du Canada, $1,539 pour aider à financer les déplacements des conférenciers et des directeurs d'écoles d'architecture qui assisteront à l'assemblée annuelle de l'institut en juin 1966. Cette assemblée aura pour thème : "Loisirs et valeurs humaines".

Université Dalhousie, $6,000 plus les frais de déplacement, pour faire venir le professeur A. J. M. Smith du Michigan State University. M. Smith sera attaché au Département d'anglais à titre de professeur et de poète résident au cours de l'année 1966-1967.

Université Laval, $2,000 plus les frais de déplacement, pour faire venir le professeur Giuseppe Cario Rossi, de l'Université de Rome. M. Rossi passera trois mois au Département des langues étrangères à l'automne 1966, et donnera des cours et dirigera des colloques sur la littérature espagnole.

Université McGill, $6,000 pour faire venir le professeur W. J. Eccles, de l'Université de Toronto, pour l'année universitaire 1966-67. M. Eccles collaborera au programme d'études canadiennes-françaises de l'université et dirigera un colloque sur les problèmes de l'histoire du Canada des 17e et 18e siècles.

Université McGill, $4,500 plus les frais de déplacement, pour faire venir le Révérend John MacNamara, professeur de psychologie de l'éducation au St. Patrick's Training College, Dublin (Irlande). M. MacNamara fera un stage d'un an au Département de psychologie, où il se consacrera à des travaux de recherche sur les problèmes des personnes bilingues.

Université Sir George Williams, $6,000 pour faire venir le professeur Rudolph A. Schlesinger, directeur des Etudes soviétiques à l'Université de Glasgow, qui fera un séjour d'un an au Département des sciences économiques.

En outre, le Conseil a accordé des subventions couvrant les frais de voyage aller et retour de deux universitaires canadiens qui doivent participer à des congrès tenus à l'étranger. Il s'agit de **M. Gaston Dulong**, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université Laval, qui traitera du français canadien à l'occasion du dixième Congrès international des langues et littératures modernes, à Strasbourg en août prochain; et de **M. Denis Szabo**, directeur du Département de Criminologie de l'Université de Montréal, qui présentera deux communications, en septembre prochain, au seizième Congrès international de criminologie, à Abidjan (Côte d'Ivoire).

La pénurie de professeurs est particulièrement grave dans l'enseignement des langues — M. William Mackey

QUEBEC (PC) — "S'il y a une pénurie de professeurs dans tous les domaines au Québec, la situation est encore pire en ce qui concerne l'enseignement de la langue maternelle et de la langue seconde," a affirmé hier M. William Mackey, professeur au département de linguistique à la faculté des lettres de l'université Laval.

M. Mackey, qui prenait la parole lors du septième congrès international sur les problèmes de l'enseignement des langues secondes, qui se tient cette semaine à Québec, attribue cette situation difficile à trois éléments principaux qui sont, selon lui, la ségrégation, la dispersion des écoles normales et le manque de spécialistes.

Par ségrégation, le professeur Mackey entend que, jusqu'à ce jour, les écoles normales ont été séparées les unes des autres, au Québec, en ce qui concerne le sexe, la langue, la religion et les niveaux d'enseignement. N'a-t-on pas vu, a-t-il demandé, des communautés posséder et dispenser leur propre enseignement?

Quant à ce qu'il a appelé la "dispersion", le conférencier l'attribue aux nombreuses écoles normales et à leur dimension beaucoup trop restreinte. Ainsi, a-t-il dit, en 1961, le Québec comptait 114 écoles normales alors qu'en Ontario, elles sont au nombre de dix pour cent des classes élémentaires et de trois au secondaire.

En troisième lieu, il croit que les difficultés et les problèmes causés par le manque de professeurs de langues sont en partie dus au manque de spécialistes. "La situation est telle que les professeurs ne peuvent pas se spécialiser et évidemment ne peuvent par le fait même former des spécialistes", a-t-il souligné.

Des crevettes scandinaves

Le chef cuisinier du restaurant scandinave, M. Viggo Hansen, met la dernière main à cette pièce montée de crevettes lors de la Foire mondiale de New York.

Restaurant typiquement scandinave à l'Expo

par Oswald Mamo

Du "Smorrebrod", ou plus connu sous le nom de "Smorgasbord", arrosé d'"Akvavit" ou de "Tuborg", il paraît que c'est bon. Les Montréalais devront attendre l'ouverture de l'Expo pour s'en rendre compte par eux-mêmes étant donné que l'on ne trouve pas, semble-t-il, assez facilement du "Smorgasbord" dans la métropole.

Ce sont les responsables du futur restaurant scandinave du pavillon de même nom qui nous l'ont affirmé, hier, au cours d'une conférence de presse.

M. Erik Palsgaard, président de SAS Catering Ltd., compagnie qui exploitera le restaurant scandinave, est de passage à Montréal où il doit prendre, aujourd'hui, un premier contact avec les dirigeants de l'Expo.

M. Palsgaard a constaté qu'il n'existait pas de restaurants scandinaves à Montréal. "Si nos mets sont bien acceptés durant la période de l'Expo, je puis vous dire que la compagnie que je représente songera tout probablement à ouvrir des restaurants scandinaves au Canada."

M. Palsgaard parle avec confiance des succès anticipés des spécialités scandinaves. Cependant il n'est pas tout à fait certain du succès financier de l'exploitation du restaurant. La "taxe" de 12 pour cent imposée par l'Expo sur les ventes brutes, ne permet pas de croire, à première vue, que des bénéfices seront réalisés. Cependant, a ajouté le représentant de la SAS Catering Ltd, je puis affirmer que "rien ne pourra toucher la qualité de la nourriture et du service que nous comptons donner".

Le restaurant scandinave sera en quelque sorte une expérience pilote en vue d'établir des restaurants permanents au Canada.

M. Palsgaard était accompagné de M. Viggo Hansen, futur chef cuisinier du restaurant.

Cambriolages

Trente-huit téléviseurs, dont 23 portatifs, ainsi qu'une forte quantité de grille-pain et d'horloges électriques, d'une valeur totale de $9,175, ont été volés aux ameublements Jean-Guy Hogue, 185 ouest, rue Louvain.

Des inconnus ont fait main basse sur des victuailles et des cigarettes au marché Bélanger, 5793, 11e, Avenue, Rosemont, après avoir brisé la glace de la porte avant pour s'introduire sur place.

Des compagnies de finance violeraient le code d'éthique professionnelle

QUEBEC (PC) — Des compagnies de finance ont été exclues de la Chambre des directeurs du crédit de l'agglomération de Québec au cours des derniers mois parce qu'elles n'observaient pas certaines règles édictées par le code d'éthique professionnelle, a révélé hier soir M. Lylian Beaulieu, lors de l'inauguration de la semaine nationale du crédit aux consommateurs.

Selon M. Beaulieu, ces entreprises de la région n'ont pas voulu confier au bureau de crédit de Québec les noms de leurs clients, ce qui rendait impossible l'évaluation du crédit de certaines personnes. Il a précisé que la chambre veut aider le public à éviter l'endettement excessif et que c'est pourquoi les échanges d'informations sur un plan professionnel sont essentiels.

M. Beaulieu a ajouté que les dernières entreprises à être rayées des cadres de la Chambre des directeurs de crédit se spécialisaient dans les prêts directs à la clientèle.

Il est également arrivé qu'en raison de taux d'intérêt jugés excessifs, des membres ont dû être exclus, alors que d'autres n'ont pu avoir accès à la chambre.

La semaine du crédit aux consommateurs a pour but d'inciter les membres à faire front commun dans la poursuite des buts de l'association, et d'informer les consommateurs sur le rôle du crédit dans la société tout en lui donnant les moyens de le bien employer en évitant les abus.

Le groupe québecois, formé il y a 20 ans, groupe quelque 125 membres, recrutés chez les directeurs et les adjoints à la direction du crédit de différentes entreprises industrielles, commerciales, bancaires et financières.

Une baisse de la construction en 1966 pourrait entraîner une hausse de prix

KINGSTON, (PC) — "L'expansion sans précédent qu'a connue l'industrie de la construction d'habitations l'an dernier, ne peut continuer ainsi, et le nombre des logis construits en 1966 pourrait être inférieur de 35,000 par rapport au chiffre record de l'an dernier, soit 165,000 logis".

Le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. Herbert Hignett, a déclaré hier à Kingston, en Ontario, qu'en conséquence, et à cause de la loi de l'offre et de la demande, le prix des logis pourra augmenter en plusieurs régions du pays. Il parlait devant l'Association des constructeurs d'habitations du Canada.

M. Hignett a prévenu les constructeurs que la Société centrale sera dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses demandes de prêts. Il a ajouté que la demande de logis demeure très forte, mais "que des pressions sont continuellement exercées sur l'économie, et qu'il semble que les prêteurs seront dans l'impossibilité de maintenir leur taux d'intérêt sur les prêts".

"Il est même possible que certains constructeurs n'obtiennent aucun prêt cette année", a-t-il ajouté.

Le président de la SCHL a annoncé que les premiers prêts consentis le seront aux constructeurs de logements pour les pauvres et les vieillards, et aux promoteurs de développements immobiliers dans les localités en expansion. Avant que toutes ces demandes soient rencontrées, "les régions urbaines d'importance auront vu leurs requêtes demeurées sans réponse".

Le Conseil ontarien des constructeurs d'habitations du Canada a déjà fait part de son inquiétude face aux difficultés présentes dans cette industrie. Le président du Conseil, M. Bruce Barrett, déclarait hier "que la politique du gouvernement fédéral de décourager la propriété des maisons d'habitation, en restreignant les prêts de la SHCL, contribue à la poussée inflationnaire". Ces restrictions, selon lui, provoquent une diversion des capitaux qui pourraient être utiles à des premiers paiements, et ce en faveur de produits moins essentiels.

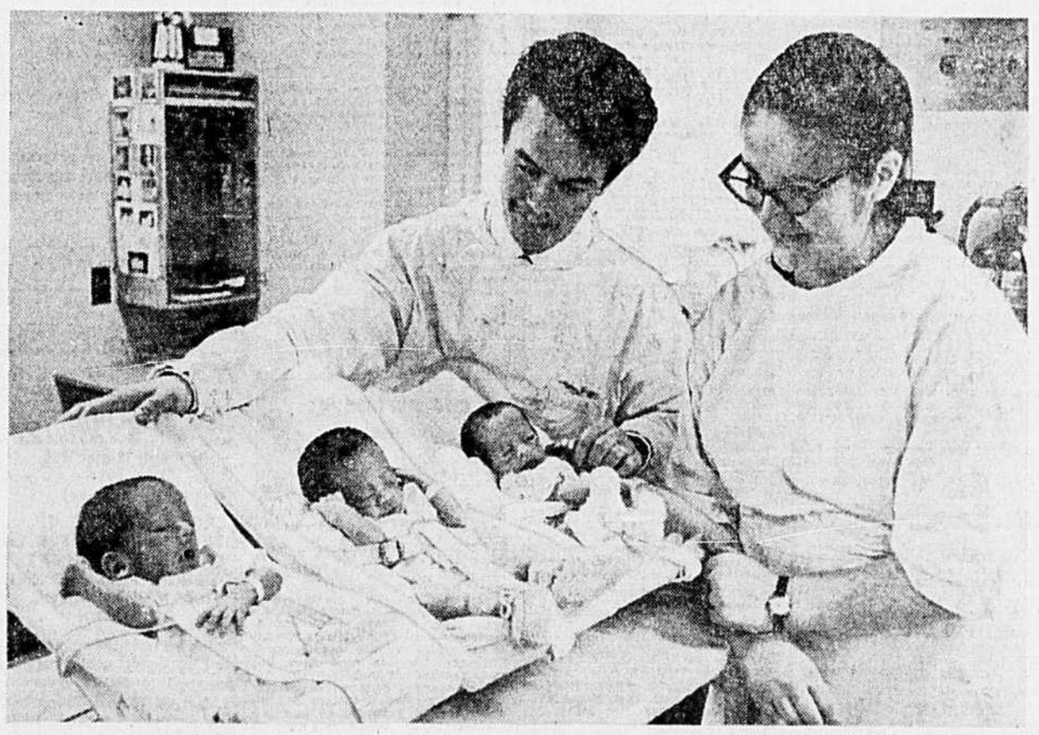

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Trois qui ont bonne envie de vivre

Papa et maman Blackwood sont tout heureux de présenter leur progéniture. Pierre, Paul et Perry (dans l'ordre) sont des triplés identiques qui ont forte envie de vivre et qui croissent à un rythme étonnant. Photographiés à la pouponnière de l'hôpital Montreal Children's, ils étaient sortis de l'incubateur pour la première fois hier depuis leur naissance il y a à peine un mois.

Campagne d'embellissement: début de la visite annuelle des pompiers, dès lundi

M. J.-V. Arpin, directeur du service de la voie publique, invite encore cette année, à l'occasion de la campagne d'embellissement, les Montréalais à faire le grand ménage du printemps, dans leurs caves, hangars, greniers, cours et terrains vagues.

Dès lundi prochain, les pompiers entreprendront à nouveau la visite de chaque domicile et ils seront suivis des camions du service de la voie publique qui recueilleront tous les rebuts dont les Montréalais voudront se défaire.

Le "grand nettoyage" a été confié aux services municipaux de la voie publique et d'incendie sous la direction du comité municipal d'embellissement présidé par M. Arpin.

Quant à la Campagne d'embellissement, elle aura lieu, cette année, du 27 mai au 3 juin.

Les rebuts inutilisables recueillis seront brûlés en trois endroits de la ville où se tiendront de grands feux de joie, à des dates qui seront bientôt révélées.

Dès lundi, les pompiers feront leur visite de 9 h. à 11 h. 30, le matin, puis de 1 h. 30 à 4 h., l'après-midi. Ils remettront un message personnel du maire de Montréal, Me Jean Drapeau, aux citoyens visités. Ils inviteront ceux dont l'état des lieux peut présenter des dangers d'incendie à se débarrasser de ces rebuts.

L'an dernier, les pompiers ont consacré 16,135 heures à la campagne de nettoyage. Pour sa part, le service de la voie publique avait utilisé des camions qui ont effectué 6,979 voyages du 12 avril au 15 juin.

On a estimé à plusieurs millions de dollars les économies faites par les Montréalais au cours de cette campagne de nettoyage, par l'élimination des dangers d'incendie. Des pertes de vie ont sans doute aussi été évitées.

Les triplés Blackwood sont présentés au public

par Nicole MONGEAU

Dès les premières heures du printemps, à 7 h. 30 le soir du 21 mars dernier, Mme Frank Blackwood donnait naissance à des triplés qui furent immédiatement transportés de l'hôpital West End à la pouponnière des prématurés de l'hôpital Montreal Children's.

Hier, Pierre, Paul et Perry étaient sortis de leur incubateur pour la première fois et les autorités de l'hôpital les présentaient au public montréalais par le truchement de la photographie. Les progrès accomplis par ces trois nouveaux citoyens sont particulièrement intéressants si l'on compare leur poids actuel à celui de leur naissance, il y a à peine un mois. En effet, Pierre est passé de 3 lb. 10 on. à 4 lb. 8 on., Paul de 3 lb. 15 on. à 4 lb. 11 on. et Perry, de 3 lb. 7 on. à 4 lb. 4 on. Le docteur Léo Stern, directeur de la pouponnière, a affirmé que les triplés avaient une croissance normale et qu'ils étaient en parfaite forme.

D'après ce spécialiste, la grossesse multiple n'a rien de différent de la grossesse simple, car ce n'est environ qu'à sept mois et demi que la nature commence à compenser l'effort de la mère en ralentissant la croissance des bébés.

Il est donc normal que les triplés aient été gardés en incubateur, même s'ils sont nés à terme, car la science moderne peut ainsi mieux aider les bébés de moins de cinq livres.

Quant aux parents, forts de leur jeunesse et d'une certaine connaissance des soins hospitaliers, ils sont très heureux de "l'aubaine". Le père Frank Blackwood, âgé de 23 ans, étudie le nursing à l'hôpital psychiatrique Douglas de Verdun; la mère, âgée de 21 ans, possède aussi une certaine expérience dans le travail d'aide-infirmière. Tous les deux prennent extrêmement bien cette naissance multiple et, avec l'heureuse assurance des débutants, maman Blackwood nous déclare : "Ce n'est pas si terrible que cela, il s'agit simplement d'ajouter un peu de ceci et de cela". La jeune femme a une tante paternelle qui a déjà mis au monde des jumeaux, mais rien ne laissait présager une telle fertilité. Elle n'a d'ailleurs appris sa "bonne fortune" (sic) que quelques heures avant la naissance.

Les premières émotions passées, il faudra toutefois que les jeunes parents envisagent les réalités quotidiennes de leur sort.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Gérant du Bureau, Ministère des Travaux Publics, 1631, avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q. et portant la mention : "SOUMISSION POUR REPARATIONS A UN BRULEUR — EDIFICE DES DOUANES — 400, CARRE YOUVILLE — MONTREAL, P.Q.", seront reçues jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure avancée de l'est), mercredi, le 4 mai, 1966.

On peut prendre connaissance des plans, devis et formules de soumission, ou se les procurer par l'entremise de : Gérant de District, Gestion des Immeubles, 1631, avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. René de Cotret
Gérant du Bureau.

VILLE DE PINCOURT
Comté de Vaudreuil

SOUMISSIONS

Le soussigné recevra, sous pli cacheté, des soumissions pour le projet suivant :

Mardi, le 3 mai 1966, entre 3.00 et 5.00 hres de l'après-midi à l'Hôtel de Ville, situé au 161 boul. Duhamel, Pincourt, P.Q.

L'ouverture des soumissions se fera le même soir, "Travaux de pavage et de fossés sur la 26ème rue".

Les soumissionnaires pourront se procurer les plans, cahiers des charges et formules de soumissions chez Delorme, Carrier et Bourbonnais, Ingénieurs-conseils, Edifice St-Charles, boulevard Harwood, Dorion, P.Q. sur dépôt de la somme de $25.00, lequel dépôt sera remis aux soumissionnaires sur retour en bon état en dedans de 7 jours après l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié tiré sur une banque à charte, égal à 10% de la soumission, payable à la Ville de Pincourt, accompagné d'un "consentement de sûreté" certifiant qu'à la signature du contrat une "garantie d'exécution" égale à 50% des travaux sera émise à la Ville de Pincourt.

Le contracteur dont la soumission sera acceptée par la Ville s'engagera à signer un contrat préparé par l'Avis-seur Légal de la Ville de Pincourt et de payer les frais pour la préparation dudit contrat.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

La Corporation Municipale
de la Ville de Pincourt.
JEAN-CLAUDE MARCIL,
trésorier.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au secrétaire du Ministère des Travaux publics du Canada, chambre B 326, Edifice Sir Charles Tupper, Riverside Drive, Ottawa 8, et portant la mention "SOUMISSION POUR MUR DE SOUTENEMENT, TRACY, P.Q." seront reçues jusqu'à 3 p.m. (h.a.e.), mercredi le 25 mai 1966.

Les formules de soumissions peuvent s'obtenir contre un dépôt de $20.00, sous forme de chèque visé fait à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, en s'adressant à :

L'ingénieur en chef, chambre E-443, édifice Sir Charles Tupper, Riverside Drive, Ottawa, Ont., l'Ingénieur de district, 1631 rue Delorimier, Montréal 24, P.Q.; et peuvent être examinées aux bureaux de poste de Contrecoeur, Nicolet, Sorel et Tracy, P.Q.

Le dépôt sera remboursé sur renvoi des formules en bon état, dans les limites d'un mois à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Pour être considérée, chaque soumission doit être présentée sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée de la garantie spécifiée dans les formules de soumission.

La plus haute ni toute soumission ne seront nécessairement acceptées.

ROBERT FORTIER,
Secrétaire.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au Secrétaire, Ministère des Travaux publics du Canada, pièce 0 326, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa 8, et portant la mention "SOUMISSION POUR RECONSTRUCTION DE QUAI, SOREL (P.-Q.)", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.A.E.), le MERCREDI 18 MAI 1966.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $20.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise de :

L'ingénieur en chef, pièce E-443, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa (Ont.); l'ingénieur régional, 1631, rue Delorimier, Montréal 24 (P.-Q.); et on peut les consulter aux bureaux de poste à Sorel et Berthierville (P.-Q.)

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ROBERT FORTIER, secrétaire.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Secrétaire, Ministère des Travaux publics du Canada, pièce 0 326, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa 8, et portant la mention "SOUMISSION POUR RECONSTRUCTION DE QUAI, SOREL (P.-Q.)", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.A.E.), le MERCREDI 18 MAI 1966.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $20.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise de :

L'ingénieur en chef, pièce E-443, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa (Ont.); l'ingénieur régional, 1631, rue Delorimier, Montréal 24 (P.-Q.); et on peut les consulter aux bureaux de poste à Sorel et Berthierville (P.-Q.)

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ROBERT FORTIER, secrétaire.

SECRETAIRE BILINGUE

- Importante compagnie de produits alimentaires canadienne française située dans l'est de la ville.
- Bénéfices marginaux avantageux et excellentes conditions de travail.
- Salaire sujet à discussion — sera établi selon expérience
- Connaissance de la sténo de préférence mais non essentielle.

S'adresser à :
1620, rue PREFONTAINE
LA. 2-2131 M. Rozon

MECANICIENS 1ère et 2ème classes ainsi qu'un
ESTIMATEUR pour voitures accidentées
avec experience

Demandés par un important concessionnaire General Motors du centre de la ville. Salaire intéressant et conditions de travail excellentes.

S'adresser à M. Emile ARCHAMBAULT, gérant du service.
SANGUINET AUTOMOBILE LTEE
1965, rue LAFONTAINE, Montréal Tél.: 524-3761

À VENDRE

COMPAGNIE DE CAMIONNAGE établie depuis près d'un demi-siècle. Local, Longue distance et déménagements.

TRANSPORT GENERAL : 5 milles, 30 milles, et permis de déménagements dans toute la province de Québec et les ports d'entrée au Canada et Etats-Unis.

VALEUR de $250,000 à sacrifier, cause de maladie.

S'adresser à Case postale 335, station Delorimier
Montréal 34,

VENDEUR

EXPERIENCE DE QUINCAILLERIE

Bilingue. Machines-outils électriques et plomberie.

JEUNE HOMME DEBROUILLARD
possédant aptitudes pour la mecanique.

A Pointe-Claire (division nautique).

Conditions de travail agréables. Se présenter à la quincaillerie Pascal, 901 Bleury, 1er plancher, M. R. Duplessis.

OMER BARRÉ
VERDUN LTEE
Depositaire G.M. Buick, Pontiac, Beaumont, Acadian, Vauxhall, G.M.C.

RECHERCHE

Homme ambitieux, honnête, consciencieux, bilingue, voulant se créer un avenir dans la vente de l'automobile. Excellentes conditions de travail. Assurance-vie, maladie, fonds de pension. Salaire et commission.

Communiquez avec LAURENT MASSON
5987 av. Verdun à Verdun
768-2551

THE BRITISH AMERICAN OIL CO. LTD
DEMANDE
DESSINATEUR INTERMEDIAIRE

Avec un minimum de 2 ans d'expérience en dessin industriel particulièrement en tuyauterie, pour notre usine de Montréal-Est.

Position permanente, semaine 37½ heures.

Bénéfices marginaux et cafétéria.

Ecrire en mentionnant détails complets au
DIRECTEUR DU PERSONNEL
CASE POSTALE 100
Pointe-aux-Trembles

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT N° 650" concernant

LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE FEUX DE CONTROLE DE LA LIMITE D'APPROCHE, CANAL DE WELLAND, REGION DE L'OUEST
(Il s'agit fondamentalement d'un contrat d'électricité pour la fourniture et l'installation du système de feux de contrôle, y compris les canalisations, câbles, lampes, poteaux de lampe, etc.)

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le jeudi 5 mai 1966.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 3250, rue Ferrier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur des travaux, Jumelage des écluses du canal de Welland, 508, avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent dollars ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire devra fournir, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit un dépôt afférent à la soumission, d'un montant représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, soit une garantie de soumission, d'un montant représentant 10 p. 100 de la soumission, comme condition suspensive de la passation d'un contrat en bonne et due forme, selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées suivant les indications qui précèdent.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le secrétaire,
L. E. BELAND
ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, LE 21 AVRIL 1966.

GÉRANT DE SERVICE

Pour un important dépositaire General Motors à Montréal. Devra fournir de bonnes références, être un bon organisateur, et être aussi très ambitieux.

Salaire et boni.

ECRIRE CASE 8615, LA PRESSE

Le directeur de la police d'Outremont prendra sa retraite au mois de mai

Le directeur du Service de la police d'Outremont, M. Joseph R. Griffith, qui célébrait hier son 60e anniversaire de naissance, a annoncé qu'il prendrait sa retraite à la fin du mois, plus précisément le 1er mai prochain.

Le directeur Griffith, l'un des plus anciens membres des corps policiers du Québec, quittera son poste après 42 ans de service.

Il était entré à la Sûreté municipale d'Outremont au mois de juillet 1924.

La ville retiendra ses services à titre de conseiller attaché au Service de la police jusqu'au mois d'octobre.

La démission du directeur Griffith a été approuvée par le conseil municipal. Son successeur éventuel, l'assistant-directeur Gérard Marion, entrera en fonction le mois prochain.

Né à la Pointe-St-Charles, le directeur démissionnaire a dirigé le Service de police d'Outremont pendant 24 ans. De 1955 à 1962, il a eu la responsabilité des Services de la police et des incendies, celui des incendies étant devenu autonome par la suite et confié au directeur Dollard Goulet.

Six ans après son entrée à la Sûreté municipale, l'agent Griffith a été transféré au bureau d'investigation et promu sergent-détective en 1931, puis capitaine-détective cinq ans plus tard. En 1939, il devenait chef de police suppléant.

Le directeur démissionnaire est un ancien président de l'Association canadienne des chefs de police et est le doyen des membres actifs de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec. Il est aussi membre de l'Association internationale des chefs de police et un ex-président de l'ancienne Association métropolitaine des chefs de police.

Le directeur Griffith est aussi un gradué du Collège de la RCMP, à Regina, Saskatchewan, et il a complété un cours en photographie et en empreintes digitales sous la direction de M. Eugène Laflamme, un ancien membre du Service de la police de Montréal.

En annonçant son prochain départ, hier, le directeur Griffith a eu un mot d'éloge à l'endroit des trois maires sous lesquels il a servi, soit feu Joseph Beaubien, le sénateur Romuald Bourque et M. Bernard Couvrette, l'actuel maire d'Outremont. Il a également rendu hommage à la collaboration des conseillers municipaux.

Le directeur Griffith a déclaré que le métier de policier comportait des risques, mais aussi des compensations en ce sens que "l'emploi sourit à celui qui veut voir triompher la justice".

Avant de devenir un policier, Joseph Griffith (des centaines de citoyens d'Outremont le connaissent mieux sous le diminutif de "Joe") était placier dans des cinémas du centre de Montréal et il complétait en même temps des cours du soir pour perfectionner son instruction.

Réfrigérateurs
POELES ELECTRIQUES
A partir de $49.00
ARA REFRIGERATION
TEL.: 849-6807
3812 ST-LAURENT

REMBOURREURS
expérimentés et très compétents pour travaux de rembourrage sur commande
$3 L'HEURE
Discrétion absolue assurée
Ecrire, mentionnant expérience à
Case 8618, LA PRESSE

TERRAINS
à
ST-BRUNO
• COMMERCIAL
• DUPLEX
• BUNGALOW
Situés au centre de la ville
677-2848
DU. 7-7495

Achat de cinq balais automoteurs

(F. B.) — En vue de poursuivre son programme de nettoyage des rues à l'approche de l'Exposition universelle de 1967, le Service de la voie publique de Montréal a été autorisé hier par les membres du conseil municipal à acheter cinq balais automoteurs, dès cette année, au prix de $15,000 chacun.

Le conseil a donc voté un crédit de $75,000 à cette fin.

Fin de la grève de Montreal Locomotive Works

La grève des 600 employés de la Montreal Locomotive Works, qui durait depuis le 28 mars, a pris fin hier par la signature d'une nouvelle convention collective de travail leur accordant des augmentations de salaire allant de 28 à 48 cents l'heure en trois ans.

Ce contrat, signé par la compagnie et la succursale 4589 des Métallurgistes unis d'Amérique, portera, dans trois ans, le salaire minimum à $2.28 l'heure et le salaire horaire maximum à $3.09.

Les employés toucheront aussi un montant rétroactif au 26 octobre 1965, correspondant à une moyenne de $100 par ouvrier.

Le règlement résultant de cette première grève dans l'histoire de la Montreal Locomotive Works comporte aussi des améliorations au chapitre des vacances, du régime d'assurance et de retraite.

Les syndiqués ont aussi obtenu l'établissement de la formule Rand qui assure la perception de la cotisation syndicale obligatoire.

Le règlement est survenu à la suite de l'intervention du conciliateur-chef du ministère du Travail et de son adjoint.

MM. Jacques Bernier et Aimé Desautels à Hambourg

HAMBOURG. (AFP) — MM. Jacques Bernier, chargé de mission du gouvernement du Québec pour les questions d'urbanisme, et Aimé Desautels, directeur de l'Office de planification de Montréal, sont arrivés, hier, à Hambourg. Ils s'informeront pendant deux jours des questions comme des réalisations relatives à la construction auprès des autorités compétentes de la ville-Etat.

La ville rembourse une amende de stationnement !

(F. B.) — Le 28 avril 1965, M. Jack Lachman, 4752 rue de Courtrai était pris en flagrant délit . . . car, comme des milliers d'automobilistes il avait garé sa voiture dans un endroit interdit. Il payait donc la somme de $5 à la Cour municipale, prix du billet de stationnement illégal, pensant bien que l'histoire n'irait pas plus loin.

A la suite d'une erreur de comptabilité une sommation lui était adressée quelques semaines plus tard et à l'audition de cette cause, vu son absence, il était condamné par défaut à 8 jours ou à des frais s'élevant à $18.25. Pour éviter d'être emprisonné, M. Lachman payait donc à la ville une somme additionnelle de $18.25. Il est évident que le remboursement de ce paiement devait être exigé . . .

En vertu de l'article 1162 de la charte de Montréal, il appartient au conseil municipal de remettre, en entier ou en partie, une amende ou les frais.

Voilà donc pourquoi l'affaire a rebondi, hier soir, devant le conseil municipal. Les avocats de la ville étaient d'opinion qu'il y a lieu de rembourser M. Lachman. Les membres du conseil municipal ont également partagé cette opinion et M. Lachman recevra donc un chèque au montant de $18.25 avec les excuses de la ville de Montréal.

Vol d'un sac à main

Comme Mlle Lylian Shapiro, 5203, rue Durocher, passait, mercredi soir, en face d'une ruelle près de l'intersection des rues Fairmount et Durocher, un voleur lui a sauté dessus, l'a projetée sur la chaussée et lui a arraché son sac à main contenant $500 en argent et en chèques. La victime a été secourue peu après par des passants et conduite à l'hôpital Royal Victoria pour y être pansée.

La chaleur de Jupiter

Jupiter, la plus grosse planète de notre système solaire, émet deux fois et demie plus de chaleur qu'elle n'en reçoit du Soleil. Telle est la découverte surprenante que viennent de faire les astronomes de l'observatoire de l'Université de l'Arizona, aux Etats-Unis.

Il était admis jusqu'à présent que les planètes n'irradient que la chaleur qu'elles reçoivent du Soleil. Or la température de Jupiter, bien qu'extrêmement basse (-143° C.), est cependant beaucoup plus élevé que celle qu'on aurait pu normalement attendre à une telle distance du Soleil : 650 millions de kilomètres. Reste à découvrir l'origine de cette chaleur insolite.

(Informations Unesco)

Examen mental pour un jeune cambrioleur

Un jeune résidant de Lachine, Raymond Béliveau, 22 ans, qui s'était reconnu coupable, la semaine dernière, d'une série de cambriolages dans une douzaine de municipalités de l'ouest de Montréal, sera soumis à un examen mental, d'ici le 8 juin prochain.

Le juge Emile Trottier a pris cette décision à la suite de représentations du procureur de la Couronne Me Philippe Gélinas, à l'effet que le prévenu, qui avait volé pour quelque $10,000 d'articles divers, au cours de ses dépradations, semblait souffrir de kleptomanie.

La semaine dernière, le prévenu avait provoqué tout un incident, en cour, en "exigeant" que ce soit en fait la Couronne qui "prenne sa part" devant le tribunal.

Israël à Montréal

Un Festival Israël, du 23 au 26 avril, marquera le 18ième anniversaire de l'indépendance de l'Etat d'Israël. Le consul général d'Israël à Montréal, le colonel Dov Sinaï, présidera l'exposition des produits en provenance de ce pays et les conférences qui auront lieu au Y.M.-Y.W.H.A., 550, av. Westbury.

"Vol" d'une auto de la police de Laval

Il semble que ce soit un plaisantin inoffensif, mais à l'humour d'un goût discutable, qui ait emprunté brièvement une voiture de la Sûreté, vers 10 h. hier soir, à Laval.

L'auto des policiers, dépourvue de toute indication spéciale, vu qu'elle était réservée aux déplacements anonymes des détectives, a disparu devant le Centre commercial Duvernay, dans le quartier Duvernay, à Laval.

Les agents de Laval, croyant qu'un voleur avait été intéressé par les puissants émetteurs-récepteurs de radio montés dans l'automobile, ont rapidement établi un étroit réseau de surveillance sur les routes . . . mais la voiture a été retrouvée intacte trois heures plus tard, soit vers 1 h. 20 la nuit dernière.

Son conducteur éprémère l'avait abandonnée à deux coins de rue de la scène de son "forfait".

Père tué sur la moto de son fils

Un homme de 45 ans a été tué et son fils de 19 ans a été grièvement blessé lorsque la moto sur laquelle ils voyageaient est entrée en collision avec une automobile, hier, à Ville St-Pierre, dans la banlieue de Montréal.

M. Roger de Bellefeuille, domicilié au 610, 3e Avenue, à Lachine, a été tué sur le coup. Son fils, Robert, qui conduisait la moto, est présentement dans un état critique à l'hôpital.

Ville de Montréal

AVANCE DE L'HEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément à la loi 14-15 Elizabeth II, Bill 2, sanctionnée le 15 mars 1966, l'avance de l'heure dans la Ville de Montréal doit s'effectuer le DIMANCHE 24 avril 1966, à DEUX HEURES (soit dans la nuit entre le samedi et le dimanche).

Les citoyens sont en conséquence priés d'avancer leurs horloges d'une heure aux date et heure ci-dessus mentionnées.

Le greffier de la Ville,
VINCENT CHENE.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 22 avril 1966.

VILLE DE BELOEIL

DEMANDE DE SOUMISSION

Le soussigné recevra sous pli cacheté des soumissions pour le projet suivant jusqu'à lundi le 9 mai 1966, à 8.00 p.m. :

REF. 231-9 -- (Contrat No 4)

Structure et superstructure du réservoir d'aqueduc 20,000 gallons et chambres à vannes au lac Hertel et chambres à vannes dans le chemin de la Montagne.

Les soumissionnaires pourront se procurer les plans, cahiers des charges et formules de soumission, moyennant une somme de $15.00.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié tiré sur une banque à charte au montant de 10% de la soumission payable à la Ville de Beloeil.

La Ville de Beloeil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

PAUL-RAYMOND CHOQUETTE,
Secrétaire-Trésorier,
Hôtel de Ville,
Ville de Beloeil.

L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

A TOUS LES MEMBRES DE LA CORPORATION

Une assemblée générale spéciale des membres de la Corporation de l'Hôpital Sainte-Justine sera tenue à Montréal, au siège principal de l'Hôpital, 3175 chemin Sainte-Catherine, le vendredi 29 avril 1966, à trois heures de l'après-midi, pour l'approbation d'un amendement aux règlements de la Corporation portant de 10 à 15 le nombre des membres du Conseil d'administration.

L'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de l'Hôpital Sainte-Justine aura lieu à l'Hôpital, 3175 chemin Sainte-Catherine, Montréal, le vendredi 29 avril 1966, à quatre heures de l'après-midi, pour l'élection des membres du Conseil d'administration, la réception des rapports et états financiers annuels.

La secrétaire,
Marcelle H. LACOSTE.
(Madame Roger Lacoste).

AVIS DE REQUETE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que M. Zbigniew Vincent Paul Moskala, demeurant au 305 rue Harris, Ville St-Laurent, district de Montréal, fait auprès du Secrétaire de la Province la requête du changement de son nom en Vincent Paul Janiga.

St-Laurent, le 19 avril 1966.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS EST DONNE que Raymond Desrochers, vendeur, du 3839, boulevard LaSalle, Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'obtenir l'émission d'un décret changeant le nom de son fils Perry Klenk en celui de Perry Desrochers, de la même adresse.

Daté à Montréal, le 13 avril 1966.
John M. SCHLESINGER, C.R.

Ville de Montréal
SERVICE DES ACHATS ET MAGASINS
SOUMISSIONS

UNIFORMES POUR POMPIERS

On recevra, à l'Hôtel de ville, des soumissions cachetées adressées au Comité Exécutif et transmises par courrier recommandé, pour la fourniture de :

Uniformes pour pompiers

pourvu que ces soumissions soient mises à la poste au plus tard le 9 mai 1966 pour être ouvertes le 11 mai 1966 à MIDI, au Bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville.

Un dépôt présenté sous forme de chèque fait à l'ordre de la Ville de Montréal au montant de $1,000.00 devra accompagner cette soumission.

Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 25 avril 1966 par monsieur Jean-L. Renaud, directeur du service des achats et magasins, 700, Boul. Rosemont, Montréal 10.

le Greffier de la Ville,
VINCENT CHENE

Hôtel de ville,
Montréal, le 22 avril 1966.

NOTRE COMMERCE AYANT PRIS de L'AMPLEUR
nous avons besoin de
débosseleurs, mécaniciens, peintres, apprentis, polisseurs, laveurs d'autos, conducteurs de camion de touage.
LES PLUS HAUTS TAUX A L'HEURE ACCORDES AUX HOMMES COMPETENTS
Emploi permanent — Excellentes conditions
S'adresser au gérant du service
DOYLE MOTORS LIMITED
4501 Bannantyne, Verdun

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ALARIE (Joseph) — A Repentigny, le 21 avril 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Joseph Alarie, ex-policier de Montréal, époux de feu Angéline Millette, demeurant à 779, rue Vaudreuil, Repentigny Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne,
438, rue Notre-Dame,
pour se rendre à la Chapelle Notre-Dame-de-la-Paix, paroisse du Précieux Sang, de Repentigny, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDET (Déry) — A Cité des Deux-Montagnes, le 21 avril 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé Déry Audet, époux de Juliette Papineau, demeurant 1400, rue Normandie. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils
1004, chemin d'Oka,
Cité des Deux-Montagnes
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Agapit où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDETTE (Phillas) — A Outremont, le 21 avril 1966, à l'âge de 90 ans, est décédé Phillas J. Audette, époux de feu Léa Bastien, et père de Rolande, Simonne, Mme Gaston Bachand (Madeleine), de St-Johnsbury, Vermont, Mme Albert Keislich (Lucille), de Burlington, Vermont, Lionel, Marcel, Joseph, Roland, Jean, de Montréal, Paul, de Chicoutimi, Mme Jacques Audette, de Magog, et une soeur, Mme Wilfrid Perreault. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Swanton, Vermont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AYOTTE (Donat) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Donat Ayotte, époux de Antoinette Gaucher, demeurant 1609 Dézéry. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBEAU (Marcial) — A Montréal, le 20 avril 1966 à l'âge de 73 ans est décédé Marcial Barbeau, époux en 1ères noces de Yvonne Emond, et en 2èmes noces de Marie-Blanche Lajoie. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc,
25 rue Laurier est
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHESNE (J. Anatole) — A Montréal, le 22 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé M. J. Anatole Beauchesne, époux de Pearl Vogt. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Joseph-Marie) — A La-Salle, le 19 avril 1966, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Joseph-Marie Beaulieu (propriétaire du Café Beaulieu), époux d'Antoinette Brochu, père de Suzanne, Jacques et Ruth. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 10 h. 30, pour se rendre à l'église St-Nazaire, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUPARLANT (Alfred) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé Alfred Beauparlant époux de Dora Beauparlant. Père de Réal, Yvette (Mme A. Ruest), Jeanne-d'Arc (Mme R. Chartrand) et Gilberte, demeurant à 940 Gilford. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
835, av. Laurier est
pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISMENU (Roméo) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Roméo Boismenu, ingénieur professionnel, époux de Rose-Eva Ste-Marie, père de Me René Boismenu, C.R., de St-Jérôme, et de Mme Gilles Bourdon (Gabrielle). Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 11 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Paul) — A Laflèche, le 20 avril 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Paul Brisebois, époux de Cédia Bourdeau, demeurant à Auteuil, autrefois 4869 Bélanger, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
1670, boul. Ste-Rose,
Ville de Laval,
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église Ste-Béatrice d'Auteuil, où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROWN (Antoinette) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Antoinette Dupré, épouse de Georges R. Brown, demeurant 6, Place Calcourt, St-Paul l'Ermite, mère de Pierrette (Mme Gérald Parenteau), Suzanne (Mme Léo Nelson), et André. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
7895 rue Notre-Dame, Est,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Paul l'Ermite où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX (Paul) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Paul Cadieux, époux de Cécile Allard, demeurant 3443, 42e Rue, St-Michel. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
8880, Boul. St-Michel
pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPEAU (Henri) — A Lachute, le 20 avril 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Henri Campeau, époux d'Yvette Cloutier, demeurant 165, rue St-Julien. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Ménard
397, rue Grâce, Lachute
pour se rendre à l'église St-Julien, où le service sera célébré à 2 hrs p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Antonia) — A Montréal, le 19 avril 1966, est décédée Mlle Antonia Caron, fille de feu Théophile Caron, et de feu Alphonsine Gélinas. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

COMTOIS (Joseph) — A St-Barthelémi, le 20 avril 1966, à l'âge de 87 ans, est décédé Dr Joseph Comtois, époux de Emma Morand, père de Mme Joseph-Emma Comtois-Chauveau, médecin. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René St-Louis,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Barthélémi où le service sera célébré à 3 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De BELLEFEUILLE (Roger) — Accidentellement, à Lachine, le 21 avril 1966, à l'âge de 45 ans, est décédé Roger De Bellefeuille, époux de Rita Pouliot, demeurant 610, 3e avenue. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
620, rue Provost, Lachine
à 9 hres 50, pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitaiton.

de LADURANTAYE (Catherine) — A Montréal, le 19 avril 1966, à l'âge de 69 ans, est décédée Catherine Couillard, épouse d'Abel de Ladurantaye, demeurant à 7861, De Gaspé. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria
8078, rue Drolet coin Jarry
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORAIS (Edouardine) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Donat Dorais, née Edouardina Paquin, demeurant 2087 Aylwin. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est rue Ontario
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

DUBOIS (Hervé) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Hervé Dubois, pensionnaire du C.P.R., époux de Bertha Dubé. Père de Bernard. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 est, rue Fleury
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DU MESNIL (notaire Roland) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé notaire Roland Du Mesnil, fils de feu Jean-Baptiste Du Mesnil et de feu Rose-Délima Marleau, demeurant à 335, boul. Gouin est. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, boul. Henri-Bourassa
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Rosaire) — A l'Institut de cardiologie de Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé le notaire Rosaire Dussault, de St-Césaire, comté de Rouville. Lui survivent, son épouse née Marguerite Phaneuf et sa fille, le juge Yvette Dussault Mailloux, de la Cour du bien-être social de Montréal, épouse d'André Mailloux. Le notaire pratiquait sa profession à St-Césaire depuis 46 ans. Les funérailles auront lieu le 23 courant à 11 heures. Il est exposé aux salons
J.-B. Poirier de St-Césaire.

GARRETT (Yvonne) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Fred Garrett, née Yvonne Charest, mère de Percy, Mme Lucien Matte (Pauline), Mme R. Hamel (Patricia), Mme J.-L. Lacombe (Palma). Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 9 h., pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Georgianna) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Georgianna Grenier, demeurant à la Résidence St-Georges, 1205, rue Labelle, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin & Fils,
317 Victoria, à Valleyfield,
pour se rendre à l'église St-Esprit de Valleyfield où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière local, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUOT (Armand) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Armand Huot, époux de feu Blanche Lachapelle, demeurant 4368, rue Jeanne-d'Arc. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Albert-le-Grand où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Adonias) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Adonias Labelle, époux de Charlotte Beaulieu, demeurant à 1980 Gauthier. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e Ave, Rosemont,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Armand) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Armand Laberge, époux de feu Maria Villeneuve, demeurant rue Bordeaux. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Joseph Japhet) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Joseph Japhet Lachapelle, époux de feu Mélina Valiquette, demeurant 6430, 1ère Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Adolphe) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 68 ans, 4 mois, est décédé Adolphe Lalliberté, époux de feu Cécile Mailhot, demeurant à 111 St-Louis, St-Jean. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1385 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Léo-Arthur) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Léo-Arthur Larocque époux de Marie-Ange Hamel, demeurant à 32, Wolseley Sud, père de Paul, Pierre, Jacques et Louise (Mme Jim Ostrom). Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Tout don serait apprécié aux oeuvres de votre choix

LAROSE (Cécile) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 46 ans 5 mois, est décédée Mme Marcel Larose, née Cécile Viau, demeurant 1713 Mullins. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATREILLE (Elida) — A Montréal, le 19 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Omer Latreille, née Elida Leboeuf, demeurant 4770 6e rue, Cité Laval, mère de Jeanne, épouse de Me Maurice Laverdure, C.R. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, rue Henri-Bourassa est
à 9 h. 45 pour se rendre au sanctuaire St-Jude (boul. d'Auteuil), où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIOLETTE (Adrienne) — A Laflèche, le 20 avril 1966, à l'âge de 61 ans, est décédée Adrienne Jacques, épouse de Paul Laviolette, demeurant à 1831, Georges. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
3219, Grande-Allée
à 2 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Assomption, où le service sera célébré à 3 hrs p.m., et de là au cimetière Régional St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBEL (Gemma) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 40 ans, est décédée Mlle Gemma Lebel, fille de Edgar Lebel et de feu Célestine Thériault, demeurant 3032 Desautels. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001, rue Henri-Bourassa,
angle Ste-Gertrude
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Rosa) — A Ste-Thérèse, le 21 avril 1966, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Onésime Leblanc, née Rosa Chalifoux, demeurant à 66, boul. Labelle. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant, Le convoi funèbre partira des salons
Cardinal et Cardinal Inc.
39 est, rue Blainville
pour se rendre à l'église Sacré-Coeur de Ste-Thérèse où le service sera célébré à 3 heures p.m. Libera et inhumation à Papineauville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Camilla) — A Chambly, le 20 avril 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme Albert Leclerc, née Camilla Martel, demeurant 435 rue Béique. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
330, rue Martel,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joseph de Chambly où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE — Accidentellement, à Sault-Ste-Marie, le 19 avril 1966, sont décédés Robert Lévesque, avocat de Elliot Lake, et son fils Guy, âgé de 3 ans et demi, époux de Béatrice Bureau, fils de M. et Mme Lucien Lévesque, de Cornwall, Ontario. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant, à 10 heures, à Elliot Lake.

MALO (Hubert) — A Delson, le 20 avril 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Hubert Malo, époux de Gabrielle Lapointe, demeurant à 119 Montée-des-Bouleaux. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant & Fils,
198, rue Principale, Delson,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Delson, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Arsène) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 85 ans, 10 mois, est décédé M. Arsène Martel, époux de Georgianna Fecteau, demeurant à 7905, Sherbrooke est. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois,
8628 rue Hochelaga,
à 7 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Louise de Marillac où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de l'Est, lie

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, vendredi 22 avril 1966 / saints Soter et Caïus, papes et martyrs / 82e année, No 93 / 6 cahiers / 64 pages / La météo : ensoleillé / Minimum 35 / Maximum 55

Jean Marchand prend la défense de la commission Laurendeau-Dunton • En page 13

Montréal s'attaque résolument au problème de la pollution de l'air

par Florian Bernard

La guerre à la pollution de l'air est lancée non seulement à l'échelle de Montréal, mais dans toutes les villes qui entourent la métropole. Il s'agit effectivement d'un fléau qui n'a pas de frontières et il est impossible d'essayer de purifier l'air de Montréal si l'on évite de se pencher également sur le problème des villes environnantes et si les municipalités ne coopèrent pas avec la métropole.

C'est en résumé la déclaration faite hier par le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, en présentant un projet de loi dont l'approbation finale est prévue pour ce soir, à la séance du conseil municipal qui est le prolongement de celle d'hier.

Une attaque résolue

Montréal s'attaque donc d'une façon résolue au problème de la purification de l'air. Une somme d'environ $200,000 sera dépensée pour des instruments scientifiques tout à fait modernes et l'embauchage d'ingénieurs, chimistes et techniciens.

Au début, un personnel de 55 personnes est requis. Un laboratoire mobile et des stations d'échantillonnage seront ajoutés aux conditions déjà existantes. Des analyseurs automatiques de l'air seront installés et un spectrophotomètre de plus de $25,000 a été commandé. Etant donné que les véhicules moteurs, camions, autobus, etc. comptent pour environ 50 p. 100 de la pollution de l'air, une législation spéciale sera recommandée pour diminuer la menace des gaz d'échappement.

Incinérateurs et poussière

Les incinérateurs domestiques qui, dans bien des cas, sont en mauvais état et forcent la population à respirer un véritable poison seront soumis à un contrôle très sévère. Montréal a l'intention de protéger la santé de la population avant que la situation, déjà déplorable, s'aggrave.

Les appareils de chauffage défectueux, les manufactures qui polluent l'air, les entreprises de démolition ou de construction qui emplissent l'air de poussière ou de fumée seront soumis par le service de santé à un contrôle de plus en plus sévère. Déjà une requête a été déposée en Cour municipale par le service de santé en vue de mettre le cadenas aux portes d'une manufacture qui pollue l'air et qui a fait l'objet de nombreuses plaintes de la part des citoyens.

Collaboration du public

Le public est invité, pour sa part, à collaborer en ne laissant pas fonctionner inutilement les autos et camions en stationnement et en ne démarrant pas trop brusquement. Le Code de l'Air a prévu des sanctions pour les conducteurs de voitures en mauvais état qui dégagent des nuages de fumée, d'huile et de gaz incommodant les automobilistes et rendant l'air irrespirable. Espérons qu'on tiendra compte de ces recommandations pour les autobus de la CTM !

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Des curieux, des journalistes et des photographes ont assisté nombreux, vers 11 h. ce matin, à l'apparition de cet homme qui, avec un autre, a été arrêté dans un immeuble de rapport situé au 5770 rue Christophe-Colomb. Des armes auraient été découvertes dans le logement. Les mains menottées derrière le dos, l'homme a été emmené et a subi un interrogatoire serré sur le vol de $8,000 commis, vers 10 h. 30 ce matin, à la caisse populaire Viauville de Montréal, au 4908, rue Adam. Les policiers ont récupéré la totalité du butin.
(Nos informations en page 3)

Les étudiants marchent sur Québec

Les comparutions des dirigeants du SPEQ sont ajournées

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Quelque 500 étudiants ont quitté Montréal, peu avant 11 h. ce matin, à bord de 12 autobus, en direction de Québec, pour participer à la manifestation qui se déroulera, cet après-midi, devant le Parlement du Québec. Comme pour toute manifestation qui se respecte, les étudiants sont "armés" pour la circonstance de pancartes où l'humour et l'esprit ne manquent pas.

QUEBEC — Le juge en chef de la Cour supérieure, M. Frédéric Dorion, a ajourné au 3 mai l'audition de la requête pour règle nisi présentée contre deux professeurs de l'enseignement spécialisé, André Lamontagne et Jean Rioux.

Le tribunal a décidé cet ajournement lorsque Me André Miville-Deschênes, représentant les intimés, lui eut déclaré qu'il venait de déposer à la Cour d'appel une requête pour en appeler du jugement qu'il avait rendu le 18 avril l'obligeant à comparaître ce matin. Me Deschênes a dit que cette demande à la Cour d'appel est présentable le 28 courant.

Le juge Dorion a également fixé au 3 mai l'audition de la requête pour règle nisi, présentée contre le SPEQ et 11 de ses dirigeants. Le président du tribunal a par ailleurs rejeté la demande de la défense de plaider par écrit.

Plus d'une centaine d'étudiants ont fait le pied de grue dans le corridor de la Cour supérieure, ne pouvant trouver place à l'intérieur de la salle d'audience. Il y eut un début de manifestation enthousiaste au moment de l'appel des noms des professeurs, mais le juge Dorion a immédiatement déclaré qu'il ne tolérerait aucune manifestation.

3,000 étudiants marchent sur Québec

Répondant à l'appel de la Fédération des normaliens du Québec et de la Fédération des étudiants de l'enseignement spécialisé, des centaines d'étudiants, victimes de la grève des professeurs du SPEQ qui est entrée dans sa 11e journée ce matin, marchent aujourd'hui sur Québec.

Les organisateurs prévoient que quelque 3,000 étudiants manifesteront cet après-midi devant le parlement provincial. A Montréal, un contingent de quelque 500 étudiants en congé forcé sont montés, peu avant onze heures ce matin, dans 12 autobus nolisés par les deux fédérations étudiantes.

Ils doivent rejoindre à Québec, sur les Plaines d'Abraham, un contingent de 300 manifestants venu de Trois-Rivières et un autre contingent venu de Sherbrooke. Près de 2,000 étudiants de Québec, y compris des centaines de collégiens désireux

Voir SPEQ en page 2

Lesage ouvrira sa campagne le 1er mai à Sherbrooke

Photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Un premier ministre optimiste

M. Lesage était rayonnant et de fort bonne humeur hier. Il ne s'est départi de son sourire que lorsqu'un journaliste l'a interrogé au sujet de deux députés libéraux accusés de trafic d'influence. A la droite du premier ministre, M. Carrier Fortin, ministre du Travail.

par André Béliveau

Le premier ministre Jean Lesage ouvrira officiellement sa campagne électorale le dimanche, 1er mai, à 8 h. 15 du soir, lors d'un grand rassemblement populaire qui aura lieu au manège militaire de Sherbrooke.

Il la poursuivra ensuite sans interruption pendant cinq semaines complètes jusqu'au 5 juin, date des élections.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le premier ministre lui-même lors d'un important caucus à huis-clos qui réunissait dans un hôtel de Montréal les principaux organisateurs libéraux et presque tous les ministres, députés et candidats du parti libéral.

Au fait, M. Lesage n'a pas encore été formellement choisi candidat de son parti dans son comté. Les partisans libéraux de cette circonscription se prononceront là-dessus le mercredi 27 avril, lors d'une assemblée de nomination qui sera tenue à l'école Saint-Michel, à Sillery, en banlieue de Québec. "Je préparerai pour cette occasion deux discours, a déclaré hier M. Lesage sur le ton de la blague : un discours d'acceptation et de remerciement, et un discours de ralliement au candidat qui sera choisi à ma place, au cas où je serais battu . . .".

Mais le chef du gouvernement québécois ne doute nullement qu'il sera choisi. Pour le moment, il ne se connait aucun rival à la candidature libérale dans son comté, et il serait certes bien étonnant qu'un quelconque militant de son parti ose lui contester cette candidature.

Bonne humeur et optimisme

M. Lesage est tout aussi optimiste quant à l'issue de la campagne. Hier soir, il était de fort bonne humeur et semblait en pleine forme. Il a échangé de nombreuses plaisanteries avec les députés et les journalistes, prétendant même à un certain moment — en riant, bien sûr — que les bateaux de pêche de M. Gérard-D. Lévesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, "prennent plus d'eau que de poissons". Au cours de la conversation que nous avons eue avec lui, il ne s'est départi de son sourire qu'en deux occasions : lorsqu'il fut question des députés libéraux Laroche et Bernier (accusés de trafic d'influence), et quand on lui a demandé s'il croyait que le climat créé par les grèves ou les menaces de grève des fonctionnaires, du SPEQ ou des policiers provinciaux pourrait nuire aux chances de victoire des libéraux.

Voir CAMPAGNE en p. 2

Laroche et Bernier ne seront pas candidats — Lesage

(A. B.) — M. Jean Lesage a formellement déclaré hier soir que MM. Marcellin Laroche et Jacques Bernier ne seront pas candidats du parti libéral lors des prochaines élections provinciales.

MM. Laroche et Bernier, respectivement députés libéraux de Portneuf et de Matane, attendent présentement leur procès sous des accusations de trafic d'influence.

"C'est le chef du parti qui désigne ceux qui peuvent être candidats de son parti, a déclaré M. Lesage, et j'ai décidé qui ni M. Laroche, ni M. Bernier ne porteront les couleurs du parti libéral dans la campagne qui s'ouvre . . . sauf si, naturellement, ils obtiennent un procès expéditif et s'ils sont acquittés."

Le premier ministre a fourni ces quelques explications hier soir à deux journalistes montréalais à l'occasion du caucus que tenaient dans un hôtel de la métropole les dirigeants, les ministres, les députés et les candidats du parti libéral.

M. Lesage a fait remarquer que MM. Bernier et Laroche n'avaient pas été invités à assister à ce colloque.

Il a d'autre part confirmé que M. Georges-Emile Lapalme, député d'Outremont et ancien procureur général et ministre des Affaires culturelles, ne participerait pas lui non plus à la campagne électorale et ne

Voir CANDIDATS en p. 2

Dimanche à 2 heures du matin, il sera 3 heures . . .

QUEBEC. (DNC) — Les Québécois qui aiment à se prélasser au lit le dimanche matin devront réduire leurs moments de détente d'une heure à partir de dimanche prochain le 24 avril.

C'est en effet à compter de dimanche, à deux heures du matin, qu'entrera en vigueur la nouvelle législation provinciale sur l'heure avancée.

Cette nouvelle législation abroge une loi dont l'origine remonte à 1920 et décrète sous forme de loi les règlements jusqu'alors en vigueur.

Toutes les horloges du Québec devront donc être avancées dimanche. Elles se trouveront ainsi en retard de quatre heures sur le temps moyen de Greenwich.

Le changement qui demeurera en vigueur jusqu'au dimanche 30 octobre s'appliquera à toutes les régions de la province situées à l'ouest du méridien du 68e degré de longitude ouest, à l'exception du comté municipal de Témiscouata et de la ville de Cabano.

Ce méridien pourrait être une ligne imaginaire passant un peu à l'est de Gagnon sur la côte nord du St-Laurent ainsi qu'à l'est de Baie-Comeau, Mont-Joli et à l'ouest d'Amqui. Dans cette région qui groupe la majeure partie de la popu-

Voir DIMANCHE en p. 2

Aux membres du SPEQ, 15 jours de paye pour 4 journées de travail

QUEBEC (C.T.) — Les membres du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, qui sont en grève depuis le 11 avril dernier, ont reçu ou recevront aujourd'hui comme de coutume leur paye pour les derniers quinze jours de travail, soit du 6 au 20 avril.

Il semble que ce geste ait étonné les professeurs qui s'attendaient à ne recevoir que le montant pour 4 jours d'enseignement, travaillés avant la grève. Les chèques sont arrivés hier dans toutes les écoles de Québec et ses environs. Comme aucun professeur ne s'y trouvait, on a envoyé des messagers spéciaux pour recueillir cette manne. Les professeurs de l'Ecole Normale de Québec ont déjà reçu leur chèque. Les autres professeurs de Québec le recevront par la poste aujourd'hui. Quant aux professeurs de Montréal, on ignore pour le moment ce qu'il adviendra.

Logiquement, il s'agit bien d'une manne, puisque les professeurs s'étant mis en grève, n'ont pas droit à leur salaire. D'ailleurs le gouvernement considère le geste du SPEQ comme illégal et refuse de négocier pour cette raison.

Bien plus, ce matin même deux professeurs de la région de Québec comparaissent en cour supérieure, parce qu'ils refusent de se soumettre à l'injonction intérimaire ordonnée par cette même cour.

L'affaire Dupuis

Une erreur administrative qui risque de tourner en erreur judiciaire

— Paul Martineau

par Claude Gendron
envoyé spécial de LA PRESSE

SHERBROOKE. — "Si un homme devait être condamné pour des manoeuvres politiques qui n'ont rien à voir avec le procès ou sur celles d'un maître-chanteur qui cherche à obtenir les faveurs du gouvernement, plus aucun homme honnête et de bonne renommée ne devrait chercher à occuper des fonctions publiques."

Me Paul Martineau, procureur de la défense, a laissé cette réflexion au jury en fin d'après-midi hier, alors qu'il terminait un plaidoyer de quatre heures et demie réclamant l'acquittement de l'ancien député et ministre du cabinet Pearson, M. Yvon Dupuis, qui est accusé d'avoir conspiré pour trafiquer son influence dans l'histoire de l'hippodrome de Saint-Luc, près de Saint-Jean.

Me Martineau a demandé au jury de ne pas transformer en "erreur judiciaire" ce qu'il a appelé une "erreur administrative". Il expliqua que dans toute cette affaire, un gouvernement avait fait une erreur administrative en déclenchant une enquête policière et en provoquant la tenue d'un procès sur la foi d'un document dont le contenu s'est révélé faux et des racontars d'un homme qui n'a pas cessé de conter des mensonges.

L'avocat a appuyé son asser-

Voir ERREUR en p. 2

C'est l'affaire d'un système, d'une génération, d'une politique maudite

— Jean Bienvenue

(C.G.) — Pour le représentant du ministère public, Me Jean Bienvenue, l'affaire Dupuis c'est celle "d'un système, d'une génération, d'une politique maudite", dénoncée par un co-conspirateur, le chiropraticien Roch Deslauriers, qui en avait assez des promesses et n'a pas hésité à se déshabiller sur la place publique pour faire sa dénonciation.

Me Bienvenue a émis cette opinion au cours du long réquisitoire qu'il a prononcé hier soir et ce matin pour réclamer des jurés la condamnation de l'ancien ministre Yvon Dupuis.

Il en conclut : "Dupuis a volu sauver sa peau. Vous, messieurs les jurés, vous n'êtes pas ici pour sauver une peau ou non, vous êtes ici pour rendre un verdict, suivant la preuve et la dictée de votre conscience, sans faiblesse.

"Ni l'esprit de vengeance ou de rancune, ni la pitié ou le sentiment ne doivent vous inspirer... Si vous êtes convaincus hors de tout doute raisonnable que Dupuis a commis un crime, c'est votre devoir de le trouver coupable."

Me Bienvenue a passé en revue, avec force détails, tous les éléments de la preuve, les documents déposés au dossier, qui ne mentent pas, dit-il, comme les témoignages entendus.

Il en a conclu que Dupuis, mal pris, coincé par les échéances bancaires de sa compagnie au début de mai 1961, a profité des services qu'il pourrait rendre "au poisson Roch Deslauriers" pour lui arracher les $10,000 dont il avait absolument besoin.

En rappelant chacun des

Voir SYSTEME en p. 2

205 années de prison aux voleurs du camion postal

par Léopold Lizotte

Des peines s'élevant à 205 années de détention ont été décernées par le juge Emile Trottier, au début de l'après-midi, aux sept récidivistes déclarés coupables, vendredi dernier, du vol d'un million et demi de dollars commis dans un camion de la poste, le 31 mars 1964.

En imposant ces peines au groupe d'accusés entouré d'un contingent inusité de policiers, en chambre I de la Correctionnelle, le juge Trottier a cité plusieurs décisions de tribunaux supérieurs pour rappeler que dans des cas d'une aussi grande gravité, l'intérêt de la société devait primer de toute évidence sur les possibilités de réhabilitation des prévenus.

Le juge Trottier a imposé des peines de 35 ans aux trois membres les plus âgés de la bande, qui possédaient également les dossiers les plus chargés, soit Henri Samson, Wilfrid Leclerc et René Leduc.

Aux quatre autres, Maurice Arbic, Benoit Doucet, Gilles Lebrun et Gaston Lavoie, le tribunal a imposé une peine de 25 ans, déclarant qu'en liant leur sort aux autres prévenus, dans un crime aussi longuement et adroitement prémédité, ils ne pouvaient s'attendre à la clémence des tribunaux.

Pour sa part, le procureur chef de la Couronne pour le district de Montréal, Me Gabriel Lapointe, qui avait obtenu un verdict de culpabilité dans chaque cas, avait réclamé le bagne à perpétuité contre les

Voir VOL, en page 2

Le pape a été empêché de se rendre en Pologne

CITE DU VATICAN (PC, AFP) — Pour la première fois, le pape Paul VI a révélé publiquement qu'il aurait aimé se rendre en Pologne en pélerinage à l'occasion du couronnement des fêtes du millénaire, le 5 mai prochain, mais il en a été empêché, le gouvernement polonais s'étant opposé à la chose à ce moment-ci.

Le Saint-Père a dit qu'il avait reçu des invitations réitérées de la part du cardinal et de la hiérarchie polonaise et qu'il avait été enclin à accepter. Aussi, le pape se dit-il "très peiné de ne pouvoir accueillir les voeux que vous formez de nous voir faire un pélerinage au sanctuaire vénéré de Czestochowa".

Le pape ne dit pas pourquoi il est dans l'impossibilité "de ne pouvoir accueillir les voeux" des Polonais, mais il est évident que c'est à cause du fait que les relations entre l'église et

Voir LE PAPE, en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 37 à 43 et 46 à 53
Bandes dessinées / 14
Courrier "Que faire ?" / 36
Décès, naissances, etc. / 55
Des mots et des phrases / 10
Editorial / 4
Finance / 20 à 22
Horoscope / 44
Loisirs et récréation / 14, 15
Mots croisés / 39
Nouvelles internationales / 45
Nouvelles nationales / 13
Radio et télévision / 16
Spectacles et concerts / 18, 19
Sports / 25 à 31
Tribunaux / 7
Vie féminine / 34 à 36
Vie mondaine / 35
Votre médecin / 56

ERREUR

SUITE DE LA PAGE 1

tion sur le fameux document Gobeil préparé par le principal témoin à charge, le chiropraticien Roch Deslauriers, et signé par l'ancien cultivateur Raoul Gobeil, qui a perdu $25,000 dans cette affaire.

Le document disait que M. Gobeil avait vu M. Deslauriers remettre l'argent à M. Dupuis. Par la suite, M. Deslauriers reconnut lui-même que cela n'était pas vrai.

Il aurait été si facile de tout vérifier

"Il aurait été si facile de tout vérifier avant de porter des accusations et d'échafauder une preuve qui s'est écroulée d'elle-même au procès", a dit Me Martineau.

"On n'a pas le droit de se servir d'un torchon de papier pareil pour accuser un homme, qu'il soit le plus petit ou le plus grand des citoyens. Cet inévitable document revient toujours au coeur du procès. Il aurait été si facile de vérifier . . .

"Au contraire, toute la machinerie du gouvernement s'est mise en branle pour tenter de chercher des preuves, même quand le premier ministre a envoyé quelqu'un auprès de M. Gobeil pour vérifier le document qui fut à la base d'une fantastique erreur administrative de la part d'hommes d'expérience trop préoccupés par toutes sortes de problèmes.

"Il ne faut pas qu'une erreur administrative deviennent une erreur judiciaire", note Me Martineau.

L'avocat a parlé longuement de M. Deslauriers et de son témoignage "cousu de fil blanc". Après avoir rappelé qu'il avait réussi à emprunter $76,000 pour son projet d'hippodrome, et qu'il avait utilisé cet argent pour des voyages et ses fins personnelles, Me Martineau a ajouté sur un ton indigné : "C'est cet homme que vous serez obligé de croire pour condamner M. Dupuis . . ."

Pourquoi M. Deslauriers n'a-t-il pas mentionné les $10,000 dans son bilan de faillite ? C'est tout simplement parce qu'il ne les a pas donnés à M. Dupuis.

Me Martineau conclut qu'on ne pouvait pas ajouter foi au témoignage d'un homme qui inventa une histoire de toutes pièces pour ses fins personnelles et qui changea sa version cinq ou six fois et à qui la police fédérale elle-même avait demandé : "Voulez-vous nous monter un bateau ?"

Un homme respectable, jeune, brillant

Il se pencha alors sur les autres témoignages. Il souligna que M. Dupuis, un homme respectable, jeune, brillant et rendu à un rang très élevé, malgré son jeune âge, ne présenta qu'une seule version des faits et qu'on n'avait pu rien y changer parce que c'était la vérité, alors que Deslauriers a eu "plusieurs vérités plus ou moins vraies et qu'on se demande encore s'il ne découvrirait pas une autre vérité plus vraie, après le procès".

Du témoignage de M. Eric Kierans, ministre de la Santé, Me Martineau soutient que le ministre, qui après tout est un homme comme les autres, n'avait fait que des déductions sur une expression mal comprise : "not for me", et sur un "certain sourire".

"Jamais dans l'histoire juridique de nos pays civilisés on n'a condamné un homme sur un "certain sourire", dit Me Martineau en élevant la voix...

Je soumets que M. Kierans a été imprudent quand il a accepté, sans vérifier, une déclaration qui s'est révélée fausse. Son témoignage, comme celui des autres témoins, établit comment l'histoire de M. Deslauriers était cousu de fil blanc".

Il note qu'on ne trouve aucune corroboration du prétendu crime dans le témoignage de l'ancien ministre fédéral de la Justice, M. Guy Favreau, pas plus que dans ceux des autres témoins qui n'ont fait que rapporter les propos issus de l'imagination de M. Deslauriers.

"A ces gens, Deslauriers disait que Dupuis lui avait demandé de l'argent, selon ses prétentions. Cela ne prouve pas que M. Dupuis cherchait de l'argent et cela ne prouve rien quand on parle de complicité".

Et même, l'avocat souligne que le témoignage de M. Lanoue, un ami de M. Deslauriers, a contredit celui-ci en disant que Deslauriers cherchait de l'argent déjà avant le 6 mai 1961, jour où M. Deslauriers prétend que M. Dupuis lui demanda $10,000.

CAMPAGNE

SUITE DE LA PAGE 1

"Pas de commentaires", a-t-il laissé tomber à la mention du conflit entre la Sûreté provincial et ses policiers. "Je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus."

Le premier ministre a ajouté ensuite que les malaises auxquels nous avions fait allusion ne sauraient constituer un handicap pour les libéraux. "Vous jugerez d'après ma majorité dans mon comté. Il y a beaucoup de fonctionnaires et de professeurs de l'Etat dans mon comté. Vous jugerez d'après ma majorité . . ."

Une journée bien remplie

Au caucus d'hier soir, il a été strictement question de stratégie électorale, de la loi électorale et des méthodes de nomination pour les députés sortants, selon le chef libéral. M. Lesage y a lui-même prononcé un discours de près de deux heures. La plupart des ministres assistaient à cette réunion. M. René Lévesque a fait son apparition vers 11 h. 30, et les ministres Claire Kirkland-Casgrain, Alphonse Couturier et René Saint-Pierre, retenus soit par la maladie, soit pa rdes examens médicaux pré-électoraux, brillaient par leur absence.

Ce grand rassemblement de "l'intelligentsia libérale" se poursuivra aujourd'hui à Montréal, alors que ministres, députés, nouveaux candidats et organisateurs connaîtront une journée très chargée.

Dès 9 h. ce matin, le bureau et la commission politique de la Fédération libérale du Québec devaient tenir une réunion conjointe afin de mettre la dernière main à l'élaboration du programme électoral du parti.

Cette première réunion doit être suivie à 1 h. cet après-midi d'une assemblée du conseil général et du caucus, assemblée au cours de laquelle on étudiera ce programme.

Enfin, à 4 h. cet après-midi, M. Lesage donnera une conférence de presse au cours de laquelle il publiera le programme électoral de son parti. Toute l'équipe libérale entourera alors le premier ministre. Ce dernier a déclaré hier soir que de 350 à 400 personnes assisteront à cette cérémonie.

On divulguera également aujourd'hui ou demain les détails de la tournée électorale du chef libéral.

LE PAPE

SUITE DE LA PAGE 1

l'Etat se sont gâtées ces derniers temps.

Il y a quelques mois, les autorités à Varsovie faisaient savoir au pape que sa visite en Pologne serait "inopportune" à cette époque-ci.

Si les choses avaient pu s'arranger, c'eut été la première visite officielle du Souverain Pontife dans un pays communiste, visite qu'il aurait bien aimé faire, dit-on, la considérant comme un geste important dans le sens de la paix et de la coexistence dans le monde.

On croit comprendre que le gouvernement de Varsovie est venu tout près d'autoriser la visite, mais la crise terrible qui a fait rage lors de l'échange de lettres de l'épiscopat polonais avec l'épiscopat allemand est venu tout gâter.

Le régime de Varsovie a accusé alors le cardinal Wyzynski de s'immiscer dans les affaires politiques et lui a interdit tout voyage hors de Pologne.

Dans son message, le pape annonce qu'il se propose de célébrer à Rome le millénaire de la "Pologne fidèle" par des cérémonies grandioses et solennelles. Le Souverain Pontife accorde au peuple polonais sa bénédiction apostolique.

VOL

SUITE DE LA PAGE 1

trois premiers accusés, et des sentences de 25 ans contre les autres.

Les procureurs de la défense, Mes Guy Guérin, Raymond Daoust, Jean Salois et René Gauthier, n'ont fait que de brefs plaidoyers devant la cour, s'opposant cependant à ce que Me Lapointe mette en preuve qu'aucun des prévenus n'avait de "dossier" à l'Assurance-chômage, et n'avait jamais fait de rapport de leur revenu au fisc fédéral.

CANDIDATS

SUITE DE LA PAGE 1

se porterait pas candidat. On sait que M. Lapalme a déjà annoncé à plusieurs son intention de quitter la vie publique.

Le premier ministre a dit ignorer qui, au nom du parti libéral, briguerait le siège de M. Lapalme. "Je ne sais même pas qui est en lice", a-t-il affirmé. Un monsieur d'un certain âge, qui se trouvait à proximité, s'est alors avancé en disant : "Moi, je serai en lice, M. Lesage !" Le chef libéral a d'abord paru étonné puis, levant les bras en souriant : "Vous voyez comme c'est démocratique chez nous . . . Je n'étais même pas au courant !"

Le monsieur d'un certain âge n'avait manifestement pas été invité au caucus. Il avait fait le pied de grue devant la porte de la salle où se tenait la réunion, et c'est dans le corridor de l'hôtel qu'il a lancé sa surprenante révélation. Aucun des témoins de cette scène ne semblait le connaître. Les journalistes ont tenté de le rattraper par la suite, mais sans succès.

SYSTEME

SUITE DE LA PAGE 1

faits et chacun des témoignages, y compris ceux de MM. Favreau et Kierans et, en particulier, celui du chiropraticien Roch Deslauriers, Me Bienvenue a dit aux jurés : "Qui a menti ? Tous ces témoins ou M. Dupuis ? M. Dupuis a-t-il seul le monopole de la vérité ?"

Le procureur a commencé par dire que la Couronne aurait pu restreindre sa preuve à l'appel téléphonique du 6 mai 1961 pour prouver la conspiration dont l'ancien ministre Dupuis est accusé.

Dans cet appel, M. Dupuis demanda, de façon urgente, $10,000 au promoteur de l'hippodrome de Saint-Luc sous la promesse d'exercer son influence pour obtenir le permis d'exploitation nécessaire. Cela aurait suffi à prouver que l'acte de conspiration était déjà commis, que le crime était déjà consommé.

Me Bienvenue a expliqué aux jurés que le crime existait par l'accord des volontés et que même si Deslauriers n'avait pas pu trouver les $10,000 que Dupuis réclamait avec insistance ce soir-là, la conspiration aurait quand même eut lieu.

Mais il ajoute que la Couronne a prouvé également que Dupuis a effectivement touché l'argent et qu'on ne saurait considérer ce qu'il a appelé "l'alibi Solly Silver" pour camoufler les motifs du crime.

Le courage d'un conspirateur

Le représentant du ministère a ajouté qu'il était rare qu'on puisse prouver la conspiration qui est un crime du cerveau et de l'esprit, mais il a souligné que, dans le cas présent, on trouvait une preuve directe dans les documents et les agissements des conspirateurs eux-mêmes.

"Il est rare, dit-il, qu'un conspirateur ait le courage de venir sur la place publique se déshabiller, pour ainsi dire, devant le tribunal, et publier la conspiration... Nous possédons ici, dans nos dossiers, la preuve directe la plus forte : la déclaration verbale de celui avec qui l'accusé a conspiré."

Et Me Bienvenue ajoute :

"Observez, messieurs les jurés, que Deslauriers n'a pas dénoncé Dupuis. Il a dénoncé ceux qui ont exigé un dépôt de lui.

"Il a dénoncé un système, une génération, une politique maudite, qu'elle soit bleue ou rouge, peu importe."

L'avocat explique ensuite les changements de version et les inexactitudes de M. Deslauriers sur les dates (d'abord le 29 juin 1961, ensuite le 9 mai et finalement les 8 et 9 mai).

Ceux qui ne se trompent jamais !

"Méfiez-vous de ceux qui ne se trompent jamais".

"Deslauriers a eu le courage d'avouer sa participation aux lettres forgées et à l'accord téléphonique. Il a recueilli des injures qui sont la rançon de ceux qui possèdent ce courage."

Et, rappelant que la minute de vérité avait sonnée, que c'était l'heure de la reddition des comptes, l'avocat entreprend de raconter chronologiquement ce qu'il a appelé "l'histoire pénible d'un poisson — Deslauriers a bien reconnu l'avoir été — l'histoire d'un poisson coupable d'avoir fait confiance à un ami pendant quatre ans."

Le procureur propose aux jurés la théorie de la "ligne droite, la plus simple, le cheminement qui saute aux yeux", à l'opposé des explications de la défense qu'il prétend sinueuses et compliquées. Il souligne que les documents ne sont pas capables de mentir, sauf les faux qui sont le miroir de ceux qui les ont écrits.

Me Bienvenue poursuit que Dupuis, avant de soutirer de l'argent à Deslauriers, devait afficher son intérêt pour l'affaire du permis et démontrer qu'il intervenait effectivement auprès du ministre du Revenu d'alors, M. Paul Earl, de qui relevait l'accord du permis d'hyppodrome.

Début du crime : le 3 mai

C'est la lettre du 3 mai 1961, dans laquelle M. Dupuis sollicite le permis auprès de M. Earl. Mais, le 3 mai également, la compagnie de M. Dupuis financièrement mal en point, est aux prises avec des échéances bancaires. Dupuis doit trouver rapidement $9,000 et il réussit à retarder de quelques jours, l'échéance des traites de Science Atlas Univers, comme l'indiquent les appels téléphoniques.

"C'est à ce moment-là que le crime commence à se commettre. C'est le premier acte de la conspiration de l'accusé", dit le procureur du ministère public en désignant la lettre au ministre Earl.

Cherchant à démolir l'alibi Solly Silver, Me Bienvenue se demande pourquoi la défense n'a pas fait entendre cet homme qui, seul, pouvait le mieux juger de l'utilisation de ses propres deniers.

Il rappelle que Dupuis est allé chercher cet alibi quatre semaines avant le procès, lors d'une visite chez M. Silver.

La ruse pour obtenir $10,000 du "poisson Deslauriers" consistait donc à écrire au ministre Earl le 3 mai, selon le procureur. Et Dupuis prétendait devoir graisser trois hauts fonctionnaires, ceux-là même qui avaient convaincu le premier ministre Jean Lesage de s'opposer à l'émission d'un nouveau permis d'hyppodrome dans la province.

Dupuis fait rapport de ses démarches auprès de M. Earl dans une lettre datée du 5 mai, lettre que M. Deslauriers reçoit le lendemain, 6 mai, le jour de l'appel téléphonique faditique.

Et Me Bienvenue de dire qu'il était alors préférable pour Dupuis de téléphoner seulement plutôt que de risquer de se faire voir avec Deslauriers en le convoquant chez lui. "On ne voit pas le visage porteur de mensonges au téléphone", dit-il. Le crime de conspiration était consommé. Et la Couronne pourrait s'arrêter ici.

Mais, l'avocat poursuit en racontant les aventures de Deslauriers qui entreprit de chercher l'argent en disant que c'était à la demande de Dupuis.

"Deslauriers a été naïf, certes, mais Dupuis n'avait-il pas raison de trouver le poisson cuit ?" se demande le procureur de la poursuite.

D'autre part, s'il avait demandé un dépôt; pourquoi le ministre Earl aurait-il été aussi pressé d'en faire une question d'heures ? Dupuis, lui, était menacé de poursuites. Il était flambé, fauché. Il avait besoin d'argent. Il avait même versé toute son indemnité parlementaire à la banque pour payer ses créanciers. Les documents eux-mêmes témoignent qu'il était dans la dèche, selon l'avocat.

Me Bienvenue se demande si Dupuis aurait accordé un délai à Deslauriers, si celui-ci le lui avait demandé.

Sur ce, comme il se faisait très tard, le juge ajourna le réquisitoire du ministère public à ce matin.

DIMANCHE

SUITE DE LA PACE 1

lation du Québec, le temps normal entre en vigueur le dernier dimanche d'octobre et le dernier dimanche d'avril est l'heure normalienne de l'est en retard de cinq heures sur le temps moyen de Greenwich.

Dans les régions situées à l'est de ce méridien ainsi que dans le comté municipal de Témiscouata et la ville de Cabano on ne changera pas l'heure, le temps réglementaire étant l'heure normale de l'Atlantique, en retard de quatre heures sur le temps universel de Greenwich.

Le ministère des Affaires municipales rappelle que la nouvelle législation supprime la possibilité de modifications tant par règlements du lieutenant-gouverneur en conseil qu'à la demande des conseils municipaux.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 40

Maximum demain : 50

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC)—**Régions de Montréal et Ottawa / Laurentides et Estrie :** Ensoleillé aujourd'hui et demain. Température normales. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 35 et 55; Ottawa et Sherbrooke, 30 et 55; Sainte-Agathe, 25 et 50.

Régions du Sain-Maurice, de Québec, du lac Saint-Jean, de Rimouski et de Baie-Comeau : Généralement ensoleillé aujourd'hui et demain. Frais. Vents d'ouest de 20 milles avec rafales tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : La Tuque et Québec, 25 et 50 ; Chicoutimi, Rivière-du-Loup Mont-Joli, et Baie-Comeau, 25 et 45.

Pontiac-Témiscamingue et Abitibi : Généralement ensoleillé aujourd'hui ; ensoleillé sauf intervalles nuageux demain. Frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Témiscamingue, 30 et 45 ; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 25 et 45.

Le vol des $383,000 en lingots d'or : un 4e inculpé est relâché sous cautionnement

WINNIPEG, Man. (PC) — John McKay Berry, 26 ans, de Winnipeg, un des cinq accusés du vol de $383,000 en lingots d'or commis le 1er mars à l'aéroport international de Winnipeg, a été relâché mercredi sous un cautionnement de $45,000.

Trois autres inculpés, l'avocat Harry Dennis Backlin, 36 ans, Richard Wallace Grenkow, 25 ans, et Paul Frederic Grenkow, 23 ans, frère du précédent, tous de Winnipeg, ont déjà obtenu antérieurement de reprendre un large provisoire en attendant l'instruction de leur enquête préliminaire fixée au 2 mai, et seul un dernier inculpé, un nommé William Kenneth Leishman, demeure en détention.

Backlin, les frères Grenkow et Leishman sont inculpés de complot pour commettre le vol, tandis que Richard Grenkow est en outre accusé de s'être effectivement emparé du butin avec John McKay Berry. Backlin, enfin, doit aussi répondre à une accusation de possession illégale de "marchandises" (recel).

On se rappelle que le vol, un des plus retentissants commis au Canada, a été perpétré par deux individus qui, revêtus de l'uniforme des employés de l'aéroport, ont produit les documents nécessaires pour "prendre livraison" du fabuleux chargement de lingots d'or arrivé un peu plus tôt par avion à Winnipeg, en provenance de l'Ontario. Pour emporter leur butin, les voleurs avaient "prévu" une camionnette appartenant à Air-Canada.

Des douze lingots, 11 ont été retrouvés par la police quelque huit jours plus tard. Dix des lourdes barres d'or avaient été cachées dans un banc de neige voisin de la maison d'Harry Backlin, la 11e fut découverte dans un immeuble commercial du centre de Winnipeg. Quant au dernier lingot, il manque toujours à l'appel des détectives . . . et du gouvernement qui le destinait à l'Hôtel des Monnaies, à Ottawa.

SPEQ

SUITE DE LA PAGE 1

d'exprimer leur solidarité, attendent leurs collègues sur les plaines.

Vers deux heures et trente, les étudiants devaient se former en cortège et se diriger devant le Parlement.

Hier soir, trois leaders étudiants ont envoyé un télégramme aux ministres René Lévesque et Carrier Fortin pour solliciter un entretien. La rencontre, si elle a lieu, se tiendrait en même temps que la manifestation publique.

Les dirigeants en question sont MM. André Beaudet et Michel Delorme, présidents respectifs de la FNQ et de la FEESQ, les deux fédérations directement touchées par l'arrêt de travail des professeurs, ainsi que M. Robert Nelson, président de l'Union générale des étudiants du Québec, qui appuie les revendications de ses fédérations affiliées.

Les étudiants, comme on sait, attribuent la responsabilité du conflit au gouvernement.

En organisant une marche sur le Parlement, ils espèrent accélérer le règlement de la grève.

Près de 30,000 étudiants sont privés de cours depuis onze jours, à quelques semaines des examens, à la suite de l'arrêt de travail des professeurs dans les écoles gouvernementales.

Le restaurant des Rédemptoristes, sujet à l'étude à la réunion du conseil de Ste-Anne-de-Beaupré

STE-ANNE-DE-BEAUPRE (PC) — "Les problèmes relatifs aux terrains des pères Rédemptoristes" seront à l'ordre du jour lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal, ce soir, à Sainte-Anne-de-Beaupré. Le litige a trait, selon le maire Placide Mayrand, au "parachutage" d'un petit restaurant sur le terrain que la municipalité a détaxé parce qu'il était voué au culte.

Le maire a déclaré hier qu'il n'avait rien d'un anticlérical mais qu'il aimerait "que la cloison soit plus étanche entre mercantilisme et piété."

Les marchands et les hôteliers de l'endroit prétendent que c'est une concurrence commerciale déloyale. L'Association des marchands de cette municipalité, comptant 73 membres sur une possibilité de 75, ont approuvé une lettre envoyée mercredi au cardinal Roy ainsi qu'au ministre de l'Industrie et du Commerce, dans laquelle on souligne que "pour des religieux, le temps est passé de faire des affaires", la lettre ajoute, que "comme civils, nous prétendons être à notre place dans le commerce."

Par ailleurs, selon le supérieur du monastère, le R. P. I. Marquis, la communauté a accepté de verser des taxes sur des propriétés officiellement non imposables. Il a déclaré que le restaurant appartient pour trois ans à M. René Pichette de Québec.

Attribution du prix littéraire R. Casgrain

Madame Paulette Collet, B.A. (Honours) en français de l'université de Londres, Maitre ès arts et Docteur de l'université Laval, vient de recevoir le Prix Raymond Casgrain pour un ouvrage intitulé **L'Hiver dans le roman canadien-français.** Ce fort volume de 281 pages, paru l'automne dernier aux Presses de l'université Laval (Québec), est le troisième de la Collection "Vie des Lettres Canadiennes". Le Prix Raymond Casgrain est de $100. Fondé dans le dessein d'encourager la publication d'ouvrages historiques ou littéraires, il est attribué au printemps de chaque année au professeur de l'université Laval ou de ses collèges affiliés ou à l'étudiant de l'université Laval qui a publié, au cours de l'année précédente, l'ouvrage historique ou littéraire reconnu le meilleur par les membres du jury. Ceux-ci comprenaient cette année trois professeurs de la Faculté des Lettres : M. Maurice Lebel, président du jury, M. Pierre Savard, secrétaire de l'Institut d'histoire et M. Jean Du Berger, secrétaire du Département d'Etudes canadiennes. Le nouveau lauréat du Prix Raymond Casgrain, originaire de l'île Maurice, est actuellement professeur de littérature française à New York.

La Commission de la pièce canadienne vient d'inscrire deux oeuvres à son répertoire

QUEBEC (DNC) — Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Pierre Laporte a annoncé, hier, que la Commission de la pièce canadienne vient d'inscrire ses deux premières pièces à son répertoire.

Il s'agit de la pièce "Sa Mère", de Claude Levac, et de la pièce "Les Frères du huitième jour", de René Carbonneau.

La commission de la pièce canadienne a été créée par le ministère des affaires culturelles pour aider à l'épanouissement de la dramaturgie de langue française au Québec.

L'inscription d'une pièce à ce répertoire entraine une subvention totale de $6,000 repartie comme suit : $1,500., à l'auteur et $4,500., à la compagnie.

La commission n'accepte que les oeuvres qui n'ont pas été représentées professionnellement.

Un total de 17 pièces ont fait jusqu'ici l'objet d'étude.

La G.-B. est priée d'employer la force contre le régime Ian Smith

NATIONS-UNIES. (AFP, UPI, Reuter) — Le comité de décolonisation de l'ONU prie la Grande-Bretagne "de prendre toutes mesures efficaces, y compris l'emploi de la force, en vue de mettre fin au régime de la minorité raciste en Rhodésie du Sud" et recommande au Conseil de sécurité d'envisager d'urgence les sanctions internationales prévues au chapitre sept de la charte pour donner effet à ses décisions concernant la Rhodésie du Sud.

La résolution a été adoptée hier par 19 voix, avec cinq abstentions : Grande-Bretagne, Etats-Unis, Australie, Danemark et Italie. Elle condamne, en particulier, l'Afrique du Sud et le Portugal pour leur "appui et assistance au régime de la minorité raciste en Rhodésie du Sud".

Délai accordé à Londres

Par ailleurs, le "comité des sanctions" du Commonwealth, chargé de surveiller l'application des mesures prises à l'encontre de la Rhodésie, a décidé d'accorder à la Grande-Bretagne le délai nécessaire pour continuer les négociations diplomatiques dans lesquelles elle est engagée, apprend-on de source autorisée.

Le comité, qui est présidé par le haut-commissaire canadien Lionel Chevrier, estime que les prochaines semaines auront une importance capitale pour l'affaire rhodésienne. Il se réunira de nouveau dans deux semaines, ou plus tôt si les événements l'exigent.

M. Harold Wilson a déclaré hier aux Communes que toute solution au problème rhodésien doit être fondée sur le retour de la colonie à la légalité. Il a rappelé qu'une telle solution devrait également être fondée sur les principes précédemment énoncés par la Grande-Bretagne et comportant notamment le transfert graduel du pouvoir aux représentants de la majorité de la population.

Le premier ministre a fait savoir, d'autre part, que M. Ian Smith n'avait donné aucune indication sur ses intentions de reprendre le dialogue avec la Grande-Bretagne. M. Wilson a souligné que la Grande-Bretagne ne pouvait guère tolérer que l'embargo sur le pétrole destiné à la Rhodésie soit impunément violé. Le recours au Conseil de sécurité a-t-il ajouté, a permis d'éviter une action internationale pouvant être dangereuse et maintenu le problème sous le contrôle de la Grande-Bretagne.

Prolongation de l'état d'urgence

Le Parlement rhodésien a voté hier une prorogation pour trois mois de l'état d'urgence instauré en Rhodésie le 5 novembre dernier, juste avant la proclamation unilatérale d'indépendance.

Après avoir affirmé que l'ordre régnait en Rhodésie même, à l'exception de cas mineurs et isolés, le ministre de la Loi et de l'ordre qui a proposé cette mesure a justifié sa requête en alléguant notamment la présence de terroristes et de matériel offensif en Zambie et de "combattants de la liberté" du parti interdit des nationalistes en Tanzanie où, a-t-il précisé, ils sont entrainés par des instructeurs algériens prêts à se rendre en Zambie et, de là, en Rhodésie.

La menace de loin la plus sérieuse qui pèse sur le gouvernement rhodésien, a poursuivi le ministre Lardner-Burke, est représentée par les nouvelles mesures que pourrait prendre Londres à la suite de ses sanctions économiques.

L'agence portugaise "ANI" annonce, dans une dépêche datée de Beira, que le pétrolier pirate "Ioanna-V" doit quitter le port de Beira (Mozambique) le 6 mai prochain. A cette date, la marée sera assez haute pour permettre au pétrolier de franchir le banc de sable à l'entrée de la baie avec tout son chargement.

200 grévistes manifestent devant le Palais de justice à Sherbrooke

SHERBROOKE. (PC) — Plus de 200 grévistes de l'industrie des textiles ont paradé aujourd'hui dans les rues de Sherbrooke. Ils se sont rassemblés devant le Palais de justice où commençaient les audiences sur la pétition présentée par la compagnie Dominion Textile et demandant une injonction interlocutoire pour limiter le nombre de piquets de grève devant sa succursale de Magog.

La compagnie demande également la liberté d'accès au moulin pour son personnel.

Cette injonction remplacerait une injonction intérimaire fut accordée à la compagnie samedi dernier. Elle serait valide jusqu'au moment où la Cour pourrait entendre une cause visant à la rendre permanente.

Quant aux deux autres causes portées devant la Cour supérieure par la compagnie, elles ont été remises.

Le juge William Mitchell Heard a en effet accepté une proposition présentée par l'avocat du syndicat. Me Jean-Paul Lemieux avait demandé plus de détails sur l'action en dommages de $50,000 prise contre le Syndicat des travailleurs du textile de Magog (CSN) par la compagnie Dominion Textile. La cause a été reportée au 3 mai.

L'autre plainte formulée par la compagnie selon laquelle le syndicat a violé l'injonction intérimaire accordée samedi dernier a également été reportée au 29 avril.

Quelque 5,000 travailleurs de la compagnie Dominion Textile sont en grève dans divers coins de la province à la suite de la rupture des négociations sur le renouvellement de leur convention collective. A l'usine de Magog, où il y a environ 2,600 travailleurs, on est en grève depuis le 13 avril. Dans les autres moulins, la grève dure depuis plus de sept semaines.

Tous les employés sont membres du Syndicat des ouvriers du textile qui est affilié à la Confédération des syndicats nationaux.

Rappelons que la compagnie a déposé une plainte en Cour supérieure mercredi contre les six membres de l'exécutif du Syndicat des travailleurs du textile de Magog (CSN) demandant qu'on leur inflige une amende de $2,000 chacun et qu'on les condamne à 60 jours de prison pour n'avoir pas respecté l'injonction intérimaire consentie samedi dernier à la compagnie.

Deux autres Etats africains à l'Expo

Les noms de deux autres Etats africains se sont ajoutés hier à la liste des pays qui participeront à l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Ce sont l'Ouganda et la République malgache, ce qui porte à 16 le nombre d'Etats africains qui seront présents à la place d'Afrique. L'Expo 67 a érigé ce complexe pour permettre aux Etats africains en voie de développement de participer à l'Exposition universelle.

Vol postal

Dans une boite à relais du ministère des Postes, installée à l'angle des rues Dyonnet et St-Donat, des rôdeurs ont volé un sac d'enveloppes contenant des chèques d'allocation familiale d'une valeur totale de $1,000.

Le premier T-Shirt . . . fait de Flexon!

A la douceur du fin coton peigné, nous avons ajouté la souplesse délicate du nylon extensible. Résultat: confort unique, finesse presque incroyable, et des mois d'usage grâce à la durabilité du nylon. Vous trouverez tous cez avantages dans notre nouveau maillot en Flexon de bonne coupe . . . un luxueux maillot qui vaut dix fois les quelques sous de plus qu'il coûte.

Harvey Woods

Les camisoles et caleçons en Flexon, mis sur le marché l'an passé, et constituant le plus important perfectionnement depuis des années dans le domaine des sous-vêtements pour hommes, ont été accueillis avec enthousiasme! Si vous ne les avez pas encore essayés, procurez-vous-en lorsque vous achèterez vos maillots en Flexon!

BYERI ASEPTIC

Ce vêtement vous parvient aseptisé et reste aseptisé pour toute sa durée normale.

Fabriqué au Canada par York Knitting Mills, Limited avec Nylon Extensible Du Pont

CHEMINEE "SECURITE" INC.

Achetez directement du manufacturier votre cheminée Préfabriquée

POUR BUNGALOW, DUPLEX, ETC.

Prix spéciaux pour CHALET

2205, Ave CHARLAND MONTREAL

Tél. 381-2387

SUCCURSALE

2099 BOUL. CURE-LABELLE, CHOMEDEY — 681-2553

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 22 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 93

(Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE)

Une balle a traversé le pare-brise . . .

Droit au front . . . mais le front, par une "heureuse manie", n'était pas dans la ligne de tir. "J'ai l'habitude de conduire le corps rapproché de la portière", explique l'agent Paul Lavallée. Le policier avait la tête près de la vitre latérale lorsqu'une première balle tirée par les bandits traversa le pare-brise. Une balle de calibre .357 percutée à la poudre de magnum, explosif d'une force inusitée. Le résultat : éclatée dans l'auto, la balle a fait volatiliser la vitre arrière de l'auto-patrouille, près de laquelle se tient le sergent Guy Bigeault, qui accompagnait l'agent Lavallée.

"Nous luttons contre un continent pour les Jeux olympiques de 72!"

— le maire Drapeau

par Marcel Desjardins

envoyé spécial de LA PRESSE à Rome

ROME. — De retour de Paris où il est allé rencontrer le général De Gaulle, car c'était bien pour aller voir le président de la France qu'il avait quitté précipitamment Rome, mardi matin, le maire Jean Drapeau a repris sa lutte pour tenter d'obtenir les Jeux Olympiques d'été de 1972.

Madrid reste dans l'esprit du maire l'adversaire le plus à redouter, car il y a nettement désir des Européens de voir les Jeux d'été revenir sur leur continent. "Nous luttons contre un continent", de remarquer M. Drapeau.

"Quel genre d'adversaire deviendra Munich si Madrid se retire ? Voilà ce que personne ne saurait dire. Aujourd'hui l'ambassade canadienne a organisé une réception en l'honneur du comité olympique canadien.

"J'ai eu une très agréable entrevue avec le Général. Puis, il m'a invité à déjeuner. C'est probablement le plus grand homme politique actuellement au monde, et cependant, vous vous sentez très à l'aise en sa présence, car il vous accueille de façon tellement sympathique", de nous dire M. Drapeau alors qu'il visitait le kiosque de Montréal au siège social du Comité olympique d'Italie, hier après-midi.

Dernière heure

ROME, (AFP) — Madrid reste officiellement candidate à l'organisation des jeux d'été 1972.

"J'ai rencontré six membres du comité international depuis ce matin", a-t-il ajouté en nous faisant part qu'aujourd'hui il visitera le roi de la Grèce qui vient à Rome comme membre du comité olympique de son pays. Il verra de même le représentant de la Turquie et celui du Liban.

Alors qu'il visitait l'exhibit de la ville de Montréal, les délégués allemands dont le kiosque est en face de celui de la métropole lui ont dit : "Mais c'est extraordinaire comme vous avez des installations chez vous." Eux projettent de construire maints amphithéâtres alors que Montréal les a déjà.

A son retour à l'hôtel, le maire a inscrit dans son carnet de notes ses prédictions sur le résultat probable du vote du Comité olympique canadien sur les sites des Jeux d'été et d'hiver de 1972. Il a déclaré qu'il n'allait le faire voir à personne avant la décision officielle.

Le vice-président Gerry Snider, du comité exécutif de Montréal, l'a de même inscrit sur un feuillet qu'il a déposé dans une enveloppe qu'il a aussitôt cachetée. Les deux demeurent confiants.

Voir OLYMPIQUES en page 6

Autres informations en pages 26 et 29

Drapeau craint Madrid, mais Munich...

(M.D.) — "Mais c'est un complexe olympique que vous projetez. Pourquoi ne pas demander alors les Jeux Olympiques ?" Toutes les figures se tournèrent vers celui qui venait de lancer ces deux phrases. La surprise était écrite sur la figure de tous. Mais quelques moments plus tard, l'idée souriait à tous et l'enthousiasme s'emparait du groupe. C'est le chef de la section des sports de la ville de Munich qui expliquait comment avait débuté ce projet de la ville allemande de se porter candidate aux jeux d'été de 1972.

L'après-guerre a vu les sports se développer de façon formidable à Munich, explique-t-il. C'est l'usage en Europe pour les gens d'appartenir à des clubs sportifs, ce genre de clubs où l'on apprend à pratiquer les diverses disciplines. Or, la paix revenue, les clubs commencèrent à recevoir une multitude de demandes d'admission de la part de jeunes gens. Il se créa 22 groupements où presque tous les sports pouvaient être pratiqués, où l'on pouvait même trouver des terrains d'athlétisme. Les centres sportifs dans les divers districts poussèrent comme des champignons. Le sport atteignit les masses.

Un stade de 90,000 places

Devant cette participation des masses au sport, on songea à créer un large centre sportif à 3.8 kilomètres du centre de la ville qui comprendrait un immense stade de 90,000 places, un gymnase de 12,000 sièges, un autre de 8,000, un vélodrome de 10,000, une piscine ainsi qu'un centre pour la presse sportive. C'est alors qu'il était question de cet emplacement sportif que cette exclamation : pourquoi ne pas demander les Jeux Olympiques ? fut lancée. Il appert que la plupart de ces projets seront mis à exécution, que le comité international olympique accorde ou non les jeux de 1972. On parle maintenant d'installer une tour pour la T.V. ce qui permettrait de téléviser les événements aux trois quarts du monde par le truchement de l'Oiseau Matinal.

"Nous avons aussi trois grands stades de 40,000 places et environ 200 terrains de soccer. Nous estimons que nous pourrions mettre à la disposition des équipes étrangères, si nous obtenions les jeux, de 40 à 50 sites d'entraînement", nous a appris cet Allemand.

A Munich, on a organisé un programme sportif pour ceux qui, tout en désirant pratiquer les sports, ne veulent pas faire partie d'un club. Trente instructeurs ont été mis à leur disposition.

Voir DRAPEAU en page 6

Trois frères capturés dans une fusillade à St-Laurent

par André DUPRE

Trois frères roulant carrosse . . . volé et n'ayant probablement jamais entendu parler des . . . trois soeurs de La Rochelle ont vécu hier à St-Laurent leurs derniers instants de "grande vie" . . . Et pour un certain temps selon toute vraisemblance; ou plutôt, pour un temps . . . certain ! espèrent les policiers de cette ville : ils les ont surpris juste comme ils passaient la porte d'une banque qu'ils venaient de dévaliser et, d'autre part, ils les soupçonnent d'être les auteurs de quatre autres vols à main armée réussis depuis le début de l'année à St-Laurent.

De plus, les agents se demandent si ce ne sont pas ces trois frères qui ont échappé à leur poursuite, mardi, à la suite d'un autre vol fait à la pointe du revolver dans une banque de Val-Royal; les trois suspects pris en chasse ce jour-là leur ressemblaient étrangement. Les agents Gilles Courchesne et Avila Racine, qui avaient failli alors les arrêter, ne seraient pas surpris si, au terme de l'interrogatoire des trois frères, cette possibilité devenait un fait.

Le méfait armé d'hier a été ponctué d'un spectaculaire échange de balles entre au moins sept revolvers; sans compter que, pour répliquer au jet meurtrier d'une mitraillette "criminelle", il y avait une main policière efficace, également crispée derrière le fuseau d'un fusil-mitrailleur pouvant cracher une dizaine de balles en quelques secondes.

Au point culminant de la fusillade, c'est le policier tenant cette mitraillette, le sergent Guy Bigeault, qui a empêché les bandits de monter en auto (volée évidemment) et de s'enfuir pour aller "fêter ça".

Au retour du "front", ce sergent rayonnait d'une fierté un peu étrange et solennelle. Sans doute un souvenir, vieux mais durement ineffaçable, s'était-il abruptement ranimé dans son esprit. Oui. En tant que policier de St-Laurent, le sergent Bigeault devait se rappeler une fusillade semblable presque en tous points à celle que lui et son collègue venaient de vivre, les rafales tirées le 14 décembre 1962, à la même heure, par trois récidivistes du vol à main armée. Parmi ceux-ci figurait Georges "Père Noël" Marcotte, âgé de 34 ans, un habitué des tribunaux depuis l'âge de 16 ans. Mais ce jour-là, devait songer Bigeault, les agents Denis Braban et Claude Marineau n'avaient pas regagné le poste pour y rédiger leur rapport. Parce que, abattus et sauvagement achevés à bout portant p[illegible] les bandits, ils sont morts côte à côte en descendant de leur voiture de patrouille pour faire face au crime et ceux qui en vivent. Un drame du service, un drame qui fit sept orphelins mais un grâcié : le principal tueur.

Dans le poste de police, tous

Voir DEBARDEURS en p. 6

Voir FUSILLADE en p. 6

Retour au travail des débardeurs de Montréal

par Pierre OLIVIER

L'arrêt de travail des 3,500 débardeurs qui avait considérablement ralenti l'activité dans le port de Montréal au cours des derniers jours semble bel et bien terminé.

En effet, au cours d'une assemblée générale, tenue hier après-midi à l'aréna Villeray, les débardeurs, membres de la succursale 375 de l'Association internationale des débardeurs (FTQ), ont décidé de rentrer au travail ce matin.

Déclenché spontanément mardi après-midi lorsque des policiers du port ont distribué des contraventions à des automobiles stationnées dans un espace interdit sur le quai no 49, cet arrêt de travail a duré trois jours.

Il n'en a pas moins causé certains problèmes aux autorités du port. Un porte-parole a en effet déclaré hier que 76 navires étaient immobilisés. Quatorze d'entre eux étaient ancrés à Lanoraie, à une vingtaine de milles de Montréal, et attendaient que les quais soient libérés.

Voir DEBARDEURS en p. 6

Deux adolescents de 15 et 16 ans accusés d'un double meurtre à la suite d'un incendie criminel

par Léopold LIZOTTE

Deux adolescents de 15 et 16 ans, qui auraient allumé quatre incendies dans la même soirée du mois d'août dernier pour le simple plaisir "d'avoir de l'action" dans leur quartier, ont comparu devant le juge Emile Trottier, hier après-midi, sous une double accusation de meurtre non qualifié.

Les deux prévenus, Joseph Karasin, du 11,240 Joseph Casavant, et Allan Kirzner, du 3485 Ellendale, avaient été appréhendés au début de la semaine à la suite d'une longue enquête conduite par les capitaines Jean-Paul Whissel et Louis Gervais, de la Commission des incendies de Montréal.

Mardi, les deux prévenus avaient été présentés comme témoins importants devant un jury du coroner, puis avaient été subséquemment traduits en Cour de bien-être social.

Ce tribunal devait toutefois déférer les deux jeunes gens à la Correctionnelle, hier, à la fois en raison de la gravité des accusations portées contre eux et des circonstances entourant cette tragédie.

Les deux adolescents auraient allumé quatre incendies

Selon l'enquête menée par les capitaines Whissel et Gervais, en collaboration avec le Fire Underwriters Investigation Bureau, les deux adolescents auraient, en effet, multiplié les incendies, dans le quartier Côte-des-Neiges, l'été dernier, et ils en auraient allumé exactement quatre, entre 9h.47 et 12h.06, le soir où les deux victimes devaient perdre la vie dans une conciergerie située au 6100 avenue Wilderton.

Ces victimes avaient été Mme Adèle Fernando, 39 ans, et son fils Marco, âgé de 19 ans.

Leurs corps calcinés avaient été retrouvés dans leurs chambres à coucher respectives.

Quant à M. Fernando, père, il avait sauté du troisième étage, pour échapper aux flammes, et il s'était grièvement blessé dans sa chute.

Une trentaine de personnes se trouvaient dans l'immeuble, lorsque les flammes avaient éclaté, peu après minuit, et plusieurs avaient dû fuir en vêtements de nuit.

Quelques autres avaient été légèrement blessés en sautant également des étages supérieurs.

Selon les enquêteurs de la Commission des incendies, les jeunes prévenus auraient provoqué l'incendie en mettant le feu à un amoncellement de journaux au sous sol.

Le foyer d'incendie se trouvant toutefois au pied d'un escalier conduisant aux trois étages supérieurs, la propagation des flammes s'était faite de façon presque foudroyante et c'est pourquoi les victimes n'avaient pas eu le temps de fuir.

Motions rejetées

Devant la cour, les avocats des jeunes gens ont présenté plusieurs motions qui devaient toutes être rejetées les unes après les autres.

Aucun cautionnement, par exemple, n'a été accordé aux prévenus en attendant leur enquête, qui s'instruira le 29 avril.

Pour Karasin, Me Myer Gross a pour sa part réclamé qu'il soit détenu à Shawbridge, au lieu d'être gardé à Bordeaux, et ce, parce qu'il était déjà détenu à cet endroit avant l'enquête du coroner.

Me Richard Shadley, le procureur de la Couronne, s'est vivement opposé à cette demande, en soutenant qu'il serait particulièrement injuste que cet accusé reçoive un traitement de faveur, alors que, précisément, il était déjà incarcéré pour un autre délit, quand son compagnon n'avait encore rien à son dossier.

Voir ADOLESCENTS en p. 6

Photo LA PRESSE

En route vers le poste de police

Deux hommes qui se trouvaient dans un appartement, au 5770, rue Christophe-Colomb (au premier plan, à droite, et à l'arrière-plan, accompagnés d'un policier en uniforme) sont conduits vers le poste de police où on les interrogera en rapport avec un vol à main armée commis ce matin. Deux suspects arrêtés peu après le vol auraient dit aux policiers qu'ils devaient se rendre à cet appartement.

Vol à main armée suivi de quatre arrestations

Pour la seconde fois en deux jours, ce matin, la fameuse opération "Pierre", méthode d'intervention rapide contre le crime, a permis aux policiers de la région montréalaise non seulement à recouvrer la totalité d'un butin raflé quelques minutes plus tôt dans un établissement bancaire par des cagoulards armés, mais aussi d'appréhender les présumés auteurs du vol avec la même célérité.

Il était 10 h. 24 précises, ce matin, lorsque, suivant un rite tristement classique, quatre bandits portant cagoules et armés les uns de revolvers, les autres de fusils de gros calibre aux canons sciés, ont fait irruption à la caisse populaire Viauville de Montréal, au 4908, rue Adam, au coin de la rue St-Clément.

Sous la menace de leurs armes, ils s'emparèrent de $8,000 en espèces et abandonnèrent au galop la scène de leur forfait pour s'engouffrer dans une voiture blanche et tenter de se mêler en hâte à la circulation du quartier. Masques enlevés, butin caché et armes dissimulées, bien malin le passant qui les montrerait du doigt en criant : "aux voleurs" !

C'était vrai, mais il y a loin de la coupe aux lèvres, ou plutôt, dans ce cas, de la "banque au partage de l'abondant butin."

En l'occurence, le sort semble bien s'être présenté sous la forme d'une solide équipe de policiers dont les voitures au bleu familier convergèrent vers la caisse populaire dévalisée pour en "verrouiller" le secteur et resserrer ensuite, selon une méthode bien étudiée, un filet de surveillance.

Durant le vol, un employé de la caisse Viauville avait discrètement pressé le bouton qui fit retentir l'alerte au poste de police voisin. Du poste, les instructions avaient aussitôt été transmises par radio aux agents en patrouille et alors . . .

Et alors, disent les policiers, nous avons aperçu deux suspects à pied rue Desjardins; ils portaient des revolvers et nous les avons embarqués.

Non loin de là, ensuite, abandonnée rue Viau, au sud de la rue Sherbrooke, les policiers ont aussi trouvé une auto blanche ressemblant très fort à celle dont le signalement leur avait été donné : une Pontiac 61. A l'intérieur, on récupéra $8,000 apparemment ceux du "retrait express" de la caisse populaire. Un pas décisif, ça !

Deux suspects, pourtant, manquaient encore à l'appel. Si on est bien certain qu'il n'y a pas eu, dans ce cas, une sonnerie quelconque susceptible

Voir VOL en page 6

Air Canada achète $1 million de billets pour l'Expo

Air Canada a donné son accord à l'achat d'un lot de billets d'entrée à l'Exposition '67 au montant global de $1,000,000.

Cette acquisition comprendrait plus de 600,000 billets individuels respectivement valables pour une seule journée, une semaine, ou même la durée entière de l'Expo, a précisé le communiqué.

Le président d'Air Canada, M. G.R. McGregor, a déclaré que l'Expo '67 "est une grande entreprise canadienne" et que Air Canada faisait "de son mieux pour en rendre la visite possible au plus grand nombre de gens".

Les billets seraient distribués et mis en vente avant la fin du mois dans les bureaux d'Air Canada et dans les agences de voyage.

Léonard Smart : pénitencier à vie pour un vol de $133,000

par Maurice Morin

Leonard Smart, âgé d'une quarantaine d'années, récidiviste possédant des antécédents judiciaires depuis 1945, a été condamné au pénitencier à vie, aujourd'hui, pour avoir participé, déguisé "en prêtre", au hold-up de $133,000 perpétré, le 17 janvier 1961, dans les locaux de l'Union régionale des caisses populaires à Saint-Hyacinthe.

Le juge Peter-V. Shorteno, des Assises, qui lui a imposé la sentence, a décrété que cette condamnation sera en sus d'une peine de huit ans et demi que la Cour d'appel d'Ontario avait infligée à Smart, le 9 octobre 1963, pour un vol à main armée commis dans une banque de St. Thomas, Ontario, le 27 novembre 1962.

Le tribunal a, de plus, recommandé au ministère de la Justice de porter une accusation de "criminel d'habitude" contre Smart qui s'était défendu... tout seul lors de son long procès devant 12 jurés de langue anglaise.

Me Bruno-J. Pateras, procureur de la Couronne, avait agi pour le ministère public.

Dans la même affaire, on se souviendra que le juge François Caron avait aussi imposé le pénitencier à vie à Armand Larose, et 25 ans de pénitencier à Georges Aird.

Voir SMART en page 6

SPECIAL DE CETTE SEMAINE
GATEAU A LA CREME VIENNA
43¢
Rég. 49¢
En vente à la boulangerie RBI RICHSTONE de votre voisinage.
Richstone RBI BAKERIES, INC.

Pour vos assemblées de cie, de club, d'association, *procurez-vous un*
Maillet d'assemblée avec bloc
MANCHE de 8" MARTEAU de 2" diamètre
En chêne naturel, — ensemble rég. $7.75 SPECIAL $5.95
En noyer, ensemble rég. $9.00 SPECIAL $6.95
"Votre centre d'achats d'articles de bureau"
LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

Les PANIERS "BON VOYAGE" DIONNE sont exclusifs
Artichauts français — Aubergines — Piments verts — Patates sucrées — Rhubarbe — Asperges — Laitue Boston — Laitue frisée — Poireaux — Cresson — Baume — Ciboulette — Persil — Endives — Escarole — Chicorée — Choux de Bruxelles — etc.
RAVIOLI et LASAGNE MAGNANI
HOMARDS BOUILLIS
CUISSES DE GRENOUILLES
CREVETTES DEVEINEES
A. DIONNE FILS & CIE
1221 ouest, rue SAINTE-CATHERINE — Tél. 849-2341
Coin rue Drummond — Montréal

FUSILLADE

SUITE DE LA PAGE 3

les policiers, encore visiblement nerveux, sont réunis autour du sergent-détective Douglas Stone, qui enquête sur plusieurs vols à main armée récents.

Chacun d'eux aurait beaucoup à dire, après avoir affronté la mort, mais tous se bornent aux faits les plus récents, survenus hier matin à la suite de l'alerte sonnée vers 10 h. 50 à la succursale de la Banque Canadienne Nationale située au 5225 Chemin de la Côte-de-Liesse.

Le sergent Stone explique en premier lieu qu'hier les policiers exerçaient une surveillance spéciale aux approches des banques, puisque cette période-ci de la semaine y fait toujours "rouler" beaucoup d'argent.

Mains levées . . . mais à quelle école !

Ce sont le sergent Bigeault et l'agent Paul Lavallée qui ont donné l'alerte aux gunmen. Passant à proximité de la banque à une allure réduite, ils ont aussitôt vu, à l'intérieur, des mains haut levées . . . Puis un cri d'homme : "la police !"

Par la suite, il y eu un vent de folie sauvage et plus de 40 balles de tous les calibres ont déchiré l'air vicié jusque-là par une poudre au magnum : allumeur particulièrement violent pour revolver Colt .357 ! L'une de ces armes était entre les mains des . . . bandits. Selon le sergent Stone, cette arme fabriquée aux USA peut être passée en contrebande mais la plupart de ceux qui se servent de ces "jouets" les ont achetés chez nos voisins.

Tout de suite après le cri, les trois frères sont sortis en coup de vent, laissant choir tout l'argent volé à quelques pas de la banque. Et, tandis que de quelques tiroirs de caisse s'échappaient, à ras du sol, des billets tout neufs, les bandits "faisaient face à la musique" : celui qui tenait le Colt au "magnum" visa en plein dans le pare-brise de l'auto-patrouille qu'occupaient le sergent Bigeault et l'agent Lavallée. Faisant un trou béant dans la vitre avant, la balle éclata à l'intérieur et fit littéralement volatiliser la vitre arrière.

Sans cette "manie"...

Au poste, souriant de la "manie" qui lui a peut-être sauvé la vie, l'agent Lavallée — qui était au volant — explique qu'il a l'habitude de conduire le corps appuyé contre la portière et la tête tout près de la vitre latérale. Visa ou non, le bandit logea sa balle de telle sorte que, s'il s'était tenu au volant comme tout le monde, l'agent Lavallée eût peut-être reçu le projectile "en plein front !"

C'est à la suite de ce coup de feu "d'avertissement" que le sergent Bigeault, stimulé par cet attentat, bondit de son siege, se contorsionnant pour saisir la mitraillette, sur le siège arrière, et finalement se jeter ni plus ni moins dehors où, penché afin d'éviter les balles qui lui sifflaient au-dessus de la tête, il a à son tour fait la vie dure aux... durs !

Le temps d'une rafale bien sentie et les bandits détalaient, abandonnant l'auto qu'ils avaient volée peu de temps avant de commettre leur forfait.

L'un d'eux s'est trouvé tout de suite éloigné de ses frères. Il a fui seul jusqu'à ce que, hors d'haleine et tremblant, il se rendit aux agents Jean-Paul Cloutier et Léo Bergeron, qui l'avaient retracé à l'arrière du 25 rue Tait, à quelque distance du lieu fatidique. Ce frère était apparemment le plus jeune des trois : 22 ans à peu près. Seul, il n'a pas pensé un instant à résister et c'est sans prononcer une parole qu'il s'est laissé menotter et guider vers le poste.

"On est après étudier..."

Pour ce qui est des deux autres lascars, les policiers les ont troublés à au moins un mille de la banque alors qu'ils étaient sagement installés derrière des bureaux de conférences, dans l'immeuble CAE, boulevard Laurentien.

Les agents Gilles Courchesne et Pierre Meunier n'en revenant pas de voir des étudiants si ...absorbés, qui ne semblaient absolument pas deviner leur présence, ils ont demandé à ces écoliers bizarres où étaient leurs intérêts, au-dessus de textes polycopiés et de livres traitant d'électronique : "On est après étudier pour passer un examen", leur fut-il répondu, sur un ton très sérieux.

Les examens, ils ont eu lieu au poste de police. Il faudra attendre quelques jours encore avant d'enconnaître les résultats, croit le sergent-détective Stone. Car, si le vol d'hier s'est terminé derrière les barreaux, il y en a quatre autres antérieurs au sujet desquels les trois frères auraient peut-être quelques confidences à faire...

Pour cette raison, l'enquête préliminaire n'aura lieu que la semaine prochaine.

DRAPEAU

SUITE DE LA PAGE 3

250,000 personnes pratiquent les sports de cette façon.

Munich : 130,000 athletes

Munich compte en plus 130,000 athlètes enregistrés dans les clubs. Un tiers des membres des familles fait du ski ou de l'alpinisme. La femme allemande pratique beaucoup le sport. Chose susceptible de surprendre : 68% de celles qui s'adonnent à celui-ci sont âgées de plus de trente ans. "Ne me demandez pas la raison. Je l'ignore", dit-il. Mais dans l'ensemble des 250,000 personnes qui font du sport pour le plaisir de la chose, 65% sont des hommes.

Quelle est sa réaction devant la retraite de Madrid ? "Je considère toujours officiellement Madrid sur les rangs. Mais si la rumeur s'avère fondée, je regretterai le fait. Les Jeux Olympiques sont toujours un événement sportif et on doit déplorer quand quelqu'un qui les a voulus est obligé pour une raison ou une autre de se retirer. Ce ne peut être qu'une source de regrets."

Il est impossible de prédire le résultat du vote, ajoute-t-il. "Trop de facteurs entrent en ligne de compte. Si nous restons trois sur les rangs, tous trois ont des chances de l'emporter".

SMART

SUITE DE LA PAGE 3

Smart, Larose et Aird faisaient partie du gang de Keith (Rocky) Pearson, ce roi de la pègre, qui a été assassiné dans son bureau de ville Jacques-Cartier en juin 1961.

Le coup de Saint-Hyacinthe avait été tramé dans le bureau de Pearson.

Un homme se noie dans la rivière des Envies

Des recherches se sont poursuivies durant toute la journée d'hier en vue de retrouver le corps de M. William Goulet, âgé de 58 ans, de St-Stanislas, qui s'est noyé, vers 6 h., mercredi soir, dans la rivière des Envies, à St-Stanislas, comté de Champlain.

Les ouvriers de la QIT sont prêts à reprendre le travail

par Florian Bernard

Les 800 ouvriers de la Quebec Iron and Titanium de Sorel sont prêts à retourner au travail, selon les termes du présent contrat, pourvu que les négociations se poursuivent en vue de la signature d'une nouvelle convention collective. La nouvelle, qui a été annoncée hier soir par le président du syndicat de la QIT, M. Maurice Laugevin, fait suite au lock-out déclenché par la compagnie mardi soir. Les travailleurs qui se sont réunis en assemblée générale n'ont pas pris de vote de grève, bien qu'ils aient refusé dans l'ensemble les offres de la partie patronale. Entretemps, la compagnie a fermé les portes de l'usine où une centaine de membres de l'agence Philip's montent la garde.

Les clauses en suspens

Le vice-président de la CSN M. Ted Payne a énuméré, hier, les principales clauses qui n'ont pas encore été réglées malgré l'intervention du conciliateur. Il y a notamment la sécurité syndicale, la formule Rand modifiée, les contrats forfaitaires, les avis de mise à pied, les heures d'attente, les vêtements de sécurité, l'automatisation, les congés annuels, les fêtes payées, la procédure de griefs, l'assurance-groupe, les absences en cas de deuil, les primes de quart, les primes du dimanche, le fonds de pension, les permutations et de nombreuses autres. Il y a surtout la question des salaires. Le syndicat demande $2.13 de l'heure pour la première année et $2.28 pour la seconde. Le taux horaire actuel est de $1.88. La compagnie offre présentement une hausse générale d'environ 10 cents de l'heure, soit $1.98 rétroactif au 18 mars 1965. Le syndicat soutient que cette hausse n'est pas raisonnable puisque les employés de la Dosco Steel reçoivent actuellement $2.28. Le syndicat ajoute que les salaires actuellement versés à la Quebec Iron and Titanium sont les plus bas de la région par rapport au genre d'industries locales.

Les dirigeants de la compagnie ont laissé entendre que ce lock-out avait été motivé par un ralentissement de la production causé par le refus de certains employés d'effectuer des heures supplémentaires. Le syndicat déclare pour sa part que les employés ne sont pas forcés de faire du temps supplémentaire. M. Langevin croit que la compagnie a simplement voulu, par ce lock-out, exercer une sorte de représaille contre les syndiqués. Il a ajouté que la compagnie n'en est pas à son premier lock-out puisque l'usine a déjà été fermée dans les mêmes circonstances en 1958. Le lock-out avait alors duré six mois. Il ajoute que la Quebec Iron and Titanium est une filiale de la Kennecott Copper (USA) et de la New Jersey Zinc.

Le conseiller technique du syndicat M. Roland Pépin (CSN) croit, de son côté, que la compagnie est prête à perdre "quelques millions" dans un lock-out qui pourrait briser le syndicat. Le groupe "Kennecott-USA", propriétaire de la Quebec Iron and Titanium, exploite une quarantaine de mines dans le monde et selon le syndicat, on serait disposé à fermer la compagnie de Sorel pendant un certain temps en vue de briser l'union. M. Pepin ajoute que les employés de la compagnie à Havre Saint-Pierre négocient présentement leur contrat collectif et que la Quebec Iron n'ouvrirait pas aussi longtemps que ce dernier contrat ne serait pas signé. Car, explique-t-il, il est évident que les syndiqués de Havre Saint-Pierre voudront obtenir ce que les confrères de Sorel auront obtenu.

ADOLESCENTS

SUITE DE LA PAGE 3

Le juge Trottier fit alors remarquer que la loi ne lui donnait aucune juridiction sur l'endroit de détention des prévenus, et que seul le shérif avait le droit de décider de la question.

Me Gross revint alors à la charge pour demander que les noms et les adresses des accusés ne soient pas publiés par les journaux, à cause de leur âge.

Des adultes aux yeux de la loi

Mais le tribunal lui fit remar-

Finalement, Me Gross et Me Harvey Yarosky, qui représentait l'accusé, obtinrent que les parents puissent rencontrer leurs fils immédiatement, en cour.

quer que lorsque les deux jeunes gens avaient été déférés à la Correctionnelle par la Cour de bien-être social de la rue St-Denis, ils avaient perdu leur statut de jeunes délinquants, pour devenir des adultes aux yeux de la loi.

"Et l'on doit les traiter comme tels", d'ajouter le juge Trottier, qui soutint, pour sa part, qu'il n'était aucunement favorable à la prolifération des huis clos que l'on a connus récemment.

"La justice doit être rendue publiquement, comme le code lui-même le spécifie, et je n'émettrai pas d'ordres dans ce sens."

Renouvellement de cinq permis refusé

Le comité exécutif a refusé hier de renouveler cinq permis municipaux.

En agissant ainsi, le comité a donné suite à des recommandations formulées par le directeur du Service de la police, M. Jean-Paul Gilbert.

Voici les permis que le comité a refusé de renouveler :

1 — "Mr. Rib", 782, rue de la Montagne (Mlle Gisèle Guy), permis de restaurant ;

2 — Caruso Physical Culture Studio, 4030 ouest, rue Notre-Dame (app. 7), (M. Jimmy Caruso) ; permis de "studio de culture physique" ;

3 — "Arlequin aux Deux Masques Inc.", 75 est, rue Ste-Catherine (M. Oscar Bourgon) ; permis de restaurant, de parquet de danse et de vente d'alcool pour consommation sur les lieux.

DEBARDEURS

SUITE DE LA PAGE 3

Certains navires, dont l'Empress of Canada, ont même dû quitter le port sans avoir déchargé leur cargaison.

Quant à l'assemblée d'hier après-midi, elle a duré environ une heure et s'est déroulée dans le calme . . . du moins autant qu'ont pu en juger les journalistes qui n'ont pu pénétrer dans la salle.

Même si plusieurs mettaient sa valeur en doute, les débardeurs ont alors accepté, du moins pour l'instant, l'accord intervenu mercredi soir entre les dirigeants de leur syndicat et ceux du Conseil des ports nationaux.

Négocié en présence d'un conciliateur du ministère fédéral du Travail, M. Charles-Edouard Poirier, cet accord comporte trois points :

1) annulation de toutes les contraventions données mardi ;

2) droit de stationner sur le quai no 49 ;

3) formation d'un comité spécial pour étudier tout le problème du stationnement dans le port.

On avait cru que la signature de cette entente entrainerait le retour au travail des débardeurs. Après s'être présentés hier matin, ceux-ci ont aussitôt décidé de retourner aux barrières.

Le président de la succursale, M. Paul Asselin, a expliqué leur geste en disant qu'on n'avait pas eu suffisamment de temps pour leur expliquer la teneur exacte de cette entente . . . d'où l'assemblée d'hier après-midi.

Un point semble avoir plus ou moins satisfait les débardeurs. Il s'agit de la formation d'un comité spécial dont ils devront attendre les conclusions.

Un d'entre eux a même déclaré à LA PRESSE à la sortie de l'assemblée vers 3 h. hier après-midi : "L'idée, nous autres, c'est qu'il faut retourner demain matin. Sans ça, ils vont nous mettre une injonction . . . On va retourner, puis on va voir. S'ils font pas ce qu'on demande . . ."

VOL

SUITE DE LA PAGE 3

ble de diriger les recherches, on peut cependant présumer ques les agents on dû trouver une "source d'inspiration" quelque part, car ils se sont remis en marche et, cette fois, pour cerner en bonne et due forme l'immeuble de rappprt situé au 5770 rue Christophe-Colomb.

Ils y parvinrent peu avant 11 h., soit trente minutes après le vol à main armée. Le soleil brillait, les passants intrigués se sont accumulés pour assister à la suite des événements et apprendre le pourquoi de l'important déploiement de forces policières.

Ils n'ont pas attendu longtemps. Le sergent-détective Auguste Longpré, d'autres détectives et des agents sont descendus dans l'appartement no. 1 du bâtiment, situé au sous-sol, et y ont arrêté deux individus et une femme, tous âgés d'une trentaine d'années.

Des armes, et plus précisément des fusils de chasse de calibre 12 aux canons sciés, auraient été saisies sur place.

Aujourd'hui...pour demain

ACHETONS DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Les Obligations d'Épargne du Québec seront en vente au pair jusqu'au 16 mai 1966. N'attendez pas à demain. Achetez les vôtres aujourd'hui. Φ

Cette semaine dans

La Patrie

L'HEBDO DES CANADIENS FRANÇAIS

Montréal, semaine du 24 avril 1966 — 87e année / numéro 16 / Canada 15¢ / Etats-Unis 20¢

CLAUDE BRUCHÉSI:

"Un jour je serai premier ministre"

Une interview de Louis-Martin Tard

page 8

La ville qui tue / l'enquête de CONRAD LANGLOIS pages 4 et 5

Laurier LaPierre n'a jamais aimé la prudence ! page 3

Robert McNamara, boycotté à Montréal ? pages 6 et 7

Toe Blake, le Casey Stengel du hockey page 65

Notre supplément spécial de camping, pages 66 à 71

... C'EST D'APPELER LE BUREAU D'AFFAIRES DE LA COMPAGNIE BELL, DÈS QUE VOUS CONNAISSEZ VOTRE NOUVELLE ADRESSE! VOTRE TÉLÉPHONE SERA AINSI REMIS EN SERVICE RAPIDEMENT—CHOSE PRÉCIEUSE QUAND ON VIENT DE DÉMÉNAGER. ALORS PRÉVENEZ-NOUS, FAITES VITE . . . ET NOUS FERONS VITE NOUS AUSSI!

P.S. N'oubliez pas d'emporter vos annuaires quand vous déménagerez!

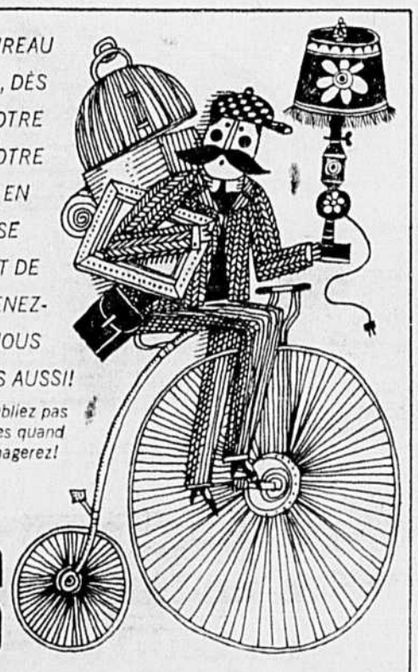

VOUS DÉMÉNAGEZ?

Bell Canada

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1025	Abitibi	11⅝	11⅜	11⅜
—	Algoma	64¾	64¾	—
750	Alliance	260	260	260
1595	Alumin	44⅛	43½	43⅝
625	Alum 4¼ P	47⅝	47¼	47¼
—	Alcan 1 Pr	21	21	—
—	Alcan 2 Pr	42	42	—
—	Anglo CP	9½	9½	—
—	Anglo CP P	22¾	22¾	—
—	AnT 4½ P	38	38	—
500	AnT 265 P	50	50	50
—	AnT 290 P	50	50	—
180	Argus	12	12	12
—	Arg 2.50 P	45½	45½	—
100	ArgC Pr	12¼	12¼	12¼
175	Asbestos	22⅝	22½	22⅝
—	Atl Sug	29½	29½	—
—	Bq CN	65	65	—
123	Bq d'Eparg	15¼	15½	15½
230	Bq Imp C	65	65¼	65⅜
100	Bq Mont	61	61	61
1600	Bq N-E	70½	70½	70½
50	Bq PC	46¾	46¾	46¾
150	Bq Roy	76⅛	76	76
—	Bq Tor-D	63	63	—
75	Bathurst P	26	25	25
200	Bath Wts	12	12	12
100	Bath P (A)	54	54	54
1200	Bell Phone	55⅛	55	55⅛
—	Bow Mer P	50	50	—
—	Bowater	8⅜	8⅜	—
440	Brazil	10⅞	10⅜	10⅜
990	BA Oil	33⅜	33⅛	33½
125	BC orest	20⅛	20⅛	20⅛
—	BC Phone	74½	74¼	—
1270	Brinco	5⅜	5⅜	5⅜
—	Bruck B	11½	11½	—
160	CAE	10	10	10
150	Cal Pow	27¾	27¾	27¾
—	Can Cem	43½	43½	—
150	Can C P	25½	25½	25½
—	CD Sug	24	24	—
250	Can Iron	24	24	24
40	Can Iron	91¼	91½	91¼
200	C S L	37	37	37
—	C S L Pr	6⅞	6⅞	—
2395	C Brew	7¼	7⅛	7⅛
—	C Brew A	37	37	—
—	C Brew B	45½	45½	—
300	C Br Alum	19⅜	19⅜	19⅜
200	CBAL A	745	745	745
—	CBAL B	615	595	—
—	C Chem	740	740	—
—	C Conv B	25	25	—
—	C Fndtn A	17	17	—
250	C I L	18½	18½	18½
—	C I L Pr	80	80	—
975	CI Pow	25	25	25
—	CI Pow 5.2	19	19	—
100	C Marconi	7¾	7¾	7¾
1405	CPR	59½	58½	58½
1000	CPR 4 Pr	83½	83½	83½
900	C Pfina	12½	12¼	12¼
—	CPP Sec	18	18	—
—	C Refract	17¼	17¼	—
—	C Vickers	18½	18½	—
100	Central Del	12	12	12
1025	Chemcell	14¾	14¼	14⅜
—	Chem 1.75 P	33½	33¼	—
—	Chem 1.00 P	20	20	—
100	Col Cell	7½	7½	7½
1450	Cons MS	43⅜	42¾	43⅜
135	Cons Paper	38⅜	38½	38⅝
—	Cons Text	21½	21½	—
—	Consu Glass	12	12	—
—	Corby A	19¾	19¾	—
—	Couvrette A	5¾	5¾	—
30	Crain RL	32	32	32
—	Cr Cork	124	124	—
—	Cr Zell A	26½	26½	—
—	Crush Int	15¾	15¾	—
—	Cyanus A	435	435	—
75	Denison	48	48	48
665	Dist Seag	36¼	36	36
—	D Bridge	25	24¼	—
—	D Corset	10	10	—
—	Do Fasco	26¾	26¾	—
—	D Glass	14¾	14¾	—
—	Dosco	12¾	12½	—
100	D Stores	24	24	—
1050	Domtar	19¼	19	19⅛
—	Domtar p	20¾	20¾	—
—	D Text	36¾	36½	—
—	Donohue	8¼	8¼	—
25	Du Pont	42½	42½	42½
—	Du Pont pr	80	80	—
—	Dupuis A	7¾	7¾	—
—	Enamel A	6¾	6¾	—
100	Falcon	100	100	100
—	Fam Play	27½	27½	—
—	Fleetwood	33	31½	—
—	Fraser	23½	23½	—
—	Fr Pete	42⅝	42⅜	—
—	G Dynam	71	71	—
—	GMC	99¾	99¾	—
—	GS Wares P	95	95	—
—	GB Can Inv	15¼	15¼	—
—	GB C Inv P	43½	43½	—
—	GL Paper	27½	27	—
100	Hawk Sidd	5¼	5¼	5¼
—	Hollinger	25¾	25¾	—
155	Home A	18¾	18¾	18¾
—	Home B	19¼	19¼	—
—	Horne Pf	295	295	—
—	H Smith Pr	39¾	39¾	—
230	Hud Bay M	84⅜	84¼	84¼
—	HBC	15¾	15¾	—
1000	Husky Oil	12¾	12¾	12¾
—	Husky B Pr	49	49	—
320	Imp Oil	55	54¾	55
—	Imp Tob	15	14¾	—
—	J Tob Pr	6	6	—
525	Ind Accep	21⅜	21⅜	21¾
—	Inglis	9½	9	—
—	Int Bronze	23	23	—
70	Int Nickel	105⅛	105¼	105¼
106	Int Pap	32⅜	32⅜	32⅜
250	Int Util	32⅜	32¼	32⅜
—	Int Util Pr	33⅜	33⅜	—
325	Inter PL	83½	83½	83½
—	Inv Gr A	14¼	14¼	—
—	Jamaica PS	13	13	—
—	Labatt	18¾	18¾	—
—	Laur Fin	7¾	7¾	—
200	Lewis	7¼	7¼	7¼
—	Loblaw A	10¼	10¼	—
200	Loblaw B	10⅛	10⅜	10½
2200	Loeb M	13½	13	13¼
100	MacKinn	21	21	21
—	MacLar (A)	24	24	—
300	MacLar (B)	25	25	25
420	MB & PR	26¾	26½	26½
—	Marit Elec	22¾	22¼	—
700	Marit Tel	20¾	20½	20¾
2875	Massey F	34¼	33¾	33¾

Ventes		Haut	Bas	3 h.
100	McAllister	8⅝	8⅝	8⅝
—	MPG Inv	5¼	5	—
—	Miron 6%	10¼	10¼	—
—	MitchR (A)	13	13	—
—	MitchR (B)	425	425	—
25	Molson (A)	31¾	31⅝	31¾
—	Molson (B)	33	33	—
250	Mtl Loco	15½	15½	15½
—	Mtl Trust	19	19	—
—	Moore Corp	85	84¼	—
295	MorseR (A)	19¼	19	19
100	MorseR B	19	19	19
—	Mussens	10	10	—
—	NFLD Lig	10⅜	10⅜	—
475	Noranda	52½	51⅝	51⅞
—	Nor & C G	22	22	—
1159	NS LP	13	12⅝	13
—	225 Ocn Fish	11⅜	11⅜	11⅜
—	Ogilvie	14½	14½	—
—	Ogilvie Pr	31⅞	31⅞	—
215	Pac Pete	14⅝	14⅝	14⅝
—	Penmans P	119¼	119¼	—
75	Phillips C	22⅜	22⅜	32¾
—	Philps C w	190	190	—
—	Placer	27¾	27¾	—
—	Pow Corp	12⅜	12⅜	—
—	Pow C 4⅜	43	43	—
720	Price	13½	13⅜	13⅜
—	Price Pr	83¼	83¼	—
—	QN Gas	14	14	—
405	Que Phone	25	25	25
—	Reitman's	12½	12½	—
—	Reitman's A	9	9	—
50	Rio Algom	22¼	22¼	22¼
—	Rockwell	42	42	—
2175	Rolland A	123	123½	123¼
—	Rolland B	14¼	14¼	—
125	Ronalds F	11½	11½	11½
155	Rothmans	28¾	28½	28½
—	Royal T Pr	19	19	—
100	St-L Cem A	32	32	32
—	Salada F	9¾	9¼	—
—	Scott LaS	16	16	—
400	Shell Can	22½	22¼	22¼
—	Shell I Pr	27	26¾	—
—	SherW	36	35½	—
—	SherW Pr	120	120	—
—	Shop Save	15⅝	15⅜	—
50	Simpsons	28¾	28⅜	28⅝
—	Soc GF	7½	7½	—
800	Sogemines	12⅜	12⅜	12⅜
—	Southam	40	40	—
—	SS Steel	12	12	—
485	Steel Can	24¼	24⅜	24¼
—	Steinbg A	25¼	25¼	—
100	Texaco	59½	59½	59½
350	T Fin A	11⅜	11⅜	11⅜
—	Tr-C Corp	8⅝	8⅝	—
300	Tr-C PL	34¼	34¼	34¼
300	Tr Mt PL	17¼	17¼	17¼
—	Turnbull	5¾	5¾	—
—	Un Au A	17¼	17¼	—
—	Un Carbide	25½	25½	—
25	Viau	11⅜	11⅜	11⅜
—	Wajax	12¾	12¾	—
—	Weldwood	10	10	—
320	W Coast T	28¼	23	23
—	Weston A	21¼	21	—
—	Wstn A w	12	11¾	—
—	Weston B	23½	23½	—
25	Zeller's	23	23	23

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
6000	Ajax	12½	12½	12½
3800	Alscope	235	221	229
—	Alsol	9	9	—
9000	Amg B Bel	27	27	27
1000	Ameranium	4	4	4
189400	Agassiz	51	45	47
4500	Anthonian	16	15	15
1000	Arno	4½	4½	4½
—	Atlanta	25	25	—
2000	Augustus	50	49½	50
—	Baker Tale	7	7	—
300	Band-Ore	19	19	19
—	Barvallee	4	4	—
1500	Bateman	7½	7	7
—	Beauce PI	4½	4½	—
—	Beld-Cort	13	13	—
—	Beld-C w	305	300	—
—	Bla Hawk	120	120	—
—	Bla River	20	20	—
700	Blue Bon	340	335	335
—	Bluewater	22	22	—
2000	Bornite	5	5	5
—	B Carpets	33	33	—
500	Bru-Presto	13	13	13
8000	Bruneaux	25	23	25
3500	Burnt Hill	42	40	41
—	Camp Chib	11½	11½	—
—	Cl Inv Tr	31½	31½	—
—	C Interurbn	300	300	—
—	C Magnesite	78	78	—
—	C Secur A	265	265	—
1000	Carbec	15½	15½	15½
—	Cartier Que	10	10	—
—	Casavant	440	440	—
—	Cassiar	15⅜	15⅜	—
—	Cassidys	400	400	—
700	Cessland	700	680	680
1500	Chemaliny	110	105	106
—	Chib Copper	7	7	—
28500	Chipman	24	23	24
—	Coastal M	21	21	—
200	Com B M	59	59	59
1000	Com O G	35	35	35
—	Commodor	145	145	—
—	Commod w	40	40	—
—	Cominga	15	15	—
—	C Canerama	25	24	—
1000	C Manitoba	45	42	42
—	C Mogador	20	20	—
2000	C New Pac	70	68	70
—	CQ Smelt	71	71	—
—	CQ Yell	6	5	—
—	C Virginia	43	43	—
—	Copstream	8	8	—
—	Cr SiL A	8	8	—
3000	Crowsnbrid	35	35	35
—	Crusade	29	29	—
—	Dauphin	18	16	—
—	David A	45½	45½	—
220	Delta Elect	190	190	190
1000	Delta Mia	16½	16½	16½
—	Deaault A	6½	6½	—
54000	Devil's Elbo	34	28	31
16000	Dolsan	45	43	43
1000	Dom Esp	15	15	15
17000	Dom Lease	35	32	33
—	D Oilcloth	23½	23½	—
—	Dumagami	50	50	—
—	Dumont	34	33	—
—	Dyna Pet	415	415	—
—	E Koot 7 pr	265	265	—
—	East Sull	920	905	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 21 avril	169.37	146.22	123.49	160.78	120.36
Clôture — 20 avril	169.61	147.28	124.07	161.12	120.16
Sem. dernière	169.27	148.49	124.04	161.10	119.88
Mois dernier	164.65	146.52	123.64	157.51	122.57
Bas — 1966	161.13	146.22	119.38	154.67	119.40
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA			
3 Perpetuels	1965	73	74
4 1er avril	1967	93½	99½
5 1er juillet	1970	97¼	98½
5½ 1er août	1980	97¼	98¼
4½ 15 déc.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	94¼	95
3¼ 1 juin	1976	82¼	83¼
4¼ 1 sept.	1972	92	92¾
5½ 1 oct.	1975	93¼	99¼
4½ 1 sept.	1983	86½	87½
5¼ 1 mai	1990	93½	94½
5½ 1 oct.	1969	99¼	100½
CNR 5½ 15 déc	1971	99½	100½
CNR 5¼ 1 jan.	1985	95½	96½
CNR 4½ 1 avril	1967	98¼	99¼
CNR 4 1 fev.	1981	83¼	83¾
CNR 5 oct.	1987	90¼	91¼
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
A M F C 5¼	1987	92	93
BC Elect 3¼	1967	98¼	98¾
BC Elect 5½	1989	93¼	94½
BC Elect 5¼	1977	97½	98½
Man Hyd 5¼	1968	91	92
N. B. 5½	1989	92½	93½
NFLD 5¼	1985	90¼	91¼
N. S. 5¼	1985	91¾	92¾
Ont. 3	1970	90	91
Ont. 5½	1985	95¼	96¼
Ont. Hyd. 2¾	1968	94	95
Ont. Hyd. 5¼	1985	92¼	93¼
Que. 5½	1990	91½	92½
Que. 3	1969	91½	92½
Que. 5¼	1987	89¼	90¼
Que. Hyd. 3¼	1974	81¾	82¾
Que. Hyd 5½	1968	91¾	92¾
Que Hy. 5	1995	84½	85½
Saskat. 5½	1985	94½	95¼
MUNICIPALITES			
Montreal 5¾ juin	1989	92	93½
Tor Mt 5½ 15 juin	1965	93½	94¼
Vanc 5¼ 15 juin	1977	92½	93½
Hamilt 5¼ 15	1977	92¼	93¼
EMPRUNTS CONVERTIBLES			
Abitibi 4½	1966	99½	102
Brazil Tr 4½	1971	50	93
Can Petrofina 4	1972	88	90
Can Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cemt 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	92	94
Loblaw 4¾	1976	160	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	96	—
Simpson's 5	1976	207	—
Simpson's 5½	1979	133	—
TC Pipeline 5	1989	100	103
TC Pipeline 5	1988	130	135
Triad 4¾	1971	90	92
Uted Twn El 6¼	1981	117	—
W Coast 5½ xd	1988	112	—
INDUSTRIES			
Abitibi 6¾	1977	100	102
Algoma 5¼	1978	92	94
Aluminium 4½	1973	90½	91½
BP Tanker 6¼	1965	99½	100½
BA Oil 5½	1977	91	93
Can Cement 3¼	1970	84	86
Cdn Br Alum 5¾	1980	95	96
CIL 5¾	1977	96½	97½
CPR 5	1983	88	89
Cr Foncier 5¾	1985	92	94
Dosco 6	1985	93	95
Dom Stores 5½	1985	95	96
Domtor 5¾	1987	93	94
Eaton Acc 5¾	1985	94½	95½
Imp Oil 3	1969	91	93
I A C 6½	1983	99	100
Roy Tr Mtg 6	1975	97½	99
Raynat 6¼	1981	98½	99
Shell Oil 5¾	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	94	96
Traders Fin 5¾	1965	85	87
Woodward's 4¾	1985	95	96
Weston 5½	1983	91	93
SERVICES PUBLICS			
Ang Con Tel 6	1983	96	98
Alta G Tk 5¾	1983	95	97
Bell Tel 5¾	1984	96½	98½
Bell 3¾	1979	79½	81½
Bell 6¼	1978	100½	102½
Bow Pow 3¾	1980	79	81
Braz Tr 4¼	1970	93	95
BC Phone 5¼	1986	96	98
Calgary P 5¾	1982	96	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 5¾	1982	95	97
Can Gas 5¾	1984	94½	96½
Cons Gas 5	1978	90	92
Gt Lakes 5¾	1977	93½	98½
Lakeland NG 6	1982	93	95
Marit El 5¼	1983	94½	—
NFLD & P 5½	1978	94½	—
N Ont N Gas 5¾	1982	93	96
Northw Ut 5¾	1968	94½	97½
Que Nat Gas 5¾	1985	88	91
Que Nat 6	1988	92½	95½
Que Tel 5¾	1983	92½	95½
TC Pipe 5.85	1987	93	96
Union G 5½	1977	93½	95½
IMMEUBLES			
Bront Cooch 6	1978	94	—
Eaton R 3½	1968	95	96
Eaton 5	1978	89½	91½
Steinbg 6	1984	95½	98½
Loblaw's 5½	1983	92¼	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
B.A. Oil	$1.00	tr	2-7-66	3-6-66
Central Del Rio Oil	$.05	—	15-6-66	18-5-66
	$.05	—	15-12-12	17-11-66
Falconbridge Nickel	$1.75	tr.	31-5-66	6-5-66
Kerr-Addison Mines	$2.10	tr.	15-6-66	27-5-66
Layaner Inc (en $ EU)	$1.35	tr.	16-5-66	29-4-66
Sherwin Williams (priv.)	$1.75	tr.	2-7-66	8-6-66
Vulcan Containers	$0.05	aa.	16-5-66	30-4-66

Repli du marché à Wall Street

MONTREAL — L'évolution de la cote demeure inégale cet après-midi sur les Bourses de Montréal mais l'ambiance générale marque quelque progrès surtout parmi les raffineries de pétrole et les métaux non ferreux.

BA Oil progresse de ⅜ à 33½, Imperial Oil et Texaco gagnent ¼ à 54¾ et 59½ respectivement; Pacific Pete gagne ⅛ à 14⅜.

Parmi les métaux Hudson Bay Mining bondit de 1¼ à 84¾ et Noranda gagne ⅜ à 51⅞.

Aux industrielles, Chemcell et Seagrams s'élèvent de ¼ et ⅛ chacune. Les services publics, les banques et les papeteries fléchissent légèrement. La banque de Commerce fléchit de ¾, MacMillan Bloedel ½, Calgary Power ¼ et CPR et Price déclinent de ⅛ respectivement.

Aux minières et pétrolières, Cessland hausse de 40 cents à 7.00, Phoenix Canadian de 10 à 4.15, Futurity de 5 à 1.16 et Agassiz de ½ à 45½ cents. Jubilee perd 10 cents à 2.30, Molybdenite 9 à 1.91 et Devils Elbow 7 à 31 cents.

* * *

TORONTO — Les pétroles de l'ouest continuent de dominer l'activité à Toronto. La majorité des principaux secteurs sont également un peu plus forts.

B.A. Oil qui a annoncé jeudi la découverte de pétrole dans la région de Rainbow Lake, en Alberta, hausse de ⅝ à

23⅝. Canadian Industrial Gas & Oil gagne ¼ à 14 tandis que Pacific Pete et Canadian Superior progressent de ⅛ chacune.

Du côté des mines spéculatives, Jaye Explorations est en hausse de 3 à 30 cents sur un virement de plus de 234,000 actions.

* * *

NEW YORK — Des prises de bénéfice assez accentuées enregistrées par les titres plus spéculatifs qui dominent l'activité boursière à Wall Street depuis quelques temps, entraînent le marché en baisse cet après-midi.

L'activité y est assez animée mais cependant moins que celle de jeudi. L'indice industriel Dow Jones fléchit de 5.01 à 949.72.

De plus, l'annonce de restrictions de crédits plus sévères accordés à certains investisseurs qui doivent prendre effet lundi, tempère quelque peu l'activité boursière.

Les titres les plus sévèrement déprimés sont de nouveau les groupes électroniques et aérospatiaux.

Les "blue chips" qui avaient gagné un peu de terrain cette semaine, se replient mais plus modiquement, plusieurs sont inchangés.

* * *

LONDRES, (AFP) — Ton plus optimiste aujourd'hui au Stock Exchange, la tendance au redressement notée hier après l'annonce du programme législatif du gouvernement s'étant accentuée, si bien qu'aux industrielles notamment, l'indice du "Financial Times" accusait peu avant la clôture une hausse de 3.2 points à 349.0. Parmi les vedettes dans ce compartiment, Vickers a enregistré une plus-value sensible à la suite des bénéfices meilleurs que prévus pour l'année 1965.

* * *

PARIS (AFP) — Petite reprise aujourd'hui pour le premier jour du terme de mai. Les affaires sont plus nombreuses et l'ensemble des valeurs montre une plus grand résistance.

Il semble que cette légère amélioration soit surtout due à des raisons techniques. La période séparant la liquidation de la fin du mois étant en général assez favorable à la bourse.

foire des grains

21 avril 1966

Marché à terme :

WINNIPEG

AVOINE :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	91¼	91⅜	90⅜	92
Juil.	89⅜	89⅝	89⅛	90¼
Oct.	87⅜	87⅜	86½	87¼
Déc.	—	—	—	86½

ORGE :

Mai	1.31½	1.31⅝	1.30⅜	1.32
Juil.	1.31¼	1.31¼	1.30½	1.31⅜
Oct.	1.26½	1.26½	1.26	1.27⅛
Déc.	—	—	—	1.26⅜

LIN :

Mai	2.96⅛	2.96⅝	2.95⅞	2.96⅛
Juil.	2.99¼	2.99⅝	2.98⅞	2.99
Oct.	3.04⅜	3.04⅝	3.03⅞	3.04
Déc.	3.02½	3.02½	3.01⅝	3.02

SEIGLE

Mai	1.30⅜	1.30¾	1.29½	1.31⅜
Juil.	1.34	1.34	1.32⅛	1.34
Oct.	1.37¼	1.37¼	1.36	1.37⅛
Déc.	1.37	1.37	1.36⅜	1.38

GRAINE DE COLZA :

Mai	2.71½	2.71⅞	2.69¾	2.72
Juil.	2.72	2.72	2.69½	2.72½
Nov.	2.62¼	2.62¼	2.61	2.64

Marché au comptant :

Avoine : 2 cw 90½, ex 3 cw 88⅛, 3 cw 87⅝, ex 1 fourragère 87½, 1 fourragère 86½, 2 fourragère 83¾, 3 fourragère 80¼, fourragère mélangée 61.

Orge : 1 et 2 cw 6-rang 1.30⅝, 1 cw 2-rang 1.29⅞, 2 cw 2-rang 1.28⅛, 3 cw 6-rang 1.29½, 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.26¾, 2 fourragère 1.24½, 3 fourragère 1.21½.

Seigle : 1 et 2 cw 1.29¼, 3 cw 1.24¾, 4 cw 1.14½, ergot 1.09½, sur voie 1.29¼.

Lin : 1 cw 2.94⅝, 2 cw 2.89¾, 3 cw 2.60½, sur voie 2.94⅝.

Graine de colza : No 1 Cdn 2.63¼, No 2 Cdn 2.53¾.

Marché du lin :

Prix comptant 2.83¼.

CHICAGO

BLE :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	1.63¾	1.63⅞	1.61¾	1.62⅝
Juil.	1.59⅜	1.59⅞	1.58⅜	1.59
Sept.	1.61¾	1.61⅞	1.60⅝	1.61⅜
Déc.	1.66⅜	1.66⅜	1.65⅜	1.66⅜
Mars	1.69⅛	1.69⅛	1.68	1.68⅜

MAIS :

Mai	1.27½	1.28	1.27⅜	1.27⅝
Juil.	1.28⅛	1.28⅜	1.27⅛	1.28
Sept.	1.25½	1.25⅝	1.25¼	1.25¼
Déc.	1.21⅝	1.21⅝	1.21½	1.21½
Mars	1.23⅛	1.23⅛	1.23¼	1.23⅝

AVOINE :

Mai	70⅜	70⅞	70⅜	70⅜
Juil.	69	69¼	68⅜	68⅝
Sept.	68⅛	69⅛	68⅜	69
Déc.	71⅜	71⅝	70⅜	70⅝
Mars	—	—	—	—

SEIGLE :

Mai	1.27⅛	1.27½	1.24⅜	1.25¼
Juil.	1.30¼	1.30¼	1.27⅞	1.28
Sept.	1.32	1.32	1.30	1.30¼
Déc.	1.33⅜	1.33⅝	1.33⅛	1.33½
Mars	1.37	1.37	1.35⅝	1.35⅝

FEVES SOYA :

Mai	2.95½	2.96½	2.95¼	2.96
Juil.	2.98¾	2.99¾	2.98¾	2.98¾
Aout	2.97¾	2.98⅝	2.96⅝	2.96⅝
Sept.	2.86¼	2.86½	2.84¾	2.85⅜
Nov.	2.86½	2.86½	2.84½	2.85⅛
Jan.	2.84¼	2.84¾	2.82⅝	2.83½
Mars	2.87⅜	2.87⅜	2.86	2.86½

amériCAINE

Ventes		Haut	Bas	1 h.
100	Allegh C W	11¾	11¾	11¾
21600	Atlas Cp W	3	2⅞	3
1700	Barnes Eng	32⅜	31⅞	31⅞
8700	Brazil Tr	10¼	9⅞	10
1400	Bruce Corp	9¼	9⅛	9⅜
1200	Brit A Oil	33	—	—
1600	Brit Pet	10½	10⅛	10½
3200	Brown Co	25	24⅜	24⅝
2300	Can Javelin	10⅜	10⅛	10⅜
1400	Can Marconi	8	7⅞	8
300	Cons M & S	42⅞	—	—
1700	Cott Corp	10⅛	9⅞	10⅛
1100	Creole Pet	36¼	36	36¼
6600	Dynalectron	6¼	6¼	6¼
700	Fedmont Pet	8¾	8½	8¾
20	Ford Can	138½	133½	138½
300	Hunt Chem	29⅛	28¾	29⅛
200	Imp Oil	56¾	56½	56⅝
1200	Jeanette Gl	8	7¾	7¾
11600	Mead Johns	29	28½	28½
3900	Molybdenum	64½	63¾	64½
2700	Pancoast Vt	1⅞	1¾	1¾
500	Philips Elect	36⅜	36½	36⅜
14300	Scurry Rain	27¾	26¾	27⅜
1700	Seven Arts	30⅜	29⅝	29⅝
400	Seeman Bros	7¼	—	—
600	Shatt Denn	9¾	9⅛	9⅞
20200	Syntex	107	102⅜	106⅝
300	Tech Oper	35¾	35½	35½
300	Tri Cont Wt	39¼	39¼	39⅝
400	U S Filter	15¾	15¾	15

CAHIER No 5 / PAGES 45 - 56 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 22 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 93

AUTOUR DU MONDE

Nouvelle grève de journaux à New York

NEW YORK. (PA, UPI) — New York semble s'acheminer vers sa troisième grève des journaux en moins de quatre ans. Les derniers pourparlers entre les éditeurs et les typographes n'ont pu régler le conflit avec la nouvelle société d'édition World Journal Tribune Inc., produit de la fusion de trois journaux newyorkais. Il semble maintenant certain que cette compagnie ne pourra commencer lundi la publication de ses nouveaux journaux.

Selon le plan prévu par la nouvelle compagnie, le quotidien "Herald Tribune" gardait sa publication matinale, les quotidiens du soir "Journal American" et "World Telegram and Sun" étaient fusionnés en un seul, le "World Journal", et on prévoyait la publication d'un hebdomadaire dominical, le "World Journal Tribune."

On s'attend à ce que cette fusion, la plus considérable dans l'histoire du journal à New York, déplace environ 2,000 des 5,700 employés des journaux déjà existants. Le conflit entre la direction et les unions ouvrières porte sur les congédiements et sur le montant de l'indemnité de séparation.

France : 2,115 activistes sont amnistiés

PARIS. (Reuter et AFP) — L'Assemblée nationale française a adopté la nuit dernière un projet du gouvernement accordant l'amnistie politique à ceux qui ont participé durant le conflit algérien à l'activité des mouvements subversifs "Algérie française". Cette amnistie touche 3,200 prisonniers politiques, réserve faite de 85 d'entre eux, soit les chefs de ces mouvements, notamment les ex-généraux Challe, Jouhaud, Salan et Zeller.

L'amnistie a été acquise par un vote de 252 voix à 0, sur 485 députés votants. Se sont abstenus les indépendants giscardiens membres de la majorité et même 15 députés gaullistes. Les 41 députés communistes ont voté en bloc, assurant ainsi au projet la majorité requise. C'était la deuxième fois en 48 heures que les députés communistes mêlaient leurs suffrages à ceux de la majorité gaulliste.

Washington n'achètera pas de bombes à Bonn

WASHINGTON, (PA) — Le secrétariat à la Défense des Etats-Unis a fait savoir qu'il n'a plus l'intention d'acheter 500,000 bombes de fabrication américaine vendues ou cédées à l'Allemagne de l'Ouest. Ces bombes proviennent d'anciens surplus américains.

M. Arthur Sylvester, secrétaire adjoint à la Défense, a déclaré hier que le gouvernement américain avait changé d'avis à propos de cette transaction. "Nous n'avons plus besoin de ces bombes", a-t-il dit.

La mise au point de M. Sylvester survient quelques heures après que l'agence de presse "Associated Press" eut diffusé l'information selon laquelle ces bombes étaient destinées à rétablir le stock américain d'armes qui est dégarni. Elles auraient été utilisées au Vietnam.

Le prix Lénine à des savants de l'espace

MOSCOU. (AFP) — "Le prix Lénine" 1966 a été attribué aujourd'hui dans le domaine des sciences et de la technique "à un groupe de savants, de constructeurs et de spécialistes, qui ont participé à la création des vaisseaux spatiaux "Voskhod 1" et "Voskhod 2", ainsi que dans la préparation de la sortie dans le cosmos du premier homme dans le monde (mars 1965)", annonce l'agence Tass.

Un groupe de savants, de constructeurs et des spécialistes, qui a contribué aux lancements réussis de "Luna IX", et de "Luna X", reçoit également le "prix Lénine".

Parmi d'autres lauréats, l'agence Tass cite le mathématicien moscovite Nicolas Efimov, pour ses travaux sur "la dimension triennale d'Euclide" et le théorème de Guilbert.

Toujours dans le domaine des mathématiques, ont obtenu le "prix Lénine" le savant Youri Jouravlev, de Novossibirsk, âgé seulement de 31 ans, le savant Alexandre Nesmeyanov, ancien président de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. jusqu'en 1961, et Nicolas Doubinine.

Le président Johnson intervient

WASHINGTON. (AFP, PA) — La grève des mécaniciens de bord de cinq sociétés d'aviation américaines, qui aurait pu débuter demain à minuit une minute, a été ajournée d'au moins 60 jours, le président Johnson ayant signé hier après-midi un ordre exécutif qui crée une commission chargée d'enquêter sur le litige.

Ce litige a éclaté entre les sociétés d'aviation, Eastern Airlines, National Airlines, Northwest Airlines, Trans-World Airlines et United Airlines, et le syndicat international des machinistes, auquel adhèrent les mécaniciens.

Le différend porte sur les salaires et divers avantages sociaux. M. Johnson a chargé le sénateur Wayne Morse, démocrate d'Oregon, de diriger la commission d'enquête.

Telephoto PA

Escapade terrifiante

"Je veux rentrer à la maison", a dit en pleurant David Harvey, âgé de 12 ans, au téléphone à son père, domicilié à Fayetteville en Caroline du nord, au terme de l'escapade qu'il avait entreprise avec un compagnon, William Waddell, 13 ans, et qui les a conduits à 1,000 milles de leur foyer, soit à Milwaukee au Wisconsin. Les deux garçonnets sont demeurés 13 jours emprisonnés dans un wagon de marchandises verrouillé de l'extérieur.

Deux garçonnets emprisonnés pendant 13 jours dans un wagon de marchandises

MILWAUKEE, Wisconsin — (UPI) — Deux garçonnets de la Caroline du nord, piqués par la mouche des voyages, ont été trouvés hier, affamés et amaigris, mais en bonne santé, à l'intérieur d'un wagon de marchandises dans lequel ils étaient emprisonnés depuis deux semaines.

David Harvey, 12 ans, et William Waddel, 13 ans, ont dit qu'ils ont survécu à leur escapade en buvant des fonds de bouteilles de bière, et pour se distraire bâtissaient des forts avec les cartons de bouteilles, mais qu'ils ont eu "la peur de leur vie".

Les deux garçonnets, avides d'ayentures, s'ennuyaient dans leur patelin à Fayetteville, en Caroline du nord. Ils ont décidé de s'enfuir en emportant un sac de couchage et cinq bouteilles d'eau gazeuse.

L'aventure qui devait devenir un cauchemar s'est terminée quand un aiguilleur de la Braserie Schlitz a entendu leurs cris dans la cour de triage de la brasserie. "Dieu soit loué. Merci monsieur d'avoir ouvert la porte", a dit un des deux garçonnet à l'aiguilleur.

Conduits en vitesse à l'hôpital du comté de Milwaukee, les deux garçonnets maigres et sales, ont cependant été trouvés en bon état. Ils pouvaient marcher, mais Billy avait une légère blessure au menton.

Appel téléphonique aux parents

Billy et David pleuraient de joie quand ils ont parlé à leurs parents au téléphone. "Je veux rentrer à la maison", a dit Billy. "Billy et moi ne devons pas jouer ensemble", a dit David aux journalistes. "Nous nous étions disputés". Le père de Billy qui est militaire, le sous-officier breveté William R. Waddel, pouvait à peine exprimer sa joie. "Les deux premiers jours de leur absence, a-t-il dit, j'étais prêt à les enduire de goudron et de plumes, pour les punir. Mais à y penser, je ne songeais qu'à les revoir", a-t-il ajouté.

La mère de David a dit qu'elle a prié avec une ferveur toute particulière depuis la disparition des deux enfants, et que ses prières ont été exaucées.

La fuite

David a expliqué leur escapade. "Nous avions décidé de fuir." C'est là qu'ils ont pris leurs bicyclettes le Vendredi Saint et se sont rendus à la cour de triage. Un wagon de marchandises était en stationnement sur une voie d'évitement. Le préposé leur a dit tout simplement que ce wagon devait être conduit à Milwaukee. "Le préposé est parti, et nous sommes montés à bord du wagon", a dit David. Peu après, quelqu'un est venu fermer la porte. "Je me suis dit, Milwaukee, nous voici", a ajouté David.

Cependant, le wagon était verrouillé de l'extérieur et ils furent emprisonnés pendant 13 jours.

"Le wagon était presque rempli de caisses de bière", a dit Billy. "Nous avons bâti des forts avec les caisses dans lesquelles nous dormions parfois. Nous avons aussi dormi dans notre sac de couchage. Nous parlions de nos familles, et notre inquiétude grandissait."

"La nuit, il faisait froid, et nous avons essayé d'allumer un feu avec les cartons de bière, mais l'épaisse fumée nous a forcés à l'éteindre.

"Jamais je ne m'approcherai d'un train à moins d'être avec ma famille", a dit Billy.

OTAN: Paris rejette le délai de 2 ans demandé par les USA

PARIS. (UPI, AFP) — Le gouvernement français a rejeté aujourd'hui la demande du président Johnson visant à prolonger le délai pour l'évacuation des forces américaines du territoire français.

M. Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, a reçu cet après-midi l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Charles Bohlen, pour lui remettre la réponse de la France à la note américaine du 12 avril dernier, et dans laquelle le gouvernement américain indiquait que le délai d'un an pour fermer ses bases en France était insuffisant et qu'il estimait que ce délai devrait être étendu à deux ans.

Dans sa réponse, qui d'après les meilleures sources porte sur des questions de procédure, le gouvernement français prend note du message américain et ajoute que le moment paraît maintenant opportun de négocier. Il conviendrait à cet effet de désigner des experts qui pourraient commencer à discuter.

Selon certaines indications, M. Couve de Murville aurait indiqué à l'ambassadeur des Etats-Unis que la France maintient le point de vue exprimé dans ses précédentes notes, notamment en ce qui concerne le calendrier : retrait de ses forces des commandements de l'OTAN le 1er juillet prochain, ainsi que transfert du SHAPE (commandement suprême atlantique) et du commandement Centre-Europe. Quant aux bases américaines, la France estime que le délai d'un an pour leur suppression paraît suffisant, étant entendu que ce délai concerne l'essentiel du transfert des bases américaines. Toutefois, la France n'élèverait pas d'objection majeure si la liquidation complète de la présence américaine en France devait se prolonger au-delà de ce délai.

De toute manière, au cours d'entretiens entre diplomates français et américains, ces derniers ont indiqué clairement à leurs collègues que les Etats-Unis entendaient se retirer le plus rapidement possible, "car ils ne veulent pas laisser leurs troupes là où leur présence paraît peu désirable".

La remise de la réponse française et l'exposé verbal que M. Couve de Murville a fait cet après-midi à l'ambassadeur des Etats-Unis, a, en quelque sorte, pour but d'affirmer une position de principe de la France. Il s'agit d'une position de départ avant le début de la négociation franco-américaine qui paraît maintenant proche.

La crise rhodésienne pourrait affaiblir le Commonwealth et l'ONU

LONDRES. (PC) — M. Arnold Smith, le diplomate canadien qui est à la tête du secrétariat du Commonwealth, a déclaré aujourd'hui que l'échec des tentatives pour résoudre d'une manière équitable la crise rhodésienne pourrait affaiblir le Commonwealth et les Nations unies et saper la confiance des pays africains à l'égard de l'Occident, y compris le Canada et les Etats-Unis.

Un tel échec augmenterait les dangers d'une éventuelle guerre raciale en Afrique centrale et méridionale, a affirmé le diplomate canadien au cours d'une interview, où il a exposé ses vues sur une question qui est devenue un facteur important dans les relations internationales entre l'homme de race blanche et celui de race noire.

Originaire de Toronto, M. Arnold Smith a visité l'Afrique à deux reprises et compte se rendre en Asie l'automne prochain.

Le diplomate canadien estime qu'un effort très résolu a été entrepris en vue de mettre fin au régime rebelle rhodésien.

"L'édifice du Commonwealth aurait pu s'écrouler, a-t-il dit, si l'on n'avait pas décidé d'affronter la question rhodésienne d'une manière résolue. Je ne pense pas qu'il s'agisse tellement de savoir si la crise sera résolue, mais de quelle façon elle le sera. Il faudra choisir entre une solution rapide qui entrainera le moins de désorganisation à l'intérieur et à l'extérieur de la Rhodésie et une solution lente impliquant une grave menace aux relations raciales partout et en Afrique en particulier.

Selon M. Arnold Smith, le régime de la minorité blanche en Rhodésie cherche à perpétuer un système qui possède toutes les caractéristiques des sociétés totalitaires. Les buts du régime de Salisbury ne sont pas tellement éloignés de ceux des institutions plus anciennes de l'esclave, a affirmé M. Arnold Smith.

Au procès des "amants diaboliques", un témoignage unique dans les annales du crime en G.-B.

CHESTER, Ang. (AFP) — David Smith, 18 ans, a rendu hier devant les Assises de Chester, un témoignage unique dans les annales du crime. Dans un lourd silence, rompu seulement par les questions brèves de l'accusation et par ses réponses, faites d'une voix encore presque enfantine, il a décrit un crime accompli lentement, savouré, commenté sous ses yeux : l'assassinat à coup de hache dans le petit vivoir bourgeois de Myra Hindley, entre le sofa et le téléviseur, par Ian Brady, le dernier des trois meurtres dont sont inculpés les monstrueux amants des landes.

"J'ai d'abord cru que c'était une grande poupée de chiffon que Ian secouait. Puis je me suis aperçu que c'était un garçon. Il s'est mis à gémir, et Ian a levé la hache et l'a abattue sur la tête. Il a recommencé, encore et encore. Le garçon a cessé de gémir, mais il faisait un drôle de bruit, comme lorsqu'on se rince la bouche après s'être lavé les dents. Ian était calme ; calme et froid. J'ai vu des bouchers montrer autant d'émotion quand ils découpent une carcasse de mouton. Après, Myra lui a dit : "Tu aurais dû voir la tête qu'il faisait quand tu l'as frappé entre les yeux."

D'une voix atone, Smith poursuit : "Evans n'en finissait pas d'agoniser, et Ian dut l'étrangler avec un fil électrique pour en finir. Ensuite, Myra m'a dit : "Je vais nous faire une bonne tasse de thé."

Nettoyage macabre

Smith raconte ensuite le nettoyage macabre qui a suivi. Les souvenirs d'autres meurtres évoqués par les deux amants, Myra dégustant son thé, les pieds sur les chenets, et Ian souriant dans un fauteuil, la voix cassée de grand-mère qui, de sa chambre au premier étage, demande ce qui s'est passé. "Ce n'est rien, crie Myra, c'est le magnétophone qui m'est tombé sur le pied."

Puis il relate son retour, affolé, auprès de sa femme, ses confidences, et leur décision commune d'aller tout raconter dès l'aube au commissariat, où il se rend armé d'un couteau et d'un tournevis "pour me défendre si Brady m'attaquait en route".

Les policiers qui l'ont accueilli, et qui sont ensuite allés interroger Myra et Ian, confirment brièvement ses dires. Aujourd'hui, la défense tentera d'ouvrir des fissures dans ce témoignage accablant.

La nuit dernière, les défenseurs de Ian Brady et de Myra Hindley, maitres Godfrey Heilpern et Emlyn Hooson, ont été sous la garde de la police, de même que la mère de Me Heilpern. Des lettres les accablant d'injures et de menaces pour avoir assumé la défense des "diaboliques" leur ont en effet été adressées, et Mme Rachel Heilpern, la belle-soeur du principal défenseur, a été assassinée mystérieusement il y a trois jours.

Le Vietcong attaque l'aérodrome de Pleiku et endommage 23 avions

SAIGON (AFP, PA, UPI) — Poursuivant leurs attaques contre les aérodromes au Vietnam, les Vietcong ont bombardé au mortier de 82 mm, cette nuit, le nouveau terrain d'aviation de Pleiku, endommageant 23 appareils et faisant plusieurs blessés parmi le personnel américain et vietnamien.

Au cours d'une attaque qui a duré environ 15 minutes, les Vietcong ont tiré quelque 18 obus de mortier. Le commandement américain a précisé que les dégâts causés aux avions et aux hélicoptères sont "légers". Le terrain attaqué est situé à moins de deux milles de la ville des Hauts plateaux, soit à environ 240 milles au nord-ouest de Saigon. Il est utilisé par les aviations américaine et vietnamienne. Un deuxième terrain d'aviation se trouve près de Pleiku : c'est le camp Holloway, qui est une base réservée aux Américains.

Par ailleurs, l'aviation américaine a écrasé un objectif Vietcong, presque aux portes de Saigon. Le raid a fait suite à une attaque surprise menée hier soir par les "marines" et les troupes sud-vietnamiennes et au cours de laquelle environ 200 soldats ennemis ont été tués.

Hier, le Vietcong s'en prenait à la base américaine de Au Khe (qui sert de quartier général à une division de la première cavalerie de l'air) et détruisait deux bombardiers au sol.

Opérations aériennes

Les bombardements de positions stratégiques au Nord-Vietnam se sont poursuivis aujourd'hui. Des ponts, des routes et des voies ferrées ont été attaqués.

De son côté, l'aéronavale s'est attaquée aux objectifs du sud du pays, notamment autour de Vinh, de Dong Hoi et dans les montagnes autour du col de Mu Gia (tronçon de la piste de Ho Chi-minh) que le Vietcong avait déjà réussi à rendre praticable après les lourds bombardements des B-52 la semaine dernière.

Un avion "Intruder A-6" a été abattu par la DCA, et ses deux membres d'équipage sont portés disparus. C'est le dixième avion américain abattu au Nord-Vietnam en six jours, et le 217ème avion d'assaut abattu depuis le début de l'offensive aérienne.

Les super-forteresses B-52 sont revenues de Guam aujourd'hui larguer leur tonnage de bombes au-dessus de la région côtière, juste au sud de la frontière nord-vietnamienne où des communistes venus du Nord ont établi leur cantonnement.

Enfin, les fusiliers marins américains ont réussi à attirer un bataillon vietcong dans une embuscade près de la ville de Quang Ngai. Appuyés par un détachement de parachutistes, les Américains ont bouché à l'ennemi toutes les issues, et l'on croit que les pertes ennemies s'élèvent à plus 500 morts. On a saisi sur place plus d'une centaine d'armes, dont 14 pieces d'artillerie (articles rares chez les guérilleros), 97 fusils et mitraillettes et des réserves de munitions.

Pertes ennemies et des USA

Le général Earle G. Wheeler, président de la Commission de l'état-major interarmes a déclaré hier à l'université de l'Ohio, que plus de 13,000 combattants communistes ont été tués au Vietnam au cours des premiers mois de 1966.

Le général a ajouté que le bilan total de l'année 1966 s'annonçait très supérieur à celui de 1965, alors que les troupes du Vietcong et du Nord-Vietnam avaient perdu 35,000 hommes.

A l'opposé, 3,047 soldats américains, au total, ont été tués depuis le premier janvier 1961, et le chiffre des pertes américaines pourrait atteindre les 6,000 d'ici la fin de 1966 si les combats continuent à être aussi meurtriers qu'ils le sont depuis le début de l'année, précise le dernier rapport des forces américaines au Vietnam.

Emeutes à Dalat

La troupe est venue renforcer la police de Dalat où la loi martiale a été imposée après de sanglantes émeutes qui ont eu lieu hier. Selon des rapports parvenus à Saigon, trois manifestants et un policier auraient été tués : les manifestants, par des armes à feu; le policier, à coups de pierres.

Une quarantaine de meneurs sont cernés dans une pagode, et une trentaine d'autres, dans un bâtiment public. On croit savoir que les émeutiers sont des anti-gouvernementaux qui refusent de se soumettre aux consignes bouddhistes.

Retour au McCarthyisme ?

Le sénateur Fulbright a fait une mise en garde aujourd'hui contre le retour d'"une nouvelle ère de McCarthyisme" qui envahirait le débat sur la guerre au Vietnam.

Le sénateur démocrate de l'Arkansas, qui agit comme président de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, note que le débat actuel au sujet du Vietnam se déroule "dans une atmosphère relativement saine", mais il a ajouté : "il n'est pas du tout certain que cette atmosphère saine ne fera pas place à une nouvelle ère de McCarthyisme".

Fulbright considère que les protestations contre la guerre constituent une "rare expérience pour les Américains", et il a dit que ces protestations étaient "une marque de force et de maturité". Il estime qu'elles s'élèvent "parce qu'on considère offensé un certain sens de la décence ; parce que, aussi, on est las de l'artifice politique et des positions officielles, ou tout simplement parce que quelque chose menace le grain".

Parlant devant les membres de la faculté politique de l'université Johns Hopkins, le sénateur a poursuivi : "L'expérience du passé nous fournit peu d'espoir de voir la raison prévaloir dans une atmosphère où monte la fièvre belliciste... Plus la guerre du Vietnam se prolonge sans espoir d'une victoire ou d'une paix négociée, plus la fièvre belliciste va monter, les espoirs cédant aux craintes, la tolérance et la liberté de discussion cédant au patriotisme faux et outré."

Annonçant que la Commission qu'il préside va poursuivre ses travaux, le sénateur a dit: "J'ai espérance que l'initiative de cette commission, non seulement va contribuer à éduquer le public, mais elle va contribuer à restituer au Sénat son rôle légitime de conseiller du président en matière de haute politique étrangère..."

On annonce que le premier ministre d'Australie est arrivé au Vietnam pour une visite de trois jours, visite au cours de laquelle il réitérera l'appui de son pays aux Etats-Unis.

Moscou: Pékin fait obstacle à nos efforts au Vietnam

BUDAPEST. (UPI) — Le maréchal Rodion Malinovsky, ministre soviétique de la Défense, a accusé hier la Chine d'avoir fait obstacle aux efforts de son pays en vue d'apporter une aide militaire plus efficace aux combattants du camp communiste au Vietnam.

Ces propos du chef des forces armées soviétiques confirment ainsi les informations selon lesquelles la Chine empêche l'acheminement de l'aide de l'Union soviétique au Vietnam.

Le maréchal Malinovsky a formulé ces accusations au cours d'un discours devant des officiers supérieurs hongrois réunis à Komaron, en Hongrie. L'agence de presse officielle hongroise MTI a diffusé le discours du maréchal soviétique.

Au début de son discours, le ministre de la Défense de l'Union soviétique a déclaré que l'"agression" américaine au Vietnam était vouée à l'échec. Il a par la suite porté ses accusations contre la Chine.

"L'aide accordée au peuple du Vietnam pourrait être encore plus efficace, si les dirigeants de la Chine ne faisaient pas obstacle à nos efforts", a-t-il dit. "Comme l'Union soviétique n'a pas de frontière commune avec le Nord-Vietnam, toute notre aide destinée à nos frères vietnamiens ne peut leur parvenir qu'à travers la Chine", a poursuivi le maréchal. En dépit de nos difficultés, nous aiderons les Vietnamiens dans leur lutte contre l'agression tant qu'ils auront besoin d'aide, a affirmé le ministre soviétique de la Défense.

Commentant enfin la récente intensification des raids américains contre le Nord-Vietnam, le maréchal soviétique a déclaré que les patriotes vietnamiens ne céderont pas devant les raids "pirates" ou à une forme quelconque de destruction insensée.

Toujours inconscient, l'homme au coeur artificiel aurait une lésion au cerveau

HOUSTON, Texas. (UPI, PA, AFP) — Le malade à qui on a greffé hier un coeur artificiel partiel demeure inconscient et les médecins craignent qu'il n'ait subi une lésion au cerveau.

Dans un bulletin publié à 7 h. ce matin, les médecins soulignent le fait que Marcel L. DeRudder, un mineur de charbon de l'Illinois, âgé de 65 ans, est toujours inconscient et ils sont portés à croire à une lésion au cerveau.

Le Dr Michael Debakey, le fameux chirurgien qui a réussi hier cette première chirurgicale, et ses assistants ont passé la nuit au chevet du malade.

"Le coeur artificiel continue de fonctionner normalement, dit le bulletin. La pression sanguine demeure stable. Le pouls bat dans des limites normales et les radiographies prises il y a moins d'une heure montrent que la poitrine est claire."

Le coeur artificiel, battant 85 fois à la minute, a assumé la plus grande partie du travail que devrait autrement faire le coeur malade. Les médecins espèrent que le coeur artificiel, s'il réussit à garder DeRudder en vie, permettra au coeur malade de guérir par la formation de nouveau tissu.

DeRudder souffrait de déficience mitrale et de rhumatisme cardiaque. L'opération révolutionnaire a été tentée afin de lui conserver la vie et de faire reposer son coeur.

Celui-ci, dont le coeur pennait de plus en plus n'aurait pu survivre si on n'avait pas permis à son organisme fatigué de se reposer. L'opération, qui consiste à placer dans la poitrine du malade près de son coeur, un coeur artificiel de plastique gros comme un pamplemousse et pesant une livre relié aux artères du patient et actionné par une machine pneumatique placée à son chevet, a duré six heures.

10 h. 14 : Début de l'opération. La poitrine de M. Derudder est ouverte. Le coeur artificiel, creux en forme de dôme surmonte d'un diaphragme flexible, est placé entre les côtes. Deux tubes de plastique en émergent, l'un est inséré dans l'oreillette gauche du coeur du malade pour recevoir le sang frais venant des poumons, l'autre est relié à l'aorte. (Normalement le sang se trouvant dans l'oreillette passe par une valve dans le ventricule d'où il est pulsé dans l'aorte dans les cas d'insuffisance mitraile. Cette valve s'ouvre difficilement ou même pas du tout. Les deux tubes du coeur artificiel permettent de faciliter le passage du sang de l'oreillette au ventricule).

11 h. 18 : Le coeur artificiel est branché à la machine pneumatique. Il commence à battre et à pomper environ 40 pour cent du sang du ventricule gauche, le coeur du malade pompant le reste. Tout va bien, la tension artérielle de M. Derudder est normale.

11 h. 30 : La tension du malade commence à baisser dangereusement, les battements de son coeur s'espacent. Les médecins luttent désespérément pour lui sauver la vie en lui massant le coeur à la main tout en continuant à utiliser le coeur artificiel ainsi qu'une machine facilitant les fonctions respiratoires et circulatoires servant pour les opérations à coeur ouvert.

Midi : La tension remonte et se stabilise près de la normale, le rythme cardiaque s'améliore. L'état du malade est jugé satisfaisant. Il le restera jusqu'à la fin de l'opération qui a duré près de six heures.

Cette opération, qui permet au coeur de se reposer pourrait si elle était pratiquée à grande échelle sauver plus de 400,000 personnes chaque année, a déclaré le Dr Debakey qui a ajouté que M. Derudder était irrémédiablement condamné si l'opération n'avait pas eu lieu et qu'il aurait eu peu de chances de survivre si celle-ci avait été effectuée sans l'aide de cette pompe artificielle.

Le chirurgien espère être bientôt en mesure de réduire l'encombrement de l'équipement nécessaire au fonctionnement de son coeur artificiel et de pouvoir adapter sur le dos du malade un appareil pneumatique miniaturisé fonctionnant sur pile, permettant ainsi au patient d'avoir son autonomie de mouvements. Il espère également pouvoir un jour remplacer complètement une partie ou même l'ensemble du coeur en plaçant dans la poitrine du malade de façon permanente un coeur artificiel automatique pouvant battre de façon autonome pendant des années.

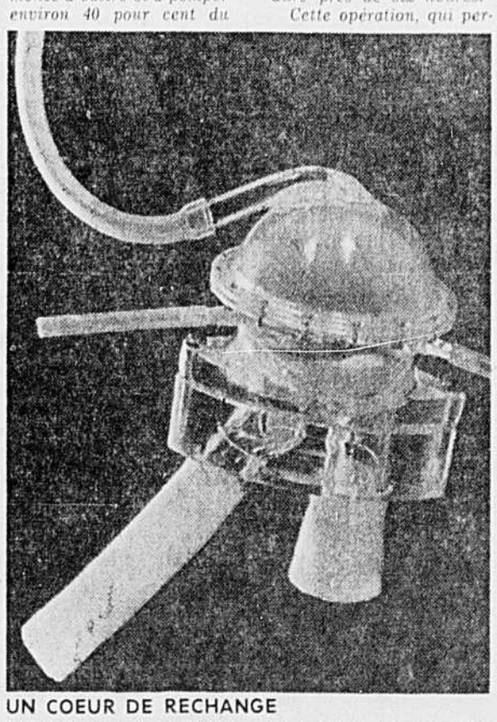

UN COEUR DE RECHANGE

Voici le coeur artificiel, gros comme un pamplemousse, que le Dr Michael Debakey, l'un des plus éminents chirurgiens des Etats-Unis, a greffé sur un sexagénaire de Houston dont le coeur fatigué menaçait de flancher. L'opération a duré six heures et l'état du patient est jugé satisfaisant.

Une greffe semblable avait été tentée à New York en février

NEW YORK. (AFP) — L'hôpital Maimonides de Brooklyn, à New York, a révélé hier après-midi qu'une équipe de chirurgiens dirigée par le Dr Adrian Kantrowitz avait déjà procédé, le 4 février dernier, à une greffe du coeur semblable à celle faite hier par le Dr Michael Debakey, à Houston.

Le patient, âgé de 34 ans, était mort 24 heures après l'opération à la suite de complications n'ayant aucun rapport avec le coeur artificiel qui avait été installé dans sa poitrine.

Le coeur en question mesurait 10 cm par 4 cm environ et assurait les fonctions du ventricule gauche.

Le décès a été provoqué par une déficience du foie qui était aussi gravement atteint que le coeur.

Le directeur de la police d'Outremont prendra sa retraite au mois de mai

Le directeur du Service de la police d'Outremont, M. Joseph R. Griffith, qui célébrait hier son 60e anniversaire de naissance, a annoncé qu'il prendrait sa retraite à la fin du mois, plus précisément le 1er mai prochain.

Le directeur Griffith, l'un des plus anciens membres des corps policiers du Québec, quittera son poste après 42 ans de service.

Il était entré à la Sûreté municipale d'Outremont au mois de juillet 1924.

La ville retiendra ses services à titre de conseiller attaché au Service de la police jusqu'au mois d'octobre.

La démission du directeur Griffith a été approuvée par le conseil municipal. Son successeur éventuel, l'assistant-directeur Gérard Marion, entrera en fonction le mois prochain.

Né à la Pointe-St-Charles, le directeur démissionnaire a dirigé le Service de police d'Outremont pendant 24 ans. De 1955 à 1962, il a eu la responsabilité des Services de la police et des incendies, celui des incendies étant devenu autonome par la suite et confié au directeur Dollard Goulet.

Six ans après son entrée à la Sûreté municipale, l'agent Griffith a été transféré au bureau d'investigation et promu sergent-détective en 1931, puis capitaine-détective cinq ans plus tard. En 1939, il devenait chef de police suppléant.

Le directeur démissionnaire est un ancien président de l'Association canadienne des chefs de police et est le doyen des membres actifs de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec. Il est aussi membre de l'Association internationale des chefs de police et un ex-président de l'ancienne Association métropolitaine des chefs de police.

Le directeur Griffith est aussi un gradué du Collège de la RCMP, à Regina, Saskatchewan, et il a complété un cours en photographie et en empreintes digitales sous la direction de M. Eugène Laflamme, un ancien membre du Service de la police de Montréal.

En annonçant son prochain départ, hier, le directeur Griffith a eu un mot d'éloge à l'endroit des trois maires sous lesquels il a servi, soit feu Joseph Beaubien, le sénateur Romuald Bourque et M. Bernard Couvrette, l'actuel maire d'Outremont. Il a également rendu hommage à la collaboration des conseillers municipaux.

Le directeur Griffith a déclaré que le métier de policier comportait des risques, mais aussi des compensations en ce sens que "l'emploi sourit à celui qui veut voir triompher la justice".

Avant de devenir un policier, Joseph Griffith (des centaines de citoyens d'Outremont le connaissent mieux sous le diminutif de "Joe") était placier dans des cinémas du centre de Montréal et il complétait en même temps des cours du soir pour perfectionner son instruction.

Réfrigérateurs
POELES ELECTRIQUES
A partir de $49.00
ARA REFRIGERATION
TEL. : 849-6807
3812 ST-LAURENT

REMBOURREURS
expérimentés et très compétents pour travaux de rembourrage sur commande
$3 L'HEURE
Discrétion absolue assurée
Ecrire, mentionnant expérience à
Case 8618, LA PRESSE

TERRAINS
à
ST-BRUNO
- COMMERCIAL
- DUPLEX
- BUNGALOW

Situés au centre de la ville
677-2848
DU. 7-7495

Ville de Montréal

AVANCE DE L'HEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément à la loi 14-15 Elizabeth II, Bill 2, sanctionnée le 15 mars 1966, l'avance de l'heure dans la Ville de Montréal doit s'effectuer le DIMANCHE 24 avril 1966, à DEUX HEURES (soit dans la nuit entre le samedi et le dimanche).

Les citoyens sont en conséquence priés d'avancer leurs horloges d'une heure aux date et heure ci-dessus mentionnées.

Le greffier de la Ville,
VINCENT CHENE.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 22 avril 1966.

VILLE DE BELOEIL

DEMANDE DE SOUMISSION

Le soussigné recevra sous pli cacheté des soumissions pour le projet suivant jusqu'à lundi le 9 mai 1966, à 8.00 p.m. :

REF. 231-9 — (Contrat No 4)

Structure et superstructure du réservoir d'aqueduc 20,000 gallons et chambres à vannes au lac Hertel et chambres à vannes dans le chemin de la Montagne.

Les soumissionnaires pourront se procurer les plans, cahiers des charges et formules de soumission, moyennant une somme de $15.00.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié tiré sur une banque à charte au montant de 10% de la soumission payable à la Ville de Beloeil.

La Ville de Beloeil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

PAUL-RAYMOND CHOQUETTE,
Secrétaire-Trésorier,
Hôtel de Ville,
Ville de Beloeil.

L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

A TOUS LES MEMBRES DE LA CORPORATION

Une assemblée générale spéciale des membres de la Corporation de l'Hôpital Sainte-Justine sera tenue à Montréal, au siège principal de l'Hôpital, 3175 chemin Sainte-Catherine, le vendredi 29 avril 1966, à trois heures de l'après-midi, pour l'approbation d'un amendement aux règlements de la Corporation portant de 10 à 15 le nombre des membres du Conseil d'administration.

L'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de l'Hôpital Sainte-Justine aura lieu à l'Hôpital, 3175 chemin Sainte-Catherine, Montréal, le vendredi 29 avril 1966, à quatre heures de l'après-midi, pour l'élection des membres du Conseil d'administration, la réception des rapports et états financiers annuels.

La secrétaire,
Marcelle H. LACOSTE.
(Madame Roger Lacoste).

AVIS DE REQUETE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que M. Zbigniew Vincent Paul Moskala, demeurant au 305 rue Harris, Ville St-Laurent, district de Montréal, fait auprès du Secrétaire de la Province la requête du changement de son nom en Vincent Paul Janiga.

St-Laurent, le 19 avril 1966.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS EST DONNE que Raymond Desrochers, vendeur, du 3859, boulevard LaSalle, Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'obtenir l'émission d'un décret changeant le nom de son fils Perry Klenk en celui de Perry Desrochers, de la même adresse.

Daté à Montréal, le 13 avril 1966.
John M. SCHLESINGER, C.R.

Ville de Montréal

SERVICE DES ACHATS ET MAGASINS

SOUMISSIONS

UNIFORMES POUR POMPIERS

On recevra, à l'Hôtel de ville, des soumissions cachetées adressées au Comité Exécutif et transmises par courrier recommandé, pour la fourniture de :

Uniformes pour pompiers

pourvu que ces soumissions soient mises à la poste au plus tard le 9 mai 1966 pour être ouvertes le 11 mai 1966 à MIDI, au Bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville.

Un dépôt présenté sous forme de chèque fait à l'ordre de la Ville de Montréal au montant de $1,000.00 devra accompagner cette soumission.

Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 25 avril 1966 par monsieur Jean-L. Renaud, directeur du service des achats et magasins, 700, Boul. Rosemont, Montréal 10.

le Greffier de la Ville,
VINCENT CHENE

Hôtel de ville,
Montréal, le 22 avril 1966.

NOTRE COMMERCE AYANT PRIS de L'AMPLEUR
nous avons besoin de
débosseleurs, mécaniciens, peintres, apprentis, polisseurs, laveurs d'autos, conducteurs de camion de touage.
LES PLUS HAUTS TAUX A L'HEURE ACCORDES AUX HOMMES COMPETENTS
Emploi permanent — Excellentes conditions
S'adresser au gérant du service
DOYLE MOTORS LIMITED
4501 Bannantyne, Verdun

Achat de cinq balais automoteurs

(F. B.) — En vue de poursuivre son programme de nettoyage des rues à l'approche de l'Exposition universelle de 1967, le Service de la voie publique de Montréal a été autorisé hier par les membres du conseil municipal à acheter cinq balais automoteurs, dès cette année, au prix de $15,000 chacun.

Le conseil a donc voté un crédit de $75,000 à cette fin.

Fin de la grève de Montreal Locomotive Works

La grève des 600 employés de la Montreal Locomotive Works, qui durait depuis le 28 mars, a pris fin hier par la signature d'une nouvelle convention collective de travail leur accordant des augmentations de salaire allant de 28 à 48 cents l'heure en trois ans.

Ce contrat, signé par la compagnie et la succursale 4589 des Métallurgistes unis d'Amérique, portera, dans trois ans, le salaire minimum à $2.28 l'heure et le salaire horaire maximum à $3.09.

Les employés toucheront aussi un montant rétroactif au 26 octobre 1965, correspondant à une moyenne de $100 par ouvrier.

Le règlement résultant de cette première grève dans l'histoire de la Montreal Locomotive Works comporte aussi des améliorations au chapitre des vacances, du régime d'assurance et de retraite.

Les syndiqués ont aussi obtenu l'établissement de la formule Rand qui assure la perception de la cotisation syndicale obligatoire.

Le règlement est survenu à la suite de l'intervention du conciliateur-chef du ministère du Travail et de son adjoint.

MM. Jacques Bernier et Aimé Desautels à Hambourg

HAMBOURG, (AFP) — MM. Jacques Bernier, chargé de mission du gouvernement du Québec pour les questions d'urbanisme, et Aimé Desautels, directeur de l'Office de planification de Montréal, sont arrivés, hier, à Hambourg. Ils s'informeront pendant deux jours des questions comme des réalisations relatives à la construction auprès des autorités compétentes de la ville-Etat.

La ville rembourse une amende de stationnement !

(F. B.) — Le 28 avril 1965, M. Jack Lachman, 4752 rue de Courtrai était pris en flagrant délit . . . car, comme des milliers d'automobiliste il avait garé sa voiture dans un endroit interdit. Il payait donc la somme de $5 à la Cour municipale, prix du billet de stationnement illégal, pensant bien que l'histoire n'irait pas plus loin.

A la suite d'une erreur de comptabilité une sommation lui était adressée quelques semaines plus tard et à l'audition de cette cause, vu son absence, il était condamné par défaut à 8 jours ou à des frais s'élevant à $18.25. Pour éviter d'être emprisonné, M. Lachman payait donc à la ville une somme additionnelle de $18.25. Il est évident que le remboursement de ce paiement devait être exigé . . .

En vertu de l'article 1162 de la charte de Montréal, il appartient au conseil municipal de remettre, en entier ou en partie, une amende ou les frais.

Voilà donc pourquoi l'affaire a rebondi, hier soir, devant le conseil municipal. Les avocats de la ville étaient d'opinion qu'il y a lieu de rembourser M. Lachman. Les membres du conseil municipal ont également partagé cette opinion et M. Lachman recevra donc un chèque au montant de $18.25 avec les excuses de la ville de Montréal.

Vol d'un sac à main

Comme Mlle Lylian Shapiro, 5203, rue Durocher, passait, mercredi soir, en face d'une ruelle près de l'intersection des rues Fairmount et Durocher, un voleur lui a sauté dessus, l'a projetée sur la chaussée et lui a arraché son sac à main contenant $500 en argent et en chèques. La victime a été secourue peu après par des passants et conduite à l'hôpital Royal Victoria pour y être pansée.

La chaleur de Jupiter

Jupiter, la plus grosse planète de notre système solaire, émet deux fois et demie plus de chaleur qu'elle n'en reçoit du Soleil. Telle est la découverte surprenante que viennent de faire les astronomes de l'observatoire de l'Université de l'Arizona, aux Etats-Unis.

Il était admis jusqu'à présent que les planètes n'irradient que la chaleur qu'elles reçoivent du Soleil. Or la température de Jupiter, bien qu'extrêmement basse (-143° C.), est cependant beaucoup plus élevé que celle qu'on aurait pu normalement attendre à une telle distance du Soleil : 650 millions de kilomètres. Reste à découvrir l'origine de cette chaleur insolite.

(Informations Unesco)

Examen mental pour un jeune cambrioleur

Un jeune résidant de Lachine, Raymond Béliveau, 22 ans, qui s'était reconnu coupable, la semaine dernière, d'une série de cambriolages dans une douzaine de municipalités de l'ouest de Montréal, sera soumis à un examen mental, d'ici le 8 juin prochain.

Le juge Emile Trottier a pris cette décision à la suite de représentations du procureur de la Couronne Me Philippe Gélinas, à l'effet que le prévenu, qui avait volé pour quelque $10,000 d'articles divers, au cours de ses dépradations, semblait souffrir de kleptomanie.

La semaine dernière, le prévenu avait provoqué tout un incident, en cour, en "exigeant" que ce soit en fait la Couronne qui "prenne sa part" devant le tribunal.

Israël à Montréal

Un Festival Israël, du 23 au 26 avril, marquera le 18ième anniversaire de l'indépendance de l'Etat d'Israël. Le consul général d'Israël à Montréal, le colonel Dov Sinaï, présidera l'exposition des produits en provenance de ce pays et les conférences qui auront lieu au Y.M.-Y.W.H.A., 550, av. Westbury.

"Vol" d'une auto de la police de Laval

Il semble que ce soit un plaisantin inoffensif, mais à l'humour d'un goût discutable, qui ait emprunté brièvement une voiture de la Sûreté, vers 10 h. hier soir, à Laval.

L'auto des policiers, dépourvue de toute indication spéciale, vu qu'elle était réservée aux déplacements anonymes des détectives, a disparu devant le Centre commercial Duvernay, dans le quartier Duvernay, à Laval.

Les agents de Laval, croyant qu'un voleur avait été intéressé par les puissants émetteurs-récepteurs de radio montés dans l'automobile, ont rapidement établi un étroit réseau de surveillance sur les routes . . . mais la voiture a été retrouvée intacte trois heures plus tard, soit vers 1 h. 20 la nuit dernière.

Son conducteur éprémère l'avait abandonnée à deux coins de rue de la scène de son "forfait".

Père tué sur la moto de son fils

Un homme de 45 ans a été tué et son fils de 19 ans a été grièvement blessé lorsque la moto sur laquelle ils voyageaient est entrée en collision avec une automobile, hier, à Ville St-Pierre, dans la banlieue de Montréal.

M. Roger de Bellefeuille, domicilié au 610, 3e Avenue, à Lachine, a été tué sur le coup. Son fils, Robert, qui conduisait la moto, est présentement dans un état critique à l'hôpital.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ALARIE (Joseph) — A Repentigny, le 21 avril 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Joseph Alarie, ex-policier de Montréal, époux de feu Angéline Millette, demeurant à 779, rue Vaudreuil, Repentigny. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne,
438, rue Notre-Dame,
pour se rendre à la Chapelle Notre-Dame-de-la-Paix, paroisse du Précieux Sang, de Repentigny, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDET (Déry) — A Cité des Deux-Montagnes, le 21 avril 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé Déry Audet, époux de Juliette Papineau, demeurant 1400, rue Normandie. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils
1004, chemin d'Oka,
Cité des Deux-Montagnes
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Agapit où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDETTE (Philias) — A Outremont, le 21 avril 1966, à l'âge de 90 ans, est décédé Philias J. Audette, époux de feu Léa Bastien, et père de Rolande, Simonne, Mme Gaston Bachand (Madeleine), de St-Johnsbury, Vermont, Mme Albert Keislich (Lucille), de Burlington, Vermont, Lionel, Marcel, Joseph, Roland, Jean, de Montréal, Paul, de Chicoutimi, Mme Jacques Audette, de Magog, et une soeur, Mme Wilfrid Perreault. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Swanton, Vermont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AYOTTE (Donat) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Donat Ayotte, époux de Antoinette Gaucher, demeurant 1609 Dézéry. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAILEY (Cécile) — A Montréal, le 19 avril 1966, est décédée Mlle Cécile Bailey, demeurant au Foyer Ste-Claire, 80 Laurier Est. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
318, rue Rachel Est
pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBEAU (Marcial) — A Montréal, le 20 avril 1966 à l'âge de 73 ans est décédé Marcial Barbeau, époux en 1ères noces de Yvonne Emond, et en 2èmes noces de Marie-Blanche Lajoie. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25 rue Laurier est
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHESNE (J. Anatole) — A Montréal, le 22 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé M. J. Anatole Beauchesne, époux de Pearl Vogt. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Joseph-Marie) — A La-Salle, le 19 avril 1966, à l'âge de 4ii ans, est décédé M. Joseph-Marie Beaulieu (propriétaire du Café Beaulieu), époux d'Antoinette Brochu, père de Suzanne, Jacques et Ruth. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 10 h. 30, pour se rendre à l'église St-Nazaire, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUPARLANT (Alfred) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé Alfred Beauparlant, époux de Dora Beauparlant. Père de Réal, Yvette (Mme A. Ruest), Jeanne-d'Arc (Mme R. Chartrand) et Gilberte, demeurant à 940 Gilford. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
835, av. Laurier est
pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISMENU (Roméo) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Roméo Boismenu, ingénieur professionnel, époux de Rose-Eva Ste-Marie, père de Me René Boismenu, C.R., de St-Jérôme, et de Mme Gilles Bourdon (Gabrielle). Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 11 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Paul) — A Laflèche, le 20 avril 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Paul Brisebois, époux de Cédia Bourdeau, demeurant à Auteuil, autrefois 4369 Bélanger, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
1670, boul. Ste-Rose,
Ville de Laval,
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église Ste-Béatrice d'Auteuil, où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROWN (Antoinette) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Antoinette Dupré, épouse de Georges R. Brown, demeurant 6, Place Calcourt, St-Paul l'Ermite, mère de Pierrette (Mme Gérald Parenteau), Suzanne (Mme Léo Nelson), et André. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
7895 rue Notre-Dame, Est,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Paul l'Ermite où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX (Paul) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Paul Cadieux, époux de Cécile Allard, demeurant 3443, 42e Rue, St-Michel. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
8880, Boul. St-Michel
pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPEAU (Henri) — A Lachute, le 20 avril 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Henri Campeau, époux d'Yvette Cloutier, demeurant 165, rue St-Julien. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Ménard Ltée
397, rue Grâce, Lachute
pour se rendre à l'église St-Julien, où le service sera célébré à 2 hrs p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Antonia) — A Montréal, le 19 avril 1966, est décédée Mlle Antonia Caron, fille de feu Théophile Caron, et de feu Alphonsine Gélinas. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6320, rue St-Denis
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

COMTOIS (Joseph) — A St-Barthelémi, le 20 avril 1966, à l'âge de 87 ans, est décédé Dr Joseph Comtois, époux de Emma Morand, père de Mme Joseph-Emma Comtois-Chauveau, médecin. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René St-Louis
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Barthélémi où le service sera célébré à 3 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De BELLEFEUILLE (Roger) — Accidentellement, à Lachine, le 21 avril 1966, à l'âge de 45 ans, est décédé Roger De Bellefeuille, époux de Rita Pouliot, demeurant 610, 3e avenue. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
620, rue Provost, Lachine
à 9 hres 50, pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitaiton.

de LADURANTAYE (Catherine) — A Montréal, le 19 avril 1966, à l'âge de 69 ans, est décédée Catherine Couillard, épouse d'Abel de Ladurantaye, demeurant à 7861, De Gaspé. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria
8078, rue Droiet coin Jarry
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORAIS (Edouardina) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Donat Dorais, née Edouardina Paquin, demeurant 2037 Aylwin. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est rue Ontario
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

DUBOIS (Hervé) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Hervé Dubois, pensionnaire du C.P.R., époux de Berthe Dubé. Père de Bernard. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 est, rue Fleury
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DU MESNIL (notaire Roland) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé notaire Roland Du Mesnil, fils de feu Jean-Baptiste Du Mesnil et de feu Rose-Délima Marleau, demeurant à 335, boul. Gouin est. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, boul. Henri-Bourassa
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Rosaire) — A l'Institut de cardiologie de Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé le notaire Rosaire Dussault, de St-Césaire, comté de Rouville. Lui survivent, son épouse née Marguerite Phaneuf et sa fille, le juge Yvette Dussault Mailloux, de la Cour du bien-être social de Montréal, épouse d'André Mailloux. Le notaire pratiquait sa profession à St-Césaire depuis 46 ans. Les funérailles auront lieu le 25 courant à 11 heures. Il est exposé aux salons
J.-B. Poirier de St-Césaire.

GARRETT (Yvonne) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Fred Garrett, née Yvonne Charest, mère de Percy, Mme Lucien (Marie) Pauline), Mme R. Hamel (Patricia), Mme J.-L. Lacombe (Palma). Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6320, rue St-Denis,
à 9 h., pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Georgianna) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Georgianna Grenier, demeurant à la Résidence St-Georges, 1205, rue Labelle, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin & Fils,
317 Victoria, à Valleyfield,
pour se rendre à l'église St-Esprit de Valleyfield où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière local, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUOT (Armand) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Armand Huot, époux de feu Blanche Lachapelle, demeurant 4368, rue Jeanne-d'Arc. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3204, rue Bellechasse
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Albert-le-Grand où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Adonias) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Adonias Labelle, époux de Charlotte Beaulieu, demeurant à 1930 Gauthier. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e Ave, Rosemont,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Armand) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Armand Laberge, époux de feu Maria Villeneuve, demeurant rue Bordeaux. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Joseph Japhet) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Joseph Japhet Lachapelle, époux de feu Mélina Valiquette, demeurant 6430, 1ère Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église St-Marc, où le esrvice sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Adolphe) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 68 ans, 4 mois, est décédé Adolphe Lalliberté, époux de feu Cécile Mailhot, demeurant à 111 St-Louis, St-Jean. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1385 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Léo-Arthur) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Léo-Arthur Larocque époux de Marie-Ange Hamel, demeurant à 32, Wolseley Sud, père de Paul, Pierre, Jacques et Louise (Mme Jim Ostrom). Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Tout don serait apprécié aux oeuvres de votre choix

LAROSE (Cécile) — A Montréal, le 20 avril 1966, à l'âge de 46 ans 5 mois, est décédée Mme Marcel Larose, née Cécile Viau, demeurant 1713 Mullins. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATREILLE (Elida) — A Montréal, le 19 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Omer Latreille, née Elida Leboeuf, demeurant 4770 6e rue, Cité Laval, mère de Jeanne, épouse de Me Maurice Lavergne, C.R. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, rue Henri-Bourassa est
à 9 h. 45 pour se rendre au sanctuaire St-Jude (boul. d'Auteuil), où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIOLETTE (Adrienne) — A Laflèche, le 20 avril 1966, à l'âge de 61 ans, est décédée Adrienne Jacques, épouse de Paul Laviolette, demeurant à 1631, Georges. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
3219, Grande-Allée
à 2 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Assomption, où le service sera célébré à 3 hrs p.m., et de là au cimetière Régional St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBEL (Gemma) — A Montréal, le 21 avril 1966, à l'âge de 40 ans, est décédée Mlle Gemma Lebel, fille de Edgar Lebel et de feu Célestine Thériault, demeurant 3032 Desautels. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001, rue Henri-Bourassa,
angle Ste-Gertrude
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Rosa) — A Ste-Thérèse, le 21 avril 1966, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Onésime Leblanc, née Rosa Chalifoux, demeurant à 66, boul. Labelle. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cardinal et Cardinal Inc.
39 est, rue Blainville
pour se rendre à l'église Sacré-Coeur de Ste-Thérèse où le service sera célébré à 3 heures p.m. Libera et inhumation à Papineauville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Camilla) — A Chambly, le 20 avril 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme Albert Leclerc, née Camilla Martel, demeurant 435 rue Béique. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
330, rue Martel,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joseph de Chambly où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEESQUE — Accidentellement, à Sault-Ste-Marie, le 19 avril 1966, sont décédés Robert Lévesque, avocat de Elliot Lake, et son fils Guy, âgé de 3 ans et demi, époux de Béatrice Bureau, fils de M. et Mme Lucien Lévesque, de Cornwall, Ontario. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant, à 10 heures, à Elliot Lake.

MALO (Hubert) — A Delson, le 20 avril 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Hubert Malo, époux de Gabrielle Lapointe, demeurant à 119 Montée-des-Bouleaux. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant & Fils,
198, rue Principale, Delson,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Delson, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cim